This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

MEMOIRES

TIRÉS DES PAPIERS

D'UN HOMME D'ÉTAT.

[redacted]

Allonville, Armand François

MÉMOIRES

TIRÉS DES PAPIERS

D'UN HOMME D'ÉTAT

SUR

LES CAUSES SECRÈTES QUI ONT DÉTERMINÉ LA POLITIQUE DES CABINETS DANS LES GUERRES DE LA RÉVOLUTION.

TOME DOUZIÈME.

A PARIS,
CHEZ L.-G. MICHAUD, LIBRAIRE,
RUE RICHELIEU, N° 67.

1837

STANFORD
LIBRARIES

MÉMOIRES

TIRÉS DES PAPIERS

D'UN HOMME D'ÉTAT.

1813.

Matière et objet de ce volume. — Sa composition. — Pertes de l'armée russe. — Sa lenteur. — Activité de Napoléon. — Comparé au grand Frédéric. — Ses ressources. — Coup d'œil sur l'Europe. — Prusse. — Motifs et effets de son alliance avec la France contre la Russie. — Annonce à Berlin des désastres de l'armée française. — Agitation des esprits. — Motifs de rompre l'alliance. — Hésitation du roi. — Opinion du maréchal Augereau. — Ordre d'arrêter Yorck. — Il y échappe. — Le roi part pour Breslau. — Négociation de Saint-Marsan. — Elle est sans effet. — Demandes de Frédéric-Guillaume. — Son alliance avec Alexandre. — Ses levées. — Ses proclamations. — Patriotisme prussien. — Suède. — Ses griefs. — Son traité avec l'Angleterre. — Tentatives de paix faites par Bernadotte. — Napoléon se refuse à toute ouverture pacificatrice. — Tableau de l'Allemagne. — Autriche. — Sa position. — Metternich. — Sa biographie. — Sa conduite politique. — Négociations. — Médiation armée. — Murat. — Saxe. — Le Prétendant. — Sa déclaration. — Propositions de ma-

riage repoussées. — Hambourg. — Astucieuse conduite du gouvernement danois. — Arrivée de Bernadotte en Poméranie. — Faiblesse des armées alliées. — Incertitude sur la conduite de l'Autriche. — Forces supérieures de l'armée française. — Justification de Napoléon relativement aux places fortes conservées sur la Vistule et sur l'Oder.

Le volume que nous présentons ici à nos lecteurs embrasse une des plus importantes périodes de l'histoire contemporaine. Ils y verront l'homme le plus extraordinaire qui fut jamais, lutter péniblement contre les revers inattendus d'une fortune si longtemps prospère, et, malgré l'audacieuse activité de son génie, l'incommensurable domination dont il abusa, s'écrouler sans qu'il voulût, sans que peut-être il pût honorablement saisir la planche de salut que fréquemment ses ennemis lui offrirent. Ils y verront de nombreux et puissans adversaires employant simultanément l'adresse et la force pour lui résister, être entraînés, presque en dépit d'eux-mêmes, à la nécessité de briser complétement le joug sous lequel ils gémissaient depuis tant d'années. Ils y verront enfin les divers États européens successivement armés et réunis pour leur seule et propre indépendance, conduits, sans l'avoir prévu, à

[redacted] soldat, enfin sur d'immenses sacrifices d'hommes, vices encore accrus par le désordre des administrations, ainsi que par l'indiscipline. La campagne de 1812, qui frappa de mort l'armée la plus belle et la plus nombreuse *

* Nous avons précédemment exposé les diverses opinions émises sur la force réelle de cette armée (tome XI, page [illegible], note); mais pour ne pas laisser de lacune à cet égard, nous citerons ici M. de Chambray (tome I^er^, pages 168 et 169, 2^e^ édition). Ce judicieux écrivain militaire estime qu'à son entrée sur le territoire russe elle se montait à 477,000 hommes de troupes réglées, dont 80,000 de cavalerie; non compris: 1° les corps et bataillons de marche qui la rejoignirent plus tard; 2° les troupes de l'état-major général; 3° les grands parcs de l'artillerie, du génie et des transports ou équipages. Voici la récapitulation complète qu'il en donne, d'après des documens officiels, au second tableau de son premier volume :

Infanterie. . . .	491,953	Chevaux	164,446.
Cavalerie. . . .	96,579		
Artillerie, génie et équipages.	21,626	»	18,265.
Absents.	37,100	»	4,400.
	647,258.		187,111.

Bouches à feu, sans compter l'artillerie polonaise, 1372.

Dans ce tableau ne sont pas notés la suite de Napoléon et celle de ses généraux, les administrateurs, employés, cuisiniers, boulangers, maçons, domestiques, etc.; ni l'armée polonaise forte de 85,000 hommes; ce qui, sans les non-combattans, offre une masse de 732,258 hommes, et plus de 200,000 chevaux.

nait dans leur propre ruine les
humiliés de servir à la gloire de leur
des Prussiens chez qui une haine p
Napoléon ne cédait qu'à leur fidélit

les généraux Victor et Oudinot. En définiti
le 130,954 hommes, les coups de l'ennemi,
a faim, le froid et la fatigue, en avaient fa
cette retraite de 126 à 127,000.

Pour ne négliger aucun des rapports publi
et, nous dirons que le général Gourgaud
'ouvrage du comte de Ségur, page 494) pré
nasse des troupes alliées sorties de Russie, y
Polonais et les Autrichiens, portés ensembl
ommes, mais sans compter les 7,000 homm
al Macdonald et les 16,000 du général Yorck,
127,000, et Plotho (Causes et effets de la Co
Rhénane), dans un tableau des troupes exist
évrier 1813, porte le nombre des soldats éc
désastres de 1812 à 18,800 Français, 23,40
ut 42,200, auxquels il faudrait ajouter: co
nald, 7,000; Prussiens, 16,000; Autrichiens,
nais 12,000; ce qui donnerait un total de 1
6 à 700,000 hommes

l'armée russe. En effet, le feld-maréchal Koutouzoff ne se présenta devant Varsovie qu'avec trente-cinq mille hommes, et il n'en conservait plus que dix-huit mille en arrivant à Kalich où sa campagne fut terminée. Enfin les deux corps de Tchitchegoff et de Wittgenstein ne montaient pas ensemble à plus de vingt-cinq mille hommes; les Russes en perdirent donc plus de deux cent mille dans cette campagne. Mais ces faibles armées du moins étaient réunies, attendaient de puissans forts, marchaient dans des pays amis ou prêts à le devenir, et se présentaient comme libératrices aux populations exaspérées contre la France; elles n'avançaient néanmoins qu'avec lenteur et timidité, avant et même après l'inévitable et nécessaire accession du roi de Prusse*.

* Quartiers généraux de l'empereur Alexandre depuis son départ de Wilna jusqu'à son arrivée à Dresde.—Orany, 27 décembre 1812 (8 janvier 1813);—Meretsch, 29 décembre (10 janvier); — Leiponni, 1er janvier 1813 (13 janvier; Polowtza, 2 (14); — Krasnopol, 3 (15);—Souwalky, 4 (16);—Ratschky, 6 (18);—Lyki, 7 (19); — Johannisbourg, 11 (23);—Wissembourg, 15 (27);—Melova, 20 janvier (1er février); — Radziouz, 22 janvier (3 février); Poltyk, 24 janvier (5 février);—Laniaut, 2 février (14); — Kladowo, 3 (15); — Rouschtowa, 5 (17); — Konin, 7 (19); — Stravischina, 10 (22); — Kalich, 12 (24); Nous ne les noterons point de Kalich à Dresde, où les

Cette timide lenteur contrastait avec la dévorante activité que Napoléon manifestait alors. Tout autre que lui eût été attéré des malheurs dont il venait d'être l'auteur et la victime. Le grand Frédéric fut le seul souverain qui, avant lui, se trouva dans une situation aussi cruelle; le génie et l'indompt e fermeté du héros du dix-huitième siècle avaient, dans un Etat faible, partie envahi, assiég rpresque toutes les nation du continent, vainc pouvoir accablant d'un fortune adverse; m l'empereur des Français, qui avait son territoire encore intact, des sujet nombreux, des ressources financières considérables, qui ne voyait encore devant lui d'hostile que la Russie, dont les armées souffraient presque autant que les siennes et dont les frontières demeuraient insultées par ses garnisons de Dantzick, Czenstochowa, Thorn, Modelin, Zamosk, montant à plus de cinquante mille hommes, ne désespérait point de réparer les avaries qu'un sanglant naufrage avait causées à son honneur et à sa puissance. Nous dirons donc ce que fit, avec autant de talent que de décision, le héros du dix-neuvième siècle, pour lutter contre une

deux monarques de Russie et de Prusse n'arrivèrent que le 12 (24 avril).

d'une haute instruction
ortons nos regards sur les divers Et
ens, et premièrement sur la Prusse.
Nous avons vu précédemment le
ussien se résigner à une alliance offen
France, comme la seule ressource
stât dans la situation périlleuse où
nstances l'avaient placé. Mais cette
loique ostensiblement dirigée dans so
ntre la Russie, pouvait néanmoins
ile à cet empire, indépendamment d
crètes du Tugendbund et de l'acco
nclu, dès le début de la campagne, e
néral Yorck et les agens autorisés de l'em
exandre. Car, si Frédéric-Guillaume
sé de s'unir à Napoléon, la monarchi
nne, promptement et facilement effa
liste des Etats européens, aurait fo
mpereur des Français des levées d'ho
s remontes et réquisitions, un matér
erre et de plus l'incorporation [illegible]

semblait violer la religion politique de son ministre dirigeant.

L'on avait appris à Berlin, dès le 20 décembre, tous les désastres essuyés en Russie par l'armée alliée; et le roi, inquiet du sort de ses troupes, s'était empressé d'envoyer au général qui les commandait un plein pouvoir illimité d'adopter tous les moyens d'assurer leur conservation. Cependant l'agitation la plus vive régnait déjà dans la capitale prussienne; Augereau, qui y commandait, écrivit donc au prince de Neufchâtel pour l'informer du mouvement des esprits, non-seulement parmi le peuple, mais au sein de l'armée et dans l'administration même, en dépit du calme parfait que manifestaient et le roi et le baron d'Hardenberg. Il disait que l'indiscipline des soldats de toutes nations, échappés à la ruine des différens corps, et leurs propos *indiscrets* pouvaient, selon lui, menacer d'un soulèvement, ce qu'il serait urgent d'empêcher en tirant un cordon sur l'Oder. Le comte de Saint-Marsan, ambassadeur de France en Prusse, appuyait * l'idée de cette mesure; mais bientôt instruit de la défection très légale, comme

* Dépêche du 22 décembre 1812.

... argent, de *lever et d*
quante ou soixante mille hommes pour
l'empereur, annonçant que s'il y av
surrection dans son pays, *cette étinc*
serait toute l'Allemagne. Quant à l'id
riage, le roi ne la rejetait pas, mais
s'y engager qu'avec la certitude du su
pugnant d'ailleurs à une alliance *dicte*
vues politiques, dans laquelle il sacri
opinions religieuses auxquelles la maison
debourg tenait, ses souverains se regarda
les chefs des princes protestans de l'All
Mais Frédéric-Guillaume promettait de
soudre si la Prusse pouvait, dans ce cas
de revenir en partie à son ancienne sp
Il suffisait donc de céder aux vœux réels
déric-Guillaume pour s'assurer un allié
l'enlever à son ennemi, ce qui eût prép
fermissement et la domination française d
·ope continentale. Mais Napoléon deva
quer à sa fortune ; il

liciter l'alliance : aussi s'était-il sincè
fusé à ratifier la convention militai
chernn, quoiqu'elle ne fût pas décidén
contre la France, et c'était de bonne
proposait d'en punir l'auteur. Cep
Russes avançaient toujours, quoiqu
mées fussent considérablement affai
quelque peu nombreuses qu'elles fi
troupes françaises ne leur opposai
obstacle, et la Prusse n'aurait pu leu
Elle avait d'autant plus à les redout
généraux de l'empereur Alexandre
hautement à la révolte des peuples do
sions, les vanités et les intérêts bless
daient universellement à cet appel; p
termination prise par le général Yor
par Massenbach, applaudie par les p
chefs du militaire prussien, présageait
tion totale de l'armée ; enfin, et non
motif, Napoléon inspirait au cabinet

Alexandre qui, en 1809, l'avait empêché de s'unir à l'Autriche pour tenter de s'affranchir complétement. Le sincère attachement que le roi ressentait pour le tsar n'en avait cependant pas été considérablement altéré. Bien que ses intérêts eussent grandement souffert d'une direction politique qui avait ostensiblement flanqué la sienne, il savait gré au puissant monarque du Nord de l'intérêt qu'il avait paru prendre à son indépendance durant les négociations qui précédèrent la campagne de 1812. C'était avec douleur que Frédéric-Guillaume se rappelait la signature de l'alliance du 24 février, conclue après avoir longtemps employé tous les moyens en son pouvoir pour concilier les intérêts et les vues des deux grands empires du Nord et de l'Occident, choses qu'il est bon de récapituler ici.

Poussé en effet par le cabinet des Tuileries, qui alors eût voulu voir la Russie désarmer sans désarmer lui-même, le roi avait saisi tous les prétextes pour pénétrer les intentions réelles de l'empereur Alexandre. En conséquence, dès 1811, le colonel Schœler, envoyé en mission particulière, mandait à son maître, de Saint-Pétersbourg, le 6-18 avril, que, sur *la grande question de la paix et de la guerre*, son opinion

« posait) ne veut pas la guerre, il ne dépendait
« que de Votre Majesté de l'éviter en donnant
« plus d'étendue au système continental, en
« écartant les sujets d'ombrage, en s'expliquant et
« enfin avec l'empereur des Français (c'est ce que
« le tzar avait déjà fait), et Votre Majesté couu-
« rerait un orage dont les suites sont incalcu-
« lables. Je me flatte que Votre Majesté ne verra
« dans ce que j'ai dit que le vif désir de maintc-
« nir entre elle et moi des relations auxquelles
« j'ai constamment attaché le plus grand prix. »

L'empereur Alexandre répondit à cette lettre en ces termes le 18 juin : « J'avais cru que mes « principes politiques étaient assez connus de « Votre Majesté ; sa lettre a donc dû m'étonner. « Ne convoitant rien, n'ayant aucun besoin d'a- « grandissement, il n'est pas raisonnable de me « supposer l'envie de troubler la paix. Mes me- « sures n'ont été que de précaution. La guerre « ne se fera que quand je serai attaqué. Le parti « pris par les autres États ne pourra m'empêcher « de me défendre avec vigueur. »

Toujours inquiet, malgré ces assurances pacifiques, Frédéric-Guillaume continua de négocier dans une voie qui commença à devenir importune pour le tzar, et Schœler écrivit à son maître, en date du 14-26 août, pour lui faire part

d'une conversation qu'il venait d'avoir avec le monarque russe, qui l'avait fait appeler au palais de Kaminiostrof. Là, sur l'exposition de la situation critique dans laquelle la Prusse se trouverait placée en cas de guerre, l'empereur, une carte sous les yeux, lui montra l'emplacement de tous ses corps de troupes, lui fit remarquer qu'il n'y en avait pas un qui ne fût très éloigné du grand-duché de Varsovie; qu'en conséquence ils n'avaient rien de menaçant pour la France; puis il dit que Sa Majesté prussienne ne pouvait lui conseiller de rien changer à des *mesures purement défensives*, tant que Napoléon maintiendrait des *mesures vraiment offensives*. Et il ajouta : « Il « ne me reste qu'à désirer que l'empereur Napo- « léon, qui doit être convaincu, et qui dit l'être, « que je ne songe pas à l'attaquer, fasse, dans « cette conviction, tel changement qui puisse « rassurer la Russie; mais jusque-là je dois agir « comme si d'un jour à l'autre je devais être « attaqué. »

Rien de tout cela n'avait complétement rassuré Frédéric-Guillaume; et M. de Krusebeck, arrivé à Saint-Pétersbourg le 15 février 1812, peu de jours seulement avant la signature violemment imposée à Paris d'un traité offensif qu'on ne prévoyait point alors devoir avoir lieu,

présentait à l'empereur Alexandre une nouvelle lettre du roi, où était vivement exprimé le vœu du maintien de la paix du Nord compromise par l'accroissement des troupes russes sur sa frontière et celui des troupes françaises en Allemagne. Il conjurait donc le tzar, au nom de l'amitié qui les unissait, de ne pas éviter les explications que *Napoléon paraissait souhaiter.* Alexandre protesta, en réponse à cette dépêche, ne désirer que la paix, ne s'être armé que par suite des armemens de la France, s'en tenir strictement aux traités, ne rien voir qui de sa part exigeât des explications, d'autant qu'il s'était refusé au conseil qu'on lui avait donné de se porter sur la Vistule pour forcer *la Prusse à prendre son parti.* Il termina en disant qu'il attendait le premier coup de *canon sur ses frontières.*

On voit clairement dans tous ces détails, sur lesquels nous avons cru devoir revenir, les inquiétudes, les embarras de la Prusse; les soins qu'elle prenait pour éviter la guerre; la peine qu'elle éprouvait de sentir l'impossibilité où elle serait de conserver alors une exacte et désirable neutralité. Ce que nous avons également vu, c'est que, tandis qu'elle négociait ainsi avec les deux cabinets de Saint-Pétersbourg et des Tuileries, Napoléon, qui résista longtemps à la con-

jamais ruiné les restes de la monarchie du grand Frédéric, et l'eût peut-être privée encore de quelques portions de son territoire en faveur de la Pologne renaissante; quand bien même une nouvelle combinaison politique ne l'eût pas fait entièrement disparaître; mais à ce danger en succéda un autre, lors des désastres essuyés par l'armée alliée. L'empereur Alexandre pouvait être obligé, pour la sûreté même de ses États, d'occuper militairement ceux d'un prince réduit à l'impossibilité de lui opposer la moindre résistance et n'ayant alors à attendre de la France aucun secours. Celui-ci n'en avait obtenu même aucun acte de justice : ses réclamations, portées à Wilna dans le mois de septembre par M. de Beguelin, avaient été repoussées; elles le furent de même à Paris, en dépit d'une nouvelle convention signée le 24 février 1813, et quoiqu'on se réduisît au paiement de la moitié de ce qui était dû; l'on cessa même de répondre aux notes passées soit à Paris, soit à Berlin, par MM. de Krusemarck, Beguelin, d'Hatzfeld et d'Hardenberg. Il en avait été ainsi de la négociation entamée par le chancelier d'état avec le comte de Saint-Marsan, et qui, comme nous l'avons dit, eût intimement uni les deux puissances par une alliance de famille. Selon le rapport de l'ambas-

sadeur français *, le baron d'Hardenberg voyait dans cette affaire la renaissance de la monarchie prussienne, devenant alors une utile et forte barrière contre les vues ambitieuses, présentes ou futures du vaste empire du Nord, ainsi que le rétablissement solide et durable d'une ancienne et naturelle alliance. Les vues et les prévoyances du ministre prussien n'avaient rencontré chez Frédéric-Guillaume qu'une légère et passagère opposition fondée sur des opinions religieuses auxquelles sa conscience le rattachait fortement. Ce qui, malgré quelques hésitations, l'eût lancé dans cette voie, c'était la crainte qu'un changement dans le système de la Prusse n'en amenât la ruine complète, car il comptait peu sur la Russie, se méfiait de l'Autriche et redoutait la France. Il ne se dissimulait pas cependant la haine profonde de ses peuples contre cette dernière puissance ; mais il comptait sur leur dévouement absolu envers sa personne, et se persuadait qu'ils finiraient par se calmer en voyant renaître un ordre de choses puissant et prospère.

Si Napoléon eût bien apprécié de quelle importance il était pour lui d'arracher la Prusse à une alliance possible avec les Russes qui en

* A la date déjà citée du 12 janvier 1813.

avaient alors le plus grand besoin, il lui eût suffi de rendre au roi, et c'était dans les intérêts bien entendus de la France, les provinces qu'on lui avait enlevées. Il se fût assuré un utile allié qui lui eût fourni cinquante à soixante mille hommes contre le tzar, auquel cette alliance était bien nécessaire; car il n'avait pu réunir à Kalich qu'environ trente mille hommes, et, faute de la conclure, il se fût vu réduit à une pénible défensive sur la Vistule. Mais pour que le roi de Prusse pût agir avec vigueur et promptitude, il eût encore fallu fournir l'argent qui lui manquait et sans lequel il ne pouvait opérer un armement si coûteux, argent qu'il ne demandait néanmoins que comme un à-compte sur ses légitimes créances.

Conformément à ces intentions, sur lesquelles le roi n'obtint pourtant aucune réponse, il se prépara à un grand développement militaire, établit un cordon de troupes pour assurer la neutralité de la Silésie qu'il somma les Russes de respecter, et demanda à Napoléon des secours nécessaires pour la maintenir.

L'empereur des Français, soit préoccupation, soit méfiance, fermait l'oreille à tout ce qui eût dû flatter à la fois ses intérêts et sa vanité. Cependant le cabinet de Berlin, qui avait précédem-

ment employé tant de moyens pour éviter la guerre, puis pour seconder celui qui l'opprimait depuis si longtemps, ne pouvait laisser se prolonger une situation qui de part et autre le menaçait d'une inévitable perte. Le gouverneur du roi n'était plus même en sûreté. Le bruit courait déjà que le gouvernement français projetait de le faire enlever [illegible] son départ pour Breslau. [illegible] vier, suivi de tous ceux [illegible] françaises donnaient [illegible] tint comme otages. Notre [illegible] dant encore [illegible] son ministère [illegible] esprits. On [illegible] tionnelles; on [illegible] contre la Fran[illegible] par des profes[illegible] une ordonnan[illegible] gens de dix-[illegible] à la conscr[illegible] gnies de chas[illegible] même mois [illegible] primés pour [illegible] forcé de fa[illegible] ment. [illegible] avança [illegible]

mée française à abandonner la ligne de l'Oder, en laissant dans les forteresses de cette ligne et de celle de la Vistule plus de cinquante mille hommes *. Wittgenstein était entré dès le 5 janvier dans Kœnigsberg, évacué durant la nuit précédente par le maréchal Macdonald, et y avait été reçu comme un libérateur. Le 6 février, Sivers somma Pilau; cette forteresse lui fut rendue et il la remit aux Prussiens; Platoff se portait sur Dantzick, place devant laquelle il arriva le 24 janvier; Tchitchagoff atteignit Marienbourg le 5, et Tormasoff, sous les ordres de Koutouzoff, se portait sur Plotsk, tandis que Miloradovitch, Sacken, Doctoroff et Vinzengerode suivaient les corps de Schwartzemberg, Poniatowski et Reynier, qui se retiraient sur la Vistule. Les lignes des

* Etat de ces diverses garnisons.

	Pilau. . . .	1,200 h.
	Dantzick. . .	35,000
	Thorn. . . .	5,500
	Modlin. . . .	5,500
	Zamosk. . .	4,000
	Czenstochovo. .	900
	Total	52,100
Dont	4,000 Bavarois,	15,900
	1,000 Saxons,	
	10,900 Polonais,	
	Total des Français,	36,200

[redacted]

deux [illegible]
qu'on [illegible]
brillant [illegible]
incapable [illegible]
avait quitté [illegible]
bris épars [illegible]
gène de Beaulieu [illegible]
quitter cette ville [illegible]
hommes seulement [illegible]
réunissant encore [illegible]
tein avant pas[illegible]
commandait dans [illegible]
même sur le [illegible]
retira. [illegible]
neuf à vingt [illegible]
liens, Saxons. [illegible]
bientôt rejoin[illegible]
monter [illegible]

Cependant [illegible]
avec la [illegible]
rait la force [illegible]
ment arrivés [illegible]
offrir une ma[illegible]
laquelle le [illegible]
grossissait d[illegible]
lesquels on cita[illegible]
joindre, sans l'aveu [illegible]

lors de son voyage à Postdam, une ordonnance * créatrice de billets du trésor pour la somme de dix millions d'écus, ayant même valeur que la monnaie effective, et ayant cours dans toutes les transactions publiques et privées, n'exceptant à cet égard que les créances étrangères. Plus tard, toutes les rigueurs qu'avait imposées le système continental furent abolies par un édit signé le 20 mars de la main du roi et de celle de son chancelier d'état Hardenberg, ce qui ajouta au bien-être comme à l'enthousiasme général.

Le roi, qu'on avait déterminé avec tant de peine à se jeter dans les bras de l'empereur Alexandre, auquel il devait bientôt s'unir plus intimement par une alliance de famille, resserrait ainsi avec le grand empire du Nord une liaison d'intérêts politiques originairement conçue et formée par le grand Frédéric, et dont l'indissoluble lien était un besoin commun de conservation né du partage de la Pologne. Cette recrudescence d'intime union fut l'ouvrage de Stein, Hardenberg, Dohna et Scharnhorst, zélés patriotes allemands et utiles serviteurs de Frédéric-Guillaume, mais dont, par une singularité re-

* Le 10 janvier 1813.

ni paix ni trève (art. VI); elles devaient chercher à rallier à leur cause la cour de Vienne (art. VII), et traiter avec l'Angleterre (art. VIII), afin qu'elle fournît des subsides à la Prusse; enfin, les derni[illegible]taient que le traité demeurerait [illegible] deux mois, et ne serait comm[illegible]gleterre, l'Autriche et la Suède. [illegible]es entièrement secrets de ce [illegible]mpereur de Russie promettait d[illegible]er les armes tant que la Prus[illegible] reconstituée dans des proportions [illegible]s, géographiques et financières, non-seulement conformes à l'état dans lequel elle était avant la guerre de 1806, mais supérieures encore par une extension territoriale qui lierait ses anciennes provinces à la Silésie et donnerait une plus grande consistance à une monarchie dont la puissance deviendrait alors un rempart pour la Russie. Cet engagement sacré était d'autant plus solide que l'amitié qui le dicta était en harmonie avec une politique prévoyante et saine; car cet accroissement projeté de la monarchie prussienne devait être effectué sur ce que l'on obtiendrait par les armes, en en exceptant les *anciennes possessions de la maison d'Hanovre.*

Certes, Napoléon eût en vain cherché à *se*

dissimuler tous les justes motifs de rupture qu'il avait donnés à la Prusse, en refusant d[illegible]ni[illegible]ver la somme due pour les fournitures qu'el[illegible]t[illegible]-tes; en ne permettant pas que le roi [illegible]ität avec l'empereur de Rus[illegible]tivement au de la neutralité de [illegible]e; en [illegible]sant, s[illegible] l'aveu du monarqu[illegible] comman[illegible]s par le général Bul[illegible] contrairement a clauses du traité, fu[illegible]ises sous les ordres du maréchal Victor; en[illegible]n repoussant toutes les ouvertures conciliat[illegible] et même une alliance de famille.

Le traité de Kalich, entièrement inconnu de Napoléon, qui croyait la Prusse trop abattue pour lever contre lui son étendart, ne put demeurer aussi longtemps secret qu'on l'avait désiré; car l'empereur Alexandre étant arrivé le 14 mars à Breslau, et l'union des deux monarques se manifestant hautement aux yeux de l'ambassadeur français, il fallut donner à celui-ci notification de l'alliance * contractée le 27, et qui eût peut-être subi quelques modifications si l'on eût répondu favorablement à la note du 15. Cette notification fut reproduite à Paris dans un office

* Note du 16 mars 1813.

passé par
claration
l'exposit
griefs, l
de vaine
aux faits
aux forn
signature
1812. Pa
toute cor
tions ex
pamphlétaire celui que la France avait insulté comme allié après l'avoir dénoncé comme ennemi ***.

e baron de Krusemarck *, où la dé-
e guerre de la Prusse était motivée sur
de ses justes et de ses nombreux
ce à laquelle il ne fut répondu que par
qui ne touchaient ni
note prussienne, ni
avaient déterminé la
traité du 24 février
logique, comme de
re français des rela-
à injurier en virulent

Si nous avons exposé dans ses principaux détails la conduite du cabinet prussien depuis l'origine des démêlés de la France et de la Russie jusqu'à la déclaration de guerre de la Prusse,

* Lettre du baron de Krusemarck au duc de Bassano, du 27 mars.

** Réponse du duc de Bassano, du 1er avril.

*** M. Fain, tome I, page 102 de son Manuscrit de 1812, s'exprime ainsi, à l'occasion de la déclaration de guerre prussienne: « Puisque la Prusse a été conquise en 1806, à quoi bon se plaindre d'avoir été traité en pays conquis? » Mais la paix n'avait pas fait cesser ce traitement, et voilà ce dont on se plaignait.

vinces d nord de l'Allemagne réunies à l'empire français. On y convint : 1° qu'on publierait incessamment une proclamation pour annoncer que les deux puissances n'avaient d'autre but que de soustraire l'Allemagne à l'influence dominatrice de la Fra également les princes *et les pe* r leur concours l'affranchiss ; 2° d'établir un conseil cent n, composé d'un délégué de uissances alliées, et chargé es pays occupés par leurs armées des administrations provisoires, d'en recevoir les revenus qui seraient partagés par égales portions entre la Prusse et la Rnssie, de manière toutefois que la régence d'Hanovre y participerait en proportion du contingent fourni par elle ; 3° que les pays qui seraient occupés, de la Saxe aux frontières de la Hollande, à l'exception des anciennes provinces prussiennes et de celles de la maison d'Hanovre, seraient divisés en cinq grandes sections, à chacune desquelles on attacherait des gouverneurs, (civil et militaire) nommés par le conseil central.

Ce conseil fut composé du comte de Kotschoubey, président, du baron de Stein, du conseiller privé Schœn, et du conseiller d'état Rediger, qui devaient siéger à Dresde et administrer tout le

territoire situé sur la rive droite de l'Elbe. Une nouvelle convention réglait tout ce qui serait relatif aux marches et approvisionnemens de l'armée russe sur le territoire prussien, et les sommes dues à cet égard devaient être acquittées, partie en grains, partie en argent comptant, partie en effets payables à la paix. Enfin, pour maintenir de l'unité dans les opérations militaires, le roi de Prusse plaçait son armée sous le commandement du général en chef russe ; ce fut d'abord, Koutouzoff, puis Wittgenstein, qui, le 5 avril, avait forcé Beauharnais à se reployer sur Magdebourg, après l'avoir battu dans le brillant combat de Mockern.

La convention du 19 mars avait déclaré que, *faute* de concourir à l'affranchissement de la patrie germanique, les princes allemands *seraient privés de leurs États ;* le feld-maréchal Koutouzoff déclara que *la Confédération du Rhin était dissoute.* Cette proclamation portait que la devise d'Alexandre et de Fréderic était *honneur et patrie.* Il y était dit : « Tout Allemand digne de ce nom « doit se joindre à nous, et seconder de son bien, « de son sang les projets libérateurs de la Rus- « sie et de la Prusse. Tout ce qui se montrerait « parjure à la cause de l'Allemagne mériterait « d'être anéanti par la force de l'opinion publique,

« et la puissance des armes prises à si juste titre. » Cet appel aux passions régnantes, aux idées démocratiques mêmes, si nouveau dans la bouche de deux monarques absolus, pouvait entraîner plus tard dans de graves inconvéniens ; mais l'on ne songeait alors qu'aux intérêts du moment; et les souverains ne voyaient encore d'unique ressource que dans l'élan des populations opprimées. Pour accroître leur exaltation, Frédéric-Guillaume avait institué, le 12 mars, l'ordre de *la Croix de fer*, pour récompenser ses sujets de leur *persévérance à supporter les maux inévitables* qu'ils avaient soufferts ou les services qu'ils rendraient à l'avenir; et les deux monarques s'empressèrent de s'en décorer. Le roi, dans une proclamation adressée à ses peuples le 17 du même mois, leur exposait la nécessité d'une guerre, moins pesante, disait-il, que ne l'avait été la paix ; il leur rappelait sept années d'une intolérable ruine et les invitait à des sacrifices qui, quelque grands qu'ils fussent, seraient encore inférieurs au bien qu'ils produiraient. Dans une autre proclamation il disait à son armée : « Vous « avez désiré combattre pour l'indépendance de « la patrie ; de tous côtés la jeunesse demande « des armes ; ce qui est un choix de sa part de- « vient pour vous un devoir ; il s'agit du salut

plus favorable, n'en avait pas moins des dangers à redouter et des griefs à venger; comme la Prusse elle avait son indépendance à assurer, une portion de son territoire à recouvrer, le cours de sa ruine à arrêter. Ses plaintes avaient été exposées, le 7 janvier 1813, dans un rapport fait au roi par son ministre des affaires étrangères Engestrom, et livré à la publication. Un tel document, et la forme dans laquelle il était mis sous les yeux de tous, annonçait dans le système politique de la Suède un changement de direction qui se manifesta le 3 mai par un traité signé entre ce pays et l'Angleterre. Cet acte diplomatique ajoutait aux avantages consentis par le traité d'Abo, la cession de la Guadeloupe, stipulation contraire aux principes du droit des gens, qui ne considèrent comme légitimement irrévocable la possession d'une conquête qu'autant que ce titre a été confirmé par un traité entre les parties belligérantes. Mais en confondant ainsi les droits de la guerre avec le droit des gens, la Grande-Bretagne avait principalement en vue de rendre désormais impossible tout accord entre la Suède et la France; chose qui eût pu encore avoir lieu. En effet, dans ce même rapport du 7 janvier, après avoir énoncé les griefs de la Suède et sa demande à Napoléon d'y mettre un terme, En-

gestrom avait parlé avec regret de l'ancienne habitude de considérer la France « comme une « alliée naturelle; impression puissante sur l'es- « prit de Sa Majesté et fortifiée par le penchant « du prince royal pour son ancienne patrie; pen- « chant subordonné pourtant à ses devoirs envers « la Suède, » ce qui n'empêchait pas le ministre de démontrer la nécessité d'armer, non pour conquérir, mais pour assurer l'indépendance et rétablir la prospérité de l'État.

On négociait cependant toujours; mais Napoléon, dont la politique était aussi aveugle à l'égard de la Suède qu'elle l'avait été envers la Prusse, ne voulut en rien se relâcher de ses exigeantes prétentions, et son intempestif entêtement provoqua la querelle sanglante que le traité avec l'Angleterre présageait, mais ne déterminait point encore. Les vues étroites du duc de Bassano secondant celles haineusement erronées de son maître, ce ministre, par des notes diplomatiques, chercha à jeter entre le prince royal et le roi les mêmes brandons de discorde dont l'effet avait précédé et favorisé l'invasion française en Espagne. Bernadotte écrivit à Napoléon tant pour s'en plaindre * que pour réitérer ses réclamations re-

* Lettre du 23 mars 1813.

lativement à la capture de deux cents navires suédois et de quelques matelots de la même nation mis aux fers. Puis il lui disait, par rapport à la guerre de Russie : « Du moment que Votre Majesté « s'enfonça dans l'intérieur de cet empire, l'issue « ne fut plus douteuse ; *l'empereur Alexandre et « le roi prévirent déjà, dès le mois d'août, la fin de « la campagne et ses immenses résultats ;* toutes « les combinaisons militaires assuraient que Votre « Majesté serait prisonnière. Vous avez échappé à « ce danger, Sire ; mais votre armée, l'élite de la « France, de l'Allemagne, de l'Italie, n'existe « plus. Là sont restés sans sépulture les braves « qui servirent la France à Fleurus, qui vainqui- « rent en Italie, qui résistèrent au climat brûlant « de l'Égypte, qui fixèrent la victoire sous vos « drapeaux à Marengo, à Austerlitz, à Iéna, à « Friedland. » Le prince invitait Napoléon, au nom de l'humanité, de faire cesser un état de guerre qui avait causé la mort de *plus d'un million de Français ;* il mettait en parallèle sa conduite et celle du roi ; attestait le désir que les deux cabinets de Saint-Pétersbourg et de Saint-James avaient de conclure enfin la paix ; il parlait de son propre désir à cet égard et de celui qu'il aurait de voir heureuse et prospère *cette belle France* où il était né, protestant néanmoins qu'il

de s'un r à lui ; enfin que le feld-maréchal Kou-
touzoff, fier de ses lauriers inattendus et ne vou-
lant po nt les compromettre dans une lutte nou-
velle, l poussait de tout son pouvoir vers l'idée
d'une p n. Le roi de Prusse, de
son côt longtemps hésité à se
déclare e, se fût contenté de
quelqu rtantes pour Napoléon,
comme aratrice des maux qu'il
avait so ix de Tilsitt. Mais l'em-
pereur durant tant d'années
avait été ac tum iompher de ses ennemis,
n'attribuait ou feignait de n'attribuer qu'à la ri-
gueur du climat le terrible échec dû à son im-
prévoyance. Il se flattait de raviver, dans une
nouvelle campagne, l'honneur flétri de son nom
et de sa fortune; puis, pour un pouvoir nou-
veau, reculer c'est tomber. Sa position, comme
son indomptable caractère, inclinait donc en fa-
veur d'une tentative belliqueuse, d'autant que
les immenses ressources de la France encore in-
tacte et l'élan imprimé par sa volonté ferme et
sa dévorante activité pouvaient lui offrir le
moyen de rassembler promptement une nom-
breuse armée soutenue d'un formidable matériel
de guerre. Il voyait d'ailleurs les princes ses vas-
saux très peu disposés en apparence à détacher

leur cause de la sienne, et sourde encore aux provocations secrètes ou publiques émanées de Kalich. Il continua donc à torturer la Suède par d'injustes prétentions et d'injurieuses insinuations. En récapitulant ses torts à l'égard de cette puissance, on verra qu'après l'avoir outragée et aliénée par l'intempestive invasion de la Poméranie, après l'avoir forcée pour sa propre sûreté à s'allier avec la Russie et la Grande-Bretagne, il la contraignit enfin à sortir d'une neutralité utile à lui-même et qu'elle désirait conserver, se créant ainsi un nouvel et dangereux ennemi, qui s'engagea à fournir aux alliés trente mille hommes moyennant, outre les promesses patentes déjà faites et les grandes espérances secrètement insinuées, un subside de dix millions sterlings (240,000,000 de fr.) payable de mois en mois en douze termes égaux. Le prince de la couronne, déjà préparé à la guerre, se mit en campagne dans le courant de mai.

Les dispositions hostiles de la Prusse et de la Suède étaient pour la Russie un coup de fortune de la plus haute importance, puisque Napoléon repoussait toute ouverture de paix, car cette double accession faisait vivement fermenter les têtes germaniques. Néanmoins la rêveuse Allemagne, si mystique, si idéaliste, si raisonneuse, ne pouvait être spontanément enflammée de ce

délire f atique qui avait saisi avec tant de facilité
les i nations espagnoles; des intérêts lesés,
des vani és blessées, quelque puissance qu'ils prê-
tent à l' sprit de vengeance, n'impriment pour-
tant pas un élan comparable à celui que pro-
duisent les sentimens religieux unis aux affections
monarch euple d'action sans
calcul, e entièrement désinté-
ressé. P itude de soumission,
mainten active et arbitraire,
s'oppos odieux fût spontané-
ment br nces de la confédéra-
tion rhén nés qu'ils étaient par
Napoléon t de perdre ce qu'ils
avaient inc ent acquis, considérant l'empe-
reur des Français comme éminemment redou-
table et se persuadant que leur propre sort était
entre ses mains. Soumis forcément à cet impé-
rieux et vindicatif maître, ils éludaient les pro-
positions des ennemis de la France, quoique
l'empereur Alexandre promît de les prendre
sous sa protection. En effet, toute autre consi-
dération à part, ils sentaient que la situation
géographique de leurs États les condamnait à
rester le théâtre de la guerre, et que leur fai-
blesse comme leur désunion les eût empêchés
de pouvoir résister au premier choc des armées

crainte qu'inspira au cabinet de Vienne le résultat possible des idées professées par le Tugendbund. En effet, dans le sein de cette secrète association qui avait été près de faire explosion quand la guerre de Russie en suspendit l'essor, mais qui, après les désastres de la grande armée, poussa irrésistiblement Frédéric-Guillaume dans une direction conforme à ses vues; dans le sein, disons-nous, de cette faction extra-gouvernementale, les opinions étaient partagées entre: 1° le rétablissement complet du grand empire germanique avec ses cercles, ses électeurs et ses diètes: si la chose eût été possible, elle aurait convenu à la seule maison d'Habsbourg, mais sous le ministère à vues saines du comte de Metternich, cette maison devait ambitionner une existence plus indépendante et affranchie de nombreux et redoutables rivaux; 2° la séparation de ce même empire en deux souverainetés impériales, pour le nord et le midi de l'Allemagne; 3° enfin l'établissement d'une vaste république une et indivisible, rêve de tous les cœurs généreux dénués d'expérience, et calcul personnel des médiocrités ambitieuses, ce qui eût précipité le centre de l'Europe dans une interminable anarchie; car le peuple allemand, qui prend sa lenteur pour de la prudence, pèse également sur le mal et sur le bien.

opinions de Gruner qui, moins exalté, mais moins rationnel que Jahn, eût voulu constituer mécaniquement l'Allemagne sur le modèle démocratisé de la France. Toutes ces extravagances théoriques eussent effrayé les cabinets de Saint-Pétersbourg, Vienne et Berlin, si la haine générale contre Napoléon et le roi de Saxe n'avait formé entre toutes ces parties du Tugendbund un lien solide et propre à donner les moyens de diriger les efforts de tous contre celui qu'on se plaisait à nommer l'ennemi commun, sauf à chercher plus tard à éteindre un feu menaçant. Stein, qui l'avait allumé et qui n'en redoutait point les effets, vit bientôt ses espérances réalisées; car, dès qu'on put réellement croire à une puissante et durable intervention de la part de l'empereur Alexandre, dont le caractère et la loyauté inspiraient une haute estime, l'effervescence, si longtemps paralysée, s'accrut avec rapidité. L'opposition à la France ne fut pourtant d'abord qu'une force d'inertie. L'on ne s'armait pas encore contre elle; les troupes alliées allemandes ne se recrutaient plus que très difficilement; les conscrits fuyaient et trouvaient partout asile; les remontes devenaient presque impossibles à exécuter; les contributions se payaient mal, ou même ne se payaient plus; la désertion était fréquente parmi

geois Perthès, les Hellwigs, Katt, et jusqu'au fils de Blücher, formaient des bandes armées qui recevaient sous leurs enseignes les patriotes allemands, du nombre desquels fut cet aimable et spirituel Varnhagen [illegible] baron d'Hardenberg sut tirer d[illegible] frivole pour le jeter dans les o[illegible] semblait encore être qu'une gu[illegible]

Tandis [illegible] de l'Elbe au Rhin, des offici[illegible]ns, westphaliens et francfortois [illegible]ssie par Napoléon et faits prison[illegible]s, a[illegible], le 12 mars 1813, après être entrés dans une légion qualifiée allemande, déclaré *traître à la patrie* tout Germain qui porterait les armes *contre ses frères*, c'est-à-dire qui demeurerait fidèle à des souverains nouveaux, bien que légalement reconnus; ils firent le serment de combattre Napoléon jusqu'à la mort, et le même serment était prêté par les prisonniers espagnols, entre les mains de Bardaxi-Azzara, ministre des Cortès à Saint-Pétersbourg. Enfin l'opposition à la France prenait chaque jour plus d'accroissement en Allemagne, et principalement dans les provinces prussiennes. Là, dès qu'on eut formé la landwehr et la landsturm, ainsi que des compagnies de volontaires, on vit la jeunesse s'y précipiter, ce qui explique la faci-

de ces armes qui éclatent entre les mains de ceux qui se persuadaient ne les avoir chargées que pour leur propre salut. L'Autriche, persévérante dans ses vues, et dont l'existence après tant de désastres était [illegible]acle, semblait encore impassible [illegible]ation générale. Nous avons dit, [illegible]t volume, qu'elle s'était conten[illegible]rmi[illegible] pour la guerre contre la Russ[illegible]ntingent stipulé dans son traité [illegible] et cela même en raison de l'acc[illegible]ie t[illegible]rritoire qui, en cas de succès, lui était v[illegible]ment promis; nous avons dit encore que le reste de ses forces militaires demeurait intact: les revers de Napoléon, en la frustrant de ses espérances, annulaient donc dans ce traité des engagemens qui ne pouvaient plus produire de fruits avantageux pour elle; aussi, pour être en mesure avec les futurs contingens, le cabinet de Vienne, tout en demeurant fidèle à ses engagemens, n'avait cessé d'entretenir de secrètes relations avec celui de Saint-Pétersbourg; car un auxiliaire n'est pas un ennemi déclaré: il s'était même empressé, pour ne point compromettre inutilement ses troupes, d'ordonner au prince de Schwartzenberg de signer avec l'agent russe Anstedt une convention par la-

et de Joseph II. Il ne s'agissait plus, comme alors de maintenir la monarchie dans un haut degré de puissance acquise, mais de recréer solidement cette puissance qui semblait définitivement déchue. V[illegible]enne qu'avait à entreprendre l[illegible]ch.

En par[illegible]e, d'un esprit si lumineux, d'[illegible]le, doué d'un imperturbable [illegible] *laisser venir*, cachet des diplo[illegible] ordre, nous n'avions pu le pei[illegible] très imparfaitement. Ce n'est [illegible] à l'époque où nous sommes parvenus, l'homme si brillant dans un salon, si habile à dissimuler ce qu'il pense et à pénétrer ce qu'on lui cache, mais un de ces politiques à vue perçante, à détermination arrêtée, qui font les destinées des Etats; esprits positifs, nourris de doctrines et non de théories, choses très différentes aux yeux des véritables penseurs; hommes doués d'omnipotence dans la pensée, mais qui, sachant se ployer à tous les intérêts sociaux, eussent aussi été placés utilement à la tête de tout gouvernement, fût-il monarchique ou républicain.

Fils d'un personnage déjà distingué comme ministre directeur des provinces belgiques, celui dont nous nous occupons ici, né en 1773

héritée de son antique influence, diminuée d'un tiers de son territoire, ruinée dans ce qu'il en restait par des campagnes malheureuses, et entourée d'ennemis nombreux, sans compter Napoléon, le plus redoutable de tous, car l'union de ce mon[illegible]e-Louise n'offrait à la pensée qu[illegible] répit! Ce fut à l'aide de cette [illegible] salut que le ministre dirigeant [illegible] État dont les finances étaient ép[illegible]es humiliées, à flatter les intérêt[illegible]n faisant renaître entre elle et [illegible] intime alliance qui, sous le règne de Marie-Thérèse, fit tant d'honneur au prince Kaunitz. Aurait-on pu, dans de telles circonstances, se refuser à un traité d'union relativement à la guerre que Napoléon méditait contre l'empereur Alexandre? S'allier avec celui-ci eût été dangereux sans pouvoir devenir utile; s'allier avec celui-là présentait des chances favorables sans nul danger. Dans l'impossibilité absolue de demeurer neutre, on dut s'arrêter à l'alliance qui présentait la chance la plus favorable; mais, en adoptant cette mesure, on y mit assez de prudence pour être préparé à tous les événemens. Aussi, hormis le contingent fourni, toutes les forces militaires autrichiennes réorganisées étaient prêtes à agir dans une direction conforme

que pour chercher à la séduire on lui offrait *l'Italie, l'Illyrie et la suprématie de l'Allemagne*, parut bientôt rentrer dans les principes de l'alliance, et se contenta de manifester son effroi d'avoir à lutter seul contre le colosse russe. Ce fut même net de Vienne envoya à Paris l a, pour y traiter des arrangem contingent. C'était l'homme e de flatter les espérances de par l'aménité de son caractère iateur de sa politique que comm ant co ibué à la conclusion du traité de Schœnbrunn. Le chevalier Floret l'avait précédé dans cette mission, et tous deux parlèrent de la fidélité de leur gouvernement dans le cas où la guerre continuerait, quoiqu'ils exposassent la nécessité d'y mettre un terme pour faire cesser les maux qu'elle faisait souffrir à tous les peuples. Le comte de Metternich tenait à Vienne un semblable langage, en dépit des virulentes déclamations de lord Walpole et du vœu général des sujets de l'Autriche en faveur d'une rupture; mais il demandait quelles seraient les vues de Napoléon relativement à des négociations pacificatrices. Il s'engageait à les faire valoir comme de son propre mouvement, sans compromettre le cabinet des Tuileries, et

assurait qu'on devait avoir en lui la plus entière confiance. Puis, voyant qu'on n'avait pas formellement repoussé une telle ouverture, il prit ce silence pour une approbation, et comme il continua des négociations avec le tzar, stipulant, sans s'y refuser encore, l'accroissement démesuré du contingent autrichien, « pour ne pas, disait-il, nuire au rôle de médiateur qu'adoptait l'Autriche; car la Russie alors eût très légitimement pu ne point le reconnaître.... » Le cabinet de Vienne prenait ainsi toute la responsabilité d'une négociation pour le succès de laquelle elle demandait au gouvernement français les bases sur lesquelles il prétendait traiter, promettant que, pour appuyer ses efforts pacifiques, il mettrait en mouvement soixante-six mille hommes dans la Gallicie, et créerait pour quatre-cinq millions de florins de billets de banque, ce qu'en effet avait déjà eu lieu.

Quoique le projet d'enlever le roi de Prusse eût été déjoué par le prompt départ de ce monarque pour Breslau et que les vues secrètes du ministère prussien fussent parfaitement connues du cabinet de Vienne, qui les encourageait secrètement, rien ne démasquait aux yeux de M. Otto les intentions réelles de l'Autriche qui, dans ses vrais intérêts, devait désirer que les alliés

et la France fussent également assez forts pour s'en imposer mutuellement, et que la lenteur des négociations entamées lui donnât le temps de s'armer, afin de rendre sa médiation puissante, soit pour contraindre les parties belligérantes à la paix, [illegible] part à la lutte qui se préparait [illegible] mi-hostile, voilée de protestat[illegible] sentait un faux aspect de dupli[illegible] tère irascible et dominateur d[illegible] idait nécessaire, et le but en ét[illegible] tile. L'empereur d'Autriche ne [illegible] anche et durable neutralité, et son ministre était en butte au déchaînement de l'opinion * pour ne pas se déclarer encore contre la France, et paraître tenir à une alliance très impopulaire**. Mais, tout en cherchant à rapprocher les cabinets opposés, il sentait que la Russie était trop engagée avec l'Angleterre *** et proposait d'entamer, sans compromettre la France, quoique de son aveu, des relations directes avec la Grande-Bretagne, dont il protestait avoir refusé des subsides **** montant à la somme de 7,000,000 sterling (168,000,000 de

* Dépêche de M. Otto du 28 décembre 1812.
** *Id.* du 3 janvier 1813.
*** *Id.* du 8 janvier.
**** *Id.* du 11 janvier.

ainsi que la crainte dont la France les frappait, plaçaient dans la situation la plus critique. Ces princes, en effet, ne voyaient de toutes parts que des dangers effrayants près de fondre sur eux. Sous le régime que leur aveugle cupidité avait favori[illegible] pas un moment été les maîtres [illegible]urs États ; les traités les plus s[illegible]re[illegible]t les garantir d'occupations n[illegible]isitions, de vexations de tous [illegible]r leurs sujets par les autorités [illegible] réclamation à cet égard n'était accu[illegible] ou même écoutée ; Napoléon régnait seul sur leur territoire, et, pour surcroît de maux, il y faisait régner ses agens civils et militaires. Mais comment s'y soustraire? Comment les princes auraient-ils pu empêcher ceux qui souffraient de s'en révolter, sans risquer d'être chassés par eux et de devenir eux-mêmes personnellement responsables des insurrections? Les succès de Narbonne devinrent cependant assez faciles près de leur inquiète faiblesse ; ils le furent moins à Vienne, où ce trop jeune vieillardde cour, y portant une frivolité qui contrastait avec la gravité de son âge eût, sembla aussi inconvenant que ridicule, et par une vivacité inopportune il compromit les intérêts qu'il était appelé à défendre. Le prince Schwar-

sincère d la part de l'Autriche. On s'en tenait
cependa encore à ces termes équivoques, et
dans le on ne concluait rien. Mais Narbonne,
dans un moment de fougue aussi indiscrète
qu'impati victorieuse après Wa-
gram et ne re alors, voulut exiger
une répo l'inaction du corps
auxiliaire mte de Metternich,
qui avait nonce de l'accession
de l'Ang e l'Autriche, et qui
pouvait r l liment la puissance
qu'il dirig comme *médiatrice armée*, répondit le 26 avril à l'ambassadeur français que *rien ne tenait plus à cœur* à son maître *que la conservation des rapports et la meilleure intelligence avec Sa Majesté l'empereur des Français;* que, *dans le même temps que l'Autriche faisait des ouvertures de paix auprès de plusieurs cours* très distantes *l'une de l'autre*, les *préparatifs militaires n'en avaient pas moins reçu chaque jour de nouveaux développements;* que *les vœux de l'Autriche en faveur de la paix, loin de s'affaiblir, n'avaient pu que se prononcer d'une manière plus décidée; qu'il ne l'aurait voulu que bien faiblement s'il n'eût*

* Note du comte Louis de Narbonne au comte de Metternich, du 21 avril 1813.

« moins cru devoir charger son ambassadeur « d'ajouter à cette déclaration que *cette démar-* « *che ne préjugeait en rien les bases de son alliance* « *avec la France.* » Le ministre autrichien, en se référant au contenu de ses dépêches adressées le 14 avril au prince Schwartzenberg, dit enfin que « ce n'est pas à la puissance médiatrice à « ouvrir la première la campagne ; que ce n'est « pas avec trente mille hommes qu'elle peut ap- « puyer sa médiation, et que les moyens les plus « efficaces de négociation se trouvent dans le « développement de forces plus imposantes ; « qu'elle sera prête, le cas échéant, à paraître « en scène comme partie principale, et à donner « à ses paroles de paix l'appui nécessaire. »

Le grand mot de médiation armée était donc prononcé ; l'impétuosité inconsidérée de Narbonne en avait été la cause ; le comte de Metternich avait même été déjà obligé de lui répondre que *l'Autriche* voulait sincèrement la paix, et y *forcerait* si l'on n'acceptait pas ce qu'elle croyait *acceptable*, attestant néanmoins *sa partialité en faveur de la France*, quoique toutes *les puissances* fussent *hostiles* contre elle et qu'il devînt difficile de braver une *opinion si générale*. Sur l'apostrophe inattendue du ministre de France, « *Vous attendez donc les évène-*

toujours eu lieu entre les cours de Vienne et de Saint-Pétersourg; il s'en était renoué de même nature entre l'Autriche et la Prusse. Dès la déroute de l'armée française en Russie, Alexandre avait été engagé à passer l'Oder et à s'avancer jusqu'à l'Elbe, en annonçant que l'Autriche prendrait couleur dès qu'elle serait en mesure de le faire. Nous avons déjà parlé de la lettre autographe de François II à Frédéric-Guillaume, où, engageant ce prince à seconder la Russie, l'empereur d'Autriche paraissait disposé à le seconder lui-même. Le comte de Narbonne était donc, toute révélation confidentielle à part, très autorisé à croire que le cabinet de Vienne se détacherait de celui des Tuileries; mais quand le ministre français insistait pour que le général de Frimont commandant le corps auxiliaire en Gallicie, conservât ses anciennes positions, il ignorait la convention signée le 17 (29 mars) à Kalich * entre le comte de Nesselrode et le chevalier de Lebzeltern, qui décidait et traçait le mouvement de retraite du baron de Frimont, convention terminée par ces mots: « La présente transaction « restera à jamais secrète entre les deux cours im« périales, et ne pourra, de part et d'autre, être

* Voyez la pièce justificative B.

militaire les négociations suivies habilement par son ministre, dans des vues pacifiques.

Une autre négociation très importante sous plus d'un rapport, et qui, secrètement alors, s'ourdissait comme une conjuration, c'est celle qui était ou[illegible] Joachim. L'impérieuse cor[illegible]n avec son beau-frère et l[illegible]rat en furent simultanémer[illegible]pereur des Français avait effray[illegible]ur et sa sœur elle-même par le [illegible] Rome conféré au jeune prince né de [illegible]ouise; il les irrita bien plus encore par une lettre du 30 août 1811, où se trouvait cette phrase menaçante : « Rappelez-vous que je ne vous ai fait roi que pour « l'intérêt de mon système; ne vous y trompez « pas, si vous cessiez d'être Français vous ne se« riez rien pour moi. » Dans le cours des discussions qui eurent lieu alors entre Naples et Paris, Joachim rédigea lui-même une note où il répétait fréquemment : *non, le roi de Naples n'est pas le vassal de l'empereur*, oubliant ainsi et la main qui l'avait couronné et son propre serment, le bras enfin qui seul pouvait le soutenir ou l'abattre. Menacé par l'empereur des Français, il chercha un autre appui, et des pourparlers avaient déjà eu lieu à ce sujet. Dès qu'il eut quitté, le 16

« qu'une femme ou qu'un moine quand il ne voit « pas l'ennemi.» Et deux jours après à Joachim*: « Je suppose que vous n'êtes pas de ceux « qui croient que le lion est mort et qu'on peut « lui pisser dessus; si vous faisiez ce calcul, il se- « rait faux. V n ez tout le mal que vous « pouviez; le roi vous a tourné la tête; « *si vous dé* *:onserver, conduisez-vous bien.*» Ce qui blessa encore la vanité de Murat, ce fut cet *niteur* ** : « Le roi de « Naples a quitter le commandement de l'ar- « mée, qu'il a remis au prince vice-roi. Ce der- « nier a plus d'habitude d'une grande adminis- « tration; il a la confiance entière de l'empereur.» C'était une insulte publique, et puisque Napoléon avait échappé et semblait encore en mesure de résister à ses ennemis, Murat devait déjà prévoir le jour où il descendrait du trône, sans l'espoir même de redevenir grand-duc de Berg, cette souveraineté qu'il trouva si mince ayant passé au fils de Louis Napoléon. Son orgueil souffrait autant que son ambition; il continua donc à rêver à cette défection, dont cependant l'idée

* Lettre de Napoléon du 26 janvier 1813.

** *Moniteur* du 27 janvier 1813. Nous avons cité à leur date les deux lettres de Napoléon, pour rectifier l'erreur de Schoell, dans le tom. VII des pièces officielles.

qui plus tard fut obligé d'accepter la Sardaigne en échange; il fut conquis par l'infant don Carlos, fils puîné de Philippe V, qui fut reconnu roi des Deux-Siciles en 1738, lors du traité de Vienne, et qui l'abandonna à Ferdinand, son troisième fils, à son avénement au trône d'Espagne, le 10 août 1759, en réunissant sur sa tête les couronnes d'Espagne et des Deux-Siciles, qui ne pourraient jamais être réunies. Ferdinand IV, chassé en 1806 à Ferdinand IV par l'armée française, reconquis par Ruffo, chassé de nouveau par Joseph Bonaparte, cédé enfin à Murat, qui était ainsi ballotté depuis tant de siècles n'avait pu, Joachim du moins le croyait, s'attacher intimement à une famille royale; mais l'héroïque guerrier se flattait de pouvoir rivaliser de fortune avec l'antique et chevaleresque race des Hauteville. Il ouvrit donc l'oreille aux insinuations qui lui étaient faites par les agens de la maison d'Habsbourg, qui eût mieux aimé voir sur le trône napolitain un soldat sans nom et sans appui, qu'elle pourrait un jour chasser à son profit, qu'un Bourbon, uni par le sang et par un intérêt commun aux deux prétendans de France et d'Espagne. L'Autriche ne s'était point encore déclarée contre Napoléon, mais dans l'expectative d'une guerre possible, son union avec Joachim devait renforcer sa position

feld-maréchal Koutousof ne cessait de conseiller à son maître de chercher tous les moyens de conclure la paix. Ce général, exténué de fatigue, mourut enfin à Buntzlau le 16-28 avril, heureux d'échapper au danger de voir, dans une guerre offensive contre le plus grand capitaine du siècle, se flétrir des lauriers qui acquirent à sa mémoire le plus honorable de tous les titres, celui de sauveur de sa patrie. Toutefois, le système de guerre qu'il finit par suivre, après y avoir d'abord dérogé, ne fut point entièrement abandonné ; car les deux monarques de Prusse et de Russie, tout en marchant en avant, étaient décidés, en cas de non réussite complète dans leurs opérations militaires, à se retirer avant que leur défaite fût consommée, afin de pouvoir le faire avec ordre et sûreté ; leur but eût été d'entraîner l'ennemi loin de sa base d'opérations, et de le priver ainsi de ses renforts, tandis qu'ils se rapprocheraient des leurs. Dans cette combinaison, la multitude de leurs troupes légères aurait harcelé ses flancs et enlevé ses transports; nouveau piége tendu à son audace. En agissant ainsi l'on espérait ruiner l'armée française, et par cette ruine décider l'accession à la coalition de l'Autriche, déjà en force sur la droite de Napoléon, et bientôt, peut-être, sur ses derrières.

matériel de cette armée l'on avait remplacé dans les forteresses les canons de bronze par des canons de fonte; on avait ramassé cent cinquante mille fusils, non compris les soixante mille que la Russie avai[illegible]ai fait des achats d'armes, d'éq[illegible]munitions en Autriche; enfin [illegible]ait fourni, outre des secours du [illegible]re, 7,000,000 sterlings (168,000,c[illegible]contre la promesse réciproque, d'[illegible]pousser vigoureusement la guerre, d'u[illegible]de faire en sorte que le territoire de l'Etat s'étendît au-delà des limites qu'il avait en 1806. C'est dans ces dispositions et avec une partie de ces forces que les deux monarques arrivèrent à Dresde le 24 avril 1813, et se disposèrent à se porter sur la Saale.

Dès la fin de février, le roi de Saxe avait quitté sa capitale pour se mettre sous la protection de l'Autriche, dont il adoptait la politique expectante; il publia, en date du 25 du même mois, une proclamation dans laquelle, en annonçant sa retraite, il invitait ses sujets à la fidélité, exprimait son espoir de retourner parmi eux à l'aide de son *puissant allié*, et rappelait les efforts que durant quarante-cinq ans il avait faits pour le bonheur de ses peuples. En effet, rien de plus admirable que la précédente con-

duite de ce prince. Né en 1750 d'Auguste III, auquel il succéda en 1763, Frédéric-Auguste trouva son pays dévasté par sept années de guerre et d'occupation militaire. Pieux sans bigoterie, généreux sans profusion, bon sans faiblesse, pénétré de ses devoirs et assez éclairé pour les bien remplir, il parvint, avec une rapidité merveilleuse, à guérir toutes les plaies, à tarir toutes les larmes. Sous sa paternelle et judicieuse administration, bientôt la Saxe renaquit pour ainsi dire de ses cendres, plus riche, plus heureuse et plus prospère qu'elle ne le fut jamais. Ayant pris part, non par ambition mais comme membre de l'Empire, aux campagnes de 1792, 1793, 1794, 1795, 1796, il fournit pour son contingent un petit nombre de cavaliers, préférablement à des fantassins, qui, en grévant moins son trésor, eussent coûté plus de sang à ses peuples; calcul vraiment philanthropique, unique peut-être dans l'histoire des princes. Il se réfugia enfin dans le système de neutralité de la Prusse, fut fidèle à cette puissance en 1806, et se voua ensuite, par nécessité, à celui qui lui conféra le titre de roi et lui donna le grand-duché de Varsovie. Mais dans son imprudente candeur, Frédéric-Auguste allait se mettre en opposition avec le vœu général et hautement manifesté de son

peuple, et se placer ainsi parmi les princes que proscrivait la déclaration des alliés. Cela était d'autant plus dangereux que la Prusse, qui n'avait jamais construit de forteresses sur ses frontières méridionales, dans l'espoir d'atteindre tôt ou tard les ri[illegible] de couvrir sa capitale trop [illegible]e des limites de son territoire, ne [illegible]r une certaine consistance à sa [illegible]rvoir à la sécurité de son centre [illegible] frontière respectable, qu'en réu[illegible] une partie du nouveau royaume de [illegible]e. Certes! il ne fallait, pour lui fournir l'occasion de s'accroître légalement aux dépens de la Lusace, déjà implicitement promise au cabinet de Berlin, que le départ de Frédéric-Auguste pour les Etats autrichiens; sa proclamation et son désir connu de ne point s'unir aux alliés, autorisaient Frédéric-Guillaume à s'emparer de cette province. Cependant, comme il était d'une haute importance pour ce monarque d'occuper les places fortes de la Saxe et de rallier à lui l'armée, et surtout l'excellente cavalerie saxonne, sur la coopération de laquelle l'ennemi comptait, il fit près du roi qu'il acquérait le droit de dépouiller de nobles et vives démarches pour lui faire embrasser la cause de l'Allemagne; car l'intérêt d'affranchissement et de conservation

cédait encore à cette époque à celui qu'il commandait et justifiait peut-être une saine politique.

Nous parlerons plus loin et avec plus de détail des affaires de Saxe; c'est sur la Pologne, toujours fidèle à la France, que nous devons diriger ici nos regards. Le Grand-Duché était déjà conquis et occupé par [illegible] qui en convoitaient la possession lég[illegible]me elle l'était alors par l'Autriche; s[illegible]issentiment non avoué entre les deux p[illegible]ussances. Cependant le corps polonais s'était re[illegible] avec ordre, en conservant son artillerie, a[illegible]'être héroïquement distingué dans toutes les [illegible]res auxquelles il avait pris part, quoiqu'il n'eût jamais été traité avec la même faveur que le reste de l'armée alliée et que l'on eût toujours repoussé ses justes réclamations. Cependant, après la retraite effectuée, on vit le gouvernement polonais, prêt à être écrasé par les Russes, chercher encore à lever vingt-cinq mille conscrits et trente mille hommes, sous la qualification de gardes du pays*, indépendamment de douze à quinze mille cavaliers sous les ordres de Poniatowski. Une énergique proclamation** invitait la population polonaise à la persévérance dans la défense de l'État; mais l'armée n'en fut pas

* Le 20 décembre 1812.

** Le 8 janvier 1813.

moins contrainte à quitter Varsovie, à se retirer le 7 février sous Cracovie, et enfin à traverser, en mai, les États autrichiens. En même temps les Russes établissaient dans ces pays, sous la direction du sénateur Lanskoï, un gouvernement provisoire [illegible] formes et les actes de son administra [illegible] nnoncer une prise de possession [illegible] résolue.

Tandis [illegible] s impériales de Vienne et de Sa P[illegible] n'étaient point encore décidées à s[illegible] Napoléon, et qu'on ignorait si les t[illegible] entamées aboutiraient à une paix ou à une guerre générale, le Prétendant (Louis XVIII), recevant en secret des offres de service de la part des royalistes français, et même de quelques personnages longtemps ses ennemis politiques, crut devoir solliciter l'appui des deux monarques de Prusse et de Russie. Ce fut à Dresde qu'après avoir passé à Saint-Pétersbourg, le comte de la Feronnays atteignit l'empereur Alexandre, lui fit la proposition d'un mariage entre le duc de Berry et la grande-duchesse Anna-Paolovna. Il n'obtint aucun succès dans cette mission près d'un souverain qui alors ne croyait pas possible la restauration du trône de la maison de France, et paraissait, dans le cas d'un succès définitif, avoir conçu des idées

très opposées à cette restauration. Alexandre, d'ailleurs, couvait trois griefs contre l'aîné des Bourbons : son départ de Mittau; ses déclamations contre la constitution des cortès, que l'empereur lui-même reconnut; son refus, en cas de réintronisation, de confirmer la vente des biens nationaux. Vainement le prince exilé avait-il fini par céder sur ce dernier point et répandu une déclaration* dans laquelle il promettait à toutes les classes du peuple ce que raisonnablement elles auraient pu désirer; en vain avait-il écrit au tzar en faveur des Français prisonniers de guerre : *Peu importe sous quels drapeaux ils ont servi; ils sont malheureux; je ne vois parmi eux que mes enfans;* vainement avait-il remis ses intérêts entre les mains de l'ardent anti-napoléonien général Pozzo di Borgo, devenu si zélé pour la légitimité et envoyé par lui en Russie, où il avait déjà acquis des droits à la faveur d'Alexandre, qui le plaça près de Bernadotte en qualité d'agent politique et militaire. Le Prétendant porta même, ce qu'il considérait comme une séduisante condescendance, jusqu'à faire passer, par son ministre M. de Blacas, à son secret chargé d'affaires, le comte de Briou, une

* Voyez la pièce justificative C.

note que le duc de Serra-Capriola mit sous les yeux de l'empereur; note dans laquelle il promettait, *d'un trait de plume*, la restitution de la Belgique. En conséquence il demandait que des troupes « embarquées sur la Baltique fussent di-« rigées vers les côtes de France, ayant le roi à « leur tête; elles entreraient, disait-on, dans un « pays dépourvu de tous moyens de résistance, « le mécontentement des Français ne devant pas « tarder à éclater dès qu'il trouverait un sembla-« ble point d'appui. Ce plan devait réunir tous « les avantages possibles pour la France et pour « la Russie : pour la France, par l'effet que pro-« duirait la présence du roi dans des provinces « qui lui étaient toujours restées dévouées. Sa « Majesté, poursuivait-on, y avait eu constam-« ment des intelligences et des partisans qui se « réuniraient au premier signal et s'approche-« raient bientôt de Paris, où, sa proclamation à « la main, le roi serait reçu avec transport; pour « la Russie, par l'importante diversion qui met-« trait à sa disposition la Pologne, la Prusse, « l'Allemagne et l'Autriche même; car cette « dernière puissance trouverait dans l'anéantis-« sement de l'usurpateur le seul moyen de ren-« trer dans la possession des territoires qui lui « avaient été enlevés. »

Cette promesse de rendre des provinces que la France croyait lui être définitivement acquises, comme le complément de son système politique, que d'ailleurs on ne se flattait pas d'arracher à Napoléon dont la chute n'était pas l'objet de la guerre; cet espoir de remonter si facilement sur le trône par une insurrection populaire, à la faveur d'une invasion de troupes russes, tout cela prouvait combien le prince exilé, ainsi que son ministre, appréciaient mal l'esprit, les intérêts, les vanités de cette France, telle que l'avaient faite sa révolution, ses longs triomphes et le règne prodigieux de l'homme qui la gouvernait. Ils ne jugeaient pas plus sainement les vues de l'Autriche qui, dégoûtée d'une possession lointaine, devait plutôt chercher un dédommagement vers des provinces plus rapprochées d'elle; ni les intentions d'Alexandre qui, ayant déjà mis la main sur la Pologne, se regardait comme inattaquable, et éprouvait en outre pour Louis XVIII une répugnance invincible, quoiqu'on eût cherché à la combattre, en ramassant dans une notice biographique tous les actes de nature à faire valoir les dispositions généreuses de ce prince, notice qui fut adressée alors à toutes les cours alliées, et que Zéa-Bermudès envoya aux cortès de Cadix, pour y atténuer l'effet des propos indiscrets tenus

par le Prétendant, auquel on voulait rendre les Espagnols favorables.

Durant cette infructueuse intrigue du Prétendant, Pilau, Thorn et Spandau étaient tombées au pouvoir des Russes; l'insurrection se propageait ou se préparait sur différens points; et le pouvoir de la France se trouvait ainsi paralysé aux bouches de l'Ems, du Weser et de l'Elbe, où elle ne pouvait se maintenir que sous la protection de forces imposantes. En effet, la fermentation qui se manifestait dans toutes les têtes germaniques n'était point étrangère aux habitans d'Hambourg, ville ruinée tant par le système continental et la confiscation des marchandises anglaises que par les contributions et réquisitions. Son peuple, tout exaspéré qu'il était, avait pourtant été maintenu dans la soumission jusqu'au 24 février 1813, jour où une querelle, légère en apparence, survenue à la porte d'Altona entre quelques hommes de la populace et les douaniers français, prit le caractère d'une véritable et sanglante émeute. Les employés sont chassés et poursuivis, les corps-de-garde démolis et les palissades enlevées, malgré le feu protecteur que la troupe dirige sur les mutins, quelques maisons françaises sont pillées; on arrête enfin ce désordre en saisissant et faisant fusiller plusieurs des insurgés, ce

qui rétablit le calme, mais en laissant dans les esprits une sourde irritation. L'annonce de l'occupation de Berlin par les Russes*, et de la renonciation du duc de Mecklemberg à la confédération du Rhin, vint bientôt l'accroître**. Le partisan Tettenborn s'étant montré alors aux environs de la ville, après avoir battu et tué le général Morand qui se retirait de la Poméranie, une députation fut envoyée au commandant russe qui, entré le 18 mars à Hambourg, y fut salué des vives acclamations du peuple. Il se hâta de lever des corps de volontaires, la bourgeoisie s'y précipita; mais les timides magistrats, rendus prudens par les souvenirs du passé et par la crainte d'un plus funeste avenir, furent loin de seconder cette belliqueuse ardeur et hésitèrent à lier leur sort à celui des alliés dont le triomphe ne leur semblait point encore assuré. Le nom seul de Napoléon les glaçait d'effroi, et ils n'étaient pas même sans inquiétudes à l'égard de leurs voisins les Danois, dont la conduite alors leur semblait des plus équivoques.

Malgré l'intime union des deux cabinets de France et de Danemarck, depuis surtout les événemens de Copenhague, malgré la haine pro-

* Le 12 mars.
** Le 14 mars.

fonde que le gouvernement danois portait aux Anglais, la navigation de Londres à Altona n'avait point été interrompue. Enfin, quoique les troupes danoises eussent ardemment servi Napoléon contre le colonel Schill et le prince d'Oëls, le cabinet de Copenhague, effrayé des événemens qui se préparaient et des pertes dont il était menacé, paraissait vouloir se rapprocher du cabinet de Saint-James qu'il avait en horreur, et de celui de Saint-Pétersbourg qu'il redoutait. Il espérait ainsi être protégé contre la Suède, dont les troupes avaient débarqué le 25 mars à Stralsund, où elles attendaient l'arrivée du prince de la couronne. Dès la fin de décembre 1812, des conférences avaient eu lieu à Stockholm, dans la vue d'obtenir du gouvernement danois la cession de la Norwége promise à la Suède par la Russie, en dédommageant la partie lésée par un accroissement de territoire au nord de l'Allemagne, et l'on exigeait en conséquence la réunion des troupes danoises à celles des alliés. Mais que pouvait-on lui offrir à cet effet, dans ces conférences reportées ensuite à Copenhague, et suivies dans cette résidence par le prince Dolgorouki pour la Russie, et pour la Suède par le comte de Mœrner? Ce ne pouvait être les villes anséatiques, dont le commerce anglais désirait

l'indépendance; ni le Mecklenbourg, uni ... sie par les liens du sang; ni le Hanovre, pa... de la maison régnante dans la Grande-B... ni la Westphalie, que réclamait le roi d... ni la Hollande, qu'en raison de tant ... politiques et commerciaux l'Angleter... rait jamais voulu voir courbée sous le joug danois! Enfin, nulle de ces contrées n'était encore tombée sous la main des alliés. Les promesses faites ou à faire étaient don... lusoires, car Napoléon, quoiqu'il eût relevé l... emarck des clauses de son alliance du 31 o... 1807, n'en était pas moins en forces pour... oser à l'effet d'arrangemens territoriaux ... éventuels. Au sein de ces difficultés, la ... se réduisit à demander l'évêché de Dron... ce qui fut refusé; mais l'on consentit à r... re avec la France, et à occuper tant Hambourg que la Basse-Saxe, en établissant une ligne de neutralité.

Sur ces bases et les ouvertures faites par l'empereur de Russie au cabinet danois, celui-ci envoya le 4 avril le comte de Moltke à Kalisch et le comte de Bernstorf à Londres. Ce ministre, fils et successeur d'un homme de génie à qui le Danemarck dut longtemps sa prospérité, alla jusqu'à promettre l'accession de sa cour à la ligue du Nord, mais à condition que son pays en recueil-

lerait les plus grands avantages. Ses négociations n'eurent cependant pas le succès dont son roi s'était flatté, en dépit de la folle exagération de ses vœux; ce n'était rien moins que la restitution des îles de Sainte-Croix, Saint-Thomas et Héligand; celle indemnité de six cent mille livres rze millions quatre cent mille francs es essuyées en Seeland; la garantie ns, et notamment de la Norwége villes de Hambourg, de Lubeck pour l'entretien des troupes destinées à er de ces deux villes.

Ce qui enhardissait le cabinet danois à se permettre des demandes aussi extravagantes, c'était la légèreté avec laquelle le prince Serge Dolgorouki avait, sans pouvoirs à cet égard, accédé aux vœux du roi, qui croyait sa coopération d'une importance telle qu'elle ne saurait être assez payée. Le ministre russe s'était même permis d'inviter Tettenborn à livrer les deux villes anséatiques aux troupes danoises stationnées dans le Holstein, et dont le général déclara au partisan russe qu'il avait reçu de son maître l'ordre de les occuper. Tettenborn s'y refusa, mais en déclarant qu'il accepterait le secours des Danois en cas de besoin. Cependant Dolgorouki fut désavoué, et Bernstorf n'avait pas même été écouté

par le ministère anglais. Ce cabinet éprouvait alors une vive opposition relativement aux clauses du traité signé avec la Suède à Oërebro le 3 mars 1813; traité curieux en ce qu'il taisait ce qui y était implicitement convenu; car, quoiqu'on n'y parlât point de la No l'Angleterre y accédait aux conventions es entre la Russie et la Suède, s'engageant econder de ses armées de terre et de mer. , comme la cession de ce royaume était le n id de la convention à laquelle on accédait, communication au parlement britannique ce traité avec Sa Majesté Suédoise parut attentatoire à l'honneur du pays, et Ponsomby, qui demanda qu'on en suspendît l'exécution, en traça ainsi la bizarre origine : « Napoléon avait consenti à la conquête de la « Finlande qui ne lui appartenait pas; la Russie « en indemnise la Suède par la Norwége, sur la- « quelle elle n'a aucun droit, et l'Angleterre pro- « met au Danemarck un équivalent de ses pertes, « pris dans la Basse-Saxe, encore occupée par la « France. » Le ministère cependant triompha de cette opposition dans les deux chambres.

Cet incident parlementaire nous conduit naturellement à examiner ici ce dont s'occupait alors le cabinet britannique, qui allait plus que jamais devenir le grand ressort de la poli-

tique européenne. Le principal avantage de ce cabinet sur tous ceux du continent était d'avoir seul un système d'Etat positif, fondé sur les intérêts essentiels, et suivi avec une imperturbable constance e[illegible] des [illegible]ations ministérielles. Ce système [illegible]illaume d'Orange à l'époque où [illegible]gne eut à lutter contre la prépo[illegible], depuis le ministère de Richelieu. [illegible]it acquise et que le règne de L[illegible] u plus haut degré; ce système, di[illegible] tait, d'une part, à élever sa puissance commerciale et maritime, soit par des traités, soit par les armes, au-dessus de celle de tous les états du continent; d'une autre part, à ne cesser d'effrayer l'Europe sur l'idée d'un projet supposé d'empire universel conçu par la France, seule rivale qu'elle redoutât encore. Les deux Pitt se tinrent constamment dans cette voie; le cabinet de Saint-James y demeura sous le ministère de Castlereagh. Dans la langue politique de la Grande-Bretagne, vouloir réduire la France à ses *limites naturelles* (seul espoir auquel on osât se livrer alors), c'était, en termes mieux voilés, vouloir ruiner cette puissante rivale. L'Angleterre fit donc les plus grands efforts pour soutenir les alliés et les déterminer à continuer la guerre; ses agens diplomatiques les y

poussèrent par des promesses et des subsides. Pour subvenir à l'acquittement de ceux-ci, le parlement impérial vota, sur la proposition qui lui en fut faite, le 31 mars 1813, un budget de soixante-douze millions sterlings (un millard sept cent vingt-hu de francs de France), somme couverte, revenus de l'Angleterre et de l'Irlan par gt-un millions sterlings de taxe de rre, un emprunt de vingt-un millions et un e crédit de six millions.

La même sessi emarquable sous d'autres rapports, ca traita plusieurs questions vitales pour le pays : celles de la Compagnie des Indes, du rachat de l'impôt territorial, de l'accroissement du fonds d'amortissement ; vaine charlatanerie ! car l'amortissement, fruit d'un surcroît d'impôt, accroît plus la dette qu'il ne la diminue. Mais, parmi les questions vitales, la plus importante fut celle de l'émancipation des catholiques, sur la demande de leur ardent orateur Gratam. Sa proposition eût été accueillie si elle n'eût été subordonnée au droit de voter dans les deux chambres ; amendement adopté qui fit retirer la motion de leur defenseur. Cette réserve était non-seulement humiliante pour les dissidens, mais contraire aux vues d'un parti politique qui, en renforçant par eux les bancs de

interdits, des hôpitaux, des universités, des corporations de l'Église et du théâtre; enfin être chargé de la nomination des juges de paix? Inconcevable institution, vantée dans le roman politique de Delolme, et dont l'existence est un véritable et perpétuel déni de justice! Après ce léger aperçu de la session du parlement anglais, reportons notre vue sur le continent qui, pour combattre la France, allait avoir à puiser dans le trésor de sa rivale, dont l'importance devenait ainsi souverainement dominatrice sur le corps politique européen.

La conduite du Danemarck était alors celle qu'on a constamment vu tenir par tout Etat faible, en butte aux intérêts et aux exigences politiques des gouvernements forts, qui veulent les entraîner dans leurs propres voies et les rendent souvent victimes des actes qu'ils leur ont imposés. Telles furent la Savoie entre la France et l'Autriche, la Prusse entre la France et la Russie; et on les accuse du système de ruse que leur position leur commande! Le Danemarck, puissance maritime et commerciale, ne pouvait échapper sur mer à l'Angleterre, sur terre à la France; l'une pouvait le ruiner, l'autre pouvait le détruire; aussi, autant par vengeance que pour son salut, le cabinet de Copenhague se jeta-t-il dans les bras de Napoléon qui, par ses armées, garantis-

sait son territoire. Allié de ce prince depuis six ans, il avait à sa voix, en 1809, fait poursuivre, comme nous l'avons dit, Schill et le prince d'Oëbs, et empêché ainsi une insurrection générale dans le nord de l'Allemagne. Menacé par les alliés depuis les désastres des armées françaises, mais ne pouvant sans danger abjurer une alliance qui cependant ne lui était plus secourable, au moment où l'ennemi était à sa porte, il avait, d'accord avec Napoléon, cherché à conclure la paix et à obtenir les villes de Hambourg et de Lubeck, ce qui eût couvert ses frontières et fût devenu un gage, soit pour la conservation de la Norwége, soit pour lui servir d'indemnité en cas de perte de ce royaume. Cette occupation des plus importantes villes anséatiques était également utile à Napoléon, allié secret des Danois, quand même ils se fussent ostensiblement réunis à ses ennemis. Mais les tentatives faites à cet égard par le cabinet de Copenhague ayant échoué en Angleterre, il n'en continua pas moins à paraître dans les mêmes sentimens qu'il fit manifester à Kalisch par le comte de Moltke. Il promettait aux alliés de leur fournir vingt-cinq mille hommes, tandis qu'il combinait avec les Français les moyens de leur livrer Hambourg, ce qui les rendrait maîtres des bouches de l'Elbe et gênerait

les communications de l'Angleterre avec le continent. Tettenborn, qui avait refusé les secours offerts par les Danois, les réclama quand il vit les Français, déjà forts sur la rive gauche du fleuve, se fortifier en outre dans une partie de l'île de Wilhelmsbourg.

Mais, tandis qu'il reçoit ces alliés suspects le 10 mai, le président de Kans négocie avec le général français. Les troupes danoises quittent la ville le 19, se rangent sous le commandement du maréchal Davoust et le partisan russe est contraint à se retirer le 30. Les Français entrent à Hambourg qu'ils frappent d'une contribution de cinquante millions impossibles à payer par une ville dont le commerce, sa seule richesse, est totalement ruiné, dont les principaux habitants sont en fuite, et l'on y pourvoit par la spoliation de la banque, en vertu d'une lettre de Napoléon où il était dit : « *Vous sentez bien que je ne puis rendre un décret pour cela.* » Après avoir ainsi dévoilé sa politique, le gouvernement danois s'empressa d'envoyer en Norwége le prince Christian-Frédéric pour mettre ce royaume en sûreté. Mais cette conduite autorisait la Suède à se procurer, aux dépens d'un ennemi déclaré, l'indemnité qui lui était due pour la perte de la Finlande, et que la

Russie lui avait promise ; la cession lui en était même garantie par l'Angleterre qui, aussitôt après l'occupation de Hambourg par le prince d'Eckmühl, bloqua les bouches de l'Elbe et menaça de nouveau Copenhague. C'était un avantage pour Napoléon qu'un poste aussi important sur la rive droite du fleuve, dont il tenait déjà les principales forteresses. Mais si la politique danoise, qui le lui procurait en se montrant agressive contre la Suède, la Prusse et le roi d'Angleterre même, en qualité de souverain du Hanovre, empêchait d'armer tout le nord de l'Allemagne sous la direction du baron de Stein, homme ardent, à tête aussi forte que lumineuse, les troupes aux ordres du maréchal Davoust se trouvaient pourtant paralysées, par la nécessité de contenir dans l'obéissance une ville populeuse et mécontente, de surveiller les communications de l'Angleterre, et de tirer des malheureux Hambourgeois, soit en argent, soit en effets utiles, les fonds dont Napoléon avait besoin. D'ailleurs Bernadotte tenait aussi en échec le prince d'Eckmühl.

En effet, le prince royal de Suède, au moment de son embarquement à Karlskronn, avait adressé, le 8 mai, à ses *frères d'armes*, une proclamation dans laquelle, en protestant n'avoir

d'autres vues que *la paix générale*, il invitait ses soldats à se rendre dignes des peuples qui leur *tendraient les bras;* puis, dans une instruction au général de Rosen, il lui avait recommandé de surveiller Hambourg, où son approche réveilla de flatteuses espérances, et surtout d'avoir l'œ sur les Danois qui venaient de se réunir aux Fran çais. Dans la crainte que le cabinet de Copen hague profitât de son absence pour tenter, de la Norwège, une expédition contre les provinces suédoises, il avait paré à ce danger en plaçan sur les frontières du royaume un corps sous ordres des maréchaux Toll et Essen. Ce ne fut qu'après avoir pris ces sages précautions qu'il alla en Poméranie se mettre à la tête des trente mille hommes avec lesquels il devait prendre part aux opérations militaires des alliés.

Si, relativement aux Danois, à Hambourg et à Bernadotte, nous avons un peu anticipé ici sur les faits secondaires de la campagne de 1813, c'est en raison des intérêts politiques qui s'y rattachent ou s'y rattacheront un peu plus tard. Revenons maintenant à Dresde, où les habitans, mécontens d'être abandonnés par leur roi, étaient tout aussi disposés que ceux de Hambourg à secouer le joug des Français. Ceux-ci avaient d'abord eu l'intention

de défendre cette ville, mais s'étaient contentés d'en faire sauter le pont après l'avoir évacuée, et les souverains alliés y étaient aussitôt entrés. C'est alors que le duc d'Anhalt-Dessau se détacha de la Confédération du Rhin, tant pour son propre compte que pour celui du duc d'Anhalt-Cœhen son pupille. Déjà avait eu lieu la capitulation de Czenstochowa, le 5, et de Thorn, le 16 avril. Le 26 les Français évacuèrent la forteresse de Spandaw. C'étaient d'utiles succès pour les alliés auxquels ils rendaient disponibles des troupes dont on avait le plus grand besoin ; mais ces succès n'avaient été obtenus que sur les débris d'une armée désorganisée. On avait négligé d'écraser, au moment où elle était faible encore, celle du vice-roi d'Italie, qui, par des renforts journellement reçus, commençait à se montrer sous un respectable aspect devant une armée qui s'étendait sur la rive droite de l'Elbe, depuis la porte de Hambourg, où Bernadotte n'était pas encore arrivé, jusqu'aux montagnes de la Bohême, sans posséder même les principales forteresses qui défendent le fleuve. Enfin, quand cette armée alliée fut entièrement réunie, par la jonction des corps prussiens de Blücher, Yorck et Bulow aux troupes russes, quoiqu'elle montât sur le papier

à plus de cent cinquante mille hommes, elle n'en avait réellement sous les armes qu'environ cent onze mille.

Avec ces forces, trop peu considérables pour espérer raisonnablement des succès sur un ennemi encore formidable, rien n'était autant à désirer q l'intervention de l'Autriche, soit comme alliée, soit comme médiatrice. Sa prudence inspirait des alarmes, et la conduite du roi de Saxe semblait être une échelle sur laquelle on pouvait mesurer la sienne. La réponse qu'il avait faite aux lettres du roi de Prusse * n'avait rien de satisfaisant; il s'y refusait aux propositions des alliés, se retranchait dans le système de modération adopté par l'Autriche, demandait qu'on respectât ses sujets et qu'on lui remît le district occupé de Cotbus. Était-il guidé par la crainte d'une vengeance possible et prompte de la part de Napoléon, dont il ne croyait pas la puissance abattue; ou par son respect pour la foi due au serment qu'il lui avait prêté comme à un bienfaiteur? Espérait-il enfin concilier ces deux sentimens en se liant à l'Autriche médiatrice? Ce malheureux et vertueux prince fut sur le point de changer de système quand il sut que la Prusse se joignait à la Russie;

* De Ratisbonne, en date du 19 avril.

et, quoiqu'on l'eût vu quitter Dresde, la direction de son voyage vers les États autrichiens fit encore espérer qu'il adopterait une politique semblable à celle qu'on se flattait devoir être la saine et conservatrice politique du cabinet de Vienne. Ce qui rassurait à cet égard, c'était la lettre que Frédéric-Auguste écrivit le 19 avril au gouverneur de la forteresse de Torgau, et dans laquelle il lui annonçait qu'il avait conclu avec le gouvernement autrichien un accord qui rendait leurs intérêts inséparables; qu'il prendrait part à la médiation proposée par le cabinet de Vienne, et que, pour en faciliter le succès, il consentirait à la cession du grand-duché de Varsovie, si elle devenait une condition indispensable de la paix; que, dans ce cas, l'Autriche s'engagerait à faire obtenir au roi une indemnité aussi considérable que les circonstances pourraient le permettre; disposition dont il fut donné notification au monarque prussien. Enfin, le général Thielmann, commandant de Torgau, ayant éludé l'ordre reçu par lui d'envoyer une partie de son artillerie à Wittemberg, occupé par les Français, le roi approuva sa conduite le 30 avril, sur le motif que cet envoi aurait été contraire à ses engagemens avec l'Autriche.

Cette conduite équivoque de Frédéric-Au-

guste était cependant très peu rassurante pour les alliés; on voyait clairement la répugnance qu'il éprouvait à se détacher entièrement de celui qui l'avait favorisé antérieurement, et avec lequel il entretenait peut-être encore des relations secrètes; du m soupçonnait-on, ce qui, du reste, plaça à égard, la Prusse dans une situation se à celle de la Suède par rapport au Dane k. Ce qu'il y avait de certain, c'est que le de Saxe ne se réunirait point activement aux , qu'on était encore dans l'incertitude su ession de l'Autriche, et qu'on ne voyait jusqu'alors la portion la plus considérable et la plus importante des princes de la Confédération du Rhin se disposer à rompre les liens qui les unissaient à la France.

L'armée combinée, qui avait un moment compté sur les excellentes troupes saxonnes, ne recevait que de lents et faibles renforts; elle était même obligée d'en retarder la marche pour couvrir les siéges et blocus des places situées aux environs de sa position. Sa situation était donc éminemment critique, au moment où on la croyait des plus brillantes; elle venait même de la rendre plus hasardeuse encore en se portant sur Leipsick, ce qui la plaçait en avant des forteresses occupées par l'ennemi; mais les alliés ne croyaient

pas à la rapidité que Napoléon mit dans la formation et la marche de ses armées; puis ils voulaient à toutes forces couvrir la Saxe, et ne point compromettre en Allemagne un crédit que le plus léger mouvement rétrograde eût altéré.

Tel était l'état des choses au premier mai 1813, et nous retournerions ici vers Napoléon pour exposer les moyens qu'il employa dans la création d'une armée nouvelle et nombreuse, si nous ne croyions pas devoir le disculper du tort d'avoir laissé sur l'Oder et la Vistule environ cinquante mille hommes qui l'eussent mis à même d'agir hostilement avec plus de promptitude.

Premièrement, quand il quitta son armée à Smorgoni en lui promettant de puissans secours, il se figurait qu'elle pourrait s'arrêter sur le Niémen ou sur la Vistule et y tenir les ennemis en échec; que les places sises sur ce dernier fleuve et sur l'Oder se pourraient défendre assez de temps pour lui donner celui de venir reporter la guerre sur les frontières de la Russie, et que les deux puissances prussienne et autrichienne demeureraient fidèles à son alliance, l'une par crainte et faiblesse, l'autre dans l'espoir d'un accroissement de territoire.

Secondement, la conservation de la place de Dantzick, située à quatre cents lieues de ses fron-

tières, et entourée de peuples devenus [illegible]iles, n'avait pas été une affaire de choix, mais bien l'effet des circonstances. Les généraux fra[illegible]ais résolurent même, dès Kœnigsberg, de l'abandonner en faisant sauter les fortifications; mais, outre que cette place renfermait [illegible] millions de grains, quinze millions d'effe[illegible]lemens, un trésor de douze millions et [illegible]gt mille fusils qu'il eût été impossible d'[illegible], la trentième division, forte de quinze [illegible] hommes d'infanterie et de quinze cents [illegible] cavalerie, récemment arrivée du Mecklenb[illegible] était composée de conscrits, faibles d[illegible]titution et exténués par une marche longue et pénible, ce qui les rendait totalement incapables d'en entreprendre une nouvelle; enfin une grande partie de ses malheureux soldats succombait déjà à l'excès de la fatigue qu'ils avaient essuyée et encombraient les hôpitaux. A ceux-ci s'étaient joints successivement les débris de la division Macdonald, et un grand nombre de soldats isolés, ainsi que les malades laissés par tous les corps français qui traversaient cette ville. La bigarrure qu'offrait cette garnison était telle que les trente-cinq mille hommes dont elle se composait appartenaient à vingt-deux différentes nations, et que la presque totalité avait besoin, au risque de périr;

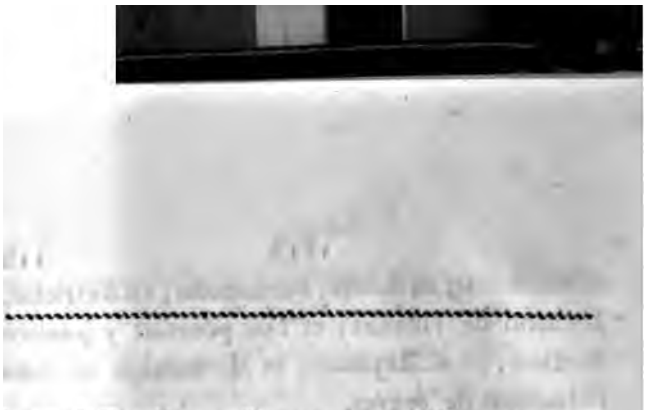

Retour de Napoléon. — Flagornerie des différens corps. — Préparatifs de guerre. — Troupes retirées d'Espagne. — Levée de trois cent cinquante mille hommes. — Gardes d'honneur. — Expropriation des communes. — Députations romaine et milanaise. — Italie. — Ses mécontentemens. — Conscrits réfractaires. — Pie VII. — Persécution. — Base de concordat. — Lettre de Napoléon au pape. — Rétractation. — Corps législatif. — Déclaration de guerre à la Prusse. — Amérique. — Régence. — Police. — Départ de Napoléon. — Le roi de Saxe. — Lutzen. — Négociations de Dresde. — Mission de Bubna. — Napoléon propose un armistice. — Bataille de Bautzen. — Négociation. — Retraite des Russes. — Leur position. — Armistice de Plesswitz. — Les difficultés. — La signature. — Les dispositions. — Le pape. — Madame de Brignoles. — Murat. — Préparatifs militaires de l'Autriche. — Stewart. — Reichenbach. — Trachemberg. — Plan de campagne des alliés. — Traité du Danemarck. — Préliminaires du congrès. — Mission de Metternich à Dresde. — Congrès de Prague. — Négociations secrètes. — Rupture du congrès. — Déclaration de l'Autriche. — Curieuse prétention de Louis Bonaparte. — Manifeste autrichien. — Forces des alliés. — Moreau. — Bataille de Dresde. — Gross-beeren. — Kulm. — Katzbach. — Denvitz. — Traité de Tœplitz. — Reprise des négociations. — Italie. — Traité de Ried. — Bataille de Leipsick. — Dresde. — Retraite. — Hanau. — Mortalité. — Dresde. — Dantzick. — Hollande. — Soumission des confédérés. — Murat. — Beauharnais.

— Saint-Sébastien. — Napoléon comparé
ric II.

Napoléon avait, comme par miracle, et grâce à son déguisement ainsi qu'à la rapidité de sa course, échappé nor[illegible]ent en Silésie aux agens du Tugendbur[illegible] Dresde aux émissaires qui attendaient, [illegible]isir de lui, un ordre que les ministres [illegible]négligèrent de donner; il avait échappé à [illegible] mort même, que depuis son départ de Mosco[illegible] était [illegible]dé à préférer au malheur de tombe[illegible]n [illegible] les mains de ses ennemis*. Voyageant [illegible]om de Reynval, porté sur son passeport, il arriva à Paris le lendemain du jour où y fut publié le vingt-neuvième bulletin, révélateur d'une partie de ses désastres. Son premier soin fut de sonder la profondeur de cette plaie sanglante faite à son pouvoir, à son orgueil, et surtout à la fiction qu'il nommait sa dynastie, tant par l'échauffourée du général Mallet que par le complet oubli qu'on fit alors de son épouse et de son fils. Jadis, disait-il, on eût crié : *Le roi est mort, vive le roi!* et il s'étonnait qu'il n'en eût pas été ainsi. Il ne sentait pas

* Napoléon, durant la retraite de Russie et les campagnes de 1813 et 1814, ne cessa de porter sur lui un sachet renfermant un poison très actif.

moyen d'en imposer à ses ennemis, avait répondu* au premier de ces discours : « Des soldats timides perdent l'indépendance des nations ; des « magistrats pusillanimes détruisent l'empire des « lois, les droits du trône et de l'ordre social. La « plus belle mort serait celle d'un soldat au champ « d'honneur, si la mort d'un magistrat défendant le « souverain n'était plus glorieuse encore... C'est à « l'idéologie qu'il faut attribuer tous les malheurs « de notre belle France. Qui a proclamé l'insur- « rection comme un devoir? qui a adulé le peu- « ple en lui attribuant une souveraineté qu'il est « incapable d'exercer? une assemblée d'hom- « mes étrangers à la connaissance des lois civi- « les, criminelles et administratives, politiques et « militaires. » En se livrant à ces déclamations anti-révolutionnaires, Napoléon se flattait toujours que son armée n'avait pas été totalement détruite, car il ignorait encore la défection du général Yorck, la retraite du prince Schwartzenberg, la fuite de Murat et la désorganisation des troupes qu'il avait mises sous son commandement. La Prusse lui semblait trop faible pour oser s'armer contre lui ; il comptait sur sa propre alliance avec l'Autriche, persuadé qu'elle ne cher-

* *Moniteur* du 28 décembre 1812.

cherait à profiter des circonstances que pour améliorer sa situation politique, ce en quoi il lui serait facile de la satisfaire. Quant à la Suède, il l'a redoutait d'autant moins qu'il se croyait sûr de pouvoir la[illegible]e Danemarck dont il dominait [illegible]ernement. Dans cette ignorance [illegible]mensité des pertes qu'il avait [illegible] dangers qu'il allait avoir à af[illegible]t pas moins en délibération la[illegible]ir s'il fallait conclure la paix ou [illegible]erre. M. de Talleyrand, appe[illegible]u à cet effet, opina, selon son usage, d'une manière équivoque, ne voulant, dans une situation qui lui semblait critique, ni contrarier les vues secrètes de son maître, ni assumer sur lui-même la responsabilité d'une décision dont les résultats pouvaient devenir funestes. L'avis du duc de Feltre (Clarke) fut qu'il fallait continuer à se battre ; et il prévalut d'autant mieux que c'était celui de Napoléon, qui ne doutait point que par de nouvelles victoires il ne parvînt à dicter encore les conditions d'une paix aussi utile que glorieuse.

Une nouvelle question devait être la conséquence de celle qu'on venait de décider ; c'était celle-ci : Fallait-il, pour porter en Allemagne des forces imposantes, abandonner

entièrement la péninsule ibérienne? L'on n'osa se résoudre à prendre un si grand parti qui, outre qu'il livrait décidément l'Espagne au commerce anglais, compromettait le midi de la France, insulté alors et peut-ê[illegible] bientôt par les armées britanniques. [illegible]êta donc à un moyen terme; ce fut [illegible] la Péninsule trente mille hommes [illegible]aré [illegible] Soult, en se reposant, par rapp[illegible] la [illegible]ation de la frêle couronne du ro[illegible]r les brillans et constans succès d[illegible]t [illegible]logne, sur les garnisons d'un gra[illegible]p [illegible]s fortes et sur les moyens qu'on supposait au prétendu monarque pour disputer le terrain pied à pied. L'on savait que Ballestéros avait refusé d'obéir à Wellington, ce qui faisait espérer une rupture entre les Espagnols, se méfiant de leurs alliés, et les Anglais, dont on s'exagérait la timidité depuis leur retraite de devant les murs de Burgos, et la longue inaction qui avait suivi cette retraite. Ce qu'on ignorait cependant, c'est que le chef des troupes britanniques avait fini par triompher de toutes les méfiances, de toutes les susceptibilités, et que la direction des affaires militaires lui était entièrement remise; aussi avait-il successivement visité Lisbonne, Cadix, ainsi que tous les corps placés sous ses ordres, et se préparait-il à

recommencer les hostilités (en levant des cantonnemens que l'on n'avait pas osé insulter), quand il se vit délivré du plus redoutable de ses adversaires.

Les armées françaises contre lesquelles il allait avoir à lutter étaient cependant encore formidables, puisqu'elles montaient à deux cent soixante-dix mille hommes, dont vingt mille de cavalerie, avec trois cents bouches à feu *; mais, en outre, une masse beaucoup plus considérable de troupes de Napoléon était dirigée par lui vers son armée déjà réorganisée sur la rive gauche de l'Elbe. Dans ce nombre on remarquait des équipages de vaisseau, que l'impuissance presque absolue de la marine française rendait inutiles dans les différens ports de l'empire. En l'absence du corps législatif, qui légalement eût eu seul le droit d'en décider, il fit rendre un sénatus-consulte ** ordonnant une levée de trois cent cinquante mille hommes, dont cent mille sur le premier ban de la garde nationale, cent mille pris sur les conscriptions de 1809, 1810, 1811 et 1812, et une levée anticipée sur la conscription de 1814. Quand il portait ainsi le déses-

* Fain, Manuscrit de 1813, tom. Ier page 33.
** Sénatus-consulte du 11 janvier 1813.

poir dans les familles, son ministre osait vanter les progrès de la population, comme si l'on pouvait consoler des parens des pertes qu'on leur cause en leur montrant en perspective ce qui doit dans l'avenir les réparer. Aux moyens ordinaires de recrutement on ajouta celui d'enrégimenter les gardes d'honneur, seule mesure propre à recréer une cavalerie, l'ancienne ayant presque disparu ; c'était un nouvel acte illégal contre lequel on murmura, sans cependant refuser de s'y soumettre. L'on obtint ainsi quinze à seize mille cavaliers, pleins d'honneur et de courage, mais peu disciplinés et généralement mécontens; car cette cavalerie se composait de jeunes gens exempts de la conscription, soit par le tirage, soit parce qu'ils avaient fourni des remplaçans; mais Napoléon voulait s'assurer ainsi des otages contre des mouvemens insurrectionnels possibles durant son absence; calcul misérable, un très petit nombre de ceux qu'il enlevait ainsi à leurs familles ayant une existence sociale de nature à écarter tout soupçon qu'ils pussent jamais devenir dangereux à un pouvoir vigilant et fort, contre lequel les menées secrètes du royalisme se sont constamment montrées impuissantes.

Napoléon cherchait à raviver l'opinion en soutenant que, vainqueur de tous les obstacles, il

eût, sans la rigueur d'un hiver prématuré, obtenu les plus brillans succès. Quoique les désastres qu'il avait essuyés eussent fait couler bien des larmes, le désir d'une paix qui ferait cesser tant et de si grandes infortunes ne se présentait encore comme possible qu'à la suite de nouvelles victoires, achetées par la nécessité des nouveaux sacrifices propres à les obtenir; l'honneur national d'ailleurs était blessé, et l'empereur des Français spéculait avec habileté sur les effets de ce sentiment dominateur. Aussi vit-on, comme par magie, jaillir du sein de cette puissante France une armée qui dans son ensemble montait à vingt régimens de gardes, cent cinquante-deux régimens de ligne, trente-sept d'infanterie légère, quatre de Suisses, six de déserteurs étrangers, quinze d'artillerie; quatre-vingts de cavalerie, trente bataillons du train et un nombre égal de bataillons de conscrits réfractaires : en tout huit cent mille hommes d'infanterie et quatre-vingt mille homme de cavalerie *.

L'expropriation des communes devint l'un des moyens employés pour fournir aux frais de ce grand développement militaire. Cette expropriation fut effectuée** sous promesse de remplace-

* Fain, Manuscrit de 1813.

** Décret du 20 mars.

ment en rentes, ce qui dépossédait les cr
inscrits sur ces biens, en ne leur donna
hypothèques que ces mêmes rentes sur le
un décret subséquent *, également illé
régla leurs droits qu'avec une parcimoni
vint un véritable déni de justice. Si nous ne
arrêtons ici à de tels détails, c'est pour montre
combien la puissance primitive de Napoléon avait
baissé depuis que les recettes extérieures lui
manquaient, et à qu oint il violait impuné-
ment les droits acqui les formes conserva-
trices de ces mêmes d Les flagorneries dont
il fut l'objet à cette é , et que nous avons
cru nécessaire de repr ire, prouvent et la ser-
vilité des hommes dont il s'entourait, et la cré-
dulité de ceux auxquels tant de charlatanerie
s'adressait. Aussi, dès le 27 décembre 1812, une
députation romaine était venue protester de sa
fidélité et de son dévouement à la dynastie dont
Rome avait obtenu le haut rang de seconde ville de l'empire, et invitait l'empereur à venir *au palais des Césars entendre les acclamations des Romains.* Une autre députation, arrivée de Milan, vantait les bienfaits dont il avait comblé son royaume d'Italie, et promettait *des armes, des armées, de*

* Décret du 6 novembre 1813.

l'or, de la fidélité, de la constance, en protestant que ces offres n'étaient pas l'effet des *conseils de l'autorité*, mais celui de la *conviction* et du *sentiment*. On voyait de toutes parts arriver de semblables adresses, même de la souffrante, ruinée et mécontente Hollande ; enfin le président de la cour des comptes s'exprimait ainsi : « *La présence de l'empereur fait renaître partout l'allégresse, et la confiance succède aux inquiétudes.* »

Cette confiance et cette allégresse n'étaient cependant pas aussi générales que le prétendaient toutes ces adresses. L'Italie surtout, en dépit des paroles louangeuses de ses députés, murmurait plus haut que jamais depuis qu'un grand nombre de ses enfans avaient été ensevelis sous les neiges de la Russie. Dans ce pays, les cris de la douleur avaient percé à travers le son des cloches qui solennisaient tant de victoires ruineuses. La publication du vingt-neuvième bulletin avait, comme un coup de foudre, écrasé ceux mêmes qui avaient conservé encore quelque espoir de retrouver ce qu'ils avaient de plus cher. Le corps italien, l'élite de la population adolescente, ne consistait plus qu'en quelques débris; les gardes d'honneur avaient presque tous péri en proie à tous les genres de souffrance. Le vice-roi s'était, à la vérité, conduit, comme militaire, avec autant

d'héroïsme que de talent; mais des propos durs et même insultans, que sa situation peut-être lui arrachait, déplurent à ceux auxquels il commandait; il les irrita d'autant plus que les maux auxquels on était en butte semblaient aggraver l'outrage. Ces choses, à la crainte de nouvelles levées d'homme ent, aigrissaient les esprits et inspirai haine contre le lieutenant de Napoléo nt on désirait et commençait à espérer la hute comme la seule chance qui pût sous le pays à une suite non interrompue de infortunes. C'était ainsi que l'on pensai ilan, à Florence, à Rome; et ce levain de haine fermentait chaque jour davantage dans le Midi, tandis que le Nord se préparait à s'armer tout entier contre l'empereur des Français, et qu'en France même l'on cherchait par tous les moyens possibles à se soustraire au service militaire; aussi la masse des conscrits réfractaires fut-elle officiellement évaluée alors à cent soixante mille hommes *, contre lesquels on exerça des rigueurs qui portèrent, avec la plus injuste barbarie, tant sur leurs parens que sur les communes dans lesquelles ils étaient nés.

* Fain, Manuscrit de 1813, tom. Ier, pag. 112 et 115.

Le soin que Napoléon donnait à ses préparatifs militaires n'était cependant point alors la seule de ses occupations. Tout lui faisait sentir le besoin [illegible] l'agitation religieuse des esprits dans les deux péninsules ibérienne et italique; dans la France elle-même, où elle secondait en partie l'opposition qui commençait à s'y manifester. Il n'y avait pas jusqu'à la Pologne qui ne murmurât du sort réservé à Pie VII. Napoléon crut donc qu'un traité conclu avec le souverain pontife deviendrait utile dans la situation politique où il se trouvait. Jusqu'à l'année qui pour lui venait de se terminer d'une manière si funeste, tout avait constamment fléchi devant son pouvoir, et il se rappelait à peine les premiers et courts momens de sa vie où il n'eût pas impérieusement commandé à ses semblables. Accoutumé à se voir aveuglément obéi, au dedans, au dehors même de son empire, un seul parmi tous les souverains du continent avait opposé à ses volontés une résistance insurmontable, et c'était le plus faible de tous; c'était un vieillard valétudinaire qui lui en imposait, quoiqu'il le retînt prisonnier et isolé dans un de ses palais; la séduction aussi bien que les menaces échouaient devant la résignation modeste du saint personnage. Cette lutte d'une ambition vaniteuse et sans frein

contre la plus candide des vertus que Napoléon était forcé d'estimer, tout en la persécutant; cette vertu si douce, si naïve, si religieusement soumise à la persécution pour ne pas violer ses devoirs, si invinciblement courageuse en regard des indomptables volontés d'un ennemi acharné, devant qui elle seule ne se courbait point, offre les traits neufs et trop inaperçus du tableau le plus instructif de l'histoire contemporaine. Ce tableau est surtout remarquable par le spectacle qu'il offre du choc terrible, mais impuissant, de la force matérielle contre l'esprit de la société telle que le christianisme l'a constituée, en la fondant sur des bases si profondes et si solides que la propagande furieuse du scepticisme moderne n'a pu les ébranler encore. La lutte de Napoléon contre cette puissance morale avait été d'une haute imprudence, il le sentit enfin. Mais comment la terminer? Voilà ce qui l'inquiétait et l'irritait, car il s'apercevait que les effets de cette lutte influaient plus qu'il ne se l'était imaginé sur les opinions populaires, tant dans l'intérieur qu'à l'étranger, et même au sein des communions rivales du catholicisme, où un vif intérêt se manifestait en faveur d'un vieil et vertueux pontife, persécuté dans sa personne, comme dans ses droits en qualité de souverain.

Nous ne retracerons point en détail tout ce qu'eut à souffrir, tant à Rome qu'à Savone et à Fontainebleau, le pape, privé des principaux membres du sacré collége, exilés ou renfermés, soit comme des conseillers intimes dont on redoutait l'influence, soit pour s'être refusés à assister au mariage religieux de Marie-Louise, comme le pontife lui-même n'avait pas cru pouvoir approuver le second mariage de Jérôme Bonaparte. On avait poussé l'indignité jusqu'à la menace d'une déposition, et à l'ordre de rompre, *sous peine de désobéissance*, tout lien entre lui et les églises dont il était le chef suprême. En effet la *signification* lui en avait été faite, bien à regret sans doute, par le préfet dans le ressort duquel Savone était située *. Tant de maux altéraient chez le saint-père des organes déjà affaiblis par l'âge, les maladies et l'isolement. Dépourvu de toutes lumières sur les besoins de ses églises, sans communication possible avec les cardinaux, il avait fait quelques concessions **; mais chacune d'elles enfantait des exigences nouvelles. Il parut faiblir un moment lors de la convocation du concile ***, et ses brefs, quoique conformes aux de-

* Voyez la pièce justificative D.
** Le 19 mai 1811.
*** Le 19 août 1811.

mandes de l'empereur, ne satisfirent point encore aux vœux secrets de ce monarque, qui voulait arriver à fixer près de lui le pape comme sujet, afin d'en faire un instrument obligé de sa puissance, ainsi que les patriarches grecs le furent des empereurs de Constantinople. Napoléon pourtant n'osa point alors se refuser à la demande que lui fit Metternich, d'envoyer un agent autrichien à Savone, pour y traiter des affaires religieuses de la cour de Vienne. Cette mission fut confiée au chevalier de Lebzeltern, signalé par sa noble conduite à Rome lors de l'enlèvement du pape, et qui plus tard devait jouer un rôle beaucoup plus utile aux intérêts de l'Europe. Dans cette négociation, il reçut pour le ministre autrichien un bref, par lequel le souverain pontife, en protestant *de sa constance à repousser* l'injustice, manifestait sa détermination à accepter une *médiation fondée sur des bases dignes de lui.*

Les faibles concessions que l'empereur des Français était parvenu à arracher au Saint-Père, lui ayant fait espérer que personnellement il en obtiendrait de plus importantes, il s'était décidé, pour ces motifs et dans la crainte que ses ennemis tentassent de le délivrer, à le faire amener à Fontainebleau. C'est là qu'il le trouva lors de son

retour de Russie ; mais le malheur semblait avoir retrempé l'âme du saint vieillard. Napoléon savait qu'assez généralement on murmurait des traitemens éprouvés par le pape ; il savait aussi que, quoique le pontife résistât à toutes ses demandes, il s'affaiblissait pourtant de corps et d'esprit. Le prince commença donc par lui écrire dans les termes les plus flatteurs, en lui adressant des vœux pour la nouvelle année ; puis il entama des négociations avec le cardinal Doria chargé de la réponse du Saint-Père, et lui adressa par l'évêque de Nantes (Duvoisin), les propositions suivantes : « 1° Que tout pape élu jurât de ne rien faire qui « fût contraire aux propositions consacrées par « l'église gallicane ; 2° que lui et ses successeurs « n'eussent la nomination que d'un tiers des mem- « bres du sacré collége ; les deux autres tiers de- « vant être nommés par les souverains catholi- « ques ; 3° que le souverain pontife condamnât « la conduite des cardinaux qui n'avaient pas « voulu assister à son mariage, et cela, par « une bulle qu'eux-mêmes signeraient. » C'était anéantir de fait le souverain pontificat.

Pour soutenir personnellement ces inadmissibles propositions, l'empereur prétexta une partie de chasse et se rendit lui-même à Fontaine-

bleau. Là, employant tour à tour la séduction et la menace * près d'un vieillard septuagénaire et souffrant, il obtint d'un moment de faiblesse la signature d'une convention dont la réalisation eût presque détruit la suprématie pontificale, si elle avait été suivie d'u ité dans les formes qui auraient pu la rend Ce prétendu concordat**, après un nbule où il était dit que les parties contrac s « sont convenues des « articles suivans c ne devant servir de *base à* « *un arrangement d tif* » (ce n'était donc que des préliminaires s les de discussion avant de les transformer éritable traité), portait (art. I.) que le *pontificat* serait exercé par Pie VII *de la manière et dans les mêmes formes* que par ses *prédécesseurs*, ce qui impliquait le rétablissement total de l'autorité du pape, d'autant qu'il aurait (art. II.) des *ambassadeurs près des puissances étrangères ;* que ses *domaines non aliénés* (art. III.) lui seraient rendus, et ceux aliénés *remplacés jusqu'à la concurrence de* 2,000,000 *de revenus*. Clause semblable à celle qui avait été insérée au traité conclu avec les princes de la maison d'Espagne, et qui n'aurait pas été mieux

* Le 25 janvier 1813.

** Voyez la pièce justificative E.

exécutée. Le quatrième article était le véritable objet de cet accord, car il eût rendu Napoléon maître absolu de l'église de France. Quant aux suivans, ils n'étaient que réglementaires, quoique non sans obscurité. Car qu'entendait-on (art. 11) par *le lieu du séjour du pape*, sans pourtant le désigner positivement, bien qu'il dût exercer *le pontificat* comme *ses prédécesseurs?* Enfin, pour mieux endormir sa victime et l'abuser entièrement sur ce qui venait d'être signé, Napoléon se hâta, ce jour même 25 janvier, de lui écrire : « qu'il n'avait jamais cru devoir lui demander » une renonciation à sa souveraineté temporelle « sur les états romains, et que Sa Sainteté ne « devait pas craindre qu'en signant les articles « (du prétendu concordat), elle eût directement « ou indirectement *renoncé à ses droits et à ses* « *prétentions*. »

Le pape se reposait donc dans une pleine et trompeuse sécurité, pensant avec joie que, conformément au dixième article, il allait se retrouver entouré des cardinaux exilés, et qu'il pourrait, éclairé de leurs conseils, discuter les principes posés dans un accord purement provisoire, sans considérant dogmatique, sans signature de

* Voyez la pièce justificative F.

ministres, sans bulle de nature à en re
dispositions exécutoires. Aussi dut-il ê
ment étonné en apprenant que le préte
cordat était, dès le 13 février, annonc
devenant loi de l'état.

Le cardinal Di-Pietro s'était prompteme
rendu près du Saint-Père; le cardinal Consalvi y arriva le 18 mars, et, le 24, Pie VII écrivit à Napoléon pour se plaindre d'une publication intempestive, et lui adressa à ce sujet sa rétractation des articles signés; acte d'autant plus légitime de la part du souverain pontife, que ses devoirs le lui imposaient conformément aux droits inaltérables du pontificat. Par cette lettre, il cassait tout ce qui avait été fait, en avouant néanmoins que *plusieurs articles* eussent pu *être corrigés par une rédaction différente et avec quelques modifications*, ce qui ouvrait la porte à des négociations. Par une allocution du même jour, il déclarait nuls non-seulement le prétendu concordat de Fontainebleau, mais le bref donné à Savone; ce qui devint pour les cardinaux le motif d'une persécution nouvelle. Napoléon, sous la date du 25 mars, fit insérer au bulletin des lois* que le concordat était obligatoire pour les ar-

* Numéros 488 et 490.

chevêques, évêques et chapitres; ce qui força le pape à rédiger le 9 mai, comme protestation, une allocution dans le style de laquelle il conservait, à l'égard de son adversaire, ces formes affectueuses que lui dictait son cœur, et que ne lui défendaient ni ses devoirs, ni sa dignité de prêtre et de souverain.

Plusieurs motifs nous ont engagé à entrer dans tous ces détails : 1° parce que ces choses n'avaient point encore été exposées avec une stricte et complète exactitude ; 2° parce que, pour Napoléon, c'était un échec dont l'effet pouvait n'être pas sans résultats sur l'esprit des peuples, mus soit par zèle religieux, soit par opposition politique ; 3° enfin parce que la manière dont il avait traité avec le pape indiquait à ses ennemis combien ils devaient concevoir de méfiance en négociant avec lui, et croire difficilement à ses promesses les plus solennelles. Aussi le tableau que nous venons de tracer devint-il une utile leçon pour les puissances alors en guerre avec la France, et l'on verra plus tard que cette leçon ne fut pas perdue pour elles. Quant à Napoléon, momentanément enlacé dans ses propres piéges, il attendait les succès militaires dont il se flattait pour donner essor à ses vengeances qui eussent alors frappé non-seulement les évêques, mais le pape

lui-même. Préalablement à ces rigueurs projetées dans un sentiment de haine, le courageux vieillard fut traité avec la plus minutieuse dureté. La sévérité des séides impériaux chercha à lui enlever toute considération, en le faisant passer pour un être stupide et en traduisant en caricature les détails vrais ou faux de sa vie privée.

Au reste, ce qui occupait le plus essentiellement alors Napoléon, c'était ce qui avait trait à la campagne, pour le succès de laquelle il était si rapidement parvenu à rassembler des forces gigantesques en hommes et en matériel de guerre. Il ouvrit la session du corps législatif par un discours que l'état des choses, ainsi que les événemens si prochainement survenus, rendent une des pièces les plus curieuses de notre histoire. On y lisait que la *guerre* du Nord avait d'abord *flatté* puis déçu les espérances conçues par les Anglais, qui évacuaient le *territoire de toutes les Espagnes*. Après le récit de ses constans triomphes en Russie, où les *Tartares*, disait-il, avaient *tourné leurs mains parricides contre les plus belles provinces de ce vaste empire, en incendiant quatre mille de ses plus beaux villages et quatre cents de ses plus belles villes*, il répétait que *la rigueur prématurée de l'hiver* lui avait seule occasionné

de grandes pertes. Enfin, parlant de ses ressources, de l'élan de l'Italie et de la Hollande, rival de celui de la France; peignant l'Angleterre *victime de l'anarchie et de la guerre civile;* annonçant le concordat qui venait d'être signé; affirmant que la *dynastie française* régnait et *règnerait en Espagne;* citant la rupture de l'Amérique avec l'Angleterre comme ayant eu lieu *conformément* aux principes *du traité d'Utrecht*, il protestait désirer sincèrement la paix, mais déclarait avoir *besoin de grandes ressources* pour l'obtenir; cependant, disait-il, les mesures qu'il prendrait n'imposeraient *aucune nouvelle charge à ses peuples.* Ces mesures furent de compléter, comme nous l'avons dit, l'expropriation des communes, de faire voter de toutes parts des dons de cavaliers montés et équipés, chose qu'on a toujours facilement obtenue, aux dépens de ceux qui paient, de la part de ceux qui s'en font un titre aux faveurs du pouvoir, ou qui gagnent dans le maniement d'argent que cela nécessite. Les administrations hollandaises ne furent point, à ce sujet, en retard de celles de France. Le même exemple fut suivi dans cette Italie, où le mécontentement était pourtant général, et où l'on ne put jamais croire à un concordat dont la

promulgation, faite par l'autorité civil[illegible] contrastait avec la fermeté si longtemps ma[illegible] par le souverain pontife.

Ce concordat, néanmoins, tout c[illegible] qu'il parût, offrait l'irrécusable preuve [illegible] poléon s'était instantanément relâché de [illegible] de ses prétentions antérieures. Mais telle était l'opinion universellement établie sur sa fallacieuse politique que chacun pensait que cet acte, fût-il réel, légitime, exécutable, n'en serait pas moins violé dans ses clauses favorables, dès que les circonstances deviendraient plus prospères qu'elles n'avaient paru l'être au moment où il avait été signé. A cette époque, soit à tort, soit à raison, nul, en Europe, n'avait foi en la parole de l'empereur des Français. L'Italie, à cet égard, était bien moins confiante ou crédule que la France, où la vanité devient un épais bandeau d'erreur. Puis, en France, les provinces ne savaient alors que ce qui se publiait dans la capitale, et cette capitale n'étend guère ses vues politiques au-delà de ses barrières. On se conduisait pourtant à Milan comme à Paris. Là, un zèle apparent, qui n'était au fond qu'une soumission craintive, vota, comme partout ailleurs, des cavaliers montés; on promit de marcher à l'ennemi, on prodigua les sermens; et tout cela fut

enregistré dans les gazettes pour tromper et effrayer l'étranger. Enfin, tout ce qu'il y avait de forces disponibles fut mis en mouvement, et bientôt les routes de l'Allemagne centrale se couvrirent de conscrits qui allaient péniblement rejoindre les différens corps de l'armée en grande partie réduite à des cadres. La guerre fut déclarée le 1er avril à la Prusse, dont la défection était traitée de révolte; cependant la question politique et militaire se réduisait à ceci : *La force imposa l'alliance, elle est rompue par la force.*

Napoléon s'abusait sur les avantages que devait lui procurer la guerre de la république des États-Unis contre l'Angleterre. Le parti démocratique, formant la majorité dans l'Amérique du Nord, plus vaniteuse que sagace et prévoyante, avait entraîné son gouvernement dans une lutte inquiétante peut-être pour le commerce anglais des Indes-Occidentales, mais plus dangereuse encore pour les nombreuses expéditions commerciales du peuple le plus avide et le plus aventureusement audacieux de l'univers. Enfin, le parti voyait non-seulement le peu de succès de ses expéditions militaires sur le continent américain, mais en outre les frais d'une guerre que le profit ne pouvait suffisamment compenser. Au ce gouvernement, qui avait été si largement

demnisé de ses pertes lors du traité de cession de la Louisiane; même en n'exécutant point les stipulations favorables qu'il portait en faveur du commerce français; ce gouvernement, qui sollicitait des indemnités pour les pertes que le système continental lui nait, fit tant par ses demandes conti , tant à Paris qu'à Wilna, que l'on sent besoin de le satisfaire, afin qu'il persistât d l'état de guerre avec la Grande-Bretagne; il donc enfin la reconnaissance d'une par ses prétentions. Le duc de Bassano, dar apport du 6 octobre 1812, tout en rejetant les demandes relatives aux pertes faites par les Américains avant le 1er novembre 1810, demandes considérées comme inadmissibles vu la réciprocité des représailles, avait pensé qu'on pouvait lui accorder pour celles postérieures à cette époque, à titre de *condescendance amicale*, en raison de leur lutte contre l'Angleterre, des indemnités qui se trouveraient compensées par l'adhésion formelle de la France à la cession des Florides. L'empereur ne prit alors aucune détermination à cet égard. Dans un second rapport du 27 novembre, le duc de Bassano exposa les difficultés opposées à son opinion par le gouvernement des États-Unis et la classification de leurs pertes en quatre catégories relatives:

1° aux bâtimens partis avant la connaissance des décrets rigoureux; 2° à ceux qui avaient été pris depuis leur révocation; 3° à ceux qui avaient été brûlés en mer; 4° à ceux qu'on avait séquestrés à Saint-Sébastien. Le ministre proposa de balancer ce compte, soit conformément à ses idées précédemment émises, par un consentement à l'occupation des Florides, soit par un paiement du trésor; afin, disait M. de Bassano, de *rattacher* les Américains à la France, et de les *soutenir dans la guerre où ils sont engagés* contre l'Angleterre. C'était donc une concession purement politique sur laquelle Napoléon ne prit encore aucune décision, malgré l'acharnement des négociateurs d'outre-mer. Ils renouvelèrent leurs demandes avec plus de persistance après les désastres de la campagne de Russie. Alors, dans un dernier rapport du 5 février 1813, le duc de Bassano conclut à ce qu'il leur fût accordé un dédommagement pour des pertes qu'il *croyait* s'élever *à trente millions.* Il parlait toujours des Florides comme moyen de solder une dette, vraie ou prétendue, qui n'avait point été vérifiée, et que l'on accueillait, non comme légitime, mais comme objet d'intérêt politique, sans néanmoins aller au-delà de quelques promesses vagues vis-à-vis d'un gouvernement dont la cupidité était

plus préjudiciable que son alliance n'éta
geuse. Mais Napoléon était alors occupé
plus intéressans pour lui que cette que
gent, car il allait se mettre en campa
l'espoir d'effacer le souvenir des désas
avait récemment essuyés, et de préveni
gers qu'ils pourraient enfanter tant au dedans
qu'au dehors de l'État.

On avait conseillé à Napoléon de faire couronner son fils, à l'exem les six premiers rois capétiens qui firent cou r les leurs, eux vivants. Cette mesure aurait re changé en France l'état des choses, lor événement prochain, mais que nul ne sem révoir encore. Il se contenta de conférer égence à l'impératrice, n'appréciant pas la d nce existant entre l'autorité qu'il lui déléguait et celle qu'eût obtenue cette princesse administrant un royaume héréditaire par droit de naissance. Il ne pouvait d'ailleurs en être de Marie-Louise comme de la reine Blanche, cette célèbre mère d'un monarque politique, législateur et guerrier, à la mémoire duquel l'intolérance même du scepticisme moderne n'osa contester qu'il eût mérité d'être mis au rang des saints. En effet, la puissance monarchique était jadis dans les opinions, dans les mœurs, dans les lois; celle de Napoléon n'exis-

tait qu'en lui seul, ne pouvait être exercée que par lui, et il avait depuis peu été à même de juger la fragilité de son trône quand son bras de fer ne le soutiendrait plus.

Marie-Louise, proclamée régente le 3 avril, fut entourée de gens auxquels Napoléon croyait pouvoir se fier. Il laissa près d'elle son secrétaire de confiance de Menneval, et confia sa police à son séide Savary, que sa vie entière, publique ou secrète liait irrévocablement à la fortune de son maître. Il organisa un espionnage général qui porta plus tard jusque sur son frère Joseph, retiré à Morfontaine, après les revers des armées françaises dans la Péninsule, événemens dont nous aurons à rendre compte à leur date; cet espionnage s'exerça même sur son impériale épouse et ses ministres. La police, durant la campagne de 1813*, compta cinq mille huit cent quatorze détenus sur la population parisienne qui ne s'élevait alors qu'à cinq cent mille âmes**; elle proscrivit avec le plus grand soin tous les journaux étrangers, et intercepta les lettres particulières, afin qu'on ne sût de nouvelles de l'armée que par les publications officielles.

Ce fut après d'aussi minutieuses précautions

* Lettre interceptée par les alliés.

** Lettre de Savary du 29 septembre 1813.

que l'empereur des Français partit pour l'armée, le 15 avril, deux jours après l'arrivée du prince Schwartzenberg, chargé des négociations dont nous avons déjà parlé, et il parvint le 16 à minuit dans la ville de Mayence, où s'empressèrent de se rendre le prince primat, les princes de Nassau, de Bade et de Darmstadt, qui l'environnèrent de leurs hommages. Cette réunion de princes se montrait cependant moins complète, moins brillante, moins confiante en la fortune de Napoléon, que celle qui, l'année précédente, avait eu lieu à Dresde; mais on y protestait pourtant encore de sa fidélité, de son zèle à fournir son contingent. La nouvelle armée française leur semblait redoutable et l'était par sa masse, quoiqu'elle fût loin d'offrir un aspect aussi formidable que celle à laquelle elle succédait. Très nombreuse, sans doute, elle ne se composait plus que de soldats d'un physique faible; la cavalerie, presque toute de recrue, montée sur des chevaux pris partout et sans choix peu accoutumés à leur équipement qui les blessait, se trouvait déjà en partie hors de service. L'on voyait passer journellement des bataillons de marche, c'est-à-dire composés passagèrement de conscrits ou soldats isolés, dirigés ainsi vers les corps déjà en ligne dont ils devaient remplir les

cadres. Ces bataillons semaient les routes de malheureux enfants succombant à la fatigue ou à la maladie ; l'honneur du moins les soutenait encore. Mais il n'en était point ainsi pour des chevaux de luxe, qu'un changement de régime et des marches forcées faisaient périr par centaines

L'on avait enfin réuni trois cent cinquante bouches à feu, et mille autres devaient les joindre. Napoléon, qui faisait réparer les fortifications de Mayence, considérée comme base de ses opérations militaires, dirigeait de cette ville la marche et le placement de ses divisions et corps d'armée. Il avait reçu de Ratisbonne, en date du 19 avril, une lettre dans laquelle le roi de Saxe lui parlait du désir de l'Autriche de concourir à la conclusion de la paix, et de celui qu'il avait lui-même de s'unir aux intentions pacifiques de cette puissance à laquelle il invitait l'empereur d'accorder la plus entière confiance, afin de mettre, de concert avec elle, un terme aux maux que la guerre faisait peser sur toute l'Europe. Aussi, en vertu de la convention déjà signée le 8 entre la Saxe et l'Autriche, Frédéric-Auguste quitta Ratisbonne le 20 pour se rendre à Prague, et le 27 il envoya à Vienne le général Langenau pour arrêter les mesures militaires

qu'exigeait un système de médiation armée. Mais, le 26, Napoléon était déjà arrivé à Erfurt, d'où il réclama la marche du contingent autrichien, en déclarant qu'il était disposé à envoyer *un plénipotentiaire à Prague dès que la Russie aurait accepté la proposition* d'y rassembler un congrès; il ne ralentit cependant pas sa marche et se rendit le 29 à Nuremberg. C'est de là qu'il fit écrire au roi de Saxe par le duc de Saxe-Weimar : « L'empereur me charge de trans-« mettre à Votre Majesté ses propres paroles : « *Je veux que le roi se déclare; je verrai alors* « *ce que j'aurai à faire; mais, s'il est contre moi,* « *il perdra tout ce qu'il a.* » Napoléon depuis ce jour ne marcha plus qu'à cheval. « Je ferai, dit-il, « cette campagne comme le général Bonaparte, « et non en empereur. »

Quelque confiance qu'il eût en son génie, Napoléon commençait à ne pas voir sans inquiétude le désordre qui se manifestait dans son armée; ce désordre était effroyable et le pillage n'avait aucun frein, ce dont les alliés, qui le savaient, tiraient un heureux augure. Ils marchèrent avec confiance de Leipsick sur la Saale, tandis que l'armée française était dirigée en hâte vers l'Elster. Ce fut dans ce mouvement réciproque que l'on se rencontra fortuitement le 1^er^ mai, jour où Napoléon

perdit le maréchal Bessière, l'un des trois de ses généraux qui lui étaient le plus sincèrement dévoués.

Nous ne décrirons pas la terrible bataille du 2, connue sous le double nom de Gross-Gœrschen et de Lutzen; nous nous contenterons de dire que l'armée alliée, forte de cinquante-cinq mille Prussiens et de trente mille Russes, total quatre vingt-cinq mille hommes, dont vingt-cinq mille d'excellente cavalerie, ne put point mettre en ligne plus de soixante-neuf mille hommes, et que l'armée française, forte d'abord de soixante-dix mille hommes et qui en réunit bientôt jusqu'à cent quinze mille, par l'arrivée successive du général Bertrand et de Beauharnais, venant l'un d'Italie et l'autre de Magdebourg, mais qui n'avait encore que de quatre à cinq mille hommes de mauvaise cavalerie, ne mit guère en action que quatre vingt-cinq mille hommes, si l'on en croit les actes officiels* fournis par les bulletins français. Nous dirons que ce champ de Lutzen,

* Etats officiels de l'armée française en action à Lutzen.

Contingent de Hesse et Bade	30,000 hommes	85,000
Morand.	6,000	
6 corps.	12,000	
11e corps.	18,000	
Gardes.	15,000	
Cavalerie.	4,000	

déjà illustré par le triomphe et la mort de Gustave-Adolphe, où un acharnement réciproque n'offrit à la lueur de quarante mille coups de canon que des alternatives de succès et d'échecs, et qui demeura jonché de vingt-cinq mille morts ou blessés, dont environ quinze mille Français, n'eût peut-être prêté son nom qu'à une lutte indécise, si la retraite des alliés, dès le 3 mai, lendemain de la bataille, n'eût manifesté leur défaite, quoiqu'ils se proclamassent vainqueurs.

On ne conçoit pas comment le général Wittgenstein livra alors une bataille de flanc, qui en cas de succès rejetait l'ennemi sur ses renforts, et, en cas de défaite, compromettait la retraite de son armée. Fausse combinaison militaire qui lui fût devenue funeste si Napoléon avait eu une bonne cavalerie qui lui manquait; mais le célèbre gagneur de batailles eut pour la première fois la douleur de ne faire d'autres prisonniers que quelques blessés, et de n'enlever aucuns trophées, tandis que ses adversaires emmenèrent dix pièces de canon et huit cents prisonniers, en opérant le 3 leur retraite sans être sérieusement inquiétés.

Le roi de Saxe, trompé sur l'issue de cette sanglante lutte de Lutzen, avait, le 5 mai, ordonné au général Thielmann de ne point ouvrir aux Français les portes de Torgau. Il avait résisté,

le 6, aux instances du baron de Serra, ministre de Prusse, qui lui demandait la remise de cette forteresse; mais, le 7, le comte de Hohenthal, arrivant de Leipsick, l'éclaira sur l'état réel des choses et lui demanda, au nom de cette ville déjà occupée par les troupes françaises, et à celui de toute la Saxe, qu'il réunît ses régimens aux armées de Napoléon, afin de sauver le pays, soit de la vengeance de ce prince, soit d'un projet de conquête de la part de la Prusse.

Ce fut dans les pourparlers qui eurent lieu alors entre les commissaires saxons et français et le général Thielmann qu'on eut connaissance des deux conventions de médiation armée, signées par les deux cours de Saxe et de Vienne; indiscrétion qui plaça le roi dans la position la plus critique. L'Autriche ne faisait rien pour l'aider à en sortir. Frédéric-Auguste put raisonnablement craindre que le cabinet de Vienne n'eût eu d'autres intentions que de le compromettre dans des vues ultérieures d'ambition; ce monarque ne put donc différer de se rendre aux vœux craintifs de la commission saxonne et aux impérieuses instances que Napoléon lui adressait par le colonel Montesquiou, aide-de-camp du prince de Neufchâtel; elles portaient que si le roi n'accédait pas aux demandes qui lui étaient

faites, Sa Majesté l'empereur le déclarer[illegible] *lon, hors de sa protection, et qu'en conséquenc[illegible] rait de régner.* L'armée saxonne et celle [illegible] duché de Varsovie se réunirent donc [illegible] pes de Napoléon, qui acquit ainsi une [illegible] e cavalerie. La place de Torgau lui fut [illegible]nvrée; mais le général Thielmann, fidèle à la patrie allemande, quitta le service de Saxe, fut favorablement accueilli par l'empereur Alexandre, et servit avec autant de succès que de zèle la cause des alliés. Le roi ainsi entraîné dans l'intime alliance française, sans qu'on pût décider s'il cédait à sa loyauté naturelle ou à la crainte, disgracia alors ses deux principaux conseillers, le baron de Senft de Pilsach, et le général Langenau; puis il se rendit à Dresde, où l'opinion se déclara contre ce prince qui, sur l'avis de la commission saxonne, avait cru n'obéir qu'aux vœux du pays.

Les alliés, conformément au système de guerre adopté par eux, s'étaient, avec leurs forces encore intactes, retirés en Lusace, où de nouvelles troupes devaient réparer leurs pertes. Napoléon, qui venait d'obtenir une forte base d'opérations sur l'Elbe, par les forteresses qu'il y occupait déjà, base rendue plus importante par l'occupation de Torgau, se trouvait dans la situation la plus heureuse pour traiter de la paix, soit qu'il la

voulût sincèrement alors, soit qu'il cherchât seulement à s'assurer les moyens d'attendre paisiblement les renforts dont il avait besoin, en artillerie, en cavalerie surtout ; il proposa un armistice, afin d'en imposer à l'Autriche dont la politique expectante commençait à l'inquiéter. Les négociations avec cette puissance n'avaient jamais été interrompues ; elles se suivaient toujours, soit à Paris, soit à Vienne. Napoléon, dès le 26 avril, avait fait écrire au comte de Narbonne, qu'il était à la connaissance parfaite de MM. de Schwartzenberg et de Bubna que l'empereur (Napoléon) avait *onze cent mille hommes sous les armes, sans compter les Italiens et la Confédération rhénane.* Plus tard, il se donnait douze cent mille hommes, en disant que si les demandes qu'il faisait au cabinet de Vienne n'étaient pas acceptées, *un sénatus-consulte était tout prêt pour une levée de deux cent mille hommes d'infanterie* *; qu'il en avait déjà en ligne trois cent mille, non compris trente-cinq mille de cavalerie, tandis que les ennemis ne pouvaient compter que quatre-vingt mille combattans. L'ambassadeur français avait ordre de communiquer ces détails au comte Metternich ; mais un ministre tel que celui qui dirigeait les

* Dépêches du 4 mai.

affaires d'Autriche ne pouvait être ni trompé ni effrayé par une si monstrueuse exagération des forces françaises. Ces calculs, Napoléon les démentait lui-même dans ses dépêches et ses bulletins. Aussi faisait-il mander à son ministre de ne point se départir d'une extrême réserve, et le blâmait-il d'avoir, par une *explication précipitée*, mis l'Autriche à même de dévoiler ses intentions à ce sujet. Il injuriait Metternich, qui prenait, disait-il, *l'intrigue pour la politique* *, et il annonçait qu'il serait bientôt *dans Berlin* et *sur l'Oder*. Selon lui, les *menées de l'Autriche* pouvaient *conduire l'empereur Alexandre et l'empereur Napoléon à s'entendre directement*. Telle était en effet l'espérance du monarque français; mais bientôt il fut éclairé sur la politique secrète des cours par les humbles aveux du roi de Saxe, aveux que confirmèrent les lettres interceptées de M. de Stakelberg à M. de Nesselrode. Ces lettres portaient que le comte Metternich promettait au ministre de Russie de le *réveiller pendant la nuit* s'il y avait d'importantes nouvelles, et où il lui donnait des détails sur l'état réel de l'armée française. Napoléon ** ordonnait à Narbonne de parler des lettres

*Dépêches du 12 mai.
** Dépêches du 14 mai.

interceptées; de faire entendre qu'il pourrait demander ses passeports, sans pourtant pousser les choses jusque-là, à moins d'une *nécessité absolue*. Mais il devait assurer que l'empereur pardonnerait *à l'Autriche* tout ce qui s'était passé; qu'il voulait *même l'ignorer;* qu'il désirait franchement la paix et n'était pas éloigné d'adopter le *statu-quo ante bellum*. Dans le fait, cette clause eût été toute à son avantage, car il n'y eût rien perdu, l'Autriche n'y eût rien gagné, et la Prusse aurait été frustrée de l'effet des promesses qui lui étaient faites plus ou moins secrètement par les deux cours impériales. Ce qu'il y a de curieux dans cette dépêche, c'est qu'on y trouve pour la première fois le nom du Prétendant exilé, dans la phrase suivante, qui prouve, quoi qu'en ait dit Napoléon, que son existence et ses droits à la couronne de France commençaient à l'occuper et à l'inquiéter. « Quant « aux Bourbons, vous ne devez jamais en parler; « personne en France ni en Europe, pas même en « Angleterre, ne songe à eux. » Cela était parfaitement vrai alors de la part surtout des cabinets du continent. Ce qui l'était beaucoup moins, c'était cette autre phrase : « Si les circonstances « deviennent graves, ce que l'empereur ne pense « pas, il ne peut vous échapper qu'il s'arrange- « rait avec l'empereur Alexandre; pour que ces

« deux souverains s'entendent, il ne faut [illegible] u
« de choses. . . . une mission au quartier
« russe partagerait le monde en deux
« cabinet de Vienne croit déjà régler l
« tous les Etats de l'Europe. . . Si l'on
« lait de la Silésie, l'empereur vous renouvelle
« l'ordre de ne rien dire; » phrase reproduite dans une autre dépêche de même date, où l'on lit que, s'il *fallait payer* l'alliance de l'Autriche par la *Silésie ou les provinces* [illegible]*riennes*, cela ne serait point *dans les intérêts* [illegible]*'empereur.*

Deux jours après l[illegible]rt de cette dépêche, le comte de Bubna [illegible] à Dresde * avec une lettre en date du 11 [illegible] écrite à son gendre par l'empereur d'Autriche. Ce monarque annonçait à Napoléon que, dans l'espoir de parvenir à négocier un *arrangement général* entre les puissances belligérantes, il avait envoyé le comte de Stadion vers les princes alliés, après avoir attendu *une première affaire* propre à amortir les *passions* et à *dissiper beaucoup de chimères;* qu'il leur avait fait demander quelles étaient leurs *prétentions* dont il l'instruirait, protestant que le *médiateur* n'avait aucun *point de vue exagéré.* « Si « Votre Majesté seconde mes efforts, poursui-

* Le 16 mai.

« vait-il, par cette modération elle s'assurerait « l'avenir le plus brillant, en asseyant sur des « bases inébranlables la dynastie qu'elle a fon- « dée. » Napoléon, sans répondre entièrement à cette ouverture, chercha à séduire le ministre autrichien en lui faisant entrevoir l'expectative des avantages que son gouvernement pourrait espérer en s'unissant franchement à lui, quoiqu'il vînt de se prononcer positivement contre ce qui aurait pu satisfaire les intérêts et les vœux du cabinet de Vienne, tels que Napoléon les supposait; mais les vues de cette puissance étaient tout autres que ce prince les soupçonnait. Ce jeu double qu'on retrouve sans cesse dans les négociations françaises de cette époque avec l'Autriche ne pouvait avoir d'action sur elle. Il le pouvait d'autant moins que la position politique de ce cabinet était totalement changée. Car, si les alliés semblaient avoir, après Lutzen, perdu une partie de leur puissance d'opinion, celle de la maison impériale germanique s'en était à leur égard comparativement accrue, sans néanmoins diminuer d'importance par rapport à Napoléon, dont le succès même, réduit à un triomphe incomplet, ne devenait nullement menaçant pour elle. Certes la politique la plus éclairée même ne saurait tout prévoir avec une

entière certitude ; mais jamais elle ne dc manquer de profiter des bienfaits de la fort c'en était un précieux que de se trou tuitement lacé de manière à échapper de la France sans risquer de tomb celui de la Russie ; c'en était un plus précieux encore que de pouvoir se montrer à son gré puissance modératrice ou même protectrice pour l'une ou pour l'autre. Cet état de choses ne pouvait point n'être pas nement apprécié par un ministre tel que le cc de Metternich.

Quant à Napoléon était danger pour lui et souffrance pour so (teil. Subir la loi d'un gouvernement qu'il av espéré dominer, quoiqu'il n'eût rien fait pour se l'attacher intimement, était pour lui une plaie morale très cuisante ; être contraint à en reconnaître la nécessité le plaçait dans une situation toute nouvelle pour lui et à laquelle il fallait pourtant se résigner, sauf à s'en venger au jour d'un complet triomphe. Aussi déclara-t-il au comte de Bubna qu'il accéderait à un armistice durant lequel les alliés se retireraient *derrière l'Oder* et lui *derrière l'Elbe*, quand même, avant la signature de cette convention, *les opérations militaires influeraient avantageusement ou désavantageusement sur ses armes.* Cependant Napoléon, et c'était le

leurs réserves et pouvaient réunir bientôt des forces presque égales à celles qu'ils venaient d'engager, c'est-à-dire soixante-dix-huit mille quatre cents hommes * auxquels vingt mille hommes de la landwher allaient se joindre; tandis que, depuis le commencement de la campagne, les pertes de l'armée française montaient déjà à environ soixante mille hommes.

Les deux monarques n'eussent pas, avec des forces si inférieures, livré cette nouvelle bataille sans la nécessité où ils se trouvaient, ainsi qu'à Lutzen, de ne point laisser s'altérer leur crédit sur les populations allemandes. Au reste, cette défaite, qu'ils proclamèrent comme une victoire et dont les suites étaient plus ruineuses pour leur ennemi que pour eux, n'avait procuré au vainqueur aucun trophée. Elle fut suivie, pour les vaincus, de quelques affaires brillantes dans l'une desquelles Napoléon perdit, dans la personne de Duroc celui de ses généraux qui lui était le plus dévoué, tandis que, dans une autre, le général Maison fut obligé d'abandonner toute son

*Après la bataille de Bautzen il était arrivé à l'armée alliée, en troupes réglées, seules, gardes trois mille hommes, grenadiers trois mille, division de Finlande six mille, Sacken sept mille cinq cents, cavalerie neuf cents, total vingt mille quatre cents.

artillerie. Tant de maux auraient pu cependant être épargnés sans la précipitation de l'empereur des Français; car, outre que les premiers coups de canon avaient suivi de trop près* la demande d'une entrevue, la réponse à cette demande était arrivée le 21 au matin, après la première bataille, mais avant la seconde, qu'elle n'empêcha point de livrer. Pendant que M. de Nesselrode refusait une entrevue privée, et demandait que tout passât *par l'entremise du cabinet autrichien dont il disait que Sa Majesté avait agréé la médiation*, Stadion, de son côté, répondant aux ouvertures faites à Dresde par Napoléon et transmises par Bubna, écrivait le 22 à Berthier : « que « les deux souverains étaient disposés à se prêter « aux vues de l'empereur des Français; trop heu- « reux, disait-il, si ses premières paroles pou- « vaient bientôt être suivies d'autres qui achemi- « neraient à un état de paix qu'avait tant à cœur « son auguste maître. » Le 25, Caulaincourt répondit à la lettre de Nesselrode, du 8, pour lui demander de nouveau une entrevue avec l'empereur Alexandre. La réplique du ministre russe, en date du 26, portait qu'il était plus *simple* que Sa Majesté impériale *envoyât un officier de*

* Du 18 au 20.

confiance aux avant-postes de l'armée française, ce qui épargnerait à monsieur le duc *la peine d'une course pour un objet purement militaire*. Il annonçait en même temps que le général comte Schouvaloff était désigné [illegible] on. C'était éluder la négociation [illegible] on avait voulu entamer; c'était auss [illegible] vaincu, ce qui surprit et méco [illegible] poléon. Ce qui le déconcerta [illegible] voir d'une part l'union intime de [illegible] l avait espéré détruire; d'une autre, [illegible] rmination était d'adopter la médiati [illegible] l'Autriche en réalité secrètement liée avec eux. Leur armée d'ailleurs, au lieu de se retirer de la Katzbach sur l'Oder et à Breslau, s'était portée par sa droite vers Schweidnitz, et occupait à Pulzen un camp retranché, laissant ainsi Napoléon maître de la route de la capitale de la Silésie, où il entra le 1er juin, maître également de se porter sur Glogau qu'il débloqua. Mais cette position réciproque des deux armées opposées devenait critique pour les Français, engagés déjà trop loin de leur base d'opérations; c'était le second tome de la pointe sur Moscou et du camp de Tarentino; c'était bien pis encore, car le feld-maréchal Koutouzoff eût été sans ressources en cas de défaite dans un [illegible] mouvement, et l'armée combinée,

bien postée et ayant un refuge assuré dans les États autrichiens sur lesquels elle s'appuyait, pouvait facilement se réunir aux troupes de cette puissance, si une rupture, déjà probable, avait lieu entre [illegible] et l'[illegible] français. Enfin, une trop gran[illegible] on [illegible] la ligne d'attaque de Napoléon [illegible] ppé [illegible] tions des troupes légères enn[illegible] rières de son armée, et rendait [illegible] Autrichiens, en force sur son fla[illegible] ment inquiétante.

Il résu[illegible]es que l'armistice était également désiré de tous les partis. L'Autriche, qui promettait, en cas que la paix ne se fît point, d'entrer dans l'alliance des deux cours du Nord, avait encore besoin de six semaines pour compléter son armement de manière à pouvoir tourner contre Napoléon des forces imposantes, s'il se refusait aux conditions propres à rassurer les peuples du continent. L'empereur Alexandre et Frédéric-Guillaume désiraient également employer ces momens de repos, le premier pour donner à ses réserves le temps d'arriver, le second pour accélérer la levée et l'armement général de la landwehr. Il y a plus ; si l'armistice n'avait pas eu lieu, il aurait fallu que l'armée prussienne choisît entre ces deux partis : occuper un camp retranché entre Neiss et Glatz, ou suivre l'armée russe,

qui ne pouvait s'éloigner de la Pologne, base de ses opérations : dans le premier cas, sa sûreté était grandement compromise ; dans l'autre, il était à présumer que les Français suivraient l'armée combinée vers un pays, où, malgré les vexations qu'ils lui avaient fait éprouver, de vaines illusions patriotiques procureraient encore à Napoléon, sinon des amis parmi les gens sages, du moins des partisans dans la portion intrigante, inconsidérée et turbulente de la nation. Une retraite prolongée eût probablement conduit cette armée au-delà de la Vistule, et le monarque prussien y aurait puisé de cruels pressentimens dans les souvenirs de Tilsitt. La marche sur Schweidnitz, l'espoir de l'accession de l'Autriche, et le besoin que Napoléon lui-même avait de l'armistice, effacèrent bientôt toutes ces craintes.

En effet la situation de Napoléon était plus brillante que sûre. Il avait éprouvé une résistance inattendue dans les trois batailles qu'il venait de livrer ; ces luttes terribles lui avaient fait essuyer des pertes immenses. Tout le succès de ses victoires était de s'engager dans une marche hasardeuse, puisqu'il se trouvait en face d'un ennemi dont les forces s'accroissaient journellement. Il était menacé au Nord par les Suédois, au Midi par une rupture probable avec l'Autriche,

sur sa ligne d'attaque par le corps de Bulowet par des troupes de partisans, en butte à la malveillance générale des populations. Puis son armée, qui s'était si héroïquement battue, succombait à des fatigues excédant les forces physiques des soldats qui [illegible] elle ne recevait que lentemen[illegible] .es renforts dont elle avait besc[illegible] unitions, vivres surtout, qu[illegible] ilement se procurer dans des [illegible] s habitans exaspérés détruisai[illegible] ortaient pas. Voilà ce qui rend[illegible] apoléon un armistice durant lequel il re[illegible] cerait ses armées, les réorganiserait, et parviendrait peut-être à conjurer par des négociations fallacieuses l'orage dont il était menacé.

Cependant, si la situation dans laquelle Napoléon s'était jeté devenait inquiétante, il avait du moins dissipé les brillantes espérances conçues par les alliés au début de la campagne. Sans remporter de victoires décisives, Lutzen lui avait donné l'armée saxonne. L'armée danoise allait faire tomber en ses mains la ville de Hambourg et tenir en échec l'armée suédoise. Établi au sein d'un pays rapidement conquis, il voyait les peuples germaniques frappés de consternation; leur enthousiasme se refroidissait, et l'inquié-

tude qu'ils éprouvaient était d'autant plus pénible, qu'ils ignoraient les causes de l'apparente irrésolution que l'on remarquait dans la conduite de l'Autriche. Toutefois, l'armistice, considéré dans les formes suivies par les négociations, était bien différent de ceux que jusque-là Napoléon avait été accoutumé à conclure ; car ils furent précédemment achetés par des cessions équivalentes à de nouvelles défaites, comme remise de places fortes, tributs onéreux, occupation de provinces sur les derrières de l'armée ; dans celui-ci, les Français évacuaient une partie de leurs conquêtes, tandis que les forteresses occupées par eux continuaient à être bloquées. Enfin, cette médiation autrichienne, qui répugnait tant à l'orgueil et nuisait si fort aux intérêts de Napoléon, était reconnue et confirmée par les pleins-pouvoirs * des négociateurs alliés qui portaient « que Leurs Majestés Impériales et Royales *s'é-* « *taient décidées à conclure un armistice* pendant « lequel la puissance qui s'était chargée de la *mé-* « *diation* de la paix *ferait entendre les propositions* « qui devraient servir de base à cette œuvre sa- « lutaire. » Il était donc décidé que Napoléon ne pourrait point traiter isolément avec le tzar, sé-

* Du 16 (23 mai).

duire les deux monarques alliés, les détacher de l'Autriche, ni éviter la médiation dont Metternich allait être l'arbitre; qu'il ne pourrait même rien conclure dans un congrès sans l'intermédiaire du cabinet de Vienne. Les instructions données au duc de Vicence avaient cependant pour objet d'écarter l'arbitrage de l'Autriche, ainsi que d'obtenir pour ligne de démarcation l'Oder, et non pas l'Elbe, comme il l'avait proposé à Dresde. Il est dans la nature de l'homme d'élever des prétentions en raison de ses succès, exemples que les souverains rivaux de Napoléon devaient condamner tant qu'ils en souffriraient, puis justifier lorsqu'ils pourraient en profiter, ce qu'en dépit de la morale la politique a consacré. Caulaincourt devait chercher à fixer le terme de l'armistice à trois mois, ou à deux au moins, ce que les alliés croyaient avoir intérêt de refuser; aussi était-il difficile de s'entendre à cet égard, quelque soin que l'Autriche mît à tout concilier.

Durant que des négociations étaient entamées à Waldstadt, où Caulaincourt s'était rendu le 29 mai, le comte de Bubna, revenu au quartier-général de Dresde le 30, y exprimait la satisfaction que sa cour éprouvait *en voyant l'empereur Napoléon* persister *dans ses dispositions pacifiques*,

ne doutant pas que *la Russie et la Prusse ne consentissent à un congrès* sous la médiation de l'Autriche. Mais le duc de Bassano lui fit re[illegible]arquer que son voyage à Vienne n'avait pas eu s[illegible]ement pour objet de faire en sorte que *sa cour se prononçât sur la prompte* [illegible] *ation d'un congrès, et s'entremît pour obte*[illegible] *de la France un consentement à la* [illegible] *la paix;* qu'il s'agissait surtout de l[illegible] *ation* [illegible]ciproque de *la France et de l'Autric*[illegible] it préalablement s'entendre sur [illegible] du *traité de Paris*, qui garantissai[illegible] *grité du territoire actuel de la France*. T[illegible] reconnaissant que le traité n'était pas rompu, Bubna répondit que les circonstances le rendaient susceptible de restrictions ou réserves; et sur la demande formelle qui lui fut faite de traiter à cet égard, il déclara n'avoir pas des pouvoirs suffisans, et repartit pour en demander, assurant néanmoins que Napoléon devait avoir toute confiance dans les intentions de son beau-père. Au fait, le duc de Bassano, par ses remarques, ses exigences, sa demande de se reporter aux termes du traité de Paris, s'écartait de ce qui avait trait aux ouvertures pacificatrices faites au comte de Bubna, et communiquées à sa cour de la part de Napoléon; puis il était devenu impossible de traiter particulièrement avec l'Au-

triche, dans un système de guerre, au moment où des conférences étaient commencées pour convenir d'un armistice, préliminaire de paix, sous la médiation d'une puissance qui ne devait pas se montrer hostile au moment où son rôle était conciliateur.

Les plénipotentiaires russe et prussien (Schouvaloff et Kleist) n'étaient arrivés à Waldstadt que dans la nuit du 29 au 30. Ils écrivirent aussitôt au négociateur français « qu'ils étaient prêts à « entrer en discussion, mais à condition que les « troupes françaises recevraient l'ordre de rester « dans leurs positions actuelles et qu'il y aurait « suspension d'armes jusqu'à ce que l'affaire fût « terminée, ou du moins pour vingt-quatre « heures. » Ce point convenu, les négociateurs alliés rejetèrent l'échange des pouvoirs jusqu'à ce qu'on fût d'accord sur les bases; ils ne voulurent pas admettre une lettre close de Napoléon comme pouvoir suffisant, déclarant, d'ailleurs, que *leur mission était toute militaire*, et qu'ils renvoyaient à l'Autriche ce qui avait trait au congrès; ils demandèrent l'évacuation de toute la Haute-Silésie, parlèrent avec hauteur, et menacèrent d'une rupture dont ils semblèrent s'inquiéter fort peu. Napoléon ordonna alors au duc de Vicence de revenir; mais on ne voulait ni de part ni

d'autre recommencer promptement les hostilités; aussi les conférences reprirent-elles le lendemain, au village de Gebersdorf, où les alliés, ne consentant qu'à un armistice de six semaines, prétendirent qu'il était tout à l'avantage de la France, et très défavorable pour eux, dont la *campagne allait commencer, la position de l'armée française leur offrant toutes les chances qu'ils pouvaient désirer.*

Le duc de Vicence, pour échapper aux difficultés qui l'environnaient, chercha à entamer une négociation particulière avec l'empereur Alexandre par la voie du comte Schouvaloff, chose assez peu facile en présence du comte de Stadion et du général Kleist; mais les tentatives à cet égard demeurèrent infructueuses. Napoléon proposait d'échanger Breslau, dont il venait de s'emparer, contre Hambourg, qu'il ne savait pas encore être tombé entre ses mains. Les plénipotentiaires alliés s'y refusaient, disant n'être *pas diplomates et ne pouvoir répondre à aucune question hors de la ligne militaire;* on convint seulement de neutraliser le village de Plesswitz, où eurent lieu même proposition et même refus sur les bases posées par Napoléon. Celui-ci se désista donc de la ligne de l'Oder pour adopter celle de la Katzbach, sans excepter Breslau, mais en con-

servant Jaüer et en exigeant que les Danois, avec qui il venait de traiter, fussent compris dans l'armistice relativement à la Norwège. Il présenta ces conditions comme *ultimatum* et chargea son négociateur de dire aux alliés *qu'ils seraient battus à la prochaine bataille* *. Les plénipotentiaires des alliés continuèrent de demeurer imperturbables dans leurs refus, comme Schouwaloff à se montrer inabordable pour une négociation particulière. Caulaincourt eut pourtant l'espoir de l'y entraîner lorsque le général russe lui dit : *Terminons l'armistice; nous ne serons pas si loin de nous entendre, si l'on acquiert la conviction que l'empereur Napoléon le veut franchement;* et quand, pressé sur ce sujet, il répondit *qu'il n'avançait pas une chose dont il ne fût sûr*, ce que le duc de Vicence prit pour une ouverture indirecte, au sujet de la négociation privée que lui et son maître désiraient. Il ne tarda pas à reconnaître que ce n'était qu'une déclaration commune des alliés et de la puissance médiatrice, qui voulaient réellement la paix, mais n'osaient se fier à celui avec lequel ils traitaient.

Enfin les plénipotentiaires alliés, irrités de quelques mouvemens opérés par les troupes

* Dépêches du 3 juin.

françaises, étaient prêts à rompre, quand une dépêche de leurs souverains, conseillés par le comte de Stadion, apporta leur consentement aux conditions si vivement débattues, c'est-à-dire à la conclusion d'un armistice de deux mois; bien entendu que le second ne commencerait qu'en conséquence des bases posées durant le premier. Napoléon accéda à la première de ces deux conditions, mais rejeta la seconde. Le ministre autrichien fit consentir les deux monarques à cette modification, et il fut arrêté le 4 juin que (ART. 1) les hostilités cesseraient; que l'armistice (ART. 2) durerait jusqu'au 8-20 juillet, plus six jours pour déclarer son expiration, et six (ART. 3) après cette dénonciation pour recommencer les hostilités; que la ligne de démarcation (ART. 4) suivrait, en partant de la Bohême et passant par Seiffershau et Alteramnitz, le cours de la Bober, de la Katzbach et de l'Oder pour les Français qui pourraient y avoir des troupes; et par Dittersbach, Pfufferdof, Landshut, Rudelstadt, Balkenhagen, Stiegau et Canth pour les alliés, qui auraient le droit d'occuper ces villes, tout le territoire intermédiaire demeurant neutre, ainsi que Breslau et les enclaves prussiennes dans la Saxe; que les places françaises sur la Vistule (ART. 5) seraient ravitaillées tous les cinq jours. Quant

aux articles 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12, ils étaient relatifs à l'exécution des cinq premiers.

Les alliés n'avaient pu obtenir, comme ils le désiraient, que Napoléon se retirât sur l'Elbe, ni celui-ci que les alliés rétrogradassent jusqu'au-delà de l'Oder; aussi n'était-on, ni de part ni d'autre, satisfait de l'issue des négociations qui cependant devenaient favorables aux deux parties, car l'armée combinée fut jointe par les corps de Labanoff, Tolstoi et Sacken, montant ensemble à soixante-dix mille hommes, et put organiser plus facilement la landsturm, tandis que Napoléon, de son côté, jouissait enfin d'une plus parfaite tranquillité au sein de ces populations ennemies, qui non-seulement désertaient les villages et se réfugiaient dans les bois après avoir détruit tous les moyens de subsistances, mais se répandaient en armes sur les flancs et les derrières de l'armée française, à laquelle ils enlevaient convois, artillerie, munitions, courriers, et même une foule de soldats isolés.

Quand le souverain pontife sut qu'on traitait d'un armistice, il écrivit à l'empereur d'Autriche pour réclamer ses bons offices en faveur de ses droits indignement méconnus, espérant que son sort serait pris en considération dans le congrès qu'on assurait devoir être assemblé à Prague.

Cette lettre, qui avait échappé aux rigueurs de la police française, était, par une voie longue et détournée, parvenue à Vienne, au nonce pontifical. Cependant on négociait encore à Paris avec le Saint-Père. Le prince de Talleyrand lui avait envoyé à ce sujet la plus extraordinaire des ambassades ; ce fut madame de Brignole, dame du palais de l'impératrice Marie-Louise, qu'il chargea de cette mission ; c'était une femme d'esprit et de caractère, mais elle ne put parvenir jusqu'à celui à qui elle était adressée. Consalvi, qui rendit compte à son maître de cette bizarre intrigue que rendait si inconvenante le choix de celle qu'on y employait, répondit de la part du pape que Paris n'était pas le lieu où l'on pût traiter de semblables affaires. Falot de Beaumont succéda à la dame, et ce fut sans plus de succès.

Une autre négociation non moins curieuse fut imaginée par le roi Murat, qui demanda la permission d'envoyer pour son compte un ambassadeur au congrès de Prague. Napoléon, rentré à Dresde après la signature de l'armistice de Plesswitz, ne se donna même pas la peine de lui répondre, et se contenta de lui envoyer l'ordre de se rendre à son quartier-général, où il arriva, quoiqu'il eût déjà adressé de Naples un officier lord Bentinck pour entrer en arrangement avec

le gouvernement britannique. Le départ précipité de Joachim, après ce commencement de négociations, et son arrivée à l'armée française parurent à l'amiral anglais un acte de déloyauté d'autant plus marquant que cela avait eu lieu sans qu'on l'en prévînt. Ce n'était cependant qu'un acte de faiblesse, effet d'un caractère inconséquent et sans tenue. Quelques explications suffirent pour rassurer le négociateur britannique, tandis que Murat, quoique très mal reçu à Dresde, s'apprêtait, bien qu'il fût déjà en relation avec les ennemis de Napoléon, à servir ce prince contre ses propres et nouveaux intérêts, en déployant comme de coutume la brillante valeur qui le caractérisait.

Avant d'ouvrir à nos lecteurs le grand et important théâtre du congrès, ou plutôt des pourparlers de Prague, nous croyons devoir lever ici l'un des coins du rideau qui couvrait encore l'avant-scène du mémorable drame auquel l'Europe entière allait prendre part; exposition préliminaire qui nous oblige à récapituler tout ce qu'il s'était passé d'important entre les divers cabinets depuis la dernière année qui venait de s'écouler.

On se rappelle sans doute cette lettre de l'empereur d'Autriche, à la fin de 1812, dans laquelle il annonçait à Frédéric-Guillaume sa *détermina-*

tion de ne point séparer ses intérêts de ceux de la Prusse. Aussi quand Napoléon déclara que la dissolution de la monarchie prussienne devait être la conséquence nécessaire de la défection de son roi, et qu'il ne dépendrait que de l'Autriche de rentrer dans la possession de la Silésie, la froideur avec laquelle cette captieuse insinuation fut reçue par la cour de Vienne prouvait assez déjà à quel point son système était changé. Le ministère autrichien avait été trop bien éclairé sur les vues secrètes de Napoléon pour prendre la moindre confiance en des promesses vagues que démentaient les instructions habilement pénétrées des ministres français; puis les dangers courus par la Prusse faisaient vivement sentir au cabinet de Vienne le besoin de la secourir, pour déjouer la politique de Napoléon qui avait constamment été jusque-là d'affaiblir tour à tour les deux grandes puissances germaniques, afin de les mettre dans l'impuissance de se réunir contre lui. L'anéantissement de l'une était le prélude de la destruction de l'autre, et les temps étaient passés, momentanément au moins, où ces deux états pouvaient être considérés comme deux ennemis naturels. L'empereur des Français échoua donc dans l'espoir de diviser ceux qu'un intérêt commun devait réunir contre lui.

Quand, le 26 avril, il avait cherché pendant son séjour à Erfurt à séduire l'Autriche par l'expectative d'une restitution des provinces illyriennes et de la dissolution de la Confédération rhénane, il l'avait trouvée déjà convaincue, quoiqu'elle ne l'avouât pas encore, des avantages qu'il y aurait pour elle d'obtenir, en s'unissant avec les alliés ou en imposant la paix, ce qui ne lui était proposé que comme prix d'une coopération qui l'eût mise à la merci d'un allié sans foi. Le cabinet autrichien avait donc pris des engagemens éventuels, mais pourtant assez positifs avec les cabinets étrangers, pour que le roi de Prusse, pût, dans un ordre du jour adressé à son armée le 7 mai, annoncer que *sous peu une autre puissance se joindrait à la cause des alliés.* Or, il est à remarquer que vers cette époque le ministère autrichien envoyait à Dresde le comte de Bubna, ami de la paix, et près des alliés le comte de Stadion, que l'empereur des Français regardait comme son irréconciliable ennemi. Ce fut sous les auspices de celui-ci que les puissances belligérantes signèrent l'armistice de Plesswitz. Quatre jours avant sa conclusion, l'empereur d'Autriche, ayant quitté Vienne, s'était rendu au château de Getschen, pour se rapprocher du théâtre de la guerre et des négociations, et se préparait par ces mou-

mens à rendre puissante sa médiation ou son intervention.

Napoléon ne pouvait ignorer toutes ces choses; il devait commencer à redouter une lutte près de devenir générale et dont le but évident était sa ruine complète. Bientôt il fut certain que tel était le projet arrêté par les alliés, que l'Angleterre allait devenir l'âme de cette grande coalition et que Castlereagh, élève de Pitt, en dirigerait la politique dans les mêmes vues qui avaient fait signer, en 1805, le traité de concert. *Soustraire l'Europe à la domination française* signifiait pour lui *abaisser la France au profit de l'Angleterre.* Bien différent de Canning, phraseur élégant mais à politique rétrécie, le ministre anglais des affaires étrangères voyait les dangers, les moyens et le but; marchant sans en dévier dans la voie qu'il s'était tracée, il cherchait à y entraîner les autres, et pour entretenir d'utiles rapports entre toutes les divisions des armées alliées, il avait envoyé près de chacune des officiers intelligents sous la direction du lieutenant général sir Charles Stewart, son propre frère *, afin de chercher à

* Aujourd'hui marquis de Londonderry; voir de celui-ci, Histoire de la guerre de 1813 et 1814, Paris, 1833; 2 vol. in-8, chez L. G. Michaud. (*Note de l'Editeur.*)

imprimer de l'ensemble aux opérations politiques et militaires.

Sir Charles Stewart, après avoir passé à Hambourg, était arrivé le 23 avril à Berlin. Il négociait à Dresde avec Hardenberg tandis qu'on livrait à Lutzen cette bataille douteuse, mais funeste, qui força les alliés à se retirer devant un ennemi supérieur en forces et surtout en talents militaires. La mission de ce général diplomate était de diverses natures. Ouvrir des négociations avec la Prusse; rendre compte des opérations des armées; surveiller Bernadotte dont on se défiait et près duquel il était particulièrement accrédité pour les affaires militaires, comme il l'était en qualité de plénipotentiaire au quartier général des alliés, voilà le rôle important mais difficile qu'il avait alors à jouer.

Cette surveillance exercée sur des souverains par un général Anglais, cet espionnage injurieux, pouvait déplaire aux deux monarques de Prusse et de Russie; mais leur haute dignité, leur grande puissance, leur mutuelle union les mettaient au-dessus de ces désagrémens, payés d'ailleurs par des secours dont l'un et l'autre avaient besoin. Il n'en était pas ainsi de Bernadotte, regardé peut-être par les monarques légitimes comme un bâtard que les circonstances avaient

forcé de légitimer. Aussi se conduisait-il à l'égard des princes allemands avec une susceptibilité insolente qu'il prenait pour de la dignité. Importuné des conseils de sir Charles, il les considérait comme des ordres déguisés qui le blessaient ; choqué que ce général lui eût adressé directement une lettre, il lui dit : « Ne vous rappelez-« vous pas que je suis le prince royal de Suède, « un des grands capitaines de notre âge ? »

Rien de plus faux que la situation politique et morale de Bernadotte. Mélange de sentiments révolutionnaires et d'orgueil monarchique, ennemi de Napoléon, dont il ambitionnait le pouvoir que ses amis de France lui montraient en prespective sous un titre moins pompeux peut-être, il n'avait rien à gagner à la restauration des anciennes dynasties, tout à perdre à celle de la maison de France ; aussi avait-il refusé passage au comte d'Artois venu d'Angleterre pour se rendre au quartier-général des alliés, qui eux-mêmes ne l'eussent probablement pas voulu recevoir alors. Bernadotte avait pris les armes pour l'agrandissement et l'indépendance de sa nouvelle patrie, impolitiquement tourmentée et même attaquée par l'empereur des Français; tel était le beau côté de sa conduite. Mais inquiet, susceptible, irascible, voulant agir pour son compte, repoussant les gé-

deux étrangers envoyés à son quartier-général, paraissant attacher fort peu d'intérêt aux succès des alliés, redoutant de voir des troupes asiatiques pénétrer dans son ancienne patrie et les étrangers y dominer, ces sentiments, tout honorables qu'ils fussent, n'en étaient pas moins un tort près de ceux qui le protégeaient et le payaient. Enfin il affectait de ne point accéder à la médiation de l'Autriche; il redoutait ces mêmes souverains sans lesquels il fût demeuré sans espoir de salut, et dont il ne désirait même pas le triomphe auquel il croyait peu. Il voulait tout conduire, et critiquait avec amertume les plans qui n'étaient pas de lui; on le soupçonnait donc, non sans quelque apparence, d'intrigues secrètes avec l'ennemi, à qui on le vit plus tard renvoyer des officiers ses prisonniers. Cependant, quand il voulait agir isolément, on pouvait croire que c'était non-seulement pour se mettre plus en relief, lustre dont une autorité nouvelle a besoin, mais dans l'intention de soigner et de ménager une armée dont il tirait toute son importance aux yeux des alliés. Sa vanité de parvenu sembla pourtant se civiliser lors de l'accueil amical que les deux monarques lui firent aux conférences de Trachemberg.

Ces conférences avaient été précédées de celles de Reichenbach, où, le 14 juin, avait été signé un

traité de subsides entre l'Angleterre et la Prusse. Dans ce traité, dont l'objet était de poursuivre la guerre avec vigueur, la Prusse s'obligeait à fournir quatre-vingt mille hommes; on lui accordait un subside de six cent soixante-six mille livres sterlings (quinze millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille francs); on lui garantissait un territoire égal à celui qu'elle avait possédé en 1806, on l'obligeait à céder au Hanovre, sur ses possessions restituées de la Basse-Saxe, une population de cent mille âmes dont elle serait indemnisée. Par un traité du lendemain, 3-15 juin, entre l'Angleterre et la Russie, celle-ci s'engageait (Art. 1) à entretenir cent soixante mille hommes afin de *poursuivre la guerre avec la plus grande énergie*; l'Angleterre (Art. 2) s'obligeait de son côté à mettre à la disposition de la Russie un million cent trente-trois mille trois cent trente-quatre livres sterlings (vingt-sept millions deux cent mille seize francs); de suppléer au manque d'argent par des billets fédératifs (Art. 4) montant à la somme de cinq millions sterlings (cent vingt millions) garantis par les gouvernemens de Prusse, de Russie et d'Angleterre. La première de ces puissances devait toucher les deux tiers du produit de ces billets, la seconde obtenait l'autre tiers; l'Angleterre s'obligeait à rembourser les trois sixièmes,

la Russie deux sixièmes, et la Prusse un sixième. *Les hautes parties contractantes* (ART. 7) s'engageaient à agir *avec le plus grand accord relativement aux opérations militaires* et à se communiquer *franchement ce qui* concernerait *leur politique respective.* [illegible] ion supplémentaire conclue le [illegible] swaldau, la Grande-Bretagne s'[illegible] e à sa solde la légion allemande, [illegible] Russes et montant à dix mille l[illegible]

Le troi[illegible] ce second traité du 15 juin étai[illegible], et l'empereur d'Autriche hésita longtemps a le ratifier. Rédigé sous les yeux du comte de Stadion, et inséré dans un traité entre l'Angleterre et la Russie, cet article portait que, dans le cas où l'Autriche prendrait part à la guerre, il lui serait remis cinq cent mille livres sterlings (douze millions) en traites sur Londres et autant en équipemens et habillemens. On y stipulait encore, d'une part, que la monarchie autrichienne serait replacée dans l'état où elle avait été avant la paix de Presbourg, même, s'il était possible, dans celui où elle était avant 1803; d'une autre part, qu'elle agirait avec deux cent mille hommes; enfin que le pape serait réintégré dans ses États.

Ce fut trois jours après la signature de la con-

vention supplémentaire du 6 juillet qu'eurent lieu à Trachemberg, entre l'empereur de Russie, le roi de Prusse, le prince-royal de Suède et les plénipotentiaires d'Angleterre et d'Autriche, des conférences où fut discuté le plan d'opérations à suivre dans le cas où le congrès projeté et non encore assemblé à Prague n'aurait aucun résultat pacificateur. Ce plan fut arrêté le 12, à Goëldberg, en ces termes : « Il a été convenu d'adopter « pour principe général que toutes les forces des « alliés se porteraient constamment du côté où « se trouveront les plus grandes forces de l'en- « nemi ; de là il s'ensuit : 1° que les corps qui « doivent agir sur les flancs et à dos de l'ennemi « choisiront toujours la ligne qui conduit le plus « directement sur la ligne d'opérations de l'en- « nemi ; 2° que la plus grande force des alliés « doit choisir une position qui la mette à même « de faire face partout où l'ennemi voudra se « porter : le bastion saillant de la Bohême paraît « fournir cet avantage. D'après ces maximes géné- « rales, les armées combinées doivent donc être « rendues, *avant l'expiration de l'armistice*, *aux « points ci-dessus énoncés*, savoir : une partie de « l'armée alliée en Silésie, forte de quatre-vingt- « dix-huit mille à cent mille hommes, se portera « *quelques jours avant la fin de l'armistice*, par les

« routes de Landshut et de Glatz, sur Zittau, « Bunzlau et Bodin, pour se joindre dans le plus « court délai à *l'armée autrichienne*, afin de for- « mer avec elle un total de deux cent à deux « cent vingt mille hommes. »

Le reste de ce plan d'opérations, si éminemment propre, ainsi que l'article 5 et secret de la convention de Reichenbach, à éclairer sur les vues ultérieures de l'Autriche, portait l'armée du prince royal de Suède à soixante-dix mille combattans, destinée à passer l'Elbe et à marcher sur Leipsick; on destinait le corps de Blucher en Silésie, fort de *cinquante mille hommes*, à suivre l'ennemi dans la direction de Dresde, en évitant sur tous les points les *affaires générales*, *à moins* que l'on eût *toutes les chances de son côté*. Quant à l'armée réunie des Autrichiens et des alliés, elle devait déboucher, soit en *Silésie*, soit en *Saxe*, selon les circonstances. Si Napoléon voulait prévenir les alliés en Bohême, le prince royal devait se porter à marches forcées sur ses derrières. Si, au contraire, c'était contre le prince royal qu'il opérât, il était convenu que l'armée alliée *prendrait l'offensive* et *marcherait sur ses communications pour lui livrer bataille*; qu'enfin toutes les armées prendraient *le camp ennemi* pour *rendez-vous*, et que la réserve de Bennigsen aurait pour destina-

tion, soit d'attaquer les Français en *Silésie*, soit de manœuvrer pour les *empêcher de tenter une invasion en Pologne*.

Napoléon, incertain sur l'issue des négociations prêtes à s'entamer relativement à la paix, mettait dans ses dispositions autant d'activité que ses ennemis dans les leurs, et acquérait alors un nouvel allié. Le gouvernement danois ayant, le 31 mai, contribué à lui assurer l'occupation de Hambourg, envoya au quartier-général français le baron de Kaas, président de la chancellerie royale, pour demander le renouvellement de l'alliance de 1807, et un traité fut signé à Copenhague le 10 juillet. Il y était stipulé : garantie mutuelle (Art. 1) des États des deux puissances contractantes; engagement (Art. 2) de la part de la France de déclarer la guerre à la Suède; de la part du Danemarck de la déclarer à la Russie, à la Suède et à la Prusse, dans les vingt-quatre heures de la dénonciation de l'armistice; concours (Art. 3) de tous leurs moyens pour la défense commune, et promesse (Art. 4) de ne traiter de la paix que [illegible]rt. Ce t[illegible]en-forçait l'armée franç[illegible]d de [illegible]e de treize mille hom[illegible]es tr[illegible]le [illegible]urs desquelle[illegible]it te[illegible]e la [illegible]e royal de S[illegible], d[illegible]

britannique eut connaissance de ce traité, les bouches de l'Elbe furent sévèrement bloquées, et Copenhague menacée d'un nouveau bombardement.

Tandis que de part et d'autre on se préparait à la guerre et que l'exécution du plan de Reichenbach était soumise aux résultats du congrès qui devait s'assembler à Prague, rien pourtant n'était plus difficile que de mettre ce congrès en activité. En effet, les deux souverains de Russie et de Prusse ne voulaient point que leurs plénipotentiaires traitassent directement avec les plénipotentiaires français, ce qui devait faire du médiateur le truchement nécessaire des ministres chargés de part et d'autre des pouvoirs de leurs gouvernemens. Il n'y avait d'ailleurs pour Napoléon aucun espoir de traiter particulièrement avec les monarques alliés, comme il l'avait infructueusement tenté lors des conférences de Plesswitz. Pour notifier publiquement à cet égard les inébranlables intentions des souverains de Russie et de Prusse, un article semi-officiel de la *Gazette de Kœnigsberg*, reproduit le 29 juin dans celle de Saint-Pétersbourg, établissait textuellement que la paix ne pouvait être l'œuvre que d'un *congrès*, que rien n'attestait la *sincérité* de Napoléon, qui n'avait probablement pas *d'autre chose en vue*

que de gagner du temps. Mais qui serait, selon ses vœux, admis dans le congrès? S'il est question, comme il le demande, des Américains, ajoutait cet article, pourquoi ne pas y admettre les Turcs et les Perses? Le congrès ne peut se composer que de la Russie, de la Prusse, de l'Autriche, de la Suède, du Danemarck et de la France. Quant à l'empereur des Français, il a dit en partant de Paris, à son corps législatif, que *l'empire français ne serait jamais en danger;* s'il continue à tenir ce langage, le congrès *est superflu!* La France doit commencer par déclarer qu'elle consent à *rentrer dans ses limites naturelles;* elle n'a *qu'un seul moyen de regagner la confiance de l'Europe*, c'est de *retirer ses armées de l'Allemagne et de l'Espagne;* si elle s'y refuse avant l'ouverture du congrès, il *faut que la guerre continue.* C'était déclarer assez hautement et les intentions et les défiances des deux cours alliées. Cependant le comte de Bubna avait reparu à Dresde le 11 juin, chargé d'y annoncer que la Russie et la Prusse avaient accepté la médiation de l'Autriche, et que celle-ci était décidée à borner ses vues à un arrangement continental, s'il n'était pas possible de parvenir à une pacification universelle, mais avec l'espoir que l'armistice acheminerait à une négociation avec la Grande-Bretagne.

Napoléon, peu satisfait de ces communications qui lui furent faites le 13 juin, commença dès lors à embrasser ce système de temporisation qui depuis cette époque caractérisa sa politique. Il chicana tant sur le fond, que sur les formes, et le 15 il se montra vivement offensé que l'Autriche eût pu prétendre que les puissances belligérantes traitassent et communiquassent entre elles par son seul organe et non directement. A cet effet, une note adressée par le duc de Bassano au comte de Metternich, en date de ce même jour 15 juin, était relative : 1° à la question inopportune, mais toujours reproduite, du traité de Paris, et à des négociations en conséquence de ses stipulations ; 2° à la convocation prompte d'un congrès. Metternich répondit le 22, à la première question, que le traité du 14 mars 1812, n'étant pas en harmonie avec le rôle de médiateur, l'on conviendrait des réserves à traiter sur ce sujet. Quant à la seconde, il désignait le château de Getschen. Plusieurs notes se succédèrent sans amener de résultats, et l'empereur d'Autriche, pour mettre fin à ces chicanes et à ces longueurs, envoya à Dresde le comte de Metternich qui remit lui-même ses réponses le 28 juin : elles portaient que le rôle de médiateur et l'acceptation qu'on en avait fait excluait toute obligation contraire ;

que les *stipulations du traité du 14 mars seraient donc suspendues pendant le cours des négociations;* enfin que la médiation était acceptée par les cours de Russie et de Prusse. M. de Bassano revenait, mais vainement, sur la forme des négociations que M. de Metternich, disait-il, avait fait adopter (mais qui, en réalité, étaient l'irrévocable vœu des deux monarques), observant qu'elles rendraient le médiateur arbitre. C'était un fait irrécusable, et qui prouvait quel pas immense le ministre autrichien avait fait faire à son gouvernement. Quant à Napoléon, accoutumé si longtemps à commander, et réduit enfin à devenir solliciteur, un rôle aussi nouveau lui semblait d'autant plus choquant que le prétendu médiateur était secrètement un ennemi.

Des cessions sans guerre eussent principalement satisfait les princes alliés, et la paix, qui au fait n'enlevait rien à la France, eût été possible si l'orgueil de Napoléon avait pu ployer, et s'il n'eût pas été à craindre pour lui de voir sa puissance s'altérer au dedans de son empire de tout ce qu'il aurait pu perdre d'importance au dehors. M. de Metternich parlait déjà d'un système d'équilibre rompu par la trop grande extension de la puissance française, et M. de Bassano le pressait de présenter les bases d'un traité. Napoléon voulut lui-même

négocier avec le ministre autrichien; mais loin d'employer les moyens de séduction qui lui avaient si souvent été utiles, il rompit la glace avec une impolitique violence, qui mérite d'être exactement rapportée. « Vous voilà donc, Met-« ternich, lui dit-il; votre médiation devient « hostile; il ne vous convient plus de garantir « l'intégrité de l'empire français. En me laissant « m'épuiser par de nouveaux efforts, vous comp-« tiez sûrement sur des événemens moins ra-« pides. Je gagne deux batailles; mes ennemis « sont au moment de revenir de leurs illusions, « et vous venez me parler d'armistice, de média-« tion! Sans votre intervention la paix était faite. « Quel résultat de l'armistice? Je n'en connais « point d'autre que les deux traités de Reichen-« bach. On parle aussi d'un traité avec une troi-« sième puissance; mais vous en êtes mieux in-« formé que moi. L'Autriche n'est plus impar-« tiale, elle est ennemie. Vous avez voulu gagner « du temps. Aujourd'hui vos deux cent mille « hommes sont prêts. Schwartzenberg les réunit « derrière le rideau de la Bohême. Votre cabinet « veut profiter de mes embarras pour recouvrer « ce qu'il a perdu. La question est de savoir si « vous pouvez me rançonner sans combattre. « Eh bien! que voulez-vous? » Le comte de Met-

ternich répondit « que le seul avantage que l'em-
« pereur son maître était jaloux d'acquérir, c'é-
« tait l'influence qui communiquerait aux cabi-
« nets européens un esprit de modération et le
« respect pour les droits de possession des États
« indépendans; que l'Autriche voulait établir un
« ordre de choses qui, par une sage répartition
« des forces, plaçât la garantie de la paix sous
« l'égide d'une association d'États indépendans.
« — Parlez plus clair, dit Napoléon en l'inter-
« rompant; mais n'oubliez pas que je suis un
« soldat qui sait mieux rompre que plier. Je vous
« offre l'Illyrie pour rester neutre; cela vous
« convient-il? Mon armée est suffisante pour
« amener les Russes et les Prussiens à la raison.
« Votre neutralité est tout ce que je demande.
« — Ah! répond Metternich, les choses en sont
« au point que nous ne pouvons rester neutres;
« il faut que nous soyons pour ou contre vous. »
Après un long silence, Napoléon, répondant à
ses propres pensées, s'écria : « Quoi, non-seule-
« ment l'Illyrie, mais la moitié de l'Italie, le re-
« tour du pape à Rome, et la Pologne, et l'aban-
« don de l'Espagne, de la Hollande, de la Suisse,
« de la Confédération du Rhin! Voilà donc ce
« que vous nommeriez de la modération? Vous
« n'êtes occupés qu'à transporter votre alliance

« d'un camp à l'autre; au fait, vous voulez l'Italie,
« la Russie veut la Pologne, la Prusse veut la
« Saxe, la Suède veut la Norwége, l'Angleterre
« veut la Hollande et la Belgique; le mot de paix
« n'est qu'un prétexte : vous n'aspirez tous qu'au
« démembrement de l'empire français. Docile à
« votre politique, il me faudrait ramener mes
« légions derrière le Rhin, les Alpes, les Pyré-
« nées; me livrer à mes ennemis, m'en remettre
« à la générosité de ceux dont je suis vainqueur,
« quand mes drapeaux flottent aux bouches de la
« Vistule et sur les rives de l'Oder, quand mon
« armée triomphante est aux portes de Berlin et
« de Breslau, quand, de ma personne, je suis à
« la tête de trois cent mille hommes!... *Ah!*
« *Metternich : dites-moi combien l'Angleterre*
« *vous paie-t-elle pour jouer ce rôle?* » Ce dernier mot échappé, un profond silence règne de nouveau. Dans la fureur qui l'animait, Napoléon avait laissé tomber son chapeau; le ministre autrichien l'eût respectueusement relevé en tout autre moment; il ne le fit pas alors, et l'empereur le repoussa sans le fouler aux pieds comme il avait fait à Erfurt dans son audience particulière au baron de Vincent. Le calme se rétablit enfin dans son esprit irrité; des formes plus affectueuses succédèrent à cet instant d'orage; on y répondit

avec une politesse froide, et, en congédiant ce ministre, Napoléon lui laissa entrevoir l'intention de traiter généreusement son maître. Le comte de Metternich ne partit cependant pas sur-le-champ; il fallait régler ce qui avait trait au congrès. Le canevas de convention à cet égard, rédigé par le duc de Bassano et divisé en six articles, portait, dans les trois premiers, que l'Autriche offrait sa médiation, mais ne prétendait point se présenter *comme arbitre;* que cette médiation s'étendrait à l'Angleterre, aux États-Unis, au roi d'Espagne (Joseph), à la régence de Cadix. Dans le quatrième article il était dit que S. M. l'empereur des Français acceptait cette médiation, conformément aux dispositions précédentes; que les plénipotentiaires (Art. 5) s'assembleraient dans les cinq premiers jours de juillet, et que, si l'une des deux parties belligérantes (Art. 6) dénonçait l'armistice le 20 juillet, les négociations ne seraient pourtant pas interrompues.

Ce canevas de convention fut repoussé; il fallut accepter et signer le 30 le contre-projet que voici : 1° offre de médiation par l'Autriche, 2° acceptation par l'empereur des Français; 3° réunion des plénipotentiaires à Prague avant le 5 juillet; 4° vu l'insuffisance du temps à s'écouler encore, conformément aux stipulations

de Plesswitz, engagement par l'empereur des Français à ne dénoncer l'armistice que le 10 août, et du côté de l'empereur d'Autriche, à faire prendre le même engagement par la Russie et la Prusse. Le cinquième et dernier article portait que cette convention ne serait pas rendue publique.

Ce qui forçait Napoléon à adhérer aux propositions de l'Autriche et à se désister de son projet de convention, c'est qu'il voulait, par cette condescendance, chercher à ramener à lui un ministre qu'il avait imprudemment injurié. Aussi envoya-t-il à Prague, pour l'amadouer, le duc d'Otrante qu'il avait appelé près de lui, n'osant pas le laisser à Paris en son absence. Fouché, tout en se rendant en Illyrie, allait, sans que son maître s'en doutât, commencer là ce cours d'intrigue dont la cause fut l'expectative de la chute de Napoléon et le but la régence de Marie-Louise ; projet deux fois avorté, mais qui était de nature à flatter l'ambition autrichienne.

Ce fut le 1er juillet, lendemain du départ de Metternich, que Napoléon apprit dans tous ses détails la défaite de Vittoria. Quoique les événemens relatifs à la guerre d'Espagne n'offrissent alors qu'un intérêt très secondaire, l'Allemagne étant le théâtre sur lequel allaient être mises en

jeu la fortune de l'Europe et celle de Napoléon, nous ne pouvons garder le silence sur ce qui se passait au Midi dans le moment où le très médiocre Jourdan y allait avoir pour successeur un général tel que Soult. Dès qu'on en avait retiré celui-ci et l'élite de l'armée française, il ne s'agissait plus de conquérir la Péninsule, mais de garantir d'une invasion la frontière même de la France. Le maréchal Wellington n'avait pu recommencer ses opérations que vers la fin de mai, après la guérison de ses nombreux malades et l'arrivée des renforts qui lui étaient envoyés d'Angleterre. Parti de son quartier-général de Fregnada, il marche sur Salamanque, poursuit les Français qui viennent de quitter Madrid et d'évacuer Valladolid. Le 4 juin, Joseph, forcé à la retraite, pouvait, en hâtant sa marche, atteindre et occuper les fortes positions que lui eussent offertes les hauteurs de Salias où il aurait pu être joint par Suchet, obligé de son côté à un mouvement rétrograde; les frontières de France eussent été ainsi fermées et défendues contre l'ennemi. Mais, quoique déjà trop faible contre l'armée combinée, il détache encore le 20 juin l'une de ses divisions pour escorter ses immenses bagages, s'arrête et est forcé dès le lendemain d'accepter le combat. Le résultat de

cette affaire fut, après des efforts d'héroïsme et de valeur, une tentative de retraite désormais impossible, parce que l'on ne s'en était pas ménagé les moyens, et qu'il fallut se la frayer par des routes encombrées d'artillerie et de véhicules autant de transports que de luxe. Les trésors du roi, de l'armée, des généraux et autres employés supérieurs, d'une foule de courtisans et de femmes qui s'échappaient de l'Espagne, tombèrent au pouvoir, non-seulement de l'ennemi, mais des pillards de l'armée française également acharnés à s'en saisir. Cent cinquante-une pièces de canon, quatre cent quinze caissons furent abandonnés, et les soldats fuyant de toutes parts ne se rallièrent que le lendemain. La barrière des Pyrénées était rompue, et le 27 aucun des Français composant cette armée ne restait sur le sol espagnol.

Soult, enlevé à la Péninsule depuis trois mois et en l'absence duquel tant de désastres avaient eu lieu, y fut renvoyé dès qu'on en fut informé. Il partit secrètement de Dresde, revêtu du titre de *lieutenant de l'empereur* avec des pouvoirs illimités, et se rendit en hâte à son poste. Napoléon écrivit alors à Cambacérès que Joseph devait s'arrêter à Pampelune ou à Bayonne ; mais que, s'il était déjà revenu à Paris, *aucun grand di-*

gnitaire, ministre ou sénateur ne le vit, et qu'il se rendît *incognito à Morfontaine;* que, s'il s'y refusait, on employât la force pour l'y contraindre, ne voulant plus avoir de *communication* avec lui que *par le ministre de la police.* Dans une autre lettre, il se plaignait du *mauvais esprit* de son frère et de son *incapacité absolue.* Quant à Soult, arrivé à Bayonne le 12 juillet, sa judicieuse activité réunit bientôt soixante mille hommes, mais il ne put empêcher la chute des deux dernières places espagnoles (Pampelune et Saint-Sébastien). La première était déjà bloquée, la seconde était assiégée, et dès le 9 juillet Wellington avait pénétré sur le territoire français.

Les préliminaires du congrès étaient des plus lents. L'Autriche, en signant la convention du 30 juin, s'était engagée à en faire agréer les dispositions par les deux monarques alliés; mais ceux-ci n'étaient point alors à Prague, ayant été dans la nécessité de se concerter avec Bernadotte, ce qui entraîna des retards. Nesselrode et Hardenberg déclarèrent enfin en leurs noms qu'ils y accéderaient, et que *ce n'était que pour donner à Sa Majesté l'empereur d'Autriche une nouvelle preuve de leur confiance.* Ce ne fut donc que le 14-26 qu'ils signèrent la convention de Neumarkt relative à cette accession, et les disposi-

cent mille hommes et une nombreuse artillerie ; qu'il marchait *sur Pampelune* et que *les Anglais se retiraient.* Il n'y avait de vrai qu'une expédition aussi remarquable qu'infructueuse faite par Soult, sans attendre son artillerie. Quant à cette fausse nouvelle, c'était une vaine charlatanerie qui ne pouvait donner le change aux alliés, et dévoilait seulement le désir qu'on avait de les tromper. La même dépêche portait encore qu'il lui arrivait *douze mille hommes de cavalerie*, tous vieux soldats ; que si l'on voulait continuer l'armistice, il était *prêt* à le faire, que si l'on voulait se *battre* il était *prêt* aussi ; qu'il se trouvait en mesure, *même contre les Autrichiens.* Au reste, les instructions données aux ministres français (Caulaincourt et Narbonne) avaient pour objet de faire *payer* à l'Autriche son abandon de *l'alliance de* 1812, de manière à ce qu'elle perdît *son influence en Europe*, et n'y *gagnât pas un village ;* car, disait-il, *le médiateur, nécessairement désintéressé, ne peut rien vouloir pour lui.* Il leur était enjoint de poser pour base des négociations l'*uti possidetis ante bellum;* c'eût été décider d'avance ce qui était mis en question. *L'empereur consentirait* cependant, disait-on, à de *grands sacrifices, s'ils devaient tourner à l'avantage de la Russie, sans établir de points de contact avec elle;* à traiter

la Prusse *avec ménagement*; enfin, à favoriser ses ennemis *de tout ce qu'on pourrait refuser à l'Autriche*; politique toute de haine, et cependant à double face, comme on le verra plus tard.

Le comte de Metternich, dans une note adressée aux négociateurs français le 29 juillet, lendemain de l'arrivée de Caulaincourt (car Narbonne était sans pouvoirs suffisants avant qu'il eût été joint par son collègue); Metternich, disons-nous, proposait, pour éviter les *embarras d'étiquette*, les *longues discussions verbales* et les *rédactions de procès-verbaux*, que, comme au congrès de Teschen, les notes fussent de part et d'autre remises *au plénipotentiaire de la puissance médiatrice*, qui les communiquerait à la partie adverse, et qu'il en serait ainsi des réponses qu'on y ferait. Cette forme, à laquelle la Prusse et l'Autriche s'étaient soumises en 1778, sous la médiation de la France et de la Russie, cette forme qui faisait presque du comte de Metternich un véritable arbitre, choqua l'orgueil de Napoléon, plus chatouilleux que Marie-Thérèse et que le grand Frédéric. Accoutumé à commander la paix et non à la recevoir, il déblatéra contre cette forme qui le privait de sa ressource accoutumée des intrigues secrètes et des discussions sophistiques, propres à tromper ou à égarer les négociateurs adverses.

Metternich cependant mettait dans les hautes fonctions qu'il exerçait alors, non seulement le tact, la finesse et les formes aimables qui lui étaient propres, mais une constante fermeté, et jusqu'à cette froideur qui ne dissimulait pas que son cabinet, tout en désirant la *paix*, était *préparé à la guerre*; que dans ce dernier cas il ne pourrait garder sa neutralité et s'opposerait aux prétentions exagérées des alliés; que néanmoins si le *trois articles de paix n'étaient pas signés, une déclaration accompagnerait la dénonciation de l'armistice*. Enfin, répétait-il, l'Autriche *ne sera pas contre et fera la guerre si elle ne peut obtenir la paix*. Ce n'était pas là une menace, c'était un avis loyal et salutaire; il fut cependant si peu accueilli que dans une note du 6 août, et à la veille du terme fatal de l'armistice, les ministres français, au lieu de s'occuper de la négociation, ne s'attachant qu'à ses formes, réclamaient contre le rôle adopté par le médiateur, qui devait, disaient-ils, être *conciliateur* et non *arbitre;* avançant que dans la conclusion de l'armistice du 4 juin *l'intention de la Russie* avait été, non de conclure la paix, mais de *compromettre l'Autriche*. Au surplus, ils persistaient à demander des *conférences* entre les négociateurs. Anstetten répondit le 7 à cette note du 6, en repoussant l'odieuse

inculpation adressée à son cabinet et véritablement injurieuse pour celui de Vienne, en appela au négociateur autrichien, et déclara s'en tenir à ces formes adoptées lors du congrès de Teschen. Enfin il fit remarquer que la note du 6 août, passée peu de jours avant le terme fixé pour la clôture du congrès, et demandant, pour traiter, l'adoption d'une forme nouvelle, fournissait l'irrécusable preuve que l'empereur des Français ne voulait pas la paix. Le négociateur prussien s'exprima de la même manière. M. de Metternich, en transmettant ces réponses le 8, protesta contre les *intentions* attribuées à *la Russie* de vouloir *compromettre l'Autriche*, et déclara, au surplus, s'en tenir, ainsi que les plénipotentiaires alliés, aux formes adoptées dans le congrès de Teschen. Les ministres français n'en réclamèrent pas moins, le 9, veille du terme fatal, en faveur du système des conférences, *sans exclure* néanmoins *la forme proposée par le médiateur*. Les notes et contre-notes du 10 ne portèrent encore que sur la même question qui n'avait déjà plus d'objet, et l'on ne pourrait concevoir tant de divagations diplomatiques si tous ces détails patens ne voilaient pas des tentatives de négociations occultes.

En effet, Napoléon, qui avait voulu d'abord traiter directement avec la Russie, pour isoler

'Autriche, sans pouvoir y réussir, avait tourné ses ues vers cette dernière puissance et intriguait our la détacher des alliés. Revenu de Mayence le août, il écrivit le 5 à son beau-père, et M. de Bas- ano en fit part à Caulaincourt par une lettre confi- lentielle, avec ordre de donner connaissance de ette démarche au comte de Metternich, mais sous romesse de celui-ci, sur l'honneur, de la laisser gnorer aux plénipotentiaires des monarques al- iés. Quoique l'empereur des Français, disait-il, 'ait aucun intérêt à différer la reprise des hosti- ités, *il veut être instruit de la manière dont l'Au- riche entend que la paix peut se conclure*, savoir nfin *si elle fait cause commune avec la France*, ou si *lle restera neutre*, et par là, si *la paix ou la guerre era décidée*. Une conversation à cet égard eut eu le 6 août, et le lendemain M. de Metter- ich en rendit compte à son souverain, et de- anda en même temps au ministre français que on maître *proposât ce qu'il jugerait convenable*. Quant à l'Autriche, Metternich annonçait que on vœu serait « la dissolution du grand-duché « de Varsovie, qui serait partagé entre l'Autriche, « la Russie et la Prusse ; le rétablissement de l'in- « dépendance des villes de Hambourg, de Lu- « beck et de leurs territoires ; la réintégration de « la Prusse dans ses anciennes possessions avec

« une frontière sur l'Elbe ; la cession à l'Autriche « des provinces illyriennes, y compris Trieste ; « enfin la garantie réciproque que l'état des puis- « sances, grandes et petites, telles qu'elles se « trouveraient fixées par le traité de paix, ne « pourrait plus être changé ni altéré que d'un « commun accord. » Le ministre autrichien indiquait aussi comme objets secondaires, qu'on aurait à traiter, en négociant la paix, de l'indépendance de la Hollande, de celle de l'Espagne et des États pontificaux.

En présentant des bases de pacification qui laissaient à la France non-seulement une vaste puissance réelle, mais une grande influence politique, le comte de Metternich communiquait à Caulaincourt la nouvelle de l'arrivée de Moreau au quartier-général de Bernadotte, et déclarait en même temps que le monarque autrichien, en cas de rupture, n'adopterait jamais contre Napoléon des mesures semblables à celle qu'il nommait l'*intrigue de Moreau*. Ce prince avait précédemment repoussé des offres de service faites par quelques officiers français en disant : *Ceux qui croient avoir intérêt à trahir aujourd'hui leur maître me trahiraient demain s'ils le croyaient utile*. Cependant Napoléon, instruit le 7 des bases de négociation ci-dessus rapportées, n'y ré-

pondit que le 9; encore demandait-il que *Dantzick* devînt *libre*, et que ses *fortifications* fussent *démolies*; que le roi de Saxe eût pour indemnités du grand-duché de Varsovie *les enclaves en Saxe* des territoires appartenans à la *Silésie et à la Bohême*; que Trieste ne fût pas compris dans la cession des provinces *illyriennes*; que la confédération germanique s'étendît jusqu'à l'Oder, et que l'intégrité des possessions danoises fût garantie.

Ces accessions et restrictions, envoyées à Prague et communiquées au comte de Bubna pour être directement transmises à l'empereur d'Autriche, n'arrivèrent à Vienne que le 10. Metternich y répondit le 11, en reproduisant les bases qu'il avait posées; Napoléon y accéda enfin complétement le 13. Mais le terme fixé à l'armistice était passé, et cette tardive concession ne sembla plus avoir pour objet que de paraître désirer la paix sans la vouloir réellement. Aussi M. de Metternich ayant communiqué, dès le 11, l'accession modifiée de l'empereur des Français aux négociateurs russe et prussien, ceux-ci déclarèrent que l'armistice avait cessé et que la guerre recommencerait.

Il serait difficile de décider la question de savoir si alors, de part ou d'autre, on voulait fran-

chement la paix ; mais ce qu'il faut principalement remarquer, c'est que Napoléon batailla du 4 au 30 juin pour accepter la médiation de l'Autriche, que ses adversaires étaient résolus à accepter ; qu'Anstetten était arrivé à Prague le 12 juillet ; que les pouvoirs de Narbonne ne furent expédiés que le 16, encore n'étaient-ils pas satisfaisans ; que Caulaincourt ne se rendit au lieu des conférences que le 28 ; que jusqu'au terme fatal on s'occupa des formes seules de la négociation, si l'on en excepte la négociation secrète aux bases de laquelle on ne répondit que de manière à la rendre nulle, ce qui amena la dénonciation de l'armistice et la déclaration de guerre de l'Autriche.

Durant cette infructueuse tentative de pacification, les plénipotentiaires russe et prussien ne se refusèrent à rien de ce qu'il semblait possible d'accorder sans nuire à l'établissement d'une paix solide. Le médiateur fut remarquable par son aplomb, Caulaincourt par sa prévoyante sagesse, Bassano par une inconséquence parfois grossière, Napoléon par le faux jour sous lequel il considérait sa situation politique, soit qu'il se crût encore assez puissant pour imposer des lois, soit qu'il se persuadât que ses ennemis n'avaient eu d'autre objet que de gagner du temps. Ce temps, au reste, était habilement employé par Metter-

nich qui négociait de toutes parts pour entraîner les faibles, timides et inquiètes cours allemandes dans un sens favorable aux intérêts des alliés. Enlever à Napoléon la Bavière, et même le Wurtemberg, devenait d'une haute importance, aussi s'en occupait-on sérieusement. Mais la destinée des deux souverains était soumise à la rupture de l'armistice, à la déclaration de guerre de l'Autriche, au premier et présumable succès qui suivrait ces deux événemens. Bade même eût été entraînée dans le même sens en raison de l'aversion populaire des Badois contre la France, aversion qui rejaillissait jusque sur le souverain son allié; car elle était devenue une véritable religion germanique professée avec tout son fanatisme. Eh bien! c'était en présence de tant d'intérêts ennemis que Napoléon refusait à Prague ce que, pour la consolidation de sa fortune, il aurait dû proposer lui-même; qu'il injuriait un ministre très puissant alors, et qui, sans chercher à affaiblir réellement la France, ne voulait que soustraire l'Europe à son ambition usurpatrice, en rendant à son propre cabinet l'importance qu'il avait perdue! Mais l'empereur des Français, poussé par la fatalité, faisait tout pour échapper à son salut. En effet, du 4 juin, jour où l'armistice fut signé, jusqu'au 28

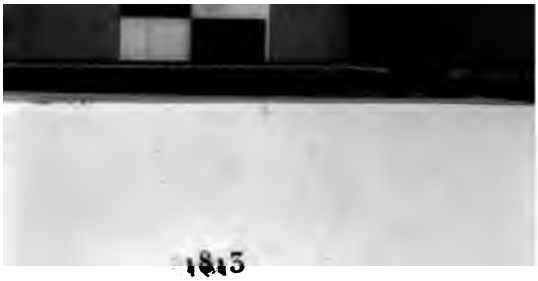

juillet, où Caulaincourt arriva à Prague, cinquante-quatre jours étaient déjà perdus par l'effet seul des chicanes de Napoléon, sur les soixante-sept que le congrès devait durer, et ces treize derniers jours ne sont remplis par lui que de chicanes nouvelles et insignifiantes; enfin il ne répond à l'*ultimatum* qui lui laisse encore toute sa puissance, qu'après le terme fixé pour la rupture. Certes, il ne voulait pas la paix, ses ennemis avaient raison d'en être convaincus; il disait cependant à la France : « J'ai désiré la paix; j'ai tout sacrifié pour l'obtenir; on s'y est refusé; » et la France restait encore la dupe de cette imposture !

La déclaration de guerre de l'Autriche fut apportée à Dresde le 15 août par le comte Louis de Narbonne, ainsi que celle publiée le 12, pièce d'autant plus importante à rappeler ici que Napoléon, selon sa coutume, la fit inexactement insérer au *Moniteur*. Avant de relever les lacunes ou falsifications de la publication française de ce document diplomatique, nous devons noter, outre les démarches faites secrètement par le Saint-Père et le roi Murat, l'un pour recouvrer, l'autre pour conserver ses États, celle assez curieuse de Louis Bonaparte, tentée, dès le 8 juillet, près de l'empereur d'Autriche, pour que les sou-

rains alliés ou prêts à l'être le fissent jouir de
droits qu'il se croyait acquis par sa nomination
au trône de Hollande *. Les plénipotentiaires
eurent connaissance de son mémoire, trait le
plus bizarre peut-être de la trônomanie de la fa-
mille napoléonienne, et preuve nouvelle de sa
complète désunion.

Quant au manifeste autrichien, en voici la
substance : « La monarchie autrichienne, par le
« rang qu'elle occupe, fut impliquée dans toutes
« les guerres qui depuis vingt ans désolent
« l'Europe. Mais Sa Majesté, amie de la paix,
« étrangère à toute idée de conquête, n'a jamais
« pris les armes que pour sa propre défense, sa
« sollicitude pour le sort des États voisins, et
« quand les dangers de l'Europe lui en imposè-
« rent l'obligation. Malgré les dispositions les
« mieux combinées, la guerre de 1809 lui fit
« perdre des provinces précieuses, lui enleva ses
« côtes maritimes, un commerce, ressource de
« son industrie; et Sa Majesté, convaincue de
« l'impossibilité de remédier à la détresse du
« corps politique européen par des efforts isolés,
« crut devoir arrêter, par une paix de plusieurs
« années, le torrent d'une énorme puissance ac-

* Voyez la pièce justificative G.

« L'union de la Russie, de l'Angleterre, de la « Suède, offrait un nouveau centre d'intérêt ; la « Prusse, agonisante et menacée de mort, *se* jeta « dans les bras des alliés. Les peuples impatiens « *devançaient en Allemagne la marche de leurs « gouvernemens.*

« Partout se faisait sentir le besoin de l'indé- « pendance et le sentiment de l'honneur na- « tional offensé. Sa Majesté voulut employer ces « dispositions à l'intérêt durable de la république « européenne ; elle avait, dès les premiers jours « de décembre 1812, fait des démarches pour « porter l'empereur Napoléon à une politique « *juste et pacifique;* elles furent de temps en « temps renouvelées avec instances, persuadée « que les désastres de la dernière campagne, la « répugnance de la nation française pour une « guerre *sans perspective d'indemnités*, l'enga- « geraient à écouter de sages représentations « faites du ton de l'amitié ; elles furent rejetées. « Loin de montrer de la modération, on pro- « clama hautement que l'empereur n'écoutait « aucune proposition de paix contraire à *l'in- « tégrité de l'empire français;* l'on parla même « avec une alternative de colère, de menace, « de mépris, d'indignation, des conditions qu'on « pourrait proposer. Ces manifestations hos-

« tiles plaçaient l'Autriche dans une situation « défavorable et contradictoire aux insinuations « de paix qu'au su de la France elle faisait pas- « ser aux autres cours. Aussi à ses offres de « médiation opposaient-elles les déclarations « publiques de l'empereur des Français, et l'on « répondit à l'ambassadeur qu'en mars Sa Ma- « jesté envoya à Londres qu'on ne pouvait croire « à des espérances de paix quand l'empereur « Napoléon manifestait des intentions qui ne « pouvaient que perpétuer la guerre. Sa Majesté « continua cependant à faire sentir à l'empereur « des Français la nécessité urgente de la paix, « troublée par la suprématie immodérée de la « France; il fallait y mettre des bornes. L'Au- « triche commença donc à concentrer son ar- « mée, sentant la nécessité de se préparer à la « guerre pour donner de la force à ses propo- « sitions de paix. L'empereur Napoléon, lui- « même l'approuva; il devait croire que dans « un moment décisif pour le salut de l'Europe « Sa Majesté, écartant toute considération « personnelle, ne consulterait que le bien « de sa monarchie et des états voisins. Le « cabinet de Vienne ne s'est jamais expliqué de « manière à faire admettre une autre explica- « tion. Les choses en étaient là quand Napoléon

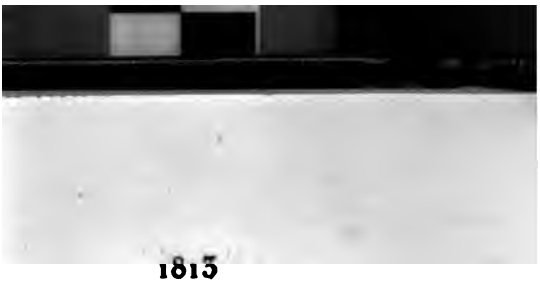

« quitta Paris pour arrêter les progrès des alliés.
« Si l'issue de cette campagne ne fut pas favo-
« rable à ceux-ci, la cause en est dans la supé-
« riorité des forces françaises et le génie re-
« connu de leur chef; mais ils ménagèrent leurs
« troupes, attendirent la réunion de moyens
« plus étendus, et consentirent à un armistice.
« La retraite des alliés fit vivement sentir à Sa
« Majesté l'impossibilité de demeurer spectateur
« oisif, si les hostilités recommençaient. Le sort de
« la monarchie Prussienne fixait l'attention de Sa
« Majesté, qui en considérait le rétablissement
« comme le premier pas vers la restauration du
« système politique de l'Europe, et regardait
« les dangers de cet état comme lui étant per-
« sonnels. L'empereur Napoléon avait, en avril,
« fait savoir à la cour de Vienne que la dissolu-
« tion de la Prusse serait la suite de la continua-
« tion de la guerre, et que l'Autriche pourrait
« réunir l'une de ses plus belles provinces. Il
« fallait donc sauver la Prusse, et si on ne le
« pouvait par une équitable paix, soutenir les
« alliés par une coopération efficace. La France
« ne devait pas se faire illusion à cet égard. Sa
« Majesté continua donc ses préparatifs, elle se
« rapprocha du théâtre de la guerre pour entamer
« avec activité des négociations de paix, et se

« mettre en mesure d'agir hostilement s'il ne « lui restait pas d'autre choix. L'empereur Napo- « léon fit annoncer qu'il avait proposé un con- « grès où seraient admis les alliés des deux « masses belligérantes. Mais comment en enta- « mer l'exécution sans un travail préliminaire? « L'Autriche sentit les difficultés d'une paix gé- « nérale, et manifesta l'idée d'une paix continen- « tale comme entraînement vers la pacification « universelle. Les cours de Russie et de Prusse « accédèrent à l'idée d'un congrès sous la média- « tion de l'Autriche; le ministre autrichien obtint « le 30 juin, de l'empereur Napoléon, l'accepta- « tion de cette médiation offerte par Sa Majesté. « Prague et le 5 juillet furent désignés, et la dé- « nonciation de l'armistice renvoyée au 10 août. « D'inévitables lenteurs nées de la nécessité de « pourparlers préliminaires prorogèrent l'ouver- « ture du congrès au 12 juillet. *L'empereur des « Français, pour faciliter les négociations, avait « offert le passage par la France des personnes qui « devaient venir d'Angleterre; mais sous des pré- « textes futiles il retarda, puis finit par refuser les « passeports* *. Cependant les plénipotentiaires « russes et prussiens étaient rendus à Prague le

* Ceci est retranché dans la publication officielle française.

« 12 juillet, et l'on ne pouvait rien faire avant « l'arrivée du premier plénipotentiaire français; « elle n'eut lieu que le 28 juillet; il n'avait que « des pouvoirs et instructions insuffisantes, et ne « remit que le 6 août une déclaration, non sur « le fonds, mais sur la forme des négociations. « On échangea infructueusement des notes jus- « qu'au 10. Le congrès fut rompu et la détermi- « nation de l'Autriche fixée par la conviction, « d'une part, de l'impossibilité de la paix, de « l'autre, des équitables principes des alliés, prin- « cipes dans lesquels Sa Majesté reconnaît les « siens. Plus de ressources que dans les armes : « Sa Majesté les prend par nécessité, par devoir, « par des motifs que Napoléon reconnaîtra justes « dans des momens de calme : sa justification est « dans le cœur de tout Européen. Avec l'assis- « tance du Très-Haut, le succès remplira les « justes attentes des amis de l'ordre et de la « paix. » Voilà la substance exacte de ce docu- ment que Napoléon fit falsifier, afin de pouvoir répondre par des déclamations à ce qu'il ne ren- fermait pas, sans répondre à ce qu'il contenait.

La guerre était donc décidément déclarée. M. de Bassano pourtant, dans une note du 18 août, après d'injurieuses déclamations contre la politique autrichienne, ce qui n'était pas la manière la

plus adroite de renouer des négociations, n'en demanda pas moins que, tout en se battant, l'on continuât à traiter de la paix, et M. de Metternich répondit le 21 qu'il ne relevait pas les inculpations contenues dans la note du 18, s'en référant à l'Europe et à la postérité; puis, relativement à la réunion d'un nouveau congrès, il dit avoir soumis cette proposition à Leurs Majestés russe et prussienne qui avaient déclaré devoir en conférer *avec les autres alliés*. La guerre cependant était déjà commencée depuis le 17, et l'on s'y était préparé durant l'armistice par des mouvemens de troupes qui parfois violèrent la ligne de démarcation tracée et le territoire neutralisé. Les troupes prussiennes et russes s'étaient rapprochées de l'armée autrichienne, et Napoléon n'avait guère été plus scrupuleux dans la direction donnée aux mouvemens de ses troupes.

L'armée des alliés devait se composer en totalité de six cent soixante-dix-huit mille sept cent soixante-dix-neuf combattans et de dix-neuf cent une bouches à feu, formant sept grands corps: savoir en Bohême, deux cent trente-sept mille sept cents hommes et six cent quatre-vingt-dix-huit pièces d'artillerie sous les ordres immédiats du généralissime; au nord, cent cinquante mille hommes et

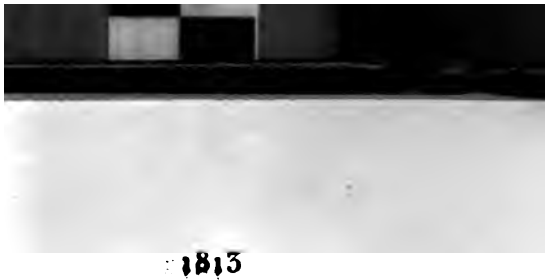

vaient recommencer. L'un et l'autre furent consultés en raison de la réputation qui avait devancé chacun d'eux au quartier général. Jomini, transfuge alors de l'armée française, ou sorti d'un comptoir et recommandé par des écrits militaires copiés d'auteurs prussiens qu'il ne cite jamais, avait gagné tous ses grades dans des bureaux d'état-major; il n'était réellement qu'une espèce de théoricien compilateur et qui n'avait jamais fait la guerre. Quant au praticien Moreau, il était d'une toute autre stature, quoique d'un ordre bien inférieur à Napoléon, qui avait eu grandement raison de ne pas porter sur sa campagne de 1796 un jugement aussi favorable que le fit la vanité nationale et plus tard l'esprit d'opposition. L'empereur Alexandre s'était cependant accoutumé à le considérer comme le digne rival de l'empereur des Français, et à croire que sa présence influerait sur le moral de l'armée française; c'était à la fois méconnaître et l'instrument qu'on voulait employer et ceux qu'on avait à combattre ou à séduire. Accueilli avec ivresse par les Allemands, Moreau n'obtint pas les mêmes hommages au quartier-général, où sa modestie un peu timide, sa simplicité sans noblesse, lui enlevèrent en partie la considération à laquelle il avait réellement droit. Appelé alors pour la

seconde fois par le tzar, il lui était amené par l'agent russe Svinine, qui l'avait été chercher en Amérique, et il s'était rendu aux itératives sollicitations de l'empereur Alexandre qui, protestant d'une égale estime pour son caractère et ses talens, l'invitait à se ré[illegible] à lui, en promettant de le placer dans une sit[illegible] ne contrarierait ni ses opinions ni ses [illegible]. Il avait donc cédé, soit par haine perso[illegible]e pour Napoléon, soit dans l'espoir de ren[illegible]la paix à sa patrie, soit enfin dans celui de r[illegible]n rêve d'idées républicaines. Il était cur[illegible]oir un général révolutionnaire s'armer [illegible] les inévitables résultats des principes par lesquels il s'était lui-même élevé, et n'imaginer d'autre moyen de ruiner ses effets que de ramener la France aux causes qui les produisirent. Il avait beau dire, en parlant de celui qu'il s'obstinait à ne nommer que Buonaparte : « Cet homme couvre de honte et d'opprobre le nom français ; on n'osera bientôt plus le porter. Il réserve à mon malheureux pays la haine et les malédictions de l'univers. Bientôt les Français seront plus maltraités que les Juifs, plus poursuivis que cette nation des mépris et des anathèmes des autres peuples. » Ces déclamations n'en rendaient pas moins sa position aussi fausse que sa démarche était inconvenante.

En effet, loin de substituer une fidélité monarchique renaissante à une fidélité nationale alors méconnue par lui, il était si loin de penser à une restauration de la maison de France, considérée à cette époque par le ministère anglais seul, comme un événement désirable, qu'il mandait à son épouse très zélée pour la légitimité : « Vous êtes folle « avec vos Bourbons... Vous connaissez mes sen- « timens. Quant à moi, je ne demande pas mieux « que de les aider, mais je crois cet ordre de « choses fini pour jamais. »

Ce que nous avons dit sur la fausse position de Moreau et l'inconsistance de ses opinions est subsidiairement prouvé par la conversation qu'il eut avec le prince royal de Suède, après une conférence relative aux opérations de la campagne. « Voilà de beaux projets, lui dit Berna- « dotte, mais où cela nous conduira-t-il ? — A « renverser Bonaparte. — C'est bien ; mais, lui « renversé, que prétend-on ? — Alors comme « alors, nous verrons. — Prenez garde ; ce n'est « pas sous l'habit d'un aide-de-camp d'Alexandre « que les Français reconnaîtront le héros d'Ho- « henlinden ! — Mais la coalition ? — Ne tient « qu'à un fil ; Napoléon n'est-il pas le gendre de « l'empereur d'Autriche ? son fils, le petit-fils de « ce souverain ? — Je sais cela ; je sais aussi que

« les enfans de Gustave IV sont les neveux de « l'empereur Alexandre ; les convenances poli- « tiques sont tout, les liens de famille rien. Mais « vous, prince, que prétendez-vous? — Délivrer « la grande patrie européenne ; repousser les « Français au-delà du Rhin ; forcer Napoléon à « compter pour quelque chose les droits de la « nation française, pour laquelle vous et moi « nous avons combattu. Je crois servir encore les « Français en m'armant contre leur chef ; si je « croyais favoriser d'autres projets ou servir « d'autres ambitions, je briserais à l'instant l'épée « que je porte. »

Un troisième personnage étonnait par la complète révolution qui s'était opérée dans ses idées ; c'était le général Pozzo di Borgo, enthousiaste jadis de cette assemblée qui en France constitua légalement le désordre ; l'un des promoteurs de cette guerre déclarée à tous les trônes par la révolution française, réuni plus tard à Paoli qui livra la Corse à l'Angleterre ; proscrit, errant, protégé par Walpole, recommandé par le Prétendant (Louis XVIII), attaché au service du tzar, et placé par lui comme agent politique et militaire près de Bernadotte, il était revenu à Vienne, et continuait de se montrer à Prague l'un des antagonistes les plus ardens du gouvernement impérial

français, et le serviteur le plus zélé de la légitimité.

Quant à Moreau, son plan militaire, très conciliable avec celui de Trachembach, était de prendre pour pivot les montagnes de la Bohême, et, en s'y liant par sa droite, de se porter en force sur les derrières des Français pour les couper de leurs ressources en occupant la ligne de l'Elster et de la Saale, ce qui forcerait Napoléon à s'ouvrir une retraite en attaquant les alliés sur un champ de bataille qu'il n'aurait pas choisi. Mais Jomini ayant fait l'observation que tous les moyens hostiles de l'ennemi se trouvaient dirigés vers la Silésie, et qu'on obtiendrait plus promptement le même succès en marchant sur Dresde, demeuré presque sans défense, Moreau céda, tout en considérant cette opération comme beaucoup moins sûre que celle qu'il avait proposée. La seconde campagne de Saxe commença donc d'après les données du général Jomini, qui venait d'entrer au service de l'empereur Alexandre.

Jusqu'ici nous n'avons parlé des opérations militaires que comme cause ou produit des directions politiques; fidèles à cette méthode, nous négligerons les nombreux détails d'événemens généralement connus, et nous nous contenterons de noter, après une éclatante et dernière

victoire, cette suite de désastres qui ne furent cependant pas sans gloire pour ceux qui les essuyèrent, désastres imputables seulement à l'imprévoyante présomption de Napoléon. Tous les militaires conviennent que si la ligne de l'Elbe était parfaitement choisie contre la réunion des deux seules armées russe et prussienne, elle cessait d'être tenable dès que l'Autriche s'était réunie aux alliés. Mais le grand Frédéric, bien moins puissant que lui, s'y était maintenu avec gloire et succès durant la guerre de Sept-Ans. Napoléon devait-il se montrer inférieur au héros du dix-huitième siècle? L'abandon de cette ligne fortifiée de tant de places occupées par ses troupes ne paraîtrait-il pas une défaite? L'orgueil et la présomption l'y retinrent, et sa ténacité à cet égard eût peut-être hâté sa chute, si l'on avait adopté le plan du général Moreau, où si celui de Jomini eût été exécuté avec plus de rapidité. La lenteur qu'on mit dans l'attaque de Dresde qui, le 24 aout, eût été facilement emporté, fournit à Napoléon, avec un nouveau lustre, des chances précieuses de pacification dont il ne sut ou ne voulut pas profiter. Blücher, conformément au plan arrêté à Trachembach, s'était retiré devant les forces supérieures de Napoléon, qu'il éloignait ainsi de sa base d'opérations; mais

l'empereur des Français sur l'Allemagne, et préparer la chute de celle qu'il exerçait sur la France.

L'Autriche avait déjà conclu avec les alliés un traité éventuel à Reichenbach; mais quoiqu'elle fût intervenue depuis le 12 août et eût déjà pris part à la guerre, le traité ne devint définitif qu'après la victoire de Kulm. Ce traité, ou plutôt les traités signés à Tœplitz le 9 septembre 1813, entre l'Autriche et la Prusse par le comte Metternich et le baron d'Hardenberg, entre la Russie et l'Autriche par les comtes de Nesselrode et de Metternich, entre la Russie et la Prusse par Hardenberg et Nesselrode, consolidaient la triple alliance de trois puissans États qui se garantissaient mutuellement leurs territoires et convenaient de prendre de concert les mesures les plus propres à assurer et à maintenir la paix de l'Europe. D'après les dispositions de ces traités, si l'une d'elles était attaquée, les autres devaient intervenir en sa faveur de la manière la plus efficace, se promettant réciproquement dans ce cas un secours de soixante mille hommes. Les articles patens entre la Russie, l'Autriche et la Prusse étaient suivis d'articles secrets dans lesquels on convenait : 1° que la monarchie autrichienne serait reconstruite sur une échelle, la plus conforme possible à celle selon laquelle elle

existait avant la malheureuse campagne de 1805, et la monarchie prussienne conformément à celle qui précéda la campagne également malheureuse de 1806; 2° que la Confédération rhénane serait dissoute, et les États situés entre les frontières de France et celles des monarchies autrichienne et prussienne rendus indépendans; 3° que les possessions de la maison de Brunswick-Lunébourg en Allemagne lui seraient restituées; 4° qu'un arrangement à l'amiable entre les trois cours alliées fixerait le sort futur du grand-duché de Varsovie. Par ces mêmes articles secrets, qui confirmaient les conventions de Trachemberg, Reichenbach et Peterswalden, les trois puissances s'engageaient à tenir chacune en campagne au moins cent cinquante mille hommes. Enfin, le 3 octobre, le comte de Metternich et lord Aberdeen signèrent également à Tœplitz un traité d'alliance et de subsides entre l'Autriche et la Grande-Bretagne, qui prodigua tous les genres de secours* aux souverains alliés qui déclarèrent en outre leur résolution d'accompagner la principale armée des alliés durant toute la campagne, pour animer les troupes par leur présence et lever toutes les difficultés qui pourraient avoir lieu.

* Voyez la pièce justificative I.

Ces nouveaux traités, qui compliquaient la situation politique des puissances européennes, n'avaient été signés qu'après l'infructueuse tentative de nouvelles négociations. Ces négociations avaient eu lieu en raison des deux notes de Bassano et de Metternich, des 18 et 21 août. A cet effet la ville de Prague avait été neutralisée, et les plénipotentiaires devaient, tandis que les hostilités continueraient, s'y rassembler pour traiter de la paix continentale ou générale. Mais la situation respective des négociateurs était changée; il n'était plus question de médiation ou d'arbitrage; l'Autriche, unie aux alliés, ne pouvait plus jouer ce rôle, contre lequel Napoléon avait réclamé. Celui-ci était donc maître, *s'il* l'avait voulu, de marcher, par les voies qu'il indiqua, vers une pacification qu'il prétendait désirer. Mais les alliés, plus forts et plus unis, devenaient plus exigeans. Dans le premier *ultimatum* on avait renvoyé à des négociations ultérieures le sort de l'Espagne, de la Hollande, de l'Italie; dans les négociations nouvelles on eût exigé : 1° la restitution à l'Autriche du Tyrol et des provinces illyriennes; 2° le rétablissement de la branche des Bourbons d'Espagne; 3° l'indépendance de la Hollande sous un roi nommé par Napoléon; 4° l'indépendance de l'Allema-

gne, telle que les souverains alliés la constitueraient; 5° quant à la Confédération du Rhin, soit sa dissolution, le Rhin devenant depuis son embouchure la limite de la France, et l'Italie demeurant sous la domination directe ou indirecte de Napoléon; soit la conservation de cette Confédération réduite dans le Nord au cours de l'Elbe, et au Midi à celui du Mincio et du Pô. Joachim aurait conservé le trône de Naples entièrement indépendant de la France.

Un délai jusqu'au 3 septembre fut donné à l'empereur des Français, afin de décider s'il adhérerait à ces conditions, et Bernadotte écrivit à Ney pour qu'il invitât Napoléon à les accepter. Ce maréchal ne réussit pas; les plénipotentiaires français, attendus à Prague, n'y parurent point, et le sort du continent fut de nouveau livré aux chances des combats; car l'Autriche, fatiguée de l'inutilité de ses efforts, se lia plus intimement que jamais, comme nous l'avons déjà dit, avec les puissances alliées. L'on conçoit d'autant moins le rejet d'une paix si avantageuse que, la veille même du terme fixé pour son acceptation, Napoléon avait reçu du roi de Bavière une lettre annonçant que ce prince ne pourrait demeurer dans son alliance et faire partie de la Confédération rhénane après le mois de novembre,

époque jusqu'à laquelle il se refuserait aux propositions très favorables que lui faisait l'Autriche. Comment ne voyait-il pas que cette défection, si loyalement annoncée, deviendrait le signal de celle de tous les princes de la Confédération ? Comment ne sentit-il pas alors la nécessité d'accepter une paix aussi honorable qu'utile, puisqu'elle laissait à la France plus encore que ce qu'avant lui la révolution avait conquis? Mais son triomphe de Dresde avait exalté ses espérances, quoiqu'une incommodité subite qu'il prit pour un empoisonnement l'eût empêché de suivre ce brillant succès ; ce qui fit la perte de Vandamme et releva le moral abattu des alliés. Personne ne sachant ce qu'il méditait, et ne pouvant ainsi suppléer à sa personne et aux ordres qui émanaient de lui directement, nul corps ne soutint celui qu'il avait lancé dans les montagnes de la Bohême.

Quoique en dépit des désastres qu'il venait successivement d'essuyer, Napoléon se flattât d'être bientôt, en Allemagne, personnellement plus heureux que ses lieutenans ; quoiqu'il espérât y décider la question de la paix et de la guerre, il n'en avait pas moins porté ses regards sur l'Italie. Le prince Eugène de Beauharnais, envoyé en Lombardie dès avant la bataille de Bautzen,

était arrivé à Milan le 18 mai. L'objet de sa mission était de mettre ces contrées à couvert d'une invasion de la part des Autrichiens, dans le cas, déjà présumable, de leur union avec les deux cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg. Ce prince parvint à rassembler et à organiser rapidement une armée de cinquante-deux mille hommes qu'il porta sur l'Adige. Les Croates et les Illyriens s'étaient déjà soulevés avant la rupture de l'armistice, et les troupes autrichiennes s'étaient portées vers ces provinces dès la mi-août; elles passèrent la Save, et les hostilités commencèrent le 17. Eugène les attaqua le 28, et obtint d'abord quelques succès; mais il eut bientôt besoin de secours qui lui manquèrent. Ses proclamations demeurèrent sans effet; ses déclamations sur la folie des alliés de vouloir *partager le grand empire* donnèrent plus d'espoir que de crainte à des peuples qui ne soupiraient qu'après le bonheur de ne plus en faire partie. Leurs vœux à cet égard furent corroborés par la levée que le vice-roi voulut, en ce moment-là même, faire d'une conscription de quinze mille hommes pris sur celles des années 1808, 9, 10, 11, 12, et 13, opération dans laquelle il échoua. En vain les mots d'honneur, de gloire, d'indépendance nationale, furent-ils répétés par les

courtisans d'un pouvoir déjà chancelant; leur éclat pâlit devant l'expectative d'une prochaine délivrance, qui parut assurée au moment où l'on reçut la nouvelle de la défaite de Leipsick, événement d'une si haute importance que nous devons, en en parlant ici, porter aussi nos regards sur ce qui le précéda et en fut la suite.

Un mécontentement assez visible se remarquait déjà parmi les corps allemands de l'armée française. Dès le 22 août, quelques jours seulement avant la bataille de Dresde, le colonel westphalien Hammerstein, dit le Balafré, déserta avec les mille hommes qu'il commandait; premier exemple de défection parmi les troupes de la Confédération du Rhin. Les Saxons donnèrent dès lors de vives craintes; les Wurtembergeois ne semblaient pas plus sûrs; et Napoléon, dont les mouvemens militaires étaient encore incertains, reçut la nouvelle du traité signé à Ried le 8 octobre entre les Autrichiens et le roi de Bavière qui, avant de le conclure, avaient si vivement engagé Napoléon à la paix. Dans les articles patens ou secrets du traité, l'on avait stipulé la dissolution de la Confédération du Rhin, l'indépendance de la Bavière, la promesse de se prêter à tout échange de territoire utile aux deux États; dans ce cas, une indemnité complète à sa convenance

était garantie au monarque bavarois. L'Autriche devait faire accepter ces stipulations par les autres puissances. Mais parmi les indemnités promises se trouvaient, outre les États du prince primat, Heidelberg et Manheim, enlevés à l'État de Bade que protégeait l'empereur de Russie, et Hanau que le prince de Hesse réclamait. Au reste, les Bavarois unis aux Autrichiens se disposaient à se porter sur les communications de l'armée française ; leur défection avait été l'effet d'une impérieuse nécessité. Ce royaume, ruiné dans ses principales sources de prospérité par les lois commerciales de Napoléon et épuisé par les efforts faits pour le servir, avait, en 1812, vu la guerre de Russie dévorer la presque totalité des trente-huit mille hommes qu'il avait alors été contraint à fournir. Il s'y trouvait peu de familles qui ne fussent en deuil ; toutes tremblaient d'avoir encore de nouvelles pertes à essuyer. Ce qui maintint si longtemps une désastreuse alliance, c'est la crainte de voir l'Autriche chercher à priver la Bavière des acquisitions qu'elle payait déjà si cher. Mais le ministre autrichien sut aplanir ces difficultés, et le traité de Ried, signé huit jours avant la bataille de Wachau par le prince de Reuss et le général de Wrede, portait (art. IV) garantie du territoire bavarois, et jonction (art. V)

des troupes du roi Maximilien à celles des alliés. Cette convention fut annoncée par une proclamation reçue du peuple avec un enthousiasme qui fit cesser l'éloignement des Bavarois pour leur souverain. Le prince royal s'empressa de faire prêter à la jeunesse bavaroise le serment d'une guerre à mort contre celui qui était devenu l'objet d'une haine universelle, exemple qui fut suivi, mais seulement après la bataille de Leipsick, par le grand-duc de Bade et le roi de Wurtemberg.

Tandis que ses alliés l'abandonnaient ou n'attendaient que le moment de l'abandonner, Napoléon, qui ne pouvait s'assurer de leur fidélité que par un triomphe éclatant et décisif, manifestait dans tous ses mouvemens une lenteur et une indécision qui tranchaient avec sa précédente activité. Il avait pourtant dans cette lutte un grand avantage sur ses adversaires; c'était de diriger seul ses opérations devant un ennemi dont les mouvemens étaient soumis aux opinions souvent divergentes des princes, ministres et généraux de quatre nations diverses.

La grande armée alliée était toujours plantée au pied des montagnes de la Bohême, menaçant la Saxe, mais hésitant à y entrer, quand le mouvement hardi qu'exécuta Blücher en traversant

l'Elbe força Schwartzenberg à prendre un parti décisif; il marcha donc en Saxe le 11 octobre. Le 14, Murat, qui se battait encore contre les alliés avec lesquels il avait déjà pris de secrets engagemens, fit, par sa bravoure imprudente, écraser la cavalerie française, déjà faible, dans une échauffourée près de Liebertwalkwitz; perte immense dont on se ressentit bientôt quand Napoléon, déjà stratégiquement vaincu, sortant de l'atonie dans laquelle il était demeuré à Dresde, se vit contraint de se battre sur un champ de bataille qu'il n'avait pas choisi, et qu'il ne chercha pas néanmoins à se rendre plus favorable.

L'armée alliée, composée de Russes, Prussiens, Autrichiens et Suédois, forte de trois cent mille hommes, formait un demi-cercle autour de l'armée francaise, qui ne comptait que cent soixante-onze mille combattans*; car Napoléon s'était affaibli de soixante-quinze mille hommes, savoir : trente-cinq mille à Dresde, quinze mille à Magdebourg, vingt-cinq mille à Hambourg, sans compter même les garnisons de Torgau, Kœnigstein et Wittemberg. Malgré cette infériorité numérique, il se croyait si sûr de vaincre qu'il

* Schœll ne donne aux alliés que 280,000 hommes et à Napoléon 205,000.

n'avait pris aucune précaution pour sa retraite, en cas de défaite ; il annonçait déjà le projet de marcher sur Berlin après la victoire, et d'anéantir la monarchie prussienne. A la bataille de Wachau, livrée le 16 octobre, il avait non-seulement maintenu ses principales positions contre les alliés qui essuyèrent une perte de vingt mille hommes, mais obtenu à la droite un véritable succès sur les Autrichiens commandés par le comte de Meerfeldt, qui, légèrement blessé et ayant eu son cheval tué sous lui, demeura prisonnier.

L'empereur des Français, qui n'avait encore eu affaire qu'à une partie des troupes alliées, envoya Meerfeldt au quartier-général de l'armée combinée pour demander en son nom une suspension d'armes, offrant de se retirer derrière la *Saale*, d'évacuer les places de l'Elbe, de la Vistule et de l'Oder, et de traiter de la paix en rendant le Hanovre à l'Angleterre, mais en conservant le protectorat de cette Confédération du Rhin, déjà en partie dissoute. Cette proposition fut repoussée par une notification portant que les alliés s'étaient mutuellement promis de ne plus traiter avant que toutes les troupes françaises eussent repassé le Rhin.

L'on s'attendait, dans les deux armées oppo-

sées, que Napoléon recommencerait le combat le 17, ou qu'il effectuerait sa retraite; il demeura pourtant dans une complète inaction, et ne prépara pas même, en construisant des ponts sur l'Elster, les moyens d'exécuter avec sûreté un mouvement rétrograde. Ce jour de repos compromit la situation de l'armée française, car il donnait aux alliés le temps de rassembler toutes leurs forces par l'arrivée du prince royal de Suède, du général Beningsen et du comte de Colloredo. Quant à Napoléon, il se contenta d'envoyer le général Bertrand à Weissenfeldt, pour s'assurer un pont sur la Saale, et de rapprocher ses troupes de Leipsick.

Le 18 octobre, le prince de Schwartzenberg répandit dans son armée la proclamation suivante :

« Braves Guerriers !

« L'époque la plus importante de la sainte ligue « est arrivée; l'heure décisive vient de sonner; « préparez-vous au combat : le lien qui réunit les « plus puissantes nations pour un même but va se « resserrer encore dans le champ de bataille : Russes, Prussiens, Autrichiens, vous combattez pour « la même cause, pour la liberté de l'Europe, « pour l'indépendance, pour l'immortalité : Tous

« pour un, un pour tous! Que cela soit votre « cri de guerre dans ce saint combat; restez-lui « fidèles dans le moment décisif, et la victoire « est à vous! »

L'ardeur était générale dans l'armée alliée, qui, en six colonnes, se précipita sur les positions occupées par les troupes françaises. Ce qui ajouta à la force des assaillans, ce fut la désertion des Saxons, sous les ordres du général de Ryssel, passé à l'ennemi avec sept bataillons d'infanterie, deux régimens de cavalerie et vingt-six bouches à feu *, exemple suivi par un régiment wurtembergois commandé par le général Normann, et qui attaquèrent ceux du rang desquels ils venaient de s'échapper. Aucun des deux partis n'avait, à la fin de la journée, le droit de se proclamer vainqueur. Mais si, dans les deux batailles des 16 et 18, les alliés perdirent quarante-cinq mille hommes, les positions de l'armée française n'étaient plus tenables; il ne lui restait plus que seize mille cartouches. Huit régimens polonais avaient, le soir du 18, suivi l'exemple des Saxons et des Wurtembergeois. Enfin, l'arrivée tardive de Bernadotte, avant laquelle les alliés avaient sur tous les points éprouvé

* Les bulletins français disent soixante pièces de canon.

une résistance invincible, força Napoléon à resserrer sa ligne et à l'appuyer sur Leipsick. Fallait-il défendre cette ville, qu'il eût peut-être été difficile de forcer, lui présent, et durant l'attaque de laquelle des ponts auraient pu être construits? Il n'osa point s'arrêter à cette idée, et commença sa retraite, qui dut s'effectuer sur un seul pont, après avoir traversé les rues étroites de Leipsick. On lui avait conseillé de brûler cette ville pour couvrir sa marche, mais il le refusa et il ne pouvait pas faire autrement, car, en prenant ce parti, il eût fait périr dans les flammes trente mille de ses sujets. Ce ne fut que le 19, au moment où le mouvement rétrograde de l'armée française commença, que les alliés obtinrent un succès véritable et décisif. Mais ils ne purent le compléter par l'anéantissement de l'armée française, car ils manquaient de vivres, au point que si Napoléon eût pu tenir deux ou trois jours de plus, ils eussent peut-être été contraints à se séparer. Non-seulement ils manquaient de subsistances, mais des dissensions couvaient au quartier-général des souverains, et, en dépit de l'union de ceux-ci, elles eussent peut-être éclaté, sans le caractère noble et conciliateur du prince de Schwartzenberg, qui fut le lien des troupes comme Metternich était celui des cabinets.

Avant de tracer le tableau des horreurs de la retraite de Leipsick, retraite qui, sans que ses maux fussent aggravés par la rigueur du climat, devint aussi meurtrière que celle de Russie; notons ici une circonstance encore inaperçue, qui eût pu changer, en faveur de Napoléon, la face des affaires.

L'empereur des Français avait laissé à Dresde trente-cinq mille hommes qui lui eussent été éminemment utiles lors de la bataille qu'il lui était inévitable de livrer à Leipsick, et qui pouvaient même le lui devenir encore au moment où elle eut lieu, si le maréchal Saint-Cyr, qui commandait dans cette capitale de la Saxe, avait été un général à prompte et ferme décision, ou s'il eût osé servir, sans en recevoir l'ordre, un maître qui voulait être strictement obéi. Dresde est une place dénuée de formidables défenses, et qui, un moment abandonnée, pouvait facilement être reprise par une armée victorieuse, mais dont la défaite de cette armée livrait à l'ennemi la nombreuse garnison. Cette place n'était bloquée alors que par le corps du comte Tolstoï, montant à peine à vingt mille hommes. La nécessité d'attirer à l'armée alliée toutes les troupes disponibles, fit qu'on n'avait laissé à la garde du grand parc, situé entre Dresde et Leip-

sick, que trois mille hommes environ, rideau léger que ses mouvemens rendaient en apparence plus épais qu'il ne l'était réellement.

Le 16 octobre on entendit à Dresde le canon de Wachau, et l'on se contenta de faire sortir, le 17, le général Bonnet, avec quinze mille hommes pour attaquer les troupes qui formaient ce rideau, ce qui fut d'un succès facile, mais sans résultats utiles, car on l'insulta dans toute sa longueur, au lieu de le percer sur un point et de marcher en avant avec toutes les forces de la garnison. Tombant alors sur ce grand parc qu'on enlevait ou détruisait, on eût mis les alliés dans l'impuissance de livrer les deux batailles des 18 et 19, et dans la nécessité peut-être de séparer les troupes nombreuses rassemblées sur un point où, après la victoire même, elles ne pouvaient assurer leur subsistance.

La défense de Leipsick avait été confiée au maréchal Macdonald et au prince Poniatowski, élevé la veille à la même dignité; mais elle devenait impossible avec une armée en déroute, après deux grandes batailles dans lesquelles on avait tiré cent soixante-dix-neuf mille coups de canon. On se trouvait sans munitions, dans une ville ouverte; aussi fut-elle promptement forcée, et la retraite des troupes françaises devint bientôt impossible,

parce qu'on avait fait sauter le pont par ordre de Napoléon lui-même, et non par la maladresse d'un officier qui fut sacrifié en apparence dans le bulletin, mais auquel il ne fut infligé aucune peine : Berthier lui rit au nez quand il voulut réclamer sérieusement contre l'assertion qui le deshonorait. La destruction du pont eut lieu au moment où l'ennemi allait s'en emparer, ce qui sauva une partie de ce qui était déjà passé aux dépens de ceux à qui toute retraite était ainsi coupée. Leipsick fut impitoyablement pillé, malgré les efforts des souverains. Les Français y laissèrent trente mille prisonniers, vingt-trois mille malades ou blessés, trois cents pièces de canon, neuf cents chariots, outre vingt-trois généraux pris et treize blessés. Les alliés avaient de leur côté perdu vingt-un généraux, dix-huit cents officiers, et quarante-cinq mille soldats tués ou blessés. Le maréchal Macdonald s'était sauvé en traversant l'Elsler à la nage, mais Poniatowski se noya en faisant la même tentative. Le roi de Saxe, victime de sa fidélité à Napoléon, qui ne put que lui conseiller d'agir selon les circonstances, s'en remit à la générosité des souverains alliés; et ceux-ci le considérant comme ennemi et conséquemment prisonnier, l'envoyèrent attendre son sort à Berlin.

Napoléon, dans ses bulletins, attribua les désastres qu'il venait d'essuyer à la rupture du pont trop hâtivement exécutée ; mais la ville était forcée, et les fuyards vivement poursuivis ; les ennemis tiraillaient déjà sur ce seul point de retraite qui allait être occupé par eux. Si le pont n'eût point sauté, ceux qui se trouvèrent sans refuge n'en auraient pas moins été coupés, et ce qui était passé eût été plus facilement poursuivi. Cependant on avait tant de confiance en la crédulité française qu'on mit dans les bulletins que l'*armée aurait été victorieuse et l'ennemi battu*, si l'on n'eût pas détruit le *pont*, ce qui avait *causé tous les désastres*, et que le coupable allait être mis *en jugement*. Ne trouvant pas de coupable on voulut faire une victime et nous avons vu plus haut comment ses réclamations furent accueillies. Au reste, nul ne s'y serait prêté, résistance honorable devant un homme tel que Napoléon, mais qui n'eût probablement pas été aussi générale au début de l'année précédente.

Quoique l'armée française ne fût que très faiblement poursuivie par un vainqueur harassé et sans subsistance assurée, la retraite de Leipsick présentait un tableau plus pénible peut-être à contempler que celui de la retraite de Moskou. En effet, sans avoir à lutter contre des frimas

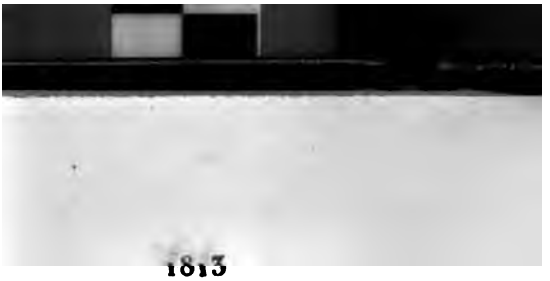

meurtriers, des populations fanatiques, des ennemis acharnés, elle n'en offrait pas moins l'aspect d'un chaos informe, d'une masse confuse de soldats faibles, exténués, sans vivres, sans armes, s'écoulant au hasard, où nul ne commandait ou n'était obéi, où tous fuyaient comme par instinct et avec effroi les lieux si longtemps le théâtre de tant d'inutiles triomphes. Enfin, la route de Leipsick à Francfort ressemblait à un immense champ de bataille jonché de cadavres. Trente mille malheureux y périrent sans avoir été frappés, et de treize cents pièces de canon conduites en Allemagne, il n'en resta plus que cent soixante. Quand les Austro-Bavarois cherchèrent à lui couper la retraite, Napoléon ne comptait plus que cinquante à soixante mille hommes, dont la moitié était à peine armée; les Austro-Bavarois avaient fait quatre-vingts lieues en neuf jours. De quarante-cinq à cinquante mille hommes qu'ils réunissaient, trente-six mille seulement purent atteindre le bord de la Kinzig, et payèrent d'une perte de neuf mille hommes l'avantage d'arrêter un moment cette armée en retraite, dont la vigueur se réveilla dans les journées des 30 et 31 octobre sur un point qui eût été pour elle une nouvelle Bérésina sans la lenteur des grandes armées alliées. Les Français n'en furent

pas moins refoulés sur Francfort et Mayence par ces mêmes Austro-Bavarois, et encombrèrent les hôpitaux de cette ville qui devint un vaste tombeau. Il ne restait plus à la France, sur la rive gauche du Rhin, que le poste de Hoccheim, et il fut enlevé par les alliés le 9 novembre, jour où Napoléon arrivait à Paris, après avoir, pour la seconde fois dans un an, perdu presque en entier une valeureuse et nombreuse armée. Les trois grands sépulcres de ces deux formidables armées ont été Wilna, Leipsick et Mayence. Déjà dès le mois d'août on avait compté, du Rhin à Dresde, trente-cinq mille malades jetés dans des hôpitaux où ces malheureux manquèrent de tout. Ce fut bien pis encore quand, le 30 octobre, arrivèrent à Mayence les blessés de Leipsick non encore pansés depuis cette bataille : on en vit mourir cinq cents par jour jusqu'au 20 novembre ; et dans l'évacuation de cet épouvantable charnier, ceux dont les cadavres ne furent pas jetés sur la route allèrent porter dans des villes françaises et jusque dans la capitale le typhus et la mort.

Saint-Cyr défendait encore avec vigueur la ville de Dresde, quoique chaudement attaquée depuis la bataille de Leipsick ; mais manquant de vivres, il capitula le 11 novembre, sous condition de rentrer en France avec armes et bagages et

de ne pas servir avant d'être échangé. Une semblable capitulation ayant été faite sans être respectée par la garnison de Thorn, à qui Napoléon fit reprendre les armes, celle de Dresde ne fut point ratifiée par les souverains alliés de peur d'un même résultat. On proposa au maréchal de continuer à se défendre ; il s'y refusa et demeura prisonnier avec onze généraux de division, vingt de brigade, dix-sept cent cinquante-neuf officiers, vingt-sept mille sept cent quatorze soldats et six mille malades ; en tout trente-cinq mille cinq cent trente-six hommes, laissant de plus dans la place deux cent quarante-cinq bouches à feu et pour vingt millions d'équipements militaires. Même refus de ratification et pour le même motif eut lieu relativement à la capitulation de Dantzick, par le général Rapp, après un siége de nature à illustrer à jamais un militaire. En effet, depuis près d'un an, son héroïque garnison et son intrépide commandant avaient lutté avec la plus courageuse constance contre le fer, le feu, la famine et la peste, à quatre cents lieues de leurs frontières, entourés de peuples ennemis, et assiégés de troupes nombreuses. Tous ces genres de maux réunis avaient fait périr vingt-un mille soldats et douze mille habitans. Les ravages causés par le bombardement ou l'incendie ne laissaient

plus un seul édifice qui ne fût endommagé. Les cris de détresse des magistrats touchèrent enfin le gouverneur qui céda à leurs sollicitations en signant, le 28 novembre, une honorable capitulation que le manque de foi, relativement à celle de Thorn, rendit nulle comme celle de Dresde.

Ces pertes ne furent pas les seules que Napoléon eut alors à essuyer. Dès le 14 novembre, Amsterdam arbora spontanément le pavillon orange qui vola rapidement de place en place, et le prince Lebrun fut obligé de quitter la Hollande. Les députés de ce pays arrivèrent le 21 à Londres; ils demandaient des armes, et il leur fut aussitôt expédié vingt-cinq mille équipemens d'infanterie et six mille hommes de troupes auxquels se joignirent des Prussiens et des Russes. Le prince d'Orange fit son entrée dans la capitale le 1er décembre, et dans sa proclamation il parla du rang *plus éminent auquel, conformément aux désirs de la nation, il se trouvait élevé à l'égard des Provinces-Unies* dont il prit le titre de *prince souverain*. La vanité hollandaise en fut flattée; elle avait été émue par la cour de Louis Bonaparte et appelait de tous ses vœux la monarchie, pour s'en disputer les hochets. Le duc de Saxe-Weimar, le grand-duc de Berg, le roi de Wurtemberg se [illegible]

ment aux alliés; le landgrave de Hesse rentrait dans ses États; le roi de Danemarck avait été forcé à signer un armistice qui présageait sa rupture avec la France; Murat, pour ainsi dire engagé avec les Anglais et les Autrichiens avant la campagne dans laquelle il venait de servir avec tant de valeur, s'était empressé, après la bataille de Leipsick et dès le 22 octobre, d'arrêter avec le comte de Mier, au quartier-général de Oblendart, les bases de son traité avec la cour de Vienne, et de partir pour Naples afin de le mettre à exécution. Quant à Beauharnais, il demeurait encore alors fidèle à son maître et repoussait noblement les offres brillantes que lui faisaient les alliés*. Quoiqu'il eût peu à compter sur le peuple italien qu'il avait personnellement aliéné, et dont la haine égalait la misère, peut-être cependant prenait-il, comme tant d'autres, pour l'expression de l'opinion publique les flagorneries basses et intéressées d'un tas d'intrigans, poètes, orateurs et pamphlétaires, ces thuriféraires de tous les pouvoirs.

En dépit des efforts de Soult et de Suchet, la fortune de Napoléon n'était pas plus prospère au Midi qu'au Nord. Les Anglais avaient attaqué Saint-Sébastien dès le 28 juin 1813; ils y entrèrent le

* Voyez la pièce justificative K.

31 août, et quoique les Français fussent encore maîtres de la citadelle, les habitans, heureux de se voir délivrés de leurs ennemis, n'en reçurent pas moins les vainqueurs avec enthousiasme. Mais ceux-ci n'y répondirent que par des coups de feu; la députation envoyée au quartier-général y fut insultée; le meurtre, l'incendie, le viol, tous les crimes que peut inspirer la barbarie la plus effrénée, désolèrent cette malheureuse cité. Rien n'y fut épargné; le sexe, l'enfance, la vieillesse, toutes les classes, toutes les conditions eurent à pleurer d'innocentes victimes, et ce fut le huitième jour de l'occupation qu'eurent principalement lieu ces horreurs, circonstance qui les rend plus criminelles encore. Enfin, de seize cents maisons, il n'en resta debout que trente-six. Les habitans échappés au meurtre et demeurés sans asile, fuyant les décombres et les cendres de leurs habitations dont ils emportaient quelques effets soustraits au pillage, étaient poursuivis, pillés, massacrés. Wellington crut justifier la conduite de son lieutenant en disant : *Pourquoi les habitants de Saint-Sébastien n'ont-ils pas fait rendre la ville?* Certes, l'Espagne doit beaucoup à l'Angleterre et ne l'a peut-être pas assez reconnu; mais comment la Grande-Bretagne pourra-t-elle jamais effacer de son histoire

les taches de sang dont son armée l'ont souillée à Saint-Sébastien?

Les échecs éprouvés au Midi étaient d'une très légère importance près des désastres essuyés au Nord, où Napoléon, aussi malheureux dans les plaines fertiles de la Saxe que dans les steppes glacées de la Russie, avait perdu trois cent mille hommes tués, blessés ou prisonniers, et douze cents pièces d'artillerie *. Il serait très curieux de comparer à cette occasion les campagnes de Saxe, faites dans les dix-huitième et dix-neuvième siècles par le grand Frédéric et Napoléon. Le terrain était le même, mais quelle différence de moyens! Le héros prussien, avec quatre à cinq millions de sujets, sans forteresses, sans finances, n'ayant long-temps d'autre allié que l'Angleterre qui remplit mal les engagemens qu'elle avait pris avec lui, et se trouvant à la fin absolument seul, lutte durant sept ans contre la France, l'Autriche, la Russie, la Suède, le corps germanique, et fait la paix sans avoir cédé un seul village des conquêtes même qu'il avait fait en Silésie dans une guerre précédente; et Napoléon, régnant sur plus de quarante millions de sujets, occupant des forteresses sur deux fleuves placés en avant et en arrière de ses ennemis, ayant une

* Voyez la pièce justificative L.

troisième et formidable ligne de places fortes sur sa frontière, ne peut, malgré trois victoires, se maintenir six mois sur le théâtre de ses triomphes, et, après y avoir perdu et son armée et ses conquêtes, il compromet et les conquêtes qu'il trouva faites et le sceptre même qu'il illustra par quarante victoires, seul héritage de pure vanité qu'il dût laisser à la France pour prix de ses colonies ruinées, de sa marine détruite et de tant de sang répandu.

Convention de Leipsick pour l'administration des pays conquis. — Stein. — Pozzo di Borgo. — Pamphlet. — Les quatre ministres dirigeans. — Napoléon. — Sa situation. — Traité de Valençay. — Négociation de Francfort. — Déclaration des alliés. — Négociation avec les Suisses. — Violation de leur neutralité. — Ils l'approuvent. — Préparatifs de Napoléon. — Rapports de la commission du corps législatif. — Irritation de l'empereur. — Les partis. — Murat. — Sicile. — Position de Murat. — Son traité avec les alliés. — Irrégularité de ce traité. — Genève. — Savoie. — Danemarck. — Bernadotte. — Traité de Kiel. — Napoléon n'a plus un seul allié. — Reprise des négociations. — Conférences de Langres. — Instructions des négociateurs alliés. — Instructions de Caulaincourt. — Congrès de *Châtillon*. — Le Pape. — Brienne. — Correspondance. — Pleins pouvoirs presque aussitôt révoqués. — Suspension et reprise des conférences. — Projet présenté par les alliés. — Conférences de Lusigny. — Traité de Chaumont. — Opinion de Castlereagh. — Réclamation des alliés en faveur du Pape. — Sa réintégration due à Murat. — Fin du congrès de Châtillon. — Lettre de Caulaincourt. — Du royalisme. — M. de Talleyrand. — Promesses du Prétendant. — Faveur de sa cause en Angleterre. — Benjamin Constant. — Députation royaliste repoussée à Troyes. — M. de Vitrolles. — Reims. — Murat. — Arcis. — Nouvelle combinaison militaire. — Curieuse lettre de Napoléon. — Lettres interceptées. — Leur effet. — Caulaincourt. — Conseil de

guerre de Pougi. — Marche sur Paris. — Départ de Marie-Louise. — Les alliés devant Paris. —Capitulation. — On ne traite plus avec Napoléon. — Déchéance. — Noble réponse d'Alexandre à Caulaincourt. — Abdication. — Traité de Fontainebleau. — Départ pour l'île d'Elbe. — Italie. — Soult. — Chateaubriand. — Constitution du Sénat. — Lettre de l'abbé de Montesquiou. — Arrivée de Monsieur, comte d'Artois. — Hausse des fonds publics. — Pénurie du Trésor. — Convention du 23 avril.— Traité du 30 mars. — Retour vers le Prétendant. — Le roi débarque à Calais.—Il reçoit les maréchaux à Compiègne.— Arrivée à Saint-Ouen. — Sa déclaration du 2 mai. — Son entrée à Paris le 3. — Charte constitutionnelle. — Traité avec Ferdinand VII. — Traité de l'Autriche avec la Bavière. — Réunion de la Belgique à la Hollande. — Confirmation du Traité de la quadruple alliance. — Résumé.

Avant d'esquisser le tableau des événemens politiques de l'an 1814, nous devons diriger les regards de nos lecteurs sur ceux qui, vers la fin de 1813, devinrent les résultats nécessaires de la mémorable bataille de Leipsick, époque où une révolution complète et féconde s'opéra dans les opinions, les intérêts et la direction des grands cabinets européens. Non-seulement la connaissance de ces choses est indispensable, mais il faut encore, pour éclaircir les ténèbres de cette portion de l'histoire contemporaine, se faire une

idée juste du caractère, des talens et de l'union des ministres alors les plus influens.

Les princes de la Confédération du Rhin se réunissaient successivement aux alliés, ou promettaient secrètement de s'y réunir, à l'exception pourtant du roi de Saxe, du prince primat, grand-duc de Francfort, des princes d'Ysenbourg et de La Layen. Le dépouillement du respectable Frédéric-Auguste était devenu nécessaire à la Prusse pour la rendre forte, et par conséquent aux intérêts de l'Europe. Charles de Dalberg avait plus que tout autre irrité contre lui les souverains alliés, comme promoteur de la Confédération rhénane; aussi le général de Wrede déclara-t-il au ministre bavarois près de ce prince que sa mission était terminée. Le grand-duc se retira dans son évêché de Constance, et une proclamation le déclara, le 28 octobre, ennemi des alliés, et ses États, promis à la Bavière par le traité de Ried, furent mis sous le séquestre. On ne reprochait au prince d'Ysenbourg que son attachement à l'ennemi commun. Quant au prince de La Layen, sa faiblesse ne forçant à aucuns ménagemens, on le punit de sa parenté avec le prince primat et de l'alliance qu'il avait contractée en France. Tels furent les seuls princes que les alliés repoussèrent.

L'accession de tous les autres à la moderne croisade rendait indispensables des arrangemens propres à régler leur coopération, ainsi que l'administration du pays dont on n'accueillait pas les souverains ; la base de cet arrangement administratif fut la convention, déjà conclue à Leipsick le 21 octobre, entre l'Autriche, la Russie, la Prusse et la Grande-Bretagne, *sur les mesures à prendre pour la réunion de toutes les forces disponibles de l'Allemagne durant la guerre, et les moyens d'y faire contribuer tous les pays occupés ;* la Suède y donna son assentiment. En conséquence, il fut établi un département central d'administration, qu'on munit des pouvoirs de toutes les puissances alliées, et dont l'autorité s'étendait sur les pays conquis demeurés sans souverain, ou sur ceux dont les souverains n'avaient pas encore accédé à l'alliance ; ce qui hâta la réunion des retardataires. La direction de ce département central fut confiée au baron de Stein, ce patriote éclairé, zélé, désintéressé, dont nous avons déjà cité les utiles travaux ministériels en Prusse, ses soins pour la formation et la direction du Tugendbund, enfin ses négociations secrètes en Russie. L'on subordonna à cet homme de tête et de cœur les gouverneurs des provinces qui devaient être nommés par lui ; cha-

cune des cours alliées délégua un agent, suffisamment autorisé, pour siéger au quartier-général et y former un conseil administratif chargé de donner ses décisions sur les objets en litige, et le partage des prestations des diverses provinces entre l'Autriche, la Russie, la Prusse, la Suède et le Hanovre. Ce conseil, délibérant à Francfort sur l'étendue que devait avoir ses attributions, présenta deux projets. Par le premier, on suspendait les fonctions gouvernementales des princes de la Confédération du Rhin ou de ceux au moins qui avaient été les auteurs du pacte antigermanique du 12 juillet 1806; mesure rigoureuse, mais qui pouvait paraître juste. Par le second projet, on laissait ces fonctions souveraines, soit à ces princes, soit à leurs fils aînés, généralement considérés comme ennemis du système français, mais en les subordonnant à la direction de l'administration centrale. Ces propositions avaient pour but, tant de contribuer aux succès de la cause commune que de poser les bases premières d'une nouvelle organisation du corps germanique. En effet, les princes placés dans cette pénible position se trouveraient heureux plus tard de la voir s'améliorer, et recevraient alors comme une véritable faveur ce qu'on leur accorderait de pouvoir. Ainsi pensait et parlait la poli-

tique ; mais une équité plus sévère fit rejeter ces deux projets par les monarques alliés, et l'on se décida à garantir à tous leur souveraineté, sous condition qu'ils se soumettraient aux modifications que la future constitution germanique exigerait. Le département central fut chargé, non-seulement de l'administration des provinces occupées, mais encore du soin de pourvoir à l'entretien de la grande armée ; et les trois grandes puissances continentales convinrent d'un système de levée militaire purement prise parmi les indigènes, composée de volontaires et troupes de ligne, de landwehr et de landsturm.

Au moment du triomphe qui faisait prendre ainsi aux quatre grandes puissances un rôle dictatorial dans les affaires de l'Europe, le général Pozzo di Borgo fut envoyé à Londres, où il s'était fait honorablement connaître. Sa mission était de traiter avec Castlereagh, au nom de l'empereur Alexandre, qui faisait alors rédiger et répandre un pamphlet intitulé : *Tableau politique de l'Europe depuis la bataille de Leipsick.* Dans cette brochure, généralement assez médiocre, il était dit, en parlant de Napoléon : *Vingt prétendues victoires et la conquête de plusieurs provinces se réduisirent à des marches militaires à travers un pays cédé momentanément, par*

suite de la combinaison la plus hardie, la plus heureuse qui jamais ait été faite à la guerre. C'était avouer indirectement le plan de retraite dont on retrouve des traces dans les proclamations russes de 1812, mais qui ne fut jamais totalement avoué. On lisait en outre dans cet écrit : « Les Français repassent le Rhin ; le rêve de la « monarchie universelle s'est évanoui. L'Europe « est vengée ; mais jusqu'où doit-elle pousser sa « vengeance ? Les souverains feront-ils expier à « tout un peuple les crimes d'un seul individu ? « Non ; c'est bien plutôt le fanatisme de la gé- « nérosité qu'il est sage de prévoir. L'arrêt sur « la France est encore suspendu, quoique pro- « noncé ; c'est à elle à en arrêter l'exécution. La « Hollande vient de donner un grand exemple. « La France n'a qu'un pas à faire pour avoir la « paix, c'est de recouvrer aussi son indépen- « dance. L'Europe ne lui demande que son bon- « heur. Elle n'est pas susceptible d'être effacée « de la liste des nations. Les Français n'ont rien « à redouter. Napoléon ne doit plus régner. Il « importe aux Français d'avoir leur souverain lé- « gitime. Serait-ce une faction, un étranger, un « *autre Bourbon* qui lutteraient contre un aven- « turier plus renommé qu'eux tous ensemble ? « Que Bonaparte tombe, Louis XVIII n'a plus de

« rivaux. La France peut tomber dans l'anarchie, « appartenir à tout le monde afin de n'être plus « à personne, mais nul ne régnera sur elle que « celui qui peut y régner. »

Cet écrit, où l'esprit du rédacteur émigré (La Maisonfort) s'était glissé parmi les nobles pensées du souverain qu'il servait, n'en fut pas moins, quoiqu'il ne remplît pas entièrement les vues de celui-ci, jeté dans les provinces situées sur la rive gauche du Rhin, et parvint même clandestinement à Paris aux agens du Prétendant, qui en firent d'autant mieux valoir les généreux principes, qu'ils étaient conformes aux déclarations publiques des alliés. Il n'en était pas de même de l'espèce de prophétie en faveur de Louis XVIII ; les trois puissances continentales étaient loin encore de songer à la restauration de la maison de France et à la chute de Napoléon ; le ministère anglais seul tendait vers ce double but et en concevait l'espérance ; mais que d'intérêts croisés à ménager pour l'atteindre ! Rien, en effet, n'est plus difficile (et c'est une grande leçon politique fournie par l'histoire des campagnes de 1813 et 1814) que de faire constamment marcher dans la même voie les membres d'une coalition d'Etats, à systèmes souvent divers, bien que du salut commun de tous dût seulement résulter la sûreté de cha

cun. Il fallait donc, pour le succès de cette œuvre miraculeuse, que les ministres dirigeans des quatre puissans cabinets alliés fussent, par un heureux coup du sort, profondément pénétrés de la gravité des chances aventureuses de cette association, en vissent d'un même œil l'unique remède, et surtout s'entendissent sur la nécessité pour chacun de sacrifier momentanément les intérêts particuliers de sa patrie à l'intérêt commun et plus durable de la république européenne. Ces hommes (d'expérience et d'honneur au moins), inspirés de l'esprit conservateur de William Pitt, étaient : 1° *Metternich*, qui, ayant conçu la salutaire idée de reconstruire la puissance autrichienne sur de nouvelles bases, profitait des circonstances pour faire acheter son alliance à un prix utile à son gouvernement sans être onéreux à ceux auxquels il s'unissait, et refusait toute concession propre à affaiblir le corps germanique en ruinant l'un de ses principaux membres. 2° *Hardenberg*, qui, après avoir préparé ou du moins entretenu le grand mouvement des esprits à l'aide des sociétés secrètes, et recréé dans la Prusse, par d'utiles réformes, une unité nationale qui n'avait été jusqu'à lui que l'œuvre du génie militaire, voulait replacer son maître dans une situation plus avantageuse même que celle qu'il avait eue

précédemment, en lui donnant, par un accroissement de territoire, une consistance politique toute nouvelle. 3° *Nesselerode*, qui, traitant au nom d'une puissance dont l'importance avait été révélée par la campagne de 1812, possédait tous les talens nécessaires sous un gouvernement absolu, où, pour servir utilement son maître, il faut marcher avec une prudente constance vers le but que souvent il n'aperçoit pas lui-même encore, et le mettre ainsi dans le cas de s'éclairer sur ses vrais intérêts, sans risquer de choquer sa vanité en paraissant la lui montrer. 4° *Castlereagh*, fidèle aux inspirations du ministre dont il fut l'élève, et dirigeant un cabinet qui, seul, pouvait fournir aux trois autres les secours sans lesquels ils n'eussent pu lutter contre l'homme dont le salut ou la chute devaient encore influer sur les destinées du monde.

Ces quatre ministres étaient alors les hommes les plus éminens de l'Europe, non-seulement par leur position, mais parce qu'ils avaient tous des idées positives; embrassées avec réflexion, suivies avec persévérance, mises en jeu avec une habileté assez flexible pour se prêter à tous les événemens. Le premier, éclairé par les malheurs passés, semblait indécis, puisqu'il ne voulait rien hasarder. Le ministre prussien, dont le souverain avait plus

à perdre qu'à gagner dans une indécision qui chez le prince de Metternich n'était que de la prudence, marchait d'une allure plus vive. Celui qui traduisait diplomatiquement l'intérêt plus encore que la pensée de l'empereur Alexandre mettait dans les négociations une dextérité qui contenait la Prusse, entraînait l'Autriche, et liait ses gouvernemens à celui de la Grande-Bretagne. Enfin, Castlereagh stipulant pour ce dernier cabinet, imprima dès lors un élan triomphateur aux trois autres. Mais en dépit des vues étendues et saines des quatre négociateurs, ces cabinets n'eurent longtemps pour objet que l'indépendance continentale, sans concevoir l'idée de la consolider par la chute complète de Napoléon ; ils croyaient faire assez en le repoussant dans ce qu'ils nommaient *ses limites naturelles*. Mais deux choses, pénétrées ou prévues par tous les hommes vraiment politiques de cette époque, devaient, en dépit des souverains, décider autrement du sort de l'Europe ; l'inflexibilité de Napoléon, déterminé à rompre plutôt que de céder, et la politique de 1805, qui était encore celle de l'Angleterre en 1813, système connu de tout ce qui pouvait influer sur les déterminations des alliés ; tel est le tableau qu'il nous reste à tracer ici.

L'année 1813 était plus désastreuse peut-être

pour Napoléon que la précédente; la campagne de 1813 avait affaibli une prépondérance qui tôt ou tard pouvait encore renaître; celle qui la suivit détruisait irrévocablement cette prépondérance oppressive, et l'empereur des Français avait épuisé ses forces agressives, faute d'avoir pu ou voulu se réduire à une défensive vigoureuse qui, avec les immenses ressources de la France, eût, en usant la constance de ses ennemis, conservé intact le territoire de l'empire tel que la révolution l'avait préparé, et que le nom du célèbre gagneur de batailles protégeait encore; mais ce genre de guerre n'était peut-être pas plus dans son génie que dans son caractère.

L'empereur des Français était arrivé à Paris le 9 novembre, époque remarquable, puisque ce fut celle où les dernières troupes françaises laissées à Hoccheim pour couvrir la retraite de l'armée furent chassées au-delà du Rhin, et où les alliés, plus étonnés qu'enivrés de leurs succès, et redoutant de n'en pas venir à une fin heureuse, firent encore des propositions de paix dont Napoléon ne sut point tirer parti, quoique ce fût pour lui le dernier bienfait de sa fortune. A peine voulait-il consentir à céder à ceux-ci ce dont ils s'étaient déjà emparé. Faut-il l'en blâmer rigoureusement, sans noter la différence entre un soldat

parvenu et un monarque héréditaire? Puis, si d'une part il jugeait sainement sa situation politique, d'une autre il s'imaginait que les alliés n'agissaient point avec franchise, et dans le doute, il aimait mieux lutter contre le malheur et risquer de tomber en espérant quelques chances favorables, que de préparer lui-même sa chute en se plaçant au-dessous du rôle brillant qu'il s'était fait. Il ne s'aveuglait cependant pas sur les dangers qui le menaçaient; car ayant, aussitôt après son arrivée, rassemblé son conseil d'état, il dit, comme sortant d'un rêve pénible : « Les « Bavarois ! les Bavarois ! j'ai passé sur leur corps; « j'ai tué Wrede (il le croyait, mais ce général « n'était que blessé); l'invasion court; le temps « presse. Eh bien ! messieurs, que ferez-vous? « qu'avez-vous à me dire? » On lui représente que des adresses arrivent de toutes parts, brûlantes de zèle et de fidélité. « Qu'est-ce que tout « cela? répond-il; est-ce que j'y crois? ne sais- « je pas comment elles se fabriquent? ce qu'il « me faut, c'est de l'argent, des hommes et point « de phrases c'est d'arrêter l'invasion qui me- « nace l'empire ! »

Parmi les ressources militaires dont l'empereur des Français eût voulu fortifier son pouvoir chancelant, il jeta les yeux sur ses héroïques armées

d'Espagne et les excellens généraux qui les commandaient. Mais pour les faire passer du Midi au Nord, il eût fallu terminer la guerre ruineuse de la Péninsule et faire évacuer ces contrées par les Anglais. Pour y parvenir un seul moyen lui restait; c'était de conclure la paix avec Ferdinand VII. C'était d'autant plus pressant que Wellington visait, disait-on, à la couronne d'Espagne, ce qui n'eût pas été plus extraordinaire que de voir Bernadotte sur les marches du trône de Suède. On prétendait que ce projet avait des partisans dans le sein des cortès, que ce lord, pour changer son épée en sceptre, eût facilement passé de la communion anglicane à la religion catholique, et que nombre d'intrigans espagnols eussent favorisé son ambition dans l'espoir de régner plus librement sous un roi élu que sous un monarque héréditaire. Quoi qu'il en fût, Napoléon, craignant qu'un congrès européen ne prononçât entre Charles IV et Ferdinand, crut devoir, tant par cette raison que par celles ci-dessus exposées, replacer lui-même sur le trône celui qu'il en avait fait descendre, qu'il avait proclamé usurpateur, qu'il retenait prisonnier depuis six années *, se flattant que ce prince,

* Parmi les personnes auxquelles la garde de Ferdinand VII fut confiée pendant sa longue détention à Va-

rétabli par lui, accéderait à ses volontés plus facilement que tout autre.

Napoléon écrivit donc dès le 12 novembre 1813, à ce malheureux prince, qu'il désirait terminer promptement les affaires d'Espagne où les *Anglais* fomentaient le *jacobinisme* et travaillaient à établir *une république*. Voulant indirectement influer sur l'esprit de Ferdinand, il rappela le duc de San-Carlos, alors exilé en Suisse, et l'envoya à Valençay, après lui avoir parlé du vif intérêt qu'il portait au roi et de sa disposition à reconnaître la constitution des cortès. Le comte de la Forest, également envoyé à Valençay, où il arriva sous le nom de Dubosque, ne trouva pas le prince et ses conseillers disposés à entamer la

lençay, il faut distinguer M. Berthemy, qui de mars 1810 à février 1811 exerça les fonctions de gouverneur du château. Sa conduite lui mérita constamment l'estime du royal prisonnier, qui la manifesta : 1° par une lettre que ce prince lui adressa à Paris le 22 février 1811; 2° par l'accueil qu'il lui fit à Madrid en 1823 et par le diplôme du 26 novembre de cette année qui lui conféra la grande plaque de 4me classe de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand; 3° par les pressantes recommandations du roi auprès de Louis XVIII, au mois de décembre suivant, pour faire confirmer à M. Berthemy le grade de maréchal-de-camp qu'il avait obtenu à Naples et dans lequel il avait été reconnu avant les Cent-Jours,

négociation qu'on leur proposait. Comment, en effet, traiter sur des objets aussi importans sans connaître exactement la situation des choses en Espagne? Et comment l'eût-il connue, lui prisonnier, sans libre correspondance, quand la plupart des Français même étaient à cet égard dans la plus complète ignorance? Ferdinand répondit donc le 21 novembre, en répétant ce qu'il avait déjà dit au comte de la Forest: *Qu'il ne pouvait rien faire sans le consentement de la nation espagnole;* que Napoléon, en le replaçant *sur le trône*, avait, *pour traiter avec la régence, des moyens qui lui* manquaient; que pour traiter lui-même avec Sa Majesté il serait nécessaire que des députés *l'instruisissent de l'état des choses*, leur présence pouvant seule rendre les transac-

confirmation qui n'avait pas reçu d'exécution après le retour de Gand, quoique dans cet intervalle M. Berthemy n'eût point pris de service, mais qui lui fut alors immédiatement accordée; 4° enfin par le diplôme de chevalier de l'ordre de Charles III qui lui fut expédié de Tolède le 3 avril 1825. Tout cela atteste, même après plus de 13 années, le souvenir reconnaissant du monarque et l'honorable caractère de M. Berthemy. Nous aimons à rendre ici cette justice à un militaire qui se montra aussi humain que respectueux envers le malheur, à une époque et dans une situation où il était si rare et si dangereux de se conduire ainsi. (*Note de l'éditeur.*)

tions authentiques et *valables*. Après quelques pour-parlers, l'on parvint cependant à s'entendre, et, le 11 décembre, le duc de San-Carlos et le comte de la Forest signèrent un traité stipulant: « Union et amitié; reconnaissance de Ferdi- « nand VII comme roi d'Espagne; intégrité du « territoire espagnol; remise des places encore « occupées par les Français; engagement par « Ferdinand VII (et c'était là le but essentiel du « traité) de faire retirer les troupes anglaises des « provinces et places qu'elles occupaient; enga- « gemens réciproques, par les puissances con- « tractantes, de défendre l'indépendance de leurs « droits maritimes, conformément aux stipula- « tions du *traité d'Utrecht*; conservation de leurs « droits et prérogatives à tout espagnol ayant servi « le roi Joseph. » (Cet article IX était de nature à révolter le patriotisme espagnol.) « Obligation « de payer au roi Charles IV une somme annuelle « de trente millions de réaux (sept millions cinq « cent mille fr.); et deux millions (cinq cent « mille fr.) à la reine en cas de veuvage. » Le reste des quinze articles de ce traité était relatif à l'exécution de ceux que nous venons d'analyser.

Par cet acte diplomatique Napoléon ne cédait que ce qui lui était déjà nlevé, hors la

personne du roi, dont il espérait se faire un utile et aveugle instrument. Quant à l'Espagne, elle avait plus à y perdre qu'à y gagner. En effet, déjà délivrée et pouvant demeurer en paix, il lui eût fallu, en acceptant ce traité, commencer une lutte maritime avec l'Angleterre; mais une autre question se présente ici. Certes, l'insurrection espagnole fut longtemps noble, héroïque, admirable; mais si l'Espagne se fût soumise à Napoléon, que de ravages, que de massacres, que d'infortunes auraient été épargnés à ce pays! L'Amérique ne se serait peut-être pas séparée de la métropole; l'esprit démocratique surtout n'eût pas fait dans la Péninsule des progrès d'autant plus ruineux que la classe moyenne n'y est pas assez nombreuse pour en fournir les élémens.

Les succès des alliés pouvaient faire tomber le roi Joseph aussi paisiblement que le roi Jérôme, voilà ce que disaient les Espagnols qualifiés *josephos*. Mais sans cette insurrection, que provoqua la fausse politique de Napoléon, celui-ci aurait-il perdu tant d'hommes et de trésors, rendu l'Angleterre si fière de ses succès belliqueux, présenté à l'Allemagne et à la Russie l'exemple stimulateur d'une résistance populaire, ravivé chez les puissances européennes une vi-

gueur qu'elles avaient perdue, et inspiré à leurs cabinets la détermination qui leur assura la victoire?

Nous ne suivrons pas ici le duc de San-Carlos et don Joseph Palafox dans les missions qui leur furent données par le roi pour porter en Espagne le traité de Valençay, missions qu'ils reçurent, l'un le 15, l'autre le 23 décembre. Avant d'en exposer les résultats qui trompèrent les vœux de Napoléon, nous remarquerons ici que le roi Joseph, se trouvant encore à Madrid en 1811, et voyant les guerriers français lui refuser toute obéissance, avait rédigé une abdication qu'à la vérité il ne produisit pas, mais qu'il parut hésiter à se départir du titre de *Majesté Catholique* quand, expulsé de l'Espagne, exilé à Morfontaine, abandonné de tous, on lui demandait cette abdication. Ce fut à cette occasion que Napoléon, impatienté, laissa échapper cette phrase spirituelle: *En vérité, ne dirait-on pas que je lui enlève sa portion d'héritage du feu roi notre père?*

Des ouvertures de paix avaient été faites par les alliés le 9 novembre 1813. Le baron de Saint-Aignan (Rousseau), beau-frère de Caulaincourt et ministre à Weimar, avait été arrêté dans cette ville le 24 octobre *. Ayant réclamé, il fut accueilli par le comte de Metternich, qui lui té-

* Extrait d'un *Moniteur* supprimé.

moigna un désir sincère de la paix, en ajoutant : mais que nul moyen indirect n'y conduirait ; que la coalition demeurerait unie, et qu'il fallait s'expliquer franchement. Puis le ministre autrichien l'envoya à Tœplitz, et le rappela à Francfort, où il arriva le 6 novembre. Enfin, M. de Metternich lui déclara que *personne n'en voulait à la dynastie de Napoléon ; que l'Angleterre était plus modérée qu'on ne le pensait ; que ce que M. de Meerfeld avait été chargé de dire de la part de l'empereur Napoléon pouvait donner lieu* aux paroles qu'on le priait de transmettre *sans y rien changer*. Le 9, dans une entrevue avec MM. de Metternich et de Nesselrode, le baron de Saint-Aignan écrivit une note * portant qu'en réponse aux propositions transmises ** par le comte de Meerfeld (qu'il écrit Merwelat), on lui demandait de rapporter à Sa Majesté « que les puissances coalisées étaient engagées par des liens « indissolubles ; que des engagemens réciproques leur avaient fait prendre la résolution de « ne faire qu'une paix générale ; que les souverains étaient unanimement d'accord sur la « puissance que la France doit conserver en se « renfermant dans ses limites naturelles qui

* *Id. Moniteur* supprimé.
** Le 17 octobre.

« sont le Rhin, les Alpes et les Pyrénées; que « l'indépendance de l'Allemagne était une condi- « tion *sine quâ non;* l'indépendance de l'Espagne « et le rétablissement de l'ancienne dynastie « également une condition *sine quâ non;* que « les frontières de l'Autriche et en Italie l'état « de la Hollande seraient un sujet de négocia- « tion, mais que la Hollande et l'Italie devaient « être indépendantes; que l'Angleterre était « prête à faire les plus grands sacrifices pour la « paix, *fondée sur ces bases*, et à reconnaître *la « liberté de commerce et de navigation* à laquelle « la France a droit de prétendre; que si ces « principes étaient agréés, on pourrait neutraliser « un lieu où les plénipotentiaires *se rendraient*, « *sans que les négociations suspendissent les opé- « rations militaires.* »

Cette note écrite, lord Aberdeen arriva, on la lui lut, et il fit l'observation que les expressions *liberté du commerce et de la navigation* étaient bien vagues; M. de Metternich en convint et les supprima; mais sur les raisons alléguées par le négociateur français, elles furent rétablies, et le ministre britannique dit que *l'Angleterre possédait beaucoup, et rendrait à pleines mains.* Ce furent les seules expressions dont il se servit après une observation qui lui était d'autant plus

commandée qu'il n'avait aucun pouvoir pour traiter de la paix, et qu'il n'eût pu empêcher celle qui était proposée par les autres ministres.

Ces détails étaient nécessaires pour ne point errer, comme nombre d'écrivains, dans ce qui eut trait à cette ouverture de pacification et à ses suites. Il était dit dans la note, après l'exposition des conditions à accepter ou à rejeter, *si ces principes étaient agréés*. Mais au lieu de saisir avidemment une occasion qui ne devait plus se représenter aussi belle, M. de Bassano, dans sa lettre à M. de Metternich, du 16 novembre, gardant le silence sur ces bases, se contente de désigner Manheim pour le lieu du congrès, d'annoncer qu'il y sera envoyé un plénipotentiaire, et d'exprimer le vœu d'une paix *sur la base de l'indépendance de toutes les nations*, sous les points de vue *continental et maritime*. M. de Metternich répond le 25, après en avoir référé à Leurs Majestés autrichienne, prussienne et russe, que dans la lettre de Son Excellence, *il n'est fait aucune mention des bases* indiquées dans l'entretien avec le baron de Saint-Aignan ; il demande que *Sa Majesté l'empereur Napoléon veuille bien s'expliquer* à cet égard, et accède *au choix de la ville de Manheim*. Ce ne fut que sous la date du 5 décembre que Caulaincourt, qui venait

de remplacer M. de Bassano, écrivit au comte, devenu prince de Metternich, pour lui annoncer l'adhésion de son maître aux *bases générales et sommaires* communiquées par M. de Saint-Aignan. Si cette adhésion eût été plus prompte et plus franche, Napoléon serait encore demeuré le monarque le plus puissant de l'Europe. L'empereur de Russie, désormais désintéressé dans les querelles européennes, était loin de souhaiter la restauration des Bourbons; la Prusse, à peu près assurée des indemnités qu'elle désirait, eût suivi la politique de la Russie; l'Autriche ne pouvait mettre dans un entier oubli les intérêts de Marie-Louise; enfin l'Angleterre, avant l'arrivée de Castlereagh, n'avait point encore pris l'ascendant qu'elle devait bientôt acquérir sous le seul ministère qui depuis Pitt avait bien connu les intérêts de son pays, cet ascendant devait finir par tout entraîner vers un but que l'on entrevoyait à peine.

Tout commandait donc à Napoléon de courber son orgueil devant les intérêts de la France et les siens même. On ne lui demandait que ce qu'il avait déjà perdu, on mettait à ce prix la restitution des colonies qu'il ne pouvait plus reprendre; quand on lui faisait une demande si utile à sa fortune compromise, sa gauche était menacée

par les mouvemens de la Hollande, sa droite par l'entrée de Wellington sur le territoire français, auquel déjà les deux régimens allemands de Nassau et de Francfort se réunissaient. Joachim traitait avec ses ennemis; la Suisse, qui par sa neutralité supplée à des forteresses à l'Est de la France, allait probablement livrer passage aux alliés, considérés par un nombreux parti helvétique comme des libérateurs, et ses ennemis le menaçaient avec des forces immenses qui chaque jour devaient s'accroître encore. Napoléon pouvait-il donc attendre, même des plus prodigieux succès, un résultat aussi heureux que celui qui lui était offert? Mais il faut trop souvent juger les hommes d'après leur caractère bien plus que d'après leurs intérêts réels; l'empereur des Français était homme d'action plus que de prévoyance; de présent plus que d'avenir, d'orgueil plus que de sagesse. Plus guerrier que politique, il avait obtenu le 9 octobre, par un sénatus-consulte, une levée de deux cent mille hommes; il essaya d'en lever trois cent mille, à l'aide d'un second du 15 novembre, la veille même du jour où il faisait répondre d'une manière équivoque à l'ouverture de paix des alliés. Certes! il avait droit, il avait raison de se mettre en mesure de se défendre; mais ce dernier acte parut une provocation, sa réponse un

subterfuge ; puis la guerre des pamphlets, des articles officiels ou des discours publics injurieux, devenait irritante pour les alliés, qui ne devaient pas laisser au grand développement militaire annoncé le temps d'être effectué. Leur position était aussi belle que leurs propositions avaient été généreuses; ils ne voulurent ni empirer l'une, ni se départir des autres devant un peuple qu'ils déclaraient estimer, et devant un adversaire dont les talens décuplaient les moyens hostiles. Ils ne pouvaient croire que la paix fût véritablement désirée par celui qui l'avait déjà plusieurs fois refusée, et qui, au moment où on la lui offrait avantageuse, faisait peindre, par un orateur du gouvernement, « La Pologne avilie, partagée, détruite et opprimée, comme une leçon terrible « et vivante pour la France menacée par les « mêmes puissances. » Aussi, pour répondre à ces déclamations, les puissances coalisées rédigèrent-elles à Francfort, le 1^er^ décembre, une déclaration publiée le 7, où elles exposaient leurs sentimens. « Les alliés, y disait-on, promulguent à la face du monde les vues qui les guident, les principes qui font la base de leur conduite, leurs vœux et leurs déterminations. Ils ne font pas la guerre à la France; ils désirent qu'elle soit grande, forte et heureuse; que le com-

« merce y renaisse ; que les arts y refleurissent ; « que son territoire conserve *une étendue qu'elle « n'a jamais eue sous ses rois*, parce que la puis- « sance française, grande et forte, est, en Europe, « une des bases fondamentales de l'édifice social ; « parce qu'un grand peuple ne saurait être tran- « quille qu'autant qu'il est heureux ; parce qu'une « nation valeureuse ne déchoit pas pour avoir à « son tour éprouvé des revers dans une lutte opi- « niâtre et sanglante où elle a combattu avec *son « intrépidité accoutumée*. C'est à *l'empereur* qu'ils « font la guerre, ou plutôt à la prépondérance « qu'il a trop longtemps exercée hors des limites « de son empire, pour le malheur de l'Europe et « de la France. »

Napoléon ne cessait pas de déblatérer contre les souverains ses adversaires, et de leur supposer des intentions destructrices de son trône, quand ils lui en offraient le salut. C'était donc à lui, et à lui seul qu'ils devaient attribuer le refus d'une paix utile à la fois et nécessaire à la France. Cette déclaration, si honorable dans ses termes pour la nation française, si noble dans les vœux qu'elle exprimait, ne rétractait point les ouvertures faites à M. de Saint-Aignan ; elle ne séparait pas même, comme on se plut à le dire, la cause de Napoléon de celle de son empire. En effet, en exprimant le

vœu que la France conservât *une étendue* qu'elle n'avait jamais eue *sous ses rois*, la race de ces rois était mise totalement en dehors de la question de guerre et de paix. Aussi M. de Metternich, continuant à négocier avec Napoléon d'après les ouvertures faites le 9 novembre, qu'il ne considérait que comme des *bases sommaires* de l'exécution desquelles il fallait convenir avec les alliés; Metternich, disons-nous, annonça le 10 au duc de Vicence, en réponse à son office du 5, que l'adoption, par l'empereur des Français, des *bases essentielles au rétablissement d'un état d'équilibre*, avait été *communiquée sans délai aux alliés de Leurs Majestés Impériales et Royales, et qu'immédiatement après la réception des réponses les négociations pourraient s'ouvrir*. Cette mesure était indispensable et juste; le prince royal de Suède avait été étranger aux propositions faites par les seuls ministres d'Autriche et de Russie; les observations émises par lord Aberdeen rendaient nécessaires des explications ultérieures; l'on attendait lord Castlereagh qui seul avait pouvoir de traiter; et il ne fallait pas négliger les intérêts et les vœux des puissances du second ordre qui s'étaient réunies aux alliés. Cette réponse était donc conforme aux droits et aux devoirs de tous et de chacun. Ce qui avait empêché l'envoi prompt de cette ré-

ponse, c'est que l'empereur Alexandre avait profité d'un moment de repos pour aller visiter Carlsruhe, berceau de l'impératrice son épouse.

Interrompons ici cette série de négociations qui embrassa les trois premiers mois de 1814, et durant lesquelles on se serait peut-être entendu sans ces défiances mutuelles, trop justifiées par le souvenir du passé, mais qui aveuglent et égarent, pour nous arrêter un moment sur les relations diplomatiques des alliés avec la Suisse et sur leurs résultats. Dès l'issue de la bataille de Leipsick, les souverains avaient prévu, d'après la ténacité connue du caractère de Napoléon, qu'il lutterait même sur le Rhin contre une adverse fortune; aussi entamèrent-ils des négociations avec les Cantons, afin d'en obtenir la faculté éventuelle d'un passage sur leur territoire pour atteindre la frontière non fortifiée de la France. La Diète helvétique avait, le 18 novembre, réclamé le maintien de sa neutralité, et porté ce vœu tant à Paris qu'à Francfort. Napoléon accueillit cette demande qui lui était éminemment favorable; mais il n'en fut pas de même à l'égard des alliés, et M. Senft de Pilsach, en négociant à Zurich, annonça qu'une invasion serait un affranchissement. Le landamman et les divers Cantons furent vivement sollicités de suivre l'exemple que leur donnait l'Allemagne en

échappant à cette médiation française, masque d'une suprématie aussi honteuse qu'oppressive. En vain Laharpe, ancien instituteur de l'empereur Alexandre, réclama près de lui la neutralité de son pays ; en vain une Diète extraordinairement convoquée de la Confédération la proclama et ordonna la réunion d'une armée, ainsi que la formation d'un cordon sous les ordres du général de Watteville ; les nombreux ennemis de la France furent séduits, les anciens patriotes suisses furent mis en jeu, la grande masse fut entraînée. Les plénipotentiaires autrichien et russe (le chevalier de Lebzeltern et le comte Capo-d'Istria), sûrs enfin de n'éprouver aucune opposition, déclarèrent le 20 décembre que la *neutralité de la* Suisse n'était considérée par les alliés que comme établie sous les auspices de la France et à son profit. « La vraie neutralité, disaient-ils, ne peut « exister sans la possession d'une véritable indé« pendance. (C'était copier les assertions de Na« poléon relativement au droit maritime.) La « forme du gouvernement de la Suisse, poursui« vait-on, a été exclusivement calculée dans le « but de donner une forme solide et durable à la « souveraineté de la France ; il est donc permis « d'établir en fait que la Suisse ne peut être con« sidérée que comme une province de France. »

Il fut déclaré au landamman que « la Suisse ayant « été dépouillée par la France, qui se disait son « amie, de tous les remparts qui protégaient son « indépendance et privée par elle de cette antique « liberté respectée par toutes les puissances de « l'Europe, liberté qui avait été le gage de l'a- « mitié des autres États, les souverains exigeaient, « qu'avec toute l'Europe, elle recouvrât les « moyens de maintenir son indépendance. On « ajoutait que les armées alliées, en entrant en « Suisse, espéraient n'y trouver que des amis; « et que Leurs Majestés Impériales s'engageaient « formellement, après avoir assuré à la Confédé- « ration les pays que la France lui avait enlevés, « à reconnaître sa neutralité du jour où elle se- « rait redevenue libre, attendant du patriotisme « helvétique, son concours à la généreuse entre- « prise des alliés. » Le prince de Schwartzenberg adressa le 21, aux habitans de la Suisse, une proclamation où, en annonçant l'entrée de son armée sur leur territoire, il reproduisait les déclarations déjà faites par les alliés, proclamait leurs intentions et leurs motifs; il disait attendre *accueil amical, assistance et secours*, ne craignant de résistance que de la part des hommes dégénérés, et de mécontentement que de la part de ceux qui voient avec répugnance *l'entrée d'une*

armée étrangère. Mais le prince se flattait que les premiers seraient peu nombreux, et que les autres souffriraient *son passage pour le plus grand bien* de la nation et dans l'espoir d'un avenir *de liberté et de bonheur*, promettant la discipline la plus sévère et le paiement des subsistances et transports. Dans un ordre du jour de la même date, le général autrichien annonçait à ses soldats qu'il pénétrait en Suisse *comme ami et libérateur*, et leur prescrivait le plus grand ordre. Les deux autres monarques s'exprimaient de la même manière. Tous les souverains coalisés déclarèrent, le 30 déc., qu'ils reconnaîtraient la Constitution que se donnerait la Suisse et ne poseraient pas les armes avant que son indépendance fût assurée.

Le landamman répondant, le 4 janvier, à la note du 20 décembre, déclara « que les députés des « Cantons, à qui il l'avait remise, y avaient trouvé « un gage des intentions justes et généreuses des « monarques alliés, de leur estime pour la Suisse « et des égards qu'ils manifestaient pour l'indé« pendance de ce pays; qu'ils avaient reçu avec « reconnaissance ces ouvertures propres à faire « naître l'espoir d'un heureux avenir, et que, par « la convention du 29 décembre, ils avaient noti« fié la dissolution des rapports fondés sur l'acte « de médiation. » C'était un ennemi de plus pour

Napoléon, au moment où la guerre commençait réellement.

Les hostilités furent précédées d'une proclamation du généralissime, qui déclarait ne vouloir pas faire la guerre à la France, mais repousser son joug et aller chercher sur son sol une paix que les alliés avaient espéré obtenir avant de le toucher. Le 6 janvier, l'empereur Alexandre invitait ses soldats, au nom de la religion, à *oublier les actions barbares de leurs ennemis.* Le prince de Schwartzenberg prescrivait le 8, sous les peines les plus sévères, une exacte discipline, et ordonnait de punir de mort tout Français, non militairement vêtu, qui serait pris les armes à la main. Plus tard, cette mesure provoqua de la part de Napoléon des décrets propres à rendre la guerre atroce, dans une invasion dont lui-même avait attiré les fléaux sur cette France qui allait à son tour subir tous les maux que ses armées avaient si longtemps répandus sur tous les Etats du continent.

L'empereur des Français avait dû prévoir cette invasion, puisqu'il avait été arrêté que les négociations même ne *suspendraient pas* les hostilités; il avait dû prévoir aussi la défection des Suisses, si longtemps victimes d'une prétendue protection; aussi se préparait-il à la guerre avec

son activité accoutumée. Le corps législatif, convoqué pour le 2 décembre, n'avait cependant eu sa première réunion que le 19. Mais Napoléon envoyait dans tous les départemens, dès le 26, des commissaires chargés de presser la levée des conscriptions, l'équipement des troupes, l'approvisionnement des places, la réquisition des chevaux, l'organisation des gardes nationales. Il passait des revues fréquentes, afin de persuader aux alliés que les armées françaises étaient immenses et qu'ils pourraient avoir à redouter une guerre nationale aussi funeste pour eux que celle d'Espagne l'avait été pour les Français. Son activité et celle de ses agens rencontraient cependant déjà de nombreux obstacles dans la tiédeur générale, et il dut se repentir des fautes commises dans la campagne de Saxe, en laissant en arrière de l'ennemi, qui n'en souffrit pas, une masse considérable de troupes, tant à Hambourg qu'à Torgau, Wittenberg, Magdebourg, Dantzick et autres places encore plus éloignées, tandis que les garnisons des forteresses qui servaient de barrière à la France étaient faibles ou nulles et que les fortifications de ces places tombaient en ruines. Certes, deux cent mille hommes ainsi aventurés en pure perte lui eussent donné, s'ils eussent été placés sous ses

ordres immédiats, un avantage immense sur des adversaires, dont, par mille considérations politiques, la marche était lente, timide, incertaine. Mais Napoléon perdait tout pour avoir voulu tout conserver.

Le 19 décembre, à l'ouverture du corps législatif, qui eut lieu en présence du sénat et du conseil d'état, l'empereur avait dit que des négociations étaient entamées; qu'il adhérait aux bases posées par les alliés; que rien *de sa part* ne s'opposait *au rétablissement de la paix*; que *cependant les nations ne traitaient avec sécurité qu'en déployant toutes leurs forces*. Mais il ne révélait ni son refus des deux propositions de paix qui lui avaient été faites à Prague, ni ses réponses vagues à celle de Francfort. Quelque incomplet que fût son discours, il le fit encore tronquer lors de sa publication, soit qu'il craignît de trop montrer à l'étranger le besoin qu'il avait de la paix, soit qu'il ne voulût pas que les craintes qui y perçaient n'attiédissent l'élan qu'il attendait de sa nation, soit enfin qu'il redoutât de faire, aux yeux de ses peuples, pâlir l'éclat de son génie. Au reste ces réticences et ces lacunes firent plus de mal que n'en eût fait une noble franchise; car la nécessité le força à créer des commissions dans les deux conseils pour prendre connaissance de

« elle, probablement inutile de prier Sa Majesté « d'ajouter à ces sûretés *quelques sûretés encore « plus solennelles.* Si la déclaration des puissances « était frauduleuse, si elles voulaient nous ra- « mener sous le joug, il nous faudrait faire une « guerre nationale ; alors la puissance de l'empire « se développerait plus vigoureusement encore « en resserrant les liens qui unissent mutuelle- « ment la nation et son souverain. N'est-il pas « digne de Sa Majesté d'écarter, au moyen de « déclarations solennelles, tous les doutes rela- « tivement aux vues de l'empereur? Lorsque le « prince auquel l'histoire a donné le surnom de « *grand** voulut inspirer de l'énergie à son peuple, « il lui exposa ce qu'il avait fait pour la paix, et « ces communications franches ne restèrent pas « sans effet. Afin d'empêcher les alliés de faire « à l'empereur des reproches d'ambition, ne « pourrait-on point les repousser par des décla- « rations positives? Il ne nous appartient pas de « mettre des paroles dans la bouche du prince; « mais une semblable déclaration peut faire une « impression avantageuse sur les puissances étran- « gères et avoir même en France une juste in- « fluence. Ne devrait-elle pas annoncer à la face « de l'Europe que nous ne faisons la guerre que

* Louis XIV.

« pour l'inviolabilité de notre territoire? Et tou-
« tes nos forces alors seront dirigées vers la con-
« quête de la paix. Ces moyens deviendront effi-
« caces toutes les fois que les Français seront
« convaincus que leur sang ne sera plus répandu
« que pour la défense de la patrie et de ses lois
« protectrices. Mais les noms de paix et de pa-
« trie ne seront qu'un vain son toutes les fois que
« les hommes ne pourront assurer les *limites*
« *constitutionnelles* d'où dépendent les bienfaits
« de l'une et de l'autre. Notre comité regarde
« donc comme un devoir impérieux, tandis que
« le gouvernement adopte les mesures les plus
« promptes pour la défense de l'État, de supplier
« Sa Majesté de *maintenir l'exécution pleine et*
« *entière des lois.* » (Il y avait d'abord, à la place de cette dernière phrase, *de réprimer l'infraction aux lois;* mais le duc de Massa parvint, quoique avec peine, à faire changer cette expression.) La commission ajoutait à la réclamation de ces lois, qui assurent aux Français les droits de la liberté et de la sûreté des propriétés, ainsi que le libre développement de leurs *droits politiques*, que « cette sûreté lui paraissait le meil-
« leur moyen d'inspirer aux Français la vigueur
« nécessaire pour leur propre défense, et fonde
« son opinion sur le désir et la nécessité d'u-

« fît imprimer le rapport, je le ferais mettre dans « *le Moniteur*, avec des notes que je rédigerais. « En supposant que j'eusse des torts, vous ne « deviez pas me faire des reproches publics. *C'est « en famille qu'il faut laver son linge sale* : la « France a plus besoin de moi que je n'ai besoin « de la France. »

Nous avons rapporté textuellement les principales phrases du rapport, et en totalité le discours de Napoléon, parce que l'influence de ces deux pièces, recueillies de mémoire et colportées de toutes parts, fut d'un effet immense sur l'opinion des hommes les plus importans de l'État, et parce que le renvoi des députés dans leurs provinces irrita ceux que la gravité des circonstances effrayait déjà. Enfin Napoléon, par cette imprudente conduite, rompait avec la nation fatiguée au moment où il lui importait le plus de se rapprocher d'elle, et de la précipiter, dans un élan commun, sur une armée formidable qu'il était maladroit de dire dirigée contre lui seul, et non pas contre elle. Il donnait ainsi, sans s'en douter, des armes à une foule d'ambitieux intrigans qui spéculaient sur sa chute.

Trois partis, divisés d'intention mais rapprochés par les intérêts du moment, y travaillaient alors en secret. C'étaient, 1° une minorité du Sénat qui se

composait de constitutionnels et de républicains. Ils eussent voulu en revenir, soit au Directoire, soit à un chef élu. La plupart n'avaient pas de liaisons avec l'étranger; ils étaient sans étendue dans l'esprit, sans audace dans le caractère; mais leur mécontentemens visible et leur haute position sociale pouvaient les rendre dangereux, comme instrument de révolution, entre les mains d'un politique habile; et l'oubli que Napoléon avait fait de leur importance passive prouvait que s'il avait fortement frappé, il n'avait pas frappé juste. C'étaient, 2° de grands dignitaires et des capitalistes qui eussent voulu substituer à l'empereur son jeune fils, avec une régence dirigée par eux. Un retour complet à la monarchie ne les effrayait cependant pas autant que la prolongation du pouvoir de Napoléon, et ils parvinrent, mais assez tard, à se mettre en rapport avec l'étranger. C'étaient enfin, 3° les royalistes qui se croyaient forts et l'étaient fort peu; qui par eux-mêmes ne pouvaient rien, mais étaient en mesure de profiter des circonstances. Nous n'entrerons pas ici dans les détails relatifs à une confédération monarchique qui embrassait Paris, la Touraine, le Poitou, l'Anjou, l'Orléanais, le Berri, la Guienne; son germe était ancien, mais inaperçu; il se développa lors de la défaite de

Leipsick, secrètement néanmoins, et sans espoir apparent de succès. Que peut en effet un parti qui n'a dans ses mains ni l'administration, ni l'armée, ni le peuple?

De ce tiraillement des opinions naissaient, dans l'action du gouvernement, de la tiédeur et de l'incertitude. On commençait à discuter ou à éluder les ordres de l'empereur; mais Napoléon avait encore pour lui la fidélité de ses soldats, le zèle de ses généraux, un reste de vanité nationale, et surtout la fermeté de son caractère et l'opinion justement acquise de la supériorité de ses talens militaires. C'était pourtant une œuvre nouvelle pour lui qu'une guerre défensive, désormais nécessaire dans une ligne déjà si étendue à garder sur le Rhin, et que la violation du territoire helvétique prolongeait encore, en en rendant quelques points vulnérables. Les sénatus-consulte des 9 octobre et 15 novembre avaient mis à sa disposition cinq cent quatre-vingt mille conscrits; mais il était fort difficile de leur faire rejoindre les drapeaux, ce qui fit ajouter aux dispositions d'une loi déjà rigoureuse des dispositions nouvelles, aussi illégales que barbares *. Du nombre des jeunes soldats qui furent ainsi jetés

* Voyez la pièce justificative M.

dans les rangs des soldats échappés de la dernière campagne, soixante mille périrent des maladies épidémiques que ceux-ci leur communiquèrent. Napoléon ne put donc réunir sous les armes que deux cent quatre-vingt mille hommes, dont cinquante six mille vieux soldats seulement. Ce qui d'ailleurs prouvait le peu de confiance en sa fortune, c'est que le cours du 5 pour 100 français variait de 47 à 50 pour cent, tandis que le 3 pour 100 anglais montait à 66, et qu'on faisait à Londres de nombreuses souscriptions pour les Allemands malheureux.

Quant aux préparatifs des alliés, ils étaient et financiers et militaires; les recouvremens opérés par le baron de Stein ajoutaient, aux revenus des puissances alliées et aux subsides accordés par l'Angleterre, deux cents millions levés sur les États de la Confédération du Rhin soumis à son administration. Quant à la masse de leurs troupes, elle montait à sept cent soixante-onze mille cent vingt combattans. C'était avec ces forces immenses que les alliés se portaient à la fois sur le nord, le centre et le midi de la France, sous les ordres de Blücher, Schwartzenberg et Bubna. Mais s'ils avaient en leur faveur une grande supériorité, Napoléon possédait sur ses rivaux d'inappréciables avantages; c'étaient l'homogénéité de son ar-

mée, l'éclat et la réalité de ses talens militaires, l'habileté de ses généraux et leur aveugle soumission à ses ordres, l'unité de vues et d'action dans le commandement et l'exécution. Cet ensemble était loin de se rencontrer dans une armée composée de soldats de différentes nations, conduits par des généraux dont les vues n'étaient pas les mêmes, et qui d'ailleurs étaient soumis à des gouvernemens à directions souvent contradictoires. Mais ce qui prêtait à la coalition une grande force, c'était l'insurrection de la Hollande qui ouvrit la voie à une nouvelle armée anglaise, et la réunion de Joachim aux alliés. Cette réunion, qui dispensait l'Autriche de conserver en Italie un grand développement militaire, la mettait à même d'augmenter les troupes qu'elle destinait à l'invasion.

L'Italie offrait alors un aspect menaçant; si elle eût été réunie en un seul État, cette péninsule aurait formé une puissance formidable. A défaut d'un amalgame que contrarièrent de longues rivalités et la vanité de plusieurs vastes métropoles, elle eût pu présenter encore un ensemble imposant durant la guerre de Sept-Ans, et plus tard au commencement de celles qu'amena la révolution française. Mais il eût fallu écouter les sages conseils des rois d'Espagne, de Naples et de Sardaigne, qui invitaient les divers souverains

de cette contrée à s'unir par un lien fédératif. A l'époque dont nous nous occupons, l'Italie, en ce qui n'en était pas encore réuni à l'empire français, se trouvait partagée entre les deux intérêts opposés d'Eugène Beauharnais et de Joachim Murat. Ces deux princes, en résistant aux Autrichiens avec leurs forces réunies, les auraient empêchés de pénétrer dans cette riche contrée, de relever le trône sarde et d'insulter la frontière française. Seul de ces deux princes, Eugène était demeuré jusque-là fidèle à son maître; et cependant il avait tout sujet de s'en défier depuis que par une convention secrète celui-ci avait promis à l'Autriche de donner, à la paix, la couronne d'Italie à son second fils qui n'existait pas encore et ne devait jamais naître. La faiblesse, la loyauté même du vice-roi n'y eût opposé aucun obstacle. Mais il n'en était pas ainsi de Joachim, qui voulait à tout prix se maintenir sur le trône. Dans une de ses conversations avec Canova, Napoléon lui avait dit : *Nous ferons de Rome la capitale de l'Italie, et nous y joindrons Naples.* Ce propos fut rendu à Murat, comme tous ceux qui annonçaient contre lui de funestes projets. Il avait donc eu des pourparlers avec les mécontens italiens, lors de son retour à Naples, après la bataille de Leipsick, afin d'être en mesure de donner suite

aux conventions qu'il avait déjà entamées avec l'Angleterre et l'Autriche. Mais ce n'était pas seulement en ces sourdes menées, dont nous aurons plus tard à parler en détail, que consistaient alors toutes les affaires de la Péninsule. Les intrigues du trône que Murat occupait, et à la prospérité duquel la domination passagère de la France n'avait pas peu contribué, se liaient à celle d'une des branches cadettes de la maison de France, issue de Louis XIV par Philippe V, et alors réfugiée en Sicile. Nous devons donc, avant de nous occuper des négociations anti-françaises de Joachim, porter nos regards vers cette île et ceux qui la gouvernaient alors.

Nous avons parlé de l'intérêt que, dès la conquête de Naples par Masséna, en 1805, le gouvernement anglais avait pris à la conservation de la Sicile; de sa lutte avec la reine Marie-Charlotte qui, exaspérée contre la France et la révolution, s'opposait aux réformes administratives que soutenait le cabinet britannique; enfin, l'abdication momentanée par Ferdinand IV des fonctions royales. Depuis la paix de 1809 et le mariage de Napoléon, la reine avait perdu les espérances que si longtemps elle avait fondées sur l'appui de l'Autriche. La proposition faite à Castlereagh par l'empereur des Français en 1812, relativement à l'évacuation

de la Sicile, lui faisait redouter un arrangement entre la France et l'Angleterre, aux dépens du faible territoire auquel sa maison était déjà réduite. Dans leur impuissance le roi, la reine et le prince Léopold s'étaient retirés au château de Colli, situé presque à la porte de Palerme. L'intérêt public que leur administration avait aliéné se ranima en faveur de leur nullité forcée. Bentinck, craignant des insurrections, envoya au loin une grande partie des troupes siciliennes qu'il remplaça par des troupes anglaises. Néanmoins, pour calmer les esprits irrités, il rappela lui-même le roi, le 9 mars 1813, au pouvoir, exercé en son nom par le prince royal; mais en même temps il exigea de lui le renvoi de la reine dont il redoutait le caractère audacieux, et soutint cette rigoureuse exigence par un grand développement militaire. Choqués d'un tel despotisme, Ferdinand, Charlotte et Léopold s'échappent dans la nuit du 18 au 19; le peuple s'émeut, il est contenu par la force; le roi est repris et renfermé à Colli; la reine l'est à Montréal. Des massacres avaient eu lieu, et le monarque se voit contraint à céder. Quant à la reine, elle écrit le 2 avril à lord Bentinck, pour rejeter avec indignation l'inculpation de connivence qu'on lui suppose avec le gouvernement français, et ajoute que, sans reconnaître

une conduite semblable n'était-elle pas pour Murat la seule planche de salut? Avant de s'y résoudre entièrement, il fit parvenir encore à Napoléon ses doléances sur les besoins de ses sujets ruinés par le système continental; il lui exposa leurs vœux pour la paix et l'indépendance; enfin, contre une déclaration favorable sur ces points, il proposait une exacte neutralité, tant du pays qu'il gouvernait que d'un autre État italien avec lequel il partagerait l'Italie, entendant par-là le royaume lombard, rendu également à l'indépendance. Dans ce projet, le Piémont et Parme eussent été réunis au royaume d'Italie; les États pontificaux et la Toscane à celui de Naples; enfin ces deux royaumes ainsi accrus, ayant le Pô pour frontière réciproque, auraient été les alliés, et non pas les sujets de la France. Napoléon garda le silence sur ces propositions, dont l'acceptation n'eût été qu'un sacrifice de son orgueil à ses intérêts, et les négociations avec l'Autriche continuèrent. Elles ne pouvaient cependant conduire à un traité définitif, avant que Joachim fût assuré de l'accession positive de l'Angleterre, et de son accord avec les trois puissances, chose incertaine encore, quoique lord Aberdeen annonçât avoir à cet égard des pouvoirs suffisans, et qu'on fît en-

ndre à Joachim que le roi Ferdinand avait onné ou devait donner son abdication de la ouronne de Naples. Murat était agité, irrésolu ; ne voyait pas lord Bentink aussi favorable à s vues qu'il l'avait d'abord espéré. Pour se ettre en mesure de remplir la promesse par i faite à l'Autriche d'agir avec trente-cinq ille hommes, une division de ses troupes, com- andée par le général Carascosa, était entrée à ome le 2 décembre 1813 ; une seconde se diri- eait sur Ancône ; une troisième devait remplacer, ans la ville pontificale, Carascosa qui se porterait ur Florence, et une quatrième, sous les ordres e Pignatelli, renforcerait le corps d'armée de ome.

Rien dans ces mouvemens militaires ne signa- it positivement encore une rupture avec la rance. Mais Napoléon, inquiet à la fois et de et armement et de la marche des négociations vec les alliés, envoya à Naples l'ex-ministre ouché, chassé alors de son gouvernement d'Il- yrie par l'insurrection qui s'y était manifestée. ette mission fut exécutée avec toute la duplicité lont était capable cet homme, plus occupé de son lan de régence que des intérêts de son maître. ans rien conseiller à Joachim, il l'effrayait sur es dangers de sa position, et l'invitait, quelle

que fût sa détermination, à y tenir avec constance et fermeté. Il cherchait en même temps à effrayer Napoléon, en lui parlant des entours de son beau-frère, qui le poussaient vers la coalition; puis il quitta prudemment Naples avant que rien n'y fût décidé. Tout, en effet, était encore incertain, jusqu'à l'arrivée du comte de Niepperg, Wurtembergeois, attaché au service d'Autriche et dans la faveur du prince de Metternich. Niepperg, ennemi acharné de Napoléon, et que nous avons vu, étant ministre en Suède, contribuer puissamment au traité d'Oërébro, seconda, par ses habiles intrigues et ses vives sollicitations, les demandes de lord Bentink, qui les soutenait par la menace de *soulever* la Calabre, et même de bombarder Naples. Il parvint ainsi à subjuguer l'esprit d'un homme sans caractère, flottant entre des désirs qu'il regardait comme un intérêt pressant et la honte d'une défection. Enfin, pressé, flatté, effrayé, Murat, dans la persuasion que lord Bentcik était muni des pleins pouvoirs de Leurs Majestés britannique et sicilienne, signa, le 11 janvier 1814, non sans désespoir et sans remords, un traité offensif et défensif avec l'Autriche, ayant pour objet la paix de l'Europe et l'établissement de l'équilibre entre toutes les puissances. On y sti-

pulait la garantie mutuelle des intérêts d
États. L'Autriche garantissait en outre la
possession par Joachim et ses héritiers du
de Naples, et la promesse de ses bon
pour y faire accéder ses alliés. Puis,
moyen d'exécution, l'Autriche s'obl geait a
tenir sur pied un corps de cent cinquante mille
hommes, dont soixante mille agiraient en
Italie, unis à trente mille Napolitains. Il y eut
aussi un projet de co ention pour régler la co-
opération des deux ar Dans les articles se-
crets qui suivaient l ze articles patens,
il était stipulé : 1° l io le la part de
l'Autriche d'obtenir d cile une renon-
ciation au trône de N ; 2° une renonciation
du roi de Naples (Mu à la Sicile; 3° l'adhé-
sion de celui-ci à la t ndemnité en faveur
du roi de Sicile ; 4° l' nent par l'Autriche
de procurer à Joachim, pour prix de sa renoncia-
tion à ses prétentions sur la Sicile, une indem-
nité qui lui donnerait une bonne frontière mili-
taire. L'Autriche s'engageait en outre à ménager
la paix entre lui et la Grande-Bretagne ; à tenir
son armée en activité jusqu'à la cessation des
hostilités avec l'Angleterre ; à lui faire obtenir
ses indemnités dans l'État romain, ce qui fut ré-
duit plus tard à un territoire peuplé de quatre cent

mille âmes. Fouché, à cette occasion, écrivait de Florence le 20 février à Joachim, sans l'approuver ni le blâmer, *« que le moyen d'avoir de l'influence dans la coalition, était de constituer une bonne armée;* qu'il avait été de son *devoir* de le *détourner du parti* qu'il avait *pris;* mais que la chose étant faite, *l'amitié* l'engageait à lui dire que *le moindre hésitation* lui deviendrait *funeste.* »

Quoique Joachim fût déjà lié avec l'Autriche par le traité ci-dessus analysé, l'armistice pour la cessation des hostilités, signé par lord Bentink et le marquis de Gallo, souffrit quelques difficultés. Sa proclamation du 17 janvier avait cependant annoncé à ses peuples son union avec les alliés, la cession qu'il avait faite des îles et de sa flotte, et la liberté des communications, déjà rétablies. On tint néanmoins si peu compte de lui, que le plan des opérations militaires par les troupes autrichiennes, anglaises et napolitaines, fut rédigé par le comte de Niepperg et lord Bentink, sans consulter ni Joachim ni même aucun de ses généraux. Il y a plus; la convention d'armistice n'était que provisoire, et pouvait, selon l'article IV, être rompue; elle avait été conclue, non-seulement sans autorisation, mais contrairement aux instructions du ministre de la guerre anglais lord Bathurst; et la signature que le né-

gociateur britannique y avait apposée ne devint légale que par une lettre postérieure et antidatée de lord Castlereagh. Murat n'en déclara pas moins la guerre à la France le 12 février, quoique son traité avec l'Autriche n'eût été ratifié que par une simple lettre du 4 de ce même mois.

Mais à ce nouvel ennemi, si inconsidéré dans sa conduite politique, s'en joignaient d'autres par lesquels l'empire français, dont les forteresses avaient depuis longtemps été négligées, se trouvait insulté de toutes parts. On redoutait déjà si peu Napoléon que les Génevois, insurgés le 30 décembre, avaient chassé ses troupes de leur ville, dont il avait un moment projeté de se faire une place d'armes. Les habitans de la Savoie, appelés aux armes dès le 14 janvier par le commandant d'un corps allié, répondaient avec enthousiasme à cet appel et à celui du comte de Sonnaz, général sarde, qui les invitait, au nom de Victor Emmanuel, à reconnaître et à servir leur roi. Dans ce même temps, le Danemarck se réunissait aux alliés.

Bernadotte, qui, lors de la reprise des hostilités en Saxe, avait été irrité de voir que l'on n'accueillit pas son plan de campagne, ne se porta que lentement et à regret à l'exécution

de celui qu'avaient arrêté les monarques alliés. Cependant il contribua puissamment aux succès obtenus à Leipsick par l'armée combinée. Il avait fait l'envoi d'un nouveau plan de campagne; on n'y répondit le 4 novembre que par l'envoi d'un contre-projet où était tracée la marche qu'il devait suivre. Vivement irrité alors, il dit: *Qu'il n'avait besoin d'être dirigé par personne; que le projet était, ou de gens qui avaient beaucoup à apprendre avant de se mesurer avec lui, ou de l'Autriche, qui songeait bien plus à ses intérêts particuliers qu'à ceux de la cause commune; que, quant à lui, il était le seul qui n'eût encore rien recouvré.* Ce prince, si bien nommé par Napoléon *l'homme obstacle*, poursuivit donc ses opérations dans le nord de l'Allemagne, préférablement à l'invasion de la Hollande; il se tint avec toutes ses forces sur la rive droite de l'Elbe, en laissant renfermé dans Hambourg Davoust, dont la retraite par Haarbourg sur les Provinces-Unies les eût défendues et eût au moins retardé l'invasion de la Belgique. Mais Bernadotte voulait avant tout se rendre maître du Holstein, quoiqu'on l'invitât de toutes parts à passer l'Elbe et le Rhin, quoique le roi de Prusse lui écrivît à ce sujet et mît à sa disposition deux corps de landwehr. En opérant ainsi pour son propre compte, il avait forcé

les Danois à un armistice, que, sans consulter les alliés, il prolongea jusqu'au 6 janvier, ce qui le réduisait à l'inaction, tandis qu'on s'avançait sur tout le reste de la ligne.

Enfin, c'est le 14 janvier seulement que fut signé à Kiel un traité par lequel les deux puissances contractantes stipulèrent: 1° selon l'usage, paix, amitié et parfaite harmonie; 2° engagement de la part du prince royal de conduire le Danemarck à une prompte pacification avec la Russie, la Prusse et les autres puissances alliées; 3° engagement par le Danemarck de fournir un corps de troupes, sous les ordres du prince royal, pour être employé contre l'empereur des Français; 4° renonciation du monarque danois, pour lui et sa famille, à tout droit au trône de Norwège, dont la propriété passait à la couronne de Suède; 5° promesse du roi de Suède de conserver aux Norwégiens leurs droits et priviléges; 6° reconnaissance, proportionnellement à la population norwégienne, d'une portion des dettes de l'État danois; 7° renonciation par la Suède, en faveur du Danemarck, au duché de Poméranie et à la principauté de l'île de Rugen; 8° engagement par le nouveau souverain de conserver à ces États leurs priviléges; 9° obligation de maintenir à Stralsund l'entrepôt des marchandises anglaises

stipulé par le traité entre la Suède et la Grande-Bretagne du 13 mai 1813; 10° les dettes de la Poméranie mises à la charge du Danemarck; du 11° au 15°, remise, de part et d'autre, des places et des prisonniers de guerre. En résumé, ce traité, rédigé en vingt-huit articles, rompait les liens du Danemarck avec la France, et fut publié le 17 janvier, le jour même où Joachim rendait publique à Naples sa rupture avec l'Empire français. Le monarque danois se plaignait dans sa proclamation que Napoléon n'eût rempli à son égard aucune de ses promesses; qu'il eût ruiné son pays par le système continental; gêné ses relations par l'envahissement des villes anséatiques, de ne l'eût point secouru en 1812 et 1813, quoique le roi n'eût cessé de se montrer allié fidèle. En conséquence, ce prince rappelait de France son ministre et déclarait s'allier à la coalition.

Napoléon, qui deux ans avant cette époque effrayait ou entraînait à sa suite tout le continent, n'avait donc plus en Europe un seul allié au moment de l'invasion que son imprudent orgueil attirait sur la France. Les négociations avec l'étranger n'étaient cependant pas rompues, mais l'empereur des Français n'en allait pas moins avoir à lutter avec huit armées déjà en mouve-

ment contre lui. 1° La grande armée commandée par le prince Schwartzenberg, composée de Russes, Autrichiens, Bavarois, Wurtembergeois, et où les monarques alliés se trouvaient; 2° la grande armée prussienne, à laquelle étaient joints des Russes et des Saxons, sous Blücher; 3° les Suédois de Bernadotte, renforcés de Russes, Anglais, Allemands et troupes de la ci-devant Confédération; 4° l'armée anglo-batave; 5° Wellington avec son corps anglais uni aux Espagnols et Portugais; 6° les Autrichiens sous les ordres de Bellegarde en Italie; 7° les Napolitains de Joachim; 8° les Autrichiens de Bubna, dirigés sur Lyon. Les trois premiers ou principaux corps, opérant sur le Rhin et la Moselle, montaient seuls à cinq cent quatre-vingt-quatorze mille hommes.

Nous ne suivrons pas en détail les mouvemens de ces armées, ni ceux des corps français qui leur étaient opposés; mais nous ne pouvons éviter de noter quelques faits relatifs à des opérations militaires, si habiles et si vigoureuses de la part de Napoléon, car elles se lient perpétuellement aux chances de sa politique, qui en reçut successivement des directions diverses.

Les cabinets de Russie et de Prusse avaient, dans un traité explicatif de celui de Kalich, res-

serré à Bâle, le 6 janvier 1814, les liens qui les unissaient. Ce même jour, le duc de Vicence, répondant de Lunéville à la note du prince de Metternich, du 10 décembre, lui dit que « l'em-« pereur ne veut rien préjuger sur les motifs qui « ont fait que son adhésion aux bases proposées « d'un accord commun avec les ministres de « Russie et d'Angleterre, de l'aveu de la Prusse, « ait eu besoin d'être communiquée aux alliés « avant l'ouverture du congrès. » Il s'étonne de ces retards et dit attendre ses passeports. Le prince, dans sa réplique datée de Fribourg en Brisgaw le 8, relève, à l'égard du ministre anglais, l'erreur du négociateur français, quand il suppose *qu'il a proposé* des bases et était *muni de pleins pouvoirs*, chose qu'en effet le rapport du baron de Saint-Aignan est loin d'établir. Aussi le ministre autrichien pose-t-il en droit que les ouvertures faites à Francfort nécessitaient leur envoi aux alliés, et annonce-t-il que la *cour de Londres* avait en conséquence fait partir *lord Castlereagh*, qui était *attendu d'un moment à l'autre.* Cet important personnage n'arriva à Bâle que le 21 janvier, et le traité avec Joachim lui ayant été soumis, il hésita à le ratifier, ce qui motiva de sa part, le 27, une note au prince de

Metternich, dont le crédit l'emporta sur la répugnance qu'on aurait eu à légaliser cet acte diplomatique.

Cependant l'armée de Schwartzenberg, forte de cent cinquante-deux mille sept cent vingt hommes d'infanterie, et de quarante-un mille quatre cent soixante-dix de cavalerie, avec sept cent cinquante-huit bouches à feu, s'était déjà avancée jusqu'à Langres, où, le 29 janvier, tous les ministres alliés, Metternich, Nesselrode, Castlereagh, Hardenberg, Rasoumowski, Stadion, Bender, et Pozzo di Borgo tenant la plume, se réunirent. Dans leur conférence, ces plénipotentiaires convinrent: 1° que les négociations avec le duc de Vicence auraient lieu à Châtillon-sur-Seine; 2° que les *quatre puissances* saisies de la dictature européenne traiteraient de la paix avec la France, au nom de l'Europe ne formant qu'un seul tout; 3° que la France serait réduite à *ses limites de* 1792, sauf des arrangemens d'une convenance réciproque au-delà de ces limites; 4° qu'il serait donné connaissance à l'empereur Napoléon des arrangemens généraux de l'Europe, *sans en faire cependant un objet de négociation*; 5° que les instructions des ministres des quatre puissances seraient communes; 6° enfin, qu'en cas de rupture on porterait à la connaissance de

la nation française les conditions proposées à son gouvernement. Le troisième de ces six articles est remarquable comme dérogation aux ouvertures de Francfort. Cette dérogation était l'effet non-seulement des circonstances, mais des instructions que lord Castlereagh avait reçues de son gouvernement. Au reste, on voit dans le protocole des conférences de Langres que l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse s'attribuaient exclusivement le droit de traiter des intérêts de l'Europe; qu'elles en excluaient la France; qu'elles décidaient déjà du sort de cette puissance, conformément aux stipulations du traité de concert de 1805; qu'elles devaient simplement, et sans discussion, donner connaissance au gouvernement français des arrangemens politiques de l'Europe, et qu'en cas de rupture des négociations, elles en appelleraient à la nation française.

Mais ce qu'il importe bien plus de remarquer encore, c'est la nature des instructions données aux négociateurs des puissances alliées. Ces instructions jettent une si vive lumière sur les vues des cabinets coalisés que les événemens qui nous restent à rapporter deviendraient énigmatiques pour celui qui ne les connaîtrait pas. Nous devons donc nous étendre ici sur ce sujet impor-

tant. Fondées sur les principes ci-dessus établis et sur la déclaration du gouvernement britannique, ces instructions portent : que toutes discussions relatives au Code maritime seraient contraires aux usages précédemment observés dans les négociations telles que celle actuelle ; que le cabinet de Londres ne demande ni n'accorde aucune concession par rapport à ses droits qu'il regarde comme obligatoires, et ne devant être réglés que par le droit des gens (déclaration à laquelle les cours alliées adhèrent), considérant toute insistance à ce sujet, de la part de la France, comme contraire à l'objet de la réunion des plénipotentiaires. Le cabinet anglais gagnait donc implicitement près des alliés, en raison du besoin qu'ils avaient de lui, ce grand procès maritime qui, sous Louis XVI et Napoléon, fut deux fois défendu par les puissances européennes.

Quant à l'objet essentiel des négociations, indépendamment de ces réserves du ministre britannique, réserves déjà indiquées à Francfort par lord Aberdeen, lors de la conférence avec Saint-Aignan, voici l'objet des instructions communes à tous les plénipotentiaires : « La réduction de « la France à ses anciennes frontières, sauf des « arrangemens de convenance réciproque, et

« les compensations que l'Angleterre est prête à « fournir, au moyen de la restitution de quelques « unes des colonies françaises qu'elle a conquises. La France pouvant demander à être instruite de l'état de l'Europe dans ses futurs « rapports politiques, les plénipotentiaires se « prêteront à donner une connaissance sommaire « de ces rapports dans les termes suivans: Les « grandes puissances européennes, actuellement « existantes, dans leur état complet d'indépendance avec les délimitations *convenues entre* « *elles.* — L'Allemagne, composée de princes souverains, *unis par un lien fédératif* qui garantisse « l'indépendance de l'Allemagne. — La Fédération suisse, dans ses anciennes limites et dans « une indépendance placée sous la garantie des « grandes puissances de l'Europe, la France comprise. — L'Italie, partagée en États indépendans, intermédiaires entre la France et les « possessions autrichiennes en Italie. — L'Espagne, gouvernée par le roi Ferdinand VII, dans « ses anciennes limites. — La Hollande, état libre « et indépendant, sous la souveraineté du prince « d'Orange, avec un accroissement de territoire « et une frontière convenable. — Enfin, la marche des négociations devant être soumise aux

« chances de la guerre ; les plénipotentiaires re-
« cevront des instructions modifiées selon l'ur-
« gence des cas. »

Les instructions du duc de Vicence, si toutefois on peut ainsi qualifier des phrases vagues pour la plupart, des notions variant sans cesse, des dépêches qui souvent ne répondaient point à celles du négociateur, l'absence enfin des pouvoirs suffisans pour rien conclure ; ces instructions, disons-nous, avaient pour objet de chercher tous les moyens d'obtenir une paix avantageuse, et d'insister sur la nécessité de conserver à la France ses limites naturelles, condition *sine quâ non*. « Toutes les puissances, y était-il dit, *l'Angle-*
« *terre même*, ont reconnu ces limites à Francfort ;
« la France, réduite à ses limites anciennes, n'au-
« rait pas aujourd'hui les deux tiers de la valeur
« qu'elle avait il y a vingt ans. Ce qu'elle a acquis
« du côté des Alpes et du Rhin ne compense
« point ce que la Russie, l'Autriche et la Prusse
« ont acquis par le seul démembrement de la
« Pologne. Tous ces États se sont agrandis ; vou-
« loir ramener la France à son état ancien, ce
« serait la faire déchoir et l'avilir. La France, sans
« les départemens du Rhin, sans la Belgique,
« sans Ostende, ne serait rien. Le système de

« ramener la France à ses anciennes frontières « est inséparable du rétablissement des Bourbons; « l'Angleterre le sent bien; la paix sur une telle « base serait impossible. Ni l'empereur, ni la ré- « publique, si des bouleversemens la faisaient re- « naître, ne souscriraient jamais à une telle « condition. Pour ce qui est de Sa Majesté, sa « résolution est bien prise; elle est immuable; « elle ne laissera pas la France moins grande « qu'elle ne l'a reçue. Si donc les alliés veulent « changer les bases proposées et acceptées, *les* « *limites naturelles*, elle ne voit que trois partis: « ou combattre et vaincre, ou combattre et mou- « rir, ou enfin, si la nation ne le soutenait plus, « abdiquer. »

C'était ainsi que, pressentant les vues des cabinets ennemis, Napoléon écrivait le 4 janvier au duc de Vicence, et lui recommandait « de tout « écouter, de tout observer; de tâcher de con- « naître les intentions des alliés, de faire sentir « que l'Italie était intacte; qu'avant huit jours il « aurait réuni de quoi livrer bataille, même avant « l'arrivée de ses troupes d'Espagne; que les dé- « vastations des Kosaques armeraient les habitans « et doubleraient ses forces; que, si la nation le « secondait, les ennemis marchaient à leur perte;

« enfin, qu'il fallait savoir ce que voulait Metter-
« nich, l'intérêt de l'Autriche n'étant pas de
« pousser les choses à bout. »

Par une autre depêche du 13 janvier, écrite au nom de l'empereur par Labénardière, chargé alors par intérim du portefeuille des affaires étrangères, on exigeait de Caulaincourt une double correspondance officielle et confidentielle ; on lui annonçait que, dans une lettre de l'empereur d'Autriche à l'impératrice Marie-Louise, ce prince protestait que, *quels que fussent les événemens, il ne séparerait jamais la cause de sa fille et de son petit-fils de celle de la France.* Napoléon, considérant cette phrase comme une ouverture favorable, envoyait à Caulaincourt le 16 un projet de lettre pour le prince de Metternich. Dans cette lettre, qui devait être adressée au ministre autrichien comme écrite par le négociateur français, il était dit que *les retards* apportés aux *négociations n'étaient du fait ni de la France ni de l'Autriche ;* que c'était la France et l'Autriche *qui devaient le plus en souffrir ;* qu'une bataille devenant inévitable, l'Autriche avait à en *calculer les résultats,* soit qu'elle fût perdue *par les alliés* ou par *la France* ; que les premiers, en s'avançant, s'affaibliraient, tandis que la seconde se renforcerait ; que si ceux-là étaient battus, ils pèse-

raient sur l'Autriche; que s'ils triomphaient cela nuirait à l'équilibre que l'Autriche voulait établir; qu'enfin, si l'Autriche voulait sincèrement la paix, quand de part et d'autre on tendait au même but, *une suspension d'armes pourrait être réciproquement avantageuse aux deux partis;* que cette mesure dépendait *entièrement de l'Autriche* dont l'intérêt était que les choses ne fussent pas *poussées à l'extrême; qu'enfin, si cette démarche absolument confidentielle demeurait sans effet,* il fallait la regarder *comme non avenue.* Puis, venaient des protestations d'une entière confiance en la droiture du prince de Metternich.

Antérieurement à l'envoi de cette lettre, refaite par Caulaincourt et adressée au ministre autrichien sous la date du 25 janvier, époque où les vues des alliés étaient déjà arrêtées, Labénardière, dans une dépêche du 19 janvier, rappelait, au nom de Napoléon, les instructions ci-dessus rapportées. C'étaient d'abord les *frontières naturelles*, condition *sine quâ non.* Puis, on y disait que, sans cela, *la paix faite ne durerait pas trois ans;* que si des sacrifices étaient absolument nécessaires, *ils ne pourraient porter que sur l'Italie et la Hollande*; mais qu'il fallait à la France *Kehl et Cassel* comme têtes de pont devant *Strasbourg et Mayence.* Par un autre dépêche du

même jour, il mandait que, pour obtenir un armistice, S. M. ne remettrait ni *une place française* ni une *somme d'argent*; mais consentirait à remettre en Italie *Venise et Palma Nova*; en Allemagne *Magdebourg et Hambourg*, insistant toujours, en cas de paix, sur *les limites naturelles*, clause *sine quâ non*.

Le prince de Metternich avait annoncé le 14 janvier que les conférences pourraient avoir lieu à Châtillon-sur-Seine, et désigné ce lieu positivement le 21. Ce fut de là que Caulaincourt lui adressa, le 25, la lettre presque textuellement copiée sur le projet dont nous avons parlé plus haut, et dans laquelle il ajouta quelques plaintes sur les retards occasionnés par l'attente de lord Castlereagh. Le 29 janvier, jour même où les conférences de Langres avaient eu lieu et où les hostilités prenaient un caractère grave, le prince de Metternich écrivit trois lettres au duc de Vicence. La première lui annonçait que Leurs Majestés avaient décidé que les conférences commenceraient à Châtillon, le 3 février. La seconde, toute confidentielle, répondant à celle également confidentielle du 25 janvier, lui promettait le secret sur ses ouvertures et l'assurait que, « dans un moment d'un intérêt immense « pour l'Autriche, la France et l'Europe, la con-

« duite de empereur resterait uniforme comme « son caractère ; que S. M. était entrée dans la « guerre sans haine et la poursuivrait aussi sans « haine ; que si Napoléon n'écoutait que la voix de « la raison en renonçant à sa marche politique « antérieure, l'empereur arrêterait de nouveau « sa pensée sur le moment où il lui avait confié « son enfant de prédilection ; mais que si Napo- « léon demeurait sourd aux vœux de son peuple « et de l'Europe, il déplorerait le sort de sa fille « sans arrêter sa marche. » Le ministre gardait le silence sur un projet d'armistice, désignait M. de Floret comme celui par la voie duquel il consentait à entretenir des rapports confidentiels ; il recommandait à Caulaincourt le comte de Stadion avec lequel il se disait *uni de pensées, de vues et de principes*, et finissait par déclarer que si l'Europe devait être longtemps *la proie d'un terrible fléau, ni elle, ni lui n'en seraient la cause.* La dernière des trois lettres de Metternich ne faisait qu'expliquer les causes du retard dont on se plaignait et annoncer le départ de M. de Floret. Le duc de Vicence, dans ses réponses aux lettres officielles du 30 et à celle confidentielle du 31, exprime ses regrets que le projet d'armistice n'ait *pas paru pouvoir être admis*, et son espoir qu'il n'est qu'ajourné ; mais qu'il pourra

être reproduit et appuyé *dans l'occasion* par le négociateur autrichien. L'empereur, y disait-on, *veut sincèrement la paix*, et pour asseoir l'Europe sur des bases qui offrent à tous les États *une longue tranquillité*, *les difficultés ne viendront pas de nous.* Dans cette lettre, Caulaincourt montre la peine qu'il éprouve de n'avoir pas à traiter personnellement avec le prince de Metternich, de voir qu'il soit remplacé au Congrès par le comte de Stadion, à qui, cependant, comme *son ami*, il montrera une entière confiance. Mais il croit que l'influence du prince eût été nécessaire pour contrebalancer les vues annoncées par d'autres choix. Il pense que l'Autriche doit se prononcer *fortement, dès l'ouverture des négociations, pour réprimer les passions et modérer une ambition qui détruirait l'équilibre que l'Autriche aspire à établir.* A cet effet, *vous pouvez,* disait-il en finissant, *compter sur moi comme je compte sur vous pour tout ce qui pourra mener à ce noble but.*

Les conférences de Châtillon commencèrent le 4 février entre les plénipotentiaires des diverses puissances; c'était le comte de Stadion pour l'Autriche; Rasoumowski pour la Russie; Aberdeen, Cathcart et Stewart pour l'Angleterre; Humboldt pour la Prusse, et Caulaincourt pour la France. Outre l'immense différence qu'il y

avait entre les instructions données aux ministres des cours alliées, et celles qu'avait reçues le négociateur français, les circonstances même dans lesquelles on se trouvait rendaient la position de celui-ci encore plus critique... Napoléon connaissait ou soupçonnait du moins les intentions de ses ennemis; il ne pouvait pas plus parvenir à détacher l'Autriche de la coalition qu'il n'était parvenu à Prague à en détacher la Russie; cependant il tenait irrévocablement à ne rien céder des pays déjà évacués par ses troupes sur les rives gauches de la Meuse et du Rhin, et prétendait même encore conserver des postes sur la rive droite de ce dernier fleuve. Le duc de Vicence jugeait les choses avec *un vif* intérêt, mais plus sainement que son maître; il désirait donc une paix honorable, si cela était possible; dans tous les cas, il en désirait une sûre et prompte comme seul moyen de salut pour Napoléon, à qui lui seul osait dire la vérité avec autant de fermeté que de respect. Les circonstances étaient pressantes. Les alliés avaient facilement chassé devant eux les faibles corps qui leur étaient opposés. Leur grande armée inondait les plaines rases de la Champagne, où nulle forte position ne pouvait les arrêter. On savait que l'Autriche eût voulu conclure la paix à Bâle,

plutôt que de s'engager dans une guerre dont l'issue lui semblait incertaine, vu les grandes forces qu'on supposait à Napoléon et l'effroi qu'inspirait son génie; l'exemple de cette puissance eût entraîné tout le continent. L'Angleterre, qui ayant beaucoup à rendre n'avait plus rien à gagner, eût probablement fait aussi sa paix; mais Napoléon intrigua quand il fallait négocier, et fit autant redouter son caractère qu'on avait redouté ses armées. Enfin la révolution de Hollande, la condescendance des Suisses, le traité de Joachim, firent que ceux qui avaient tremblé pour leurs propres trônes songèrent à abattre celui de Napoléon. L'Autriche, pensait-on, eût voulu le roi de Rome avec une régence qu'elle aurait dirigée; la Russie, Bernadotte; l'Angleterre, les Bourbons, tout en redoutant que leur puissance ne ressuscitât celle de Louis XIV. Ce conflit de vues divergentes, qui aurait pu dissoudre la coalition, la réunit au contraire en la lançant vers son premier but, celui de vaincre assez complétement pour être en mesure de se décider conformément aux circonstances.

Mais au sein même de ce triomphe il pouvait s'élever de nouveaux sujets de division entre les alliés; car la double question de la Pologne et de la Saxe devenait un objet de litige entre l'Autri-

che, la Russie et la Prusse. Toutes les menées et négociations secrètes, ou, pour s'exprimer plus exactement, les intrigues de Francfort et de Bâle, n'amenèrent aucun résultat, si ce n'est de retarder la marche des alliés. Avant que Napoléon eût réuni ses forces, ils auraient pu, avec deux cent quarante mille hommes et par une marche rapide, atteindre la capitale. Mais leurs mouvemens militaires étaient ralentis par le manque d'unité dans la composition et la direction de leur armée, dans les vues et les espérances de chacun des souverains coalisés. L'empereur des Français n'avait cependant pu se procurer que deux cent dix mille hommes, indépendamment de ses garnisons au dedans ou au dehors et de ses armées d'Espagne et d'Italie. C'était avec ces moyens qu'il devait faire face de tous côtés à ses nombreux ennemis extérieurs.

Les ennemis de l'intérieur lui donnaient aussi quelque inquiétude; le pape lui semblait être de ce nombre. En réponse à la notification de la victoire de Lutzen, le pontife avait sollicité de l'impératrice moins de rigueur à l'égard de lui-même et des siens *. Il protesta, lors du congrès de Prague **, contre la violation

* Lettre à l'impératrice, du 8 mai 1813.

** Lettre à l'empereur d'Autriche, du 24 juillet 1813.

de ses droits, réclamés non par *ambition*, mais pour l'intérêt de *l'Église*. Il demanda d'être représenté au congrès; il se refusait à toutes les propositions qui lui étaient faites et qui devenaient plus favorables à mesure que les alliés faisaient des progrès. Enfin Napoléon se détermina, le 23 janvier, à le renvoyer, non encore à Rome, mais sur la route de l'Italie. Ce jour-là même, ayant appelé près de lui la garde nationale, il lui parla avec noblesse, sentiment et éloquence, en lui confiant son épouse, ainsi que son fils qu'il tenait par la main. Cette scène dramatique et touchante fit couler des larmes qui furent bientôt séchées, et provoqua des sermens qui s'évanouirent comme un feu de paille.

L'empereur ayant pris à Châlons, le 25 janvier, le commandement de quarante mille hommes, corps qu'il espérait élever sous cinq ou six jours jusqu'à soixante-dix mille, son projet semblait être de se porter sur les derrières des alliés pour les couper et les enfermer entre lui et sa capitale; mais un léger combat livré le 27 l'entraîna le 29 vers Brienne, d'où il chassa Blücher. Attaqué le 1^er^ février, à la Rothière, par une armée de cent soixante-dix mille hommes, dont l'ennemi en mit quatre-vingt mille en ligne, et foudroyé par deux cent quatre-vingt-six bouches

à feu, son armée, déjà affaiblie, perdit cinquante-quatre pièces de canon, trois à quatre mille morts ou blessés, et quatorze cents prisonniers; mais elle se retira le 4, sans être inquiétée, sur la ville de Troyes. Là Napoléon fit rédiger, sur l'affaire de la Rothière, des bulletins mensongers, et alla jusqu'à écrire à Caulaincourt, ce même jour 4 février, qui était celui de l'ouverture du congrès de Châtillon : « Le rapport du prince de Schwartzenberg est une folie; *il n'y a pas eu de bataille* *. Quelques pièces de canon ont été enlevées par une charge de cavalerie; mais l'armée était en marche pour passer le pont de Lesmont, lorsque cet événement est arrivé, et deux heures plus tard l'ennemi ne nous aurait pas trouvés. Le 2, un corps autrichien a été battu à Rosnay; on lui a fait six cents prisonniers et tué beaucoup de monde. » Tout en mandant ces choses qui pouvaient abuser Paris et non son négociateur, il disait à celui-ci : « La lettre de M. de Metternich est tout-à-fait ridicule; il croit mener l'Europe, et tout le monde le mène.... Vous demandez toujours des pouvoirs et des instructions lorsqu'il est encore

* Fain, dans les copies qu'il donne de cette lettre, supprime la phrase que nous avons soulignée.

« douteux si l'ennemi veut négocier. » Cette dépêche était en réponse à celle du duc de Vicence, qui, le 31 janvier, avait mandé au duc de Bassano : « Il ne faut pas se faire illusion; l'ennemi « a un grand développement de force et de « moyens. Si l'empereur a des armées assez « nombreuses pour que son génie le fasse triom- « pher, certes il ne faut rien céder en-deçà des « limites naturelles; mais si la fortune nous a « assez trahis pour que nous n'ayons pas en ce « moment les forces nécessaires, cédons à la né- « cessité ce que nous ne pouvons défendre; obte- « nez donc de Sa Majesté une *décision précise.* Dans « une question de cette importance il faut être « décisif; il ne faut avoir les *mains liées* d'aucune « manière. Le salut de la France dépend-il d'une « paix ou d'un armistice qui doit être conclu « sous quatre jours? Dans ce cas, je demande « des *ordres précis* et qui donnent la faculté d'a- « gir. » Quand M. de Bassano remit cette lettre à l'empereur, ce prince sembla n'écouter qu'à peine la prière que le ministre lui fit de réfléchir à son contenu; mais feuilletant un volume de Montesquieu *, il se contenta de lui désigner cette phrase : « Je ne sache rien de plus magnanime

* Grandeur et décadence des Romains, chapitre V.

« que la résolution que prit un monarque, qui « a régné de nos jours, de s'ensevelir *plutôt* sous « les débris du trône que d'accepter des propo- « sitions qu'un roi ne doit pas entendre ; il avait « l'âme trop fière pour descendre plus bas que « ses malheurs ne l'avaient mis ; il savait bien « que le courage peut raffermir une couronne « et que l'infamie ne le fait jamais. » Les succès de Frédéric II en Saxe, dans la guerre de Sept-Ans, avaient égaré Napoléon et causé toutes ses pertes dans la campagne de 1813. L'exemple de Louis XIV l'abusait en 1814 ; il ne *sentait* pas toute la différence qu'il y avait entre sa situation morale et politique et celle du grand *roi*. Le duc de Bassano lui représentait avec toute *la chaleur* de l'intérêt qui l'animait : « que rien n'était plus « magnanime que de sacrifier jusqu'à sa gloire « pour le salut de l'État qui tombait avec lui. « —Eh bien ! dit-il, faites la paix ; que Caulain- « court signe tout ce qu'il faut pour l'obtenir. J'en « supporterai la honte, mais je ne dicterai pas mon « humiliation. » M. de Bassano s'empressa donc d'expédier, sous la date du 5 février, un nouveau courrier par lequel il manda au duc de Vicence : « Sa Majesté vous donne carte blanche pour « sauver la capitale et éviter une bataille. Je suis « donc chargé de vous faire connaître que l'in-

« tention de l'empereur est que vous vous regar-
« diez comme investi de tous les pouvoirs néces-
« saires dans la circonstance, afin d'arrêter les
« progrès de l'ennemi et de sauver la capitale. »

Cette lettre, toute positive qu'elle parût être, cette lettre, si vague, si incomplète, écrite au nom de Napoléon et non par lui, renfermait-elle réellement des pouvoirs suffisans, quand elle contredisait celle qui avait été écrite la veille? Caulaincourt servait son maître avec zèle, l'empire avec amour; mais il connaissait le caractère de l'empereur, et se rappelait les tergiversations à l'aide desquelles il avait éludé les propositions de Prague, tout en paraissant les accepter; comme ses lenteurs avaient fait manquer les heureuses espérances conçues lors des ouvertures de Francfort; enfin, les sourdes intrigues ourdies à Bâle. D'une autre part, il distinguait parfaitement, dans le conflit de la prudence autrichienne, de l'ardeur russe, des prétentions prussiennes et de la persistance de l'Angleterre, des causes de froideur entre les quatre cabinets, et de ralentissement dans l'élan de leurs efforts communs. Ces circonstances rendaient la paix possible, pourvu qu'elle fût prompte; mais les deux partis se défiaient l'un de l'autre, et il était dangereux pour le négociateur français de

cessions ne doivent pas être réciproques, au profit de qui elles auront lieu, et que les plénipotentiaires s'expliquent *positivement* sur ces points. Les ministres des cours alliées déclarèrent prendre cette réponse *ad referendum*.

Caulaincourt voyant les alliés suivre la marche que Napoléon avait prise après la bataille d'Iéna, en refusant les conditions que lui-même avait dictées, en écrivit à M. de Metternich *, qu'il espérait trouver mieux disposé en faveur de la France. Il se plaint à lui de ce qu'on tarde à lui faire *connaître les conditions* auxquelles on veut faire la paix. Il lui demande « si les alliés veulent se ménager le temps d'ar- « river à Paris, et si l'impératrice en sera *réduite* « à s'éloigner devant les troupes de son père, « quand son auguste époux est prêt à signer la « paix. » Il suppose que l'arrivée même des alliés à Paris serait le commencement de maux que l'Autriche ne serait pas la dernière à se repentir de n'avoir pas prévenus, et il l'invite, au nom de sa gloire et dans l'intérêt de son gouvernement, à faire en sorte qu'on s'explique clairement, et que la paix soit promptement signée. Ce même jour il est rassuré sur les dangers de Napoléon

* Dépêche du 8 février au prince Metternich.

par une lettre du duc de Bassano, qui lui parle avec espoir des forces françaises réunies. A cette date du 8, Napoléon reçoit le protocole du 7 février ; il en est vivement irrité, en dépit des observations timidement faites par Berthier, et de celles très sages que se permet le duc de Bassano. Il ne parle que de rompre ; ces deux hommes, qui lui étaient sincèrement attachés, prient, versent des larmes; il résiste, il proteste qu'il aime mieux courir les chances de la guerre. Le grand-maréchal arrive, se joint à eux, et il consent enfin à laisser carte blanche au duc de Vicence; mais tout en permettant le départ de cette dépêche *, il dit au duc de Bassano : « Il s'agit main-« tenant de bien autre chose ! Je battrai Blücher, « je le tiens ; il s'avance par la route de Montmi-« rail ; je pars, je le battrai demain ; nous ver-« rons alors ; en attendant, laissez Caulaincourt « avec les pouvoirs qu'il a. »

Cependant Caulaincourt se proposait ** de demander un armistice, en accédant à la proposition des alliés de rentrer dans les *anciennes limites* de la France, et en cédant même à l'instant les places que dans ce cas on aurait à perdre. C'est ainsi qu'il en écrivit à M. de Metternich ;

* Dépêche de Bassano à Excelmans, du 6 février.

** Lettre de Caulaincourt à Metternich, du 9 février.

mais une note des plénipotentiaires annonça au ministre français que les séances étaient suspendues, l'empereur de Russie ayant à se concerter avec ses alliés sur l'objet des conférences. Caulaincourt, par une courte note, protesta contre cette suspension ; il en rendit compte le 10 à son maître, et s'en plaignit le même jour à M. de Metternich, qui, en date de Troyes, ville que Napoléon avait été obligé d'évacuer devant les alliés, lui manda, le 15, avoir donné communication des concessions portées dans sa lettre, et lui annonça que les négociations allaient recommencer. *Mais*, lui dit-il, *ce n'est pas chose facile que d'être ministre de la coalition.* Au reste, il lui parla de lord Castlereagh comme d'un *homme droit, loyal, sans passions, sans préjugés*, et de la composition du ministère anglais comme propre à *rendre possible le grand œuvre* de la paix.

Le jour même de cette réponse, les souverains d'Autriche, de Russie et de Prusse, accédaient aux demandes suivantes de lord Castlereagh, adressées au nom de son gouvernement: 1° que les provinces belgiques situées entre l'ancienne frontière de France, la Meuse et le Rhin, jusqu'à Cologne, soient cédées au prince d'Orange, comme souverain des Provinces-Unies ;

2° que les autres pays de la rive gauche du Rhin, non réunis en tout ou en partie à la Hollande, soient répartis de manière à protéger le nord de l'Allemagne; 3° qu'il soit accordé au roi de Sicile, en dédommagement du royaume de Naples, une indemnité libérale en Italie; 4° que les vaisseaux de guerre trouvés dans les ports à la conclusion de la paix, ainsi que les magasins et attirails de guerre, ne soient pas remis à la France. Ce fut à la suite de ces demandes et adhésions que les conférences de Châtillon recommencèrent, après avoir été suspendues par l'effet de cette négociation.

Lors de la reprise des séances, le 17 février, les plénipotentiaires alliés, après avoir écarté toute réponse au rapprochement fait entre les ouvertures de Francfort et leurs propositions du 7, protestent de leurs intentions de *rétablir un juste équilibre en Europe*. Ils rappellent la proposition adressée à M. de Metternich par le négociateur français de rentrer dans les anciennes limites de la France, en obtenant *immédiatement un armistice*, et déclarent, au nom de leurs cours, que, dans leur estime, un *traité préliminaire fondé sur ces bases*, et qui ferait cesser *les hostilités sur terre et sur mer, atteindrait mieux qu'un armistice au but désiré*; que, pour *abréger les*

négociations, les cours alliées ont transmis le projet suivant : 1° paix et amitié entre les alliés et la France ; 2° renonciation par l'empereur des Français à toutes les acquisitions faites depuis 1792 ; à toute influence hors de ses anciennes limites; aux titres de roi d'Italie, de protecteur de la Confédération du Rhin et de médiateur de la Confédération helvétique ; 3° reconnaissance formelle de la souveraineté, liberté et indépendance de tous ces États ; 4° reconnaissance par S. M. l'empereur des Français de la reconstitution de l'Allemagne, de l'Italie, de la Hollande, de la Suisse et de l'Espagne, ainsi que du droit des puissances alliées de déterminer les limites et rapports des pays cédés par la France, sans que celle-ci *puisse y intervenir ;* 5° l'Angleterre rend à la France ses colonies, à l'exception de Tabago, et les îles de France et de Bourbon ; elle s'engage à employer ses bons offices pour lui faire rendre la Guadeloupe et Cayenne par la Suède et le Portugal; et le gouvernement français s'engage à supprimer la traite des nègres; Malte demeure à la Grande-Bretagne ; 6° l'empereur des Français, outre les places fortes des pays cédés par lui, remettra en garantie celles de Besançon, Béfort, Huningue, dans lesquelles il rentrera après la ratification. Les articles 7 et 8 traitaient de l'exécution du traité

préliminaire; le neuvième était relatif à la prompte signature du traité définitif; le onzième et dernier stipulait que les ratifications seraient échangées au plus tard *dans quatre jours*. Caulaincourt, après avoir demandé si le roi de Saxe était compris dans les arrangemens de l'Allemagne; si le roi de Westphalie, généralement reconnu, recouvrerait ses États; si les droits du vice-roi à la couronne d'Italie seraient méconnus, demanda de ne pas répondre sur le projet dans la séance, en se réservant de présenter lui-même des propositions dans une séance ultérieure.

Mais depuis lors les choses avaient considérablement changé de face. C'était très judicieusement que le duc de Vicence n'avait point regardé ses prétendus pleins pouvoirs comme l'acte d'une volonté réellement positive; car ce n'était pas la non-acceptation prompte des propositions sévères mais incomplètes de la séance du 7 qui aurait empêché la paix ou prévenu une nouvelle bataille. En effet, Napoléon, parti de Nogent le 9, après avoir laissé devant la grande armée alliée un rideau de vingt à vingt-cinq mille hommes, franchit d'un vol d'aigle l'espace qui le sépare de Blücher, et tombe comme la foudre sur le corps d'Alsouwieff, qu'il écrase le 10 à Champaubert; il culbute le 11 à Montmirail ceux de Sacken et

Yorck, qu'il fait poursuivre sur Château-Thierry le 12; il atteint à Vauchamp, le 14, l'armée du général Blücher, qui avait rétrogradé pour arriver au secours de ses lieutenans, et le rejette sur Châlons, après lui avoir fait perdre dans ces divers et brillans combats huit mille hommes tués ou blessés, quatre mille prisonniers et quatorze pièces de canon. Il était revenu, avec la même rapidité, attaquer et repousser l'armée combinée, et forcer Schwartzenberg, aussitôt en retraite, à lui demander un armistice, tandis qu'à Paris le conseil privé, effrayé des progrès de l'ennemi depuis sa victoire de La Rottière, pensait qu'il fallait accepter les conditions imposées par lui, et y invitait Napoléon d'une voix unanime, sauf celle de M. Lacuée, comte de Cessac. Ce vœu en faveur de la paix à tout prix s'accordait avec les notions qui lui étaient apportées de Paris, comme de l'état moral dans lequel cette capitale se trouvait alors, par le baron de Saint-Aignan, qui dut nécessairement être mal reçu au moment d'un triomphe éclatant autant qu'inespéré. Aussi, dans l'enivrement de ces succès dus à l'immortel héroïsme des troupes françaises non moins qu'aux talens supérieurs de celui qui les guidait, Napoléon écrivit le 17 au duc de Vicence : « Je vous ai donné

« carte blanche pour sauver Paris et éviter une « bataille ; la bataille a eu lieu ; la Providence a « béni nos armes ; j'ai fait trente à quarante « mille prisonniers ; j'ai pris deux cents pièces de « canon, un grand nombre de généraux, et dé- « truit plusieurs armées sans presque coup-férir. « J'ai entamé hier l'armée du prince de Schwart- « zenberg, que j'espère détruire avant qu'elle « ait repassé nos frontières. Vous devez tout faire « pour la paix ; mais mon intention est que vous « ne signiez rien sans mon ordre, parce que « seul je connais ma position. Une paix solide « et honorable ne peut être telle que *sur les « bases proposées à Francfort. Si les alliés eussent « accepté vos propositions le* 9, *il n'y aurait pas « eu de bataille ; je n'aurais pas couru les chances « de la fortune dans le moment où le moindre in- « succès perdait la France ;* enfin je n'aurais pas « connu le secret de leur faiblesse. Je veux la paix ; « je suis prêt à laisser les ennemis rentrer tran- « quillement chez eux, s'ils signent les prélimi- « naires basés sur les propositions de Francfort. »

Cette lettre, que nous avons copiée presque en entier, est curieuse, non-seulement par l'exagération d'un triomphe déjà assez beau et assez bien mérité, mais encore par l'intention marquée de commander lui-même la paix, quand on ve-

nait de la lui imposer. On est en outre frappé de tout ce qu'elle contient de faux dans l'exposition de sa conduite; car il ne fut pas forcé, comme il le dit, à courir *les chances de la fortune* par le refus d'accepter la proposition du 9 *février*, puisque les conférences étaient suspendues ce jour-là. Cette proposition n'avait été adressée que comme simple projet au prince Metternich, qui ne se trouvait point alors à Châtillon. Conçue et non officiellement présentée par Caulaincourt, elle n'avait été transmise à l'empereur des Français qu'en date du 10 février, jour où, après avoir préparé son expédition et s'être porté dès le 9 à Sézanne, il battait Alzouwieff à Champaubert. Ce relevé des dates prouvait donc au duc de Vicence qu'il n'avait dû user qu'avec précaution des prétendus pouvoirs illimités donnés à regret et sans un véritable désir qu'ils amenassent une prompte signature de paix. Enfin Napoléon ne savait même pas être vrai avec celui qui, pour le servir utilement, avait un besoin indispensable de connaître exactement la vérité.

L'espoir de repousser les alliés pouvait ne pas sembler chimérique à l'empereur des Français. Avec une force de quarante-cinq mille hommes seulement, malgré cette infériorité numérique, il les déposta successivement de Mormans,

de Montreau et de Troyes, qu'ils évacuèrent le 23. Ils demandèrent alors un armistice ; les commissaires s'assemblèrent à Lusigny le 24, et ouvrirent leurs conférences le 25. Dès le 23, le prince de Lichtenstein s'était présenté devant Napoléon et lui avait attesté qu'on ne songeait nullement aux Bourbons; que les ducs d'Angoulême et de Berry n'étaient que des épouvantails dont se servait l'Angleterre ; aussi Napoléon avait-il profité de la voie du comte de Parr pour faire passer à son beau-père une lettre où il protestait de son désir de la paix, en insinuant l'intention d'en traiter directement avec lui. Cette démarche n'obtint pas plus de succès que les précédentes ; car tous les intérêts particuliers se taisaient momentanément devant l'intérêt commun, sous la direction des quatre ministres que nous avons cités. Quant aux commissaires assemblés à Lusigny, c'étaient le général Duca pour l'Autriche, le comte Schouvaloff pour la Russie, le général Rauch pour la Prusse et M. de Flahaut pour la France, car l'Angleterre ne prit aucune part à des conférences principalement militaires. Les alliés alors eussent consenti à se retirer en Franche-Comté, la Saône et le Rhin servant de lignes de démarcation entre les armées belligérantes. Ils insinuèrent même qu'on pourrait laisser à la

France la frontière du Rhin, moins la ville de Mayence; mais l'empereur, ivre de ses succès, se refusait à tout, lui qui, quinze jours auparavant, en était réduit à perdre toutes les conquêtes de la révolution. Il se regardait et se disait, ainsi qu'il l'écrivit positivement à son ministre plénipotentiaire, *plus près de Munich que les alliés ne l'étaient de Paris*, et s'en tenait irrévocablement aux bases *sommaires* de Francfort. Ces conférences furent donc rompues le 27.

Napoléon avait été vivement irrité contre le duc de Feltre, qui, en lui annonçant l'arrivée en Suisse de Monsieur, comte d'Artois, le conjurait de conclure la paix. Il lui répondit * : « Quant « au conseil que vous me donnez de faire *la paix*, « c'est trop ridicule; c'est en s'abandonnant à de « pareilles idées qu'on gâte l'esprit public : je « pensais mériter qu'on m'épargnât au moins la « manifestation de pareilles chimères... » Le duc de Vicence, qui n'avait jamais été réellement libre de négocier, et l'était moins que jamais depuis la dépêche du 17, s'exprimait dans le même sens que le duc de Feltre, et sans plus de succès. La lettre irréfléchie de Napoléon à son beau-père rendait la position du négociateur français plus

* Dépêche du 22 février.

critique qu'elle ne l'avait encore été. Cette lettre avait été communiquée aux cabinets alliés qui la trouvèrent insidieuse; et les plénipotentiaires, dans la séance du 28 février (qui suivit la rupture de ces conférences de Lusigny, durant laquelle le congrès avait été suspendu), pressèrent Caulaincourt de donner sa réponse au projet de traité présenté le 17, ou d'y substituer un contre-projet. Ils déclarèrent que tout retard serait considéré comme un refus de leurs propositions, si l'on atteignait ainsi le terme du congrès dont la clôture était fixée au 10 mars; mais qu'ils étaient prêts à discuter, *dans un esprit de conciliation, toutes modifications que le plénipotentiaire français pourrait être autorisé à présenter.* Le duc de Vicence qui, comme nous l'avons dit, était privé de ses pleins pouvoirs et ne pouvait plus agir que conformément aux ordres exprès que lui donnerait son maître, n'avait pas même reçu de lui des instructions précises; il demanda du temps et on lui accorda jusques et y compris le 10 mars. Il rendit compte de cette séance à Napoléon dans une lettre que celui-ci reçut à la Ferté-sous-Jouarre le 2 mars. Cette lettre le trouva dans l'un de ces momens où, se flattant le plus d'un triomphe complet sur ses ennemis, il était le moins disposé à des concessions; aussi

répondit-il vaguement sur quelques sacrifices à faire vers le Rhin et le Brabant hollandais; Wesel, par exemple, Cassel, Kehl, Mayence au besoin. Mais comment traiter, quand on était si peu sûr des intentions de l'empereur? Il lui avait retiré ses pouvoirs le 17, en lui disant que *seul* il *connaissait sa position*, et lui demandait, le 25 mars, des *renseignemens* qu'il prétendait ne pouvoir *tenir que de lui*, dans ses *rapports* avec les négociateurs. Le duc de Vicence lui avait parlé des Bourbons comme d'un nouvel écueil; Napoléon, qui le premier en avait fait mention dans une dépêche du 13 janvier, le traita à cette occasion avec aigreur, ce dont le ministre se plaint douloureusement, mais respectueusement, *dans sa* lettre du 5 mars, en lui faisant observer que, *si les choses sont poussées à bout*, des *événemens malheureux* pourraient inspirer de *l'intérêt* pour la *haute infortune* de ces princes, et qu'à cet égard la *prévoyance n'est que sagesse*. « Si votre « ministre vous répète sans cesse le mot de paix, « c'est parce qu'il la croit indispensable et même « pressante pour ne pas vous perdre. Est-ce ma « faute si je suis le seul qui tienne ce langage de « dévouement à Votre Majesté? Quelle gloire peut-« il y avoir à signer une paix que bien des gens qui « en sentent aujourd'hui la nécessité me repro-

« chancelant dans six mois, après qu'elle aura sauvé « votre trône? Je ne me fais plus illusion; la peur « a saisi les souverains; la partie est trop bien « liée pour la rompre. »

En effet, si les miraculeux succès de Napoléon sur la Marne avaient fait entamer les conférences de Lusigny, les ministres anglais, qui ne prirent aucune part à cette tentative diplomatico-militaire, firent sentir aux alliés que plus Napoléon s'était montré redoutable avec le peu de forces dont il disposait, plus il était nécessaire de redoubler d'efforts pour l'abattre. Ces conférences ne servirent donc qu'à faciliter leur mouvement rétrograde sur Chaumont, où leur quartier-général avait été établi le 26 février, et où, le 1er mars, une quadruple alliance avait été signée entre l'Autriche, l'Angleterre, la Russie et la Prusse, par Metternich, Castlereagh, Nesselrode et Hardenberg. Dans ce traité, il était dit que les quatre puissances alliées « ayant fait parvenir au « gouvernement français des propositions pour « la conclusion d'une paix générale, et désirant, « au cas que la France refusât les conditions de « cette paix, resserrer les liens qui les unis- « sent pour la présente guerre, entreprise dans « le but salutaire de mettre fin aux malheurs de « l'Europe, elles sont convenues de tenir chacune

née aux engagemens déjà pris entre les puissances coalisées ; mais le troisième article étant de prévoyance, était nécessaire à citer en entier, car les événemens ultérieurs prouvèrent que Napoléon et son ministre les avaient totalement ignorés.

On continuait cependant à négocier à Châtillon ; les négociateurs anglais ne s'y refusaient pas, quoiqu'ils fussent persuadés, comme le plus prépondérant d'entre eux l'exprima plus tard*, « que toute pacification de l'Europe serait in-
« complète si l'on ne rétablissait pas sur le trône
« de France l'ancienne famille des Bourbons;
« et qu'une paix quelconque avec l'homme qui
« s'était mis à la tête du gouvernement *français*
« n'aurait d'autre résultat que de donner à l'Eu-
« rope de nouveaux sujets de divisions et d'alar-
« mes, et qu'elle ne serait ni sûre ni durable;
« mais qu'en refusant de négocier tant que cet
« homme serait investi du pouvoir, on choque-
« rait l'opinion de l'Europe. »

Les souverains alliés étaient si peu favorables à la restauration de l'antique maison de France, que les agens royalistes envoyés au comte d'Ar-

* Discours de lord Castlereagh au parlement britannique le 19 juin 1814.

tois avaient été très longtemps sans pouvoir parvenir jusqu'à lui ; ils ne l'avaient joint que par la secrète protection d'un général russe que nous ne nommerons pas, de peur de le compromettre, car il agissait alors en contravention aux ordres souvent donnés par les alliés. Ce n'était qu'avec peine que ce prince avait pu passer de Londres à Vesoul, mal accueilli du peuple, quoique ses entours parlassent de l'enthousiasme avec lequel on le recevait. Il ne produisit aucune sensation favorable à sa cause, malgré la proclamation suivante, qu'il publia le 22 mars :

« FRANÇAIS,

« Le jour de votre délivrance approche ; le « frère de votre roi est arrivé. Plus de tyran, « plus de guerre, plus de conscription, plus de « droits vexatoires !... Qu'à la voix de votre sou- « verain, de votre père, vos malheurs soient « effacés par l'espérance, vos erreurs par l'oubli, « vos dissensions par l'union dont il veut être le « gage. Sa promesse, qu'il vous renouvelle, se « réalise aujourd'hui ; il brûle de l'accomplir, et « de signaler, par son amour et ses bienfaits, le « moment fortuné qui, en lui ramenant ses su- « jets, va lui rendre ses enfans. *Vive le roi !* »

A Nancy, le peuple lui montra la même froi-

deur que dans les lieux qu'il avait déjà traversés; et si un grand nombre de jeunes gens veillèrent à sa sûreté, les trois familles les plus distinguées de la ville ne voulurent pas même le visiter. Le ministre de Russie Alopœus ne l'accueillit que comme un personnage distingué, et fit même abattre le drapeau blanc que la jeunesse avait substitué au drapeau tricolore, qui fut relevé. On s'est étonné en France de la conduite politique des alliés à cette époque; mais ils avaient déclaré vouloir obtenir la paix, et non imposer un gouvernement à la France. Les armées françaises se battaient avec une constance héroïque; les populations environnantes étaient exaspérées contre eux; et ils ne voyaient aucune manifestation royaliste, si ce n'est de la part de quelques agens secrets sans importance, qui les appelaient et ne les aidaient point. Au fait, il ne pouvait pas y en avoir de la part de gens isolés placés entre une police impériale très active et l'action d'un brigandage, effet trop ordinaire de l'immoralité des camps. D'ailleurs, quel intérêt eût pu se manifester en faveur des Bourbons, quand les puissances traitaient hautement avec Napoléon? Puis, des publications officielles ou semi-officielles représentaient les ennemis comme journellement battus sur tous les points,

inquiets déjà de leur propre sûreté, disposés à tout massacrer et à tout détruire, ce que confirmaient les dévastations incessamment commises de toutes parts, même par les troupes françaises. Celles-ci n'avaient pas même épargné le château de Pont, appartenant à la mère de l'empereur. Leurs désordres portés à l'excès, avaient donné lieu à l'ordre du jour suivant, publié par Napoléon, le 8 février :

« L'empereur témoigne son mécontentement « à l'armée sur les excès auxquels elle se livre ; « ces excès, qui sont blâmables en toutes cir- « constances, deviennent le plus grand crime « quand ils sont commis sur notre propre terri- « toire. » Il en rendait responsables les chefs de corps, comme s'il était possible d'arrêter des désordres si longtemps autorisés en pays ennemis, surtout quand la rapidité des marches empêchait d'assurer la subsistance des troupes. A ces désordres ruineux se joignaient, et la difficulté de réunir les conscrits, et des désertions impossibles à empêcher. Une poignée de braves n'en résistait pas moins miraculeusement à de nombreuses armées, dans une guerre qui offre quelques détails dignes d'admiration, mais un ensemble sans but conservateur.

Caulaincourt voyait avec douleur la position

critique de son maître ; il lui écrivait, le 6 mars : que « la question présente était d'une si haute importance, qu'au risque de déplaire à Sa Majesté, il croyait de son devoir de lui exposer les dangers de la France et du trône, et de la conjurer de les prévenir ; qu'un traité de paix n'avait pas été projeté, parce qu'on n'avait pas voulu croire que le terme fixé fût de rigueur ; que si l'on ne remettait pas un contre-projet, et s'il ne contenait pas des *modifications* aux bases de Francfort, tout était fini. » Cette négociation, ajoutait-il, ne ressemble à aucune de celles que Votre Majesté a dirigées jusqu'ici ; nous sommes loin de pouvoir dominer. Je supplie Votre Majesté de réfléchir à l'effet que produirait en France la rupture des négociations, et d'en peser toutes les conséquences. » On ne lui répondit que le 8, et ce fut en ces termes : « Le canevas que Sa « Majesté vous a envoyé le 2 renferme les maté- « riaux du contre-projet ; elle vous laisse toute « latitude pour la rédaction. Il s'agit, pour ar- « river à la paix, de faire des sacrifices ; ces sa- « crifices sont des portions de territoire, la Bel- « gique et la rive gauche du Rhin, dans les réu- « nions faites constitutionnellement, ont été re- « connues par de nombreux traités. *L'empereur « ne peut pas, dans cette situation*, proposer la

« cession d'une partie du territoire. Il peut con-
« sentir à quelques concessions, s'il n'y a que ce
« moyen de parvenir à la paix; mais il faut qu'elles
« soient demandées par les alliés; leur premier
« mot ne saurait être leur *ultimatum*. Vous leur
« répondrez par l'acceptation des propositions
« faites à Francfort, et cette réponse, votre premier
« mot, ne saurait être votre *ultimatum*. Sa Majesté
« connaît mieux que personne la situation de ses
« affaires; elle sent combien il lui est nécessaire
« d'avoir la paix, mais elle ne veut pas la faire à
« des conditions plus onéreuses que celles aux-
« quelles les alliés seraient disposés à consentir.
« Vous avez la pensée de Sa Majesté; vous irez
« *verbalement* aussi avant que vous le jugerez
« convenable; et quand vous serez parvenu a
« obtenir un *ultimatum* positif, vous vous trou-
« verez dans le cas *d'en référer à votre gouverne-*
« *ment* pour recevoir ses derniers ordres. »

Napoléon ne voulait donc, comme le portaient les précédentes dépêches et notamment celle du 2, céder que le Brabant hollandais, Cassel, Kehl, peut-être Mayence, ce qu'on nommait la matière du contre-projet et la pensée de l'empereur. Du reste, il ne répondait point au projet presenté par les alliés, ne laissait à son ministre que la rédaction de ce contre-projet depuis longtemps atten-

du, lui prescrivait des chicanes et voulait, en définitive, décider seul quand il répondait, le 8, de la Ferté-sous-Jouarre, à la lettre de son négociateur, qui le pressait de ne pas dépasser le terme du 10.

M. de Metternich écrivait aussi, le 8, de Chaumont, au duc de Vicence, pour l'encourager dans sa mission pacificatrice. Il l'assurait que l'Angleterre allait rondement en besogne; que son ministère était assez fort pour *pouvoir vouloir la paix*; que, si l'on n'en saisissait point le moment, *nulle autre occasion* ne se présenterait. « Nous « ne formons qu'un vœu, disait-il, c'est celui de « la paix. Si l'empereur entre dans ce point de « vue, l'Europe est pacifiée; vingt ans de trou- « bles l'attendent dans la supposition contraire. »

Dans la séance du 10 mars, jour où les bases du contre-projet n'étaient pas encore parvenues à Caulaincourt, celui-ci demande l'insertion au protocole: 1° de la note écrite de Francfort par M. de Saint-Aignan; 2° de la lettre de M. de Metternich du 25 novembre; 3° de la sienne du 2 décembre; 4° de la déclaration de Francfort du 1er décembre, publiée le 7; 5° de l'extrait d'un discours du prince régent au parlement d'Angleterre. Il expose, de la part de sa cour, que dans la déclaration de Francfort l'Europe a reconnu: « Que la France devait conserver par la paix la

« même puissance relative qu'elle avait avant la « guerre, ce qui ne saurait être que les limites « formées par les Pyrénées, les Alpes et le Rhin; « que la France y avait acquiescé, tandis que « leur projet de traité décidait qu'elle rentrerait « dans ses anciennes limites; qu'on ne pouvait « se prévaloir de l'offre faite, par la lettre du 9 « février, au prince Metternich, puisqu'elle était « subordonnée à la condition absolue d'un ar- « mistice immédiat. » Puis, après avoir exposé que l'Europe ne ressemblait plus à ce qu'elle était vingt ans auparavant, vu les accroissemens de l'Autriche, de la Russie, de la Prusse et de l'Angleterre, il faisait observer qu'en rentrant dans ses anciennes frontières, la France « n'au- « rait plus le degré de puissance qu'elle avait eue « alors; que d'ailleurs les forces d'un État ne « sont pas les seuls élémens de sa puissance re- « lative, dans la composition de laquelle entrent « les liens qui l'attachent à d'autres États; que « l'empereur des Français avait des alliés natu- « rels dans son fils adoptif, héritier désigné du « royaume d'Italie, et dans plusieurs autres prin- « ces de sa famille, et que l'on garde le silence « sur ces divers intérêts; que la restitution des « colonies n'est ni précise, ni complète, puisque « l'Angleterre en conserverait; enfin, que le pro-

jet enlèverait à la France le droit d'intervenir en « faveur du roi de Saxe son allié. » Les plénipotentiaires firent l'observation que ce n'était là ni une réponse ni un contre-projet ; et ils allaient rompre la séance, quand le duc de Vicence déclara que l'empereur était prêt à renoncer à toute souveraineté ou protection sur les autres États ; à reconnaître l'indépendance de l'Espagne, de l'Italie, de l'Allemagne, de la Hollande. Les souverains, à qui l'on en référa, consentirent donc à une nouvelle et dernière séance. Leurs plénipotentiaires eurent ordre d'insister alors pour que le duc de Vicence acceptât ou rejetât le projet de traité, ou qu'il remît un contre-projet. Cette séance eut lieu le 13, et il y fut décidé que dans une autre séance, fixée au 15, on recevrait le contre-projet, qui effectivement fut remis à cette date.

Les vingt-neuf articles dont il se composait portaient : 1° paix et amitié ; 2° Sa Majesté l'empereur des Français renonce à tout autre titre que ceux tirés des possessions qui demeurent soumises à sa souveraineté ; 3° il renonce à tous ses droits sur les provinces illyriennes et les départemens au-delà des Alpes, l'*île d'Elbe exceptée* ; 4° il renonce aussi à la couronne d'Italie en faveur du prince Eugène Napoléon et de sa descendance ; 5° les hautes puissances contractantes re-

connaissent l'indépendance et la souveraineté de tous les États européens, ainsi qu'ils se trouveront composés par suite des arrangemens indiqués dans l'article seize ; 6° l'empereur des Français reconnaît l'indépendance de la Hollande, qui recevra un accroissement de territoire ; de l'Allemagne, unie par un lien fédératif ; de la Suisse, de l'Italie et de l'Espagne ; 7° le Pape sera remis en possession de ses États, conformément aux stipulations du traité de Tolentino, Bénévent excepté ; 8° la princesse Élisa conservera Lucques et Piombino ; 9° Berthier, la principauté de Neufchâtel ; 10° le roi de Saxe son grand-duché ; 11° le grand-duché de Berg restera au titulaire actuel ; 12° Brême, Hambourg, Lubeck, Dantzick, seront des villes libres ; 13° les Iles Ioniennes appartiendront au royaume d'Italie ; 14° Malte, à Sa Majesté britannique ; 15° toutes les colonies prises sur la France lui seront restituées ; 16° la répartition des territoires cédés par le présent traité sera faite dans un congrès spécial ; 17° les vaisseaux, arsenaux, munitions et magasins des territoires cédés par la France lui seront réservés ; 18° les dettes des pays auxquels elle renonce seront à la charge des futurs possesseurs ; 19° il sera accordé six ans aux habitans des pays cédés pour disposer de leurs biens ; 20° les propriétés seront

respectées ; 21° nul ne sera inquiété ni recherché ; 22° il sera, aussitôt après la signature, expédié des ordres pour faire cesser les hostilités ; 23° les prises faites de part et d'autre, après le jour de la signature, seront restituées ; 24° les troupes alliées évacueront le territoire français huit jours après l'échange des ratifications ; 25° les restitutions à faire par l'Angleterre s'opèreront dans les trois mois ; 26° les ambassadeurs jouiront des mêmes rangs qu'avant la guerre ; 27° les prisonniers seront respectivement rendus sans rançon ; 28° les quatre cours s'engagent à produire l'acte d'accession des États pour lesquels elles stipulent ; 29° l'échange des ratifications aura lieu dans les cinq jours. En présentant ce contre-projet, dont on verra plus tard la nécessité où nous sommes de donner ici la substance entière, Caulaincourt dit qu'il entrerait en discussion sur les divers articles dont il se composait, et les plénipotentiaires alliés renvoyèrent cette discussion au 18.

Cependant les événemens militaires avaient marché ; le quartier-général des alliés était déjà rétabli à Troyes. C'est de là que, sous la date du 18 mars, le prince de Metternich mandait à Caulaincourt que son contre-projet ne pouvait pas raisonnablement être considéré comme son *ultimatum* ; que, s'il en était ainsi, toute paix

deviendrait *impossible,* et que dès lors les armes décideraient du sort de *l'Europe et de la France.* « Il dépend de votre maître de faire la paix ; la « faire ne dépendra peut-être plus de lui sous « peu. Je ferai tout pour retenir lord Castlereagh « quelques jours ; ce ministre parti, on ne fera « plus la paix. » Malgré les soins du prince de Metternich et de Caulaincourt, tout fut enfin rompu. La séance du 18, prolongée jusqu'au 19, ne put concilier les différens partis ; chacun y protesta de son désir de la paix, tout en considérant les moyens sous un jour opposé. Les ministres des cours alliées exprimèrent leur *profond regret* de la rupture des négociations, et réclamèrent en faveur du chef de l'Église romaine, demandant, au nom de la religion, de la justice, de l'humanité, « que Sa Sainteté fût remise en « liberté, persuadés qu'ils n'avaient qu'à témoi- « gner ce vœu au nom de leur cour pour engager « le gouvernement français à mettre le Saint- « Père en état de pourvoir aux besoins de l'É- « glise catholique. » A cette demande, faite par une réunion de ministres dont un seul était catholique, et les autres grec, anglican ou luthérien, Caulaincourt répondit que « l'empereur Napo- « léon avait le premier prouvé l'intérêt qu'il « prenait au Saint-Père. » Cette phrase épigram-

matique, assez inconvenante, toute apologétique qu'elle parût, ne renfermait cependant ni une justification de ce qui précédemment avait eu lieu, ni l'annonce d'un retour franc aux lois de la stricte équité ; car l'objet du déplacement de Pie VII n'avait point été de lui restituer ses États, de le rendre même à une complète liberté. Le souverain pontife quitta Fontainebleau sans savoir où on le conduisait ; le jour où les plénipotentiaires manifestaient leur intérêt pour lui, ce vénérable vieillard, parti de sa prison depuis près de deux mois, se trouvait alors à Savone, lieu de sa première réclusion ; et quand il arriva à Imola, son ancien évêché, le 2 avril, ce fut Murat, uni alors aux alliés, qui lui témoigna son intention de le replacer sur le trône pontifical.

Enfin, si l'on suit exactement les détails du congrès de Châtillon, on verra que Caulaincourt est envoyé sans instructions précises, sans pouvoirs suffisans pour traiter de la paix ; qu'on lui donne un moment carte blanche, sans l'instruire de l'état des choses, en le trompant même à cet égard ; que le pouvoir absolu de traiter lui est retiré avant qu'il ait pu en faire usage ; que, quand il annonce le terme prochain du congrès, on ne lui répond que pour lui prescrire des chicanes, des longueurs, enfin des bases de contre-

projet inadmissibles. Il est donc clair que Napoléon ne voulait point la paix, espérant, soit que l'Autriche finirait par se détacher des alliés, en raison des craintes que lui causaient les vues ambitieuses de la Russie, soit qu'un retour de fortune pourrait le mettre à même de changer totalement la face des affaires. Le duc de Vicence, qui gémissait de son obstination et aima toujours mieux être accusé d'erreur que de se disculper aux dépens de son maître, se plaignit au prince de Metternich, dans une lettre du 20 mars, de la manière dont les négociations avaient été conduites, plaintes dont il se fût abstenu s'il eût eu connaissance de la lettre que Napoléon lui écrivit le 19 mars.

Au moment où ces négociations se terminaient, tout était ruiné autour de Napoléon; il avait été repoussé à Laon le 9 mars; le 12, la ville de Bordeaux recevait les Anglais et le duc d'Angoulême; c'était la première cité française qui proclamait les Bourbons et arborait leur drapeau. Paris fermentait sourdement dans la portion la plus élevée de la société, tandis que les gens à argent tremblaient pour leur fortune, que le peuple était dans la plus complète apathie, et que toutes les classes se montraient plus ou moins fatiguées d'un ordre de choses qui chaque

le prince de Talleyrand leur en donnât. Antérieurement à cette époque, ce ministre et Fouché, les deux hommes le plus en évidence parmi les grands fonctionnaires, avaient tenté de faire d'un parti impuissant une importante faction. Ces personnages, longtemps ennemis, furent enfin réunis sous les auspices de la princesse de Vaudémont; et par une singularité remarquable, leur entrevue eut lieu à Surêne, dans la maison même où madame de Villars-Brancas avait lié Talleyrand avec Barras, comme préliminaire du coup d'état du 18 fructidor. Le ci-devant évêque d'Autun, incapable de dévouement à qui que ce soit, ne devait par conséquent agir que dans le sens de ses intérêts propres, quand et comment il pourrait le mieux et le plus sûrement les satisfaire. Cette flexible prudence le rendait bien supérieur à l'ancien oratorien, dont les vues plus fixes pouvaient être contrariées par des événemens que la plus extrême sagacité même ne prévoit pas toujours avec précision. Ce qui pourtant réunissait les deux ex-ministres, c'est que tous deux voulaient la chute de Napoléon, croyaient en avoir personnellement besoin, et le voyaient lui-même tendre à l'accélérer. Le comité royaliste, avec lequel le premier, qui se gardait bien de se compromettre, n'avait que des relations indi-

rectes et dont le second ne partageait point la manière de voir, avait été loin d'envisager le prompt succès de ses vues restauratrices tant que durèrent les éclatans triomphes de Napoléon; mais ses espérances se réveillèrent lors des désastres de 1812, qui enlevaient une foule de partisans à l'empereur.

Dans le même temps, Alexis de Noailles alla intriguer en faveur des Bourbons à Saint-Pétersbourg et en Suède, tandis que la spirituelle madame de Staël, exilée et vivement irritée, intriguait contre Napoléon, sans amour pour l'ancienne maison de France. Ces menées seraient néanmoins demeurées sans effet, si des désastres nouveaux, amenés par la campagne de 1813, et le refus de traiter à Prague, n'eussent aggravé la position du grand capitaine. Dès lors des gens timides encore, et qui avaient servi la révolution sans partager ses crimes, se prononcèrent en faveur d'une paix devenue nécessaire à la France, et ainsi, sans le prévoir, contre celui à qui, dans sa position, il était peut-être impossible de la faire. Voilà ce qui donna naissance à une opposition plus nationale que royaliste, qui de jour en jour voyait ses forces s'accroître contre la fortune et l'existence même de l'homme regardé comme le seul obstacle à la conclusion de cette paix ardemment désirée. C'est ainsi que la restauration se

trouvait servie par des gens qui pour la plupart n'y songeaient point, et avec plus de puissance d'action que ce royalisme de salon qui s'évapore si facilement dans la rue, et que des plaisanteries niaises, armes fragiles, qui irritent sans frapper à mort.

Nous avons parlé de cette déclaration d'Hartwell, du 1er février 1813, dont l'effet fut remarquable sur beaucoup de Français de haute position sociale, vu les intentions bienveillantes que le prétendant y manifestait. Vers les premiers jours de décembre, il la fit circuler de nouveau par l'entremise d'une foule d'agens dont les pouvoirs portaient : « Assurance d'oublier *les erreurs*, « de récompenser les services, de *légitimer les* « rangs et les fortunes. » Son frère et ses deux neveux exprimèrent en son nom les mêmes sentimens en Lorraine, sur les côtes de Normandie et à Bordeaux. Dans cette dernière ville, le duc d'Angoulême proclamait « l'oubli des erreurs « conçues par l'illusion de la liberté; le main- « tien des institutions libérales ; le droit des « Français de voter l'impôt; une égale protection « à tous les cultes qui invoquent un Dieu de paix « et de conciliation. Plus de tyran, plus de « guerre, plus de conscription, plus d'impôts « vexatoires ! » Et le même langage était tenu

par son frère à une autre extrémité du royaume. Mais à Bordeaux l'enthousiasme était populaire, et des délégués en étaient partis pour l'Angleterre à l'effet d'y porter à Louis XVIII les vœux et les hommages de fidélité des Bordelais.

En Angleterre alors, les opinions semblaient favorables à la maison depuis si longtemps proscrite. La haine à peu près générale à cette époque contre Napoléon y faisait tourner avec intérêt sur eux les regards; des pamphlets, des journaux embrassaient leur cause. L'un de ces derniers (*the Courrier*) s'exprimait ainsi :

« Quels sont les crimes pour lesquels Louis XVI « a été mis à mort? Sans doute on n'alléguera pas « contre lui les calomnies des jacobins comme « des preuves. Les infortunes des Stuarts et celles « des Bourbons ont eu des causes entièrement op- « posées; les Stuarts ont été renversés pour avoir « diminué l'influence populaire sous leur gouver- « nement, et les Bourbons pour l'avoir augmen- « tée. Quelle en fut la conséquence? la des- « truction de tous les élémens de liberté, les « spéculations des philosophes, des exécutions « sanglantes, la tyrannie militaire. D'après leurs « souvenirs et ce contraste entre Louis XVI et « Bonaparte, les Français ne devraient-ils pas « préférer les Bourbons? »

Benjamin Constant lui-même ajouta bientôt en note, dans un de ses pamphlets*, ces paroles que son nom et ses opinions rendent remarquables : « Fiers défenseurs de la monarchie, supporterez-vous que l'oriflamme de saint Louis « soit remplacé par un étendard sanglant de crimes et d'épouvantables succès ? »

Une députation royaliste n'avait cependant pas été accueillie à Troyes. Wellington lui-même, quoique partageant les opinions de son gouvernement, avait fait quelques difficultés de prêter son appui à la députation bordelaise. Ainsi que l'empereur Alexandre, il ne voulait point compromettre des hommes qui pouvaient bientôt se retrouver sous le glaive de celui avec qui les alliés continuaient à traiter, avec qui ils traiteraient peut-être encore après une complète victoire; car leurs vues étaient incertaines, quoique leurs opinions commençassent à prendre une direction nouvelle. En effet, les princes alliés comptaient déjà sur M. de Talleyrand, comme celui-ci croyait pouvoir compter sur une importante fraction du Sénat. Ce prince, lié par sa vie antérieure à la révolution, et aux royalistes par l'abbé

* De la Conquête et de l'Usurpation, troisième édition, p. 196 et dernière.

de Montesquiou, jouissait d'une position politique des plus heureuses : son jeu était triple. En rapport avec les différens partis, celui de la révolution avec la paix, de la paix avec la régence, de la paix avec les Bourbons ; en relation directe ou indirecte avec les révolutionnaires, Hartwell, Châtillon et Nancy, son rôle devint d'autant plus sûr que, dès la fin de février, d'éminens personnages, que l'on qualifiait alors *proceres imperii*, considéraient déjà avec crainte la situation violente dans laquelle la nature des événemens, l'obstination de l'empereur à se refuser à la paix, de sourdes fermentations d'un côté et une profonde apathie de l'autre, plaçaient le vaisseau de l'État ; ils semblaient chercher les moyens d'étouffer le germe de tant de calamités en écrasant celui qui s'en montrait la principale cause. Mais comment y parvenir ? On ignorait les vues de l'Autriche, intéressée au sort de Marie-Louise. Il fallait savoir ce que voulaient les alliés, soit particulièrement, soit en masse ; enfin, quelles étaient et leurs intentions et leurs moyens de les exécuter, car on se trouvait à cet égard dans une ignorance profonde. Pour en sortir, on dépêcha vers le congrès le baron de Vitrolles ; il y parvint, non sans peine, vers le 10 mars, se fit reconnaître quoiqu'il ne fût porteur d'aucun titre, et rapporta

ce que lui et ses commettans avaient observé à Paris, mais surtout ce qu'il pensait lui-même; ne fut nullement satisfait des réponses faites à ses demandes en faveur des Bourbons, et alla rendre compte de sa mission à M. le comte d'Artois. Cependant, ces notions, les premières que les alliés eussent acquises sur l'état moral de Paris; cette invitation de marcher promptement sur la capitale, adressée par de hauts dignitaires qui imploraient leur appui, rendirent les plénipotentiaires plus fermes dans leurs rigoureuses propositions de paix, propositions que les plus perspicaces d'entre eux jugèrent bien ne devoir pas être acceptées.

Ce qui dans ces circonstances ajoutait un nouvel avantage au rôle joué par M. de Talleyrand, c'est que d'une part les royalistes ne pouvaient réellement rien sans lui, que d'une autre Fouché, échappé d'Illyrie, et venu d'Italie à Lyon, ne se trouvait pas en mesure d'empêcher son ancien collègue de tout conduire seul à son gré, conformément aux circonstances, sûr comme il l'était de gens tout à lui, tels que Dalberg, Beurnonville, Dessoles; MM. Louis et de Pradt, l'abbé de Montesquiou, le plus royaliste de tous M. de Talleyrand, qui comptait encore nombre de sénateurs dans son parti, attendait donc les

événemens qui se préparaient avec une sorte de sécurité prudente, et était prêt à les mettre à profit, afin surtout d'échapper à la redoutable vengeance de Napoléon.

Tandis que ces choses se passaient, on continuait à se battre sur tous les points d'une ligne immense. Nous passerons sur les marches et contre-marches réciproquement exécutées, sur les combats plus ou moins favorables qui de part ou d'autre se livrèrent, et qui firent briller tant de vaillance dans les troupes françaises, tant d'activité dans leur chef. C'était un sanglier luttant avec fureur contre une meute nombreuse et acharnée, faisant payer cher les coups qu'on lui portait. Nous ne noterons que son mouvement sur Reims, où il cueillit les derniers lauriers de cette campagne, et y reçut de Murat, réuni alors aux Autrichiens et battu avec eux à Parme, un acte tardif et inconsidéré de soumission respectueuse. Nous citerons aussi le mouvement qu'il exécuta sur Arcis, où il perdit inutilement beaucoup de monde, opération faite avec des forces trop insuffisantes. Napoléon, revenant au projet qu'il avait conçu dès le début de la campagne, voulut se porter sur les communications de ses ennemis, avec l'espoir de les enfermer dans une province pauvre où ils s'étaient divisés

pour y obtenir des subsistances déjà rares ; il se confiait dans le peu de hardiesse qu'ils avaient précédemment manifesté, et ne croyait pas qu'ils osassent se porter sur Paris, qu'on leur avait dit fortifié et puissamment défendu. Les alliés marchaient en effet sans ensemble, presque sans munitions, ne sachant pas s'ils devaient avancer ou reculer ; situation vraiment critique, et que Napoléon pouvait leur rendre funeste, en rassemblant ses garnisons, ralliant à lui l'armée d'Augereau, et manœuvrant entre eux et leur seul point de retraite.

Dans cette périlleuse position, deux fois en cinq jours on fut près de conclure la paix, dont la signature fut chaque fois empêchée par des circonstances fortuites : la première, quand Napoléon fit écrire le 19 mars à Caulaincourt, d'accepter *tout*, de s'expliquer vaguement sur la cession des forteresses de *Mayence, Anvers et Alexandrie.* « Sa Majesté, lui disait-on, est dans « l'intention, même quand elle aurait ratifié ce « traité, de prendre conseil de la situation mili- « taire des choses ; la mauvaise foi des alliés nous « autorise à ne pas être dupes. » Cette lettre fut interceptée par les troupes légères de l'ennemi, et est conservée en original, ou en copie, dans les archives des puissances coalisées. Si cette paix

simulée eût été signée, elle aurait facilité à Napoléon les moyens de rassembler ses garnisons et les autres troupes à sa portée pour tomber sur les alliés, alors dans une sécurité parfaite; mais la lettre leur révéla les dangers qu'ils auraient pu courir. Elle avait d'ailleurs été écrite trop tard; le 19, jour où elle fut expédiée, le congrès se trouvait dissous, et Caulaincourt se rendait au quartier-général de l'empereur d'Autriche, dans l'espoir de ramener personnellement ce monarque à des idées pacifiques; ce fut sans effet, et il n'y fit qu'une apparition infructueuse avant de rejoindre son maître. Passons maintenant à l'autre fait également sans résultat.

Une dépêche en date du 22 mars, adressée par Berthier au duc de Tarente, lui indiquait la marche de Napoléon vers Saint-Dizier et Joinville, et lui transmettait l'ordre de suivre ce mouvement. Cette dépêche fut également interceptée et envoyée sur-le-champ au général Barclay, puis par lui à l'empereur Alexandre dans la nuit du 23 au 24. Ce prince fut un moment inquiet de ce mouvement dont il jugeait les résultats possibles, sachant d'ailleurs que des commissaires avaient été envoyés dans toutes les places du Rhin et de la Moselle, pour que les troupes qui y étaient se réunissent à lui et fussent secondées

par les paysans lorrains, champenois et bourguignons déjà en armes ou disposés à les prendre. Le salut des alliés, qui pouvaient craindre une guerre de partisans semblable à celle que les Français avaient essuyée en Espagne, dépendait d'une résolution prompte. A l'instant même le tzar fit éveiller le prince de Schwartzenberg et lui enjoignit d'envoyer sur-le-champ aux plénipotentiaires l'ordre de renouer les négociations et de signer la paix à quelque prix que ce fût. Mais le généralissime, que sa situation entre des puissances unies sur un seul point et divisées sur d'autres que l'on n'osait pas encore aborder, rendait extrêmement circonspect, n'osa, d'après l'injonction d'une seule, prendre sous sa responsabilité une démarche politique de cette importance. Il en référa donc à l'empereur d'Autriche. Or, ce prince, effrayé de la marche de Napoléon, avait fui presque seul de Bar-sur-Aube pour se réfugier à Dijon, où son ministre se rendait en hâte avec sa chancellerie en désordre, tandis que Caulaincourt venait de se diriger vers Saint-Dizier, puis vers Doulevent, où il atteignit l'empereur des Français le 25. De là le négociateur écrivit au prince de Metternich deux lettres dans lesquelles il lui mandait que Napoléon lui avait *remis tous les pouvoirs nécessaires pour négocier*

et signer la paix; qu'en conséquence il attendait sa réponse pour se rendre « *au quartier-général* « *des alliés. Saisissons l'occasion*, disait-il ; votre « tâche, mon prince, est glorieuse, la mienne « sera bien pénible ; mais puisque le bonheur « et le repos de tant de peuples en peuvent ré- « sulter, je n'y apporterai pas moins de zèle et « de dévouement que vous. »

Caulaincourt, par son caractère, sa loyauté, sa manière de voir les choses, et son désir de la paix, avait acquis l'estime et la confiance des plénipotentiaires étrangers. Jamais, durant le congrès, il ne fut dans le secret des idées de son maître, qu'il ne pénétra probablement pas alors. Au reste, les intentions des alliés étaient déjà totalement changées. Trop éclairés sur les vues de leur ennemi par la lettre interceptée du 19 mars, ils venaient d'être rassurés sur les craintes qu'un moment ils avaient éprouvées. Trois nouvelles lettres interceptées par Winzingerode et Blücher, le 24, produisirent cet effet. La première, de Napoléon à l'impératrice, était ainsi conçue : « Je suis très fatigué, j'ai battu l'ennemi « à Arcis ; mais comme il est beaucoup trop fort « pour que je l'empêche d'arriver à Paris, je « vais chercher à l'en éloigner en passant la « Marne derrière lui, et en manœuvrant sur mes

« places fortes. Cette manœuvre me sauve ou me « perd. » La seconde, du roi Joseph, rentré en grâce par nécessité, et chargé de défendre Paris, avec le titre de lieutenant de l'empereur, annonçait le peu de moyens qu'il avait pour y parvenir. Enfin, une lettre de Bernadotte invitait Napoléon à la paix, comme seule chance de salut et unique obstacle à la restauration des Bourbons.

Les alliés savaient déjà la reddition de Lyon, l'entrée du duc d'Angoulême à Bordeaux, les vues de M. de Talleyrand et des siens. Leur opinion sur la force défensive de Paris les avait seuls empêchés d'y marcher avec vivacité, car la moindre résistance à ses portes les eût sérieusement compromis; cette appréhension était effacée. Les dangers de demeurer dans leur position ou de se porter en arrière étaient plus grands que ceux à prévoir en avançant vers la capitale, sur l'état de laquelle on recevait des notions positives, et d'autant plus rassurantes qu'on savait devoir y trouver un puissant parti anti-napoléonien. Le général Diébitch s'était cependant écrié : *Marchons à l'ennemi et prenons-le à dos!* Iermoloff, au contraire, prétendit qu'il était indispensable de se précipiter en avant; Pozzo-di-Borgo se prononça pour le même avis, et fut secondé par Michel Orloff, qui se présenta à l'empereur

Alexandre en grande tenue et lui dit : « Sire, je « me suis paré pour accompagner Votre Majesté « à Paris ». Dans ce conseil, tenu à Pougy, se manifestait cette hésitation si naturelle vis-à-vis d'un homme qu'on avait été longtemps accoutumé à redouter. Mais le tzar, en l'absence de l'empereur d'Autriche et des ministres, exerçait une espèce de dictature; il jugea mieux que tout autre sa position, ainsi que l'effet politique qui résulterait de l'occupation d'une ville devenue depuis la révolution et par elle le centre de tous les intérêts publics et particuliers. Il jeta donc vers Saint-Dizier un grand corps de cavalerie pour observer Napoléon et masquer le mouvement de l'armée alliée; il fit publier, le 25 mars, la déclaration de rupture du congrès (qu'on a fautivement datée du 16, jour où ce congrès n'était pas encore dissous, puisqu'il se prolongea jusqu'au 19), et ordonna de marcher rapidement sur Paris, afin d'y arriver avant que l'empereur des Français pût voler à son secours. La grande armée alliée écrasa le 26 à Fère champenoise un corps français, et un autre à Claye, le 28. Elle était le 29 devant cette cité populeuse qui renfermait tant d'élémens de désaffection pour le gouvernement d'alors, et si peu de moyens préparés d'une vigoureuse défense. Blücher, de son

côté, venait l'attaquer après avoir tout balayé devant lui.

Marie-Louise avait quitté Paris le 28 mars, d'après l'avis de Joseph Bonaparte, à qui Napoléon, lors de son départ, en avait donné l'ordre verbal, réitéré depuis dans sa lettre du 16 mars, où il lui disait : « Si l'ennemi s'avance sur Paris, « faites partir dans la direction de la Loire la ré- « gente, mon fils, les grands dignitaires, les « ministres. Ne quittez pas mon fils, et rappelez- « vous que je préférerais le savoir dans la Seine « plutôt que dans les mains des ennemis de la « France. » Tous partirent donc pour Blois, à l'exception de M. de Talleyrand, qui trouva le moyen de se faire retenir à Paris.

Si les points défensifs qui environnent la capitale eussent été fortifiés, comme les ennemis le croyaient, la nécessité de s'en emparer les aurait empêchés de pénétrer promptement dans la capitale, et Napoléon aurait pu arriver pour la défendre; mais cette catastrophe n'avait point été prévue. Si, à défaut de ces mesures de sûreté, l'impératrice et son fils étaient restés à Paris, peut-être eût-on excité le peuple à se défendre; peut-être aussi M. de Talleyrand aurait-il tourné ses vues vers la régence, qui eût satisfait la plupart de ses adhérens, et probable-

ment aussi l'empereur Alexandre, si peu disposé en faveur des Bourbons qu'en dépit de l'Angleterre il avait continué à traiter avec Napoléon lui-même *. Qu'il était donc fragile le fil auquel les royalistes attachaient alors l'espoir d'une restauration !

Quant à Paris, d'où s'étaient élevés contre l'étranger tant de cris injurieux, et qui, depuis les trahisons d'Isabeau de Bavière, n'avait point vu flotter des étendards ennemis, on y commença, dès le mois de janvier, à perdre confiance en la

* Ce qui prouve combien l'empereur Alexandre était peu disposé à servir la cause des Bourbons, c'est l'anecdote suivante : Ce prince, lors du congrès d'Aix-la-Chapelle, étant allé visiter la filature de M. Ludwig, vit une estampe représentant son entrevue avec Napoléon sur le Niémen, et s'exprima ainsi : « Pourquoi n'en fit-il pas autant en 1815, sur la Loire, au lieu d'aller se livrer aux « Anglais ? Il le pouvait ; et s'il l'avait fait, il serait peut-« être encore empereur des Français. — Mais, observa « M. Ludwig, la maison de Bourbon ?... — La maison de « Bourbon, répondit vivement l'empereur ; oui, vous « avez raison. C'était alors *un obstacle ;* mais il l'aurait pu « en 1814, quand *les Bourbons n'étaient pour rien dans la « guerre.* » Il est donc clair que les Bourbons ne fussent pas remontés sur le trône sans M. de Talleyrand, sans les autorités françaises, qui proclamèrent la déchéance de Napoléon, et sans le mouvement des royalistes qui précéda cette proclamation et même la déclaration de l'empereur Alexandre.

prépondérance des armées françaises, et à craindre de tomber sous la main vengeresse de ceux auxquels l'impolitique entêtement de Napoléon risquait de livrer le centre de l'État. Quelques-uns des habitans de la capitale la fuyaient; d'autres quittaient la campagne pour se réfugier dans ses murs. Les fonds publics baissaient; les impôts se payaient mal ou avec lenteur; des paysans effrayés arrivaient avec leurs bestiaux et leurs meubles pour les soustraire au pillage. On proclamait, à la vérité, de brillans avantages, et l'on donnait en spectacle les prisonniers qui avaient été *faits*; mais ces triomphes se rapprochaient journellement de ceux qu'ils auraient dû *défendre*. On apprit le 22 mars la rupture du congrès; et Joseph Bonaparte annonça le 29 qu'il suffirait d'opposer à l'ennemi une *courte et vive résistance*, parce que l'empereur marchait à grands pas au secours de Paris. Le prince de Schwartzenberg, conformément à la déclaration des alliés, relative à la rupture des négociations, adressait aux Parisiens une proclamation dans laquelle, en récapitulant les maux que la guerre avait faits, *depuis vingt ans*, à *l'Europe* inondée *de sang et de larmes*, il les invitait à *accélérer la paix du monde*, promettant que son armée deviendrait *le soutien* de leur *décision*, et leur citant l'exemple de Lyon et de Bor-

deaux. Cet appel demeura sans effet devant l'impérieux sentiment de l'honneur, qui ne permettait pas qu'on cédât sans combattre. Nous ne détaillerons pas les sanglans combats du 30, où Marmont, avec sept mille quatre cents hommes d'infanterie, appartenant à soixante-dix bataillons différens, et mille hommes de cavalerie, défendit la butte Saint-Chaumont, contre quarante mille hommes soutenus de cent quarante mille, tandis que Mortier défendait Montmartre avec une poignée de troupes. Marmont avait, ainsi que Mortier, reçu, dès dix heures du matin, le billet suivant de Joseph Bonaparte : « Si M. le maréchal duc de « Trévise et M. le maréchal duc de Raguse ne « peuvent plus tenir leurs positions, ils sont au- « torisés à entrer en pourparler avec le prince de « Schwartzenberg et l'empereur de Russie qui « sont devant eux ; ils se retireront sur la Loire. » Toutefois, pendant que Marmont combattait encore, Mortier, moins vivement attaqué, recevait du général Dejean, expédié par Napoléon, l'assurance que ce prince allait arriver; il annonça alors, pour gagner du temps, que son maître négociait avec l'empereur d'Autriche et demanda une suspension d'armes de vingt-quatre heures, durant laquelle on pourrait traiter de la paix. On lui répondit que, vu *l'indissoluble* alliance des

souverains ; ces *négociations* particulières ne pouvaient *avoir lieu*, et on lui donna pour preuve la déclaration solennelle des alliés. Quant à Marmont, voyant sa retraite près d'être coupée, il se décida, vers trois heures seulement, à envoyer un officier d'ordonnance au prince de Schwartzenberg. Un accord fut conclu alors par les deux maréchaux, avec le comte de Nesselrode et le colonel Orloff. Quant à la capitulation, dans laquelle Paris était recommandé à la générosité des souverains, elle fut signée le 31, à deux heures du matin, par les colonels Fabvier et Denys * d'une part, par Orloff et le comte de Paar de l'autre. Cette capitulation avait été autorisée par Joseph Bonaparte, déjà en route pour se rendre à *Blois*, et M. J. L. en pressa la conclusion dans l'intérêt du commerce.

Paris ayant été évacué par les héroïques troupes qui en avaient tenté l'impossible défense, et les alliés l'ayant paisiblement occupé le 31 mars, ce fut un coup de parti pour la réintronisation des Bourbons que le choix fait par l'empereur de Russie de son logement chez le prince de Talleyrand. En effet, la parade insignifiante

* Aujourd'hui comte de Danremont, lieutenant général et grand-cordon de l'un des ordres de Russie. (*Note de l'Éditeur.*)

de la place Louis XV, les cris de quelques femmes et l'adresse présentée à Alexandre par une députation royaliste dont M. Sosthène de La Rochefoucauld fut l'organe, n'avaient encore produit que peu d'effet. Pourtant les cris de *vive les Bourbons!* poussés par les royalistes dont la masse, multipliée par ses rapides mouvemens, ne s'élevait pas à plus de douze à quinze cents, furent les seuls qui frappassent les oreilles des alliés, devant cette population parisienne, dont on pouvait faire ce qu'on voulait, parce qu'elle ne s'intéressait plus à rien et restait dans un apathique étonnement. Mais M. de Talleyrand se trouva ainsi à même de voir à toute heure le monarque dont le sort de la France dépendait, et de l'environner d'hommes prononcés contre Napoléon. Si une telle circonstance n'avait pas existé, l'empereur de Russie, amant de la popularité, sans intentions positives encore, n'ayant pas vu se lever un parti royaliste qui, à Bordeaux même, ne triompha qu'à l'aide des Anglais; redoutant le génie de son adversaire; ignorant quelle détermination adopteraient les armées françaises; ne voulant ni compromettre les succès qu'il venait d'obtenir ni être infidèle à la parole qu'il avait donnée de ne point imposer à la France un gouvernement; ce

prince, disons-nous, aurait pu, à l'instigation de son ancien instituteur La Harpe, laisser retomber dans l'anarchie cette France que Napoléon n'avait tirée de la fange que pour la noyer dans le sang et la laisser tomber dans les mains de l'étranger. Avant de considérer les vainqueurs dans la conduite qu'ils tinrent au moment de leur triomphe, tournons nos regards vers l'empereur des Français.

Depuis le 20 mars, date du combat livré à Arcis par Napoléon, jusqu'au 30, jour où il arriva aux portes de Paris, déjà rendu, il est difficile d'expliquer sa conduite militaire si incertaine, ses marches si dénuées de but positif et de combinaisons utiles. Le relevé seul de l'emplacement de ses quartiers-généraux * suffit pour démontrer qu'il erra alors sans aucun plan d'opérations bien arrêté. Il sembla d'abord revenir à celui qu'il avait conçu au commencement de la campagne, puis l'abandonna sans y en substituer un autre capable de sauver son trône compro-

* Quartiers-généraux de Napoléon : le 20 à Arcis; le 21 à Sommepuis; le 22 à Voy-le-Comte; le 23 à Saint-Dizier; les 24 et 25 à Doulevent; les 26 et 27 à Saint-Dizier, après s'être présenté devant Vitry; le 28 à Doulevent; le 29 à Troyes; le 30 à la Cour de France, à cinq lieues de Paris, et le 31 à Fontainebleau.

mis, mais non abattu. Certes, de la possession de Paris avait, dans tout le cours de la révolution, dépendu en France le sort de ses gouvernans. Cependant Napoléon, étant roi d'Italie et maître absolu d'une armée héroïque, zélée, fidèle, son pouvoir souverain aurait pu n'y être pas attaché, même après avoir négligé de devancer les ennemis, en marche sur la capitale, s'il s'était placé en force sur ses frontières. Mais se portant de Saint-Dizier à Doulevent et de Doulevent à Saint-Dizier, prenant pour l'armée alliée tout entière le rideau placé devant lui, il ne se détermina à marcher sur Troyes que le 29; il n'arriva de sa personne que le 30, à cinq lieues de Paris, dont il apprit alors la capitulation, et retourna à Fontainebleau pour y recueillir les restes de son armée, accourant à marches forcées. Dans la nuit du 30 au 31, il envoya au quartier-général des alliés, à Bondy, Caulaincourt, serviteur soumis, mais fidèle, qui dit toujours sa pensée avec autant de fermeté que de respect, et qui répondit un jour au conseil obligeant de ménager la susceptibilité de l'empereur : « Mon devoir est de lui dire la vérité, le sien est de l'entendre. » Là, ce ministre éclairé, qui, sans le pouvoir, avait constamment voulu sauver Napoléon, cherchant encore à réparer les erreurs de

son entêtement orgueilleux, se présenta avec la députation de Paris à l'empereur Alexandre, et lui offrit de signer le traité proposé par les plénipotentiaires à Châtillon; il en fut reçu avec égard, mais sa demande ne fut point accueillie.

Le sort de la France n'était point encore décidé; il se trouvait placé entre les mains de l'empereur Alexandre, qui, par l'autorité qu'il avait acquise et les forces qu'il fournissait à la coalition, par son caractère généralement estimé, son esprit de modération et de conservation, enfin par sa dernière, vigoureuse et utile détermination, était devenu l'arbitre des intérêts de l'Europe. Cette haute position du monarque donnait à son ministre une importance dont alors il se montra digne; aussi fut-ce principalement au comte de Nesselrode que le parti royaliste s'adressa. Le prince de Talleyrand, qui avait connu le comte durant sa mission à Paris, lui avait adressé à Châtillon le baron de Vitrolles; et avant que les alliés occupassent la capitale, ce prince avait déjà eu une conférence secrète avec lui, antérieurement au conseil tenu le 31 mars. Au moment où ce conseil s'ouvrit, le prince de Schwartzenberg avait déjà dit au duc de Dalberg qu'il n'y avait aucune sûreté à traiter avec Napoléon, et que la tranquillité de l'Europe demandait

le retour des Bourbons, opinion qui était aussi celle du prince de Metternich. Il fut néanmoins question de lui dans ce conseil, où siégeaient Alexandre, Frédéric-Guillaume, Schwartzenberg, Nesselrode, Lichtenstein, Talleyrand, Dalberg, Pozzo-di-Borgo, et où furent appelés l'abbé Louis et l'abbé de Pradt. On y mit en délibération les trois questions suivantes : 1° de faire la paix avec Napoléon, en prenant ses sûretés; 2° d'établir la régence; 3° de rappeler les Bourbons, qui ne venaient qu'en troisième ligne. M. de Talleyrand* démontra tous les inconvéniens des deux premiers projets; et répondant sur le troisième à

* Sir Charles Stewart prétend que M. de Talleyrand hésita quelque temps avant de se prononcer contre Bonaparte, mais qu'il le fit enfin d'une manière très catégorique. (*Histoire de la guerre de* 1813 *et* 1814, par le marquis de Londonderry, tom. II, pag. 107 de la traduction publiée à Paris en 1833.) Il est bien vrai que M. de Talleyrand ne fit un pas décisif vers les Bourbons qu'après avoir renoncé à ses plus chères espérances, son véritable règne comme chef du conseil de régence sous Marie-Louise. Mais ce fut bien avant le 31 mars, lorsque les alliés s'étaient déjà prononcés contre Napoléon et sa famille. Jamais ce mot si juste sur M. Talleyrand ne fut plus applicable que dans cette circonstance : *L'homme qui profite le mieux des faits accomplis, et qui fait ou veut faire le moins pour influer sur leur direction.*

(*Note de l'Editeur.*)

toutes les objections du tzar sur les oppositions qu'il pourrait rencontrer, il assura le monarque qu'il se faisait fort de l'assentiment du Sénat, qui par cette démarche entraînerait celui de Paris et de la France. L'empereur ayant demandé leur avis au roi de Prusse et au généralissime représentant l'Autriche (car l'Angleterre seule ne prit aucune part à la délibération), déclara ne plus vouloir traiter *avec Napoléon*; puis, sur quelque observation, il ajouta : *Ni avec aucun membre de sa famille.*

Ce qu'il faut remarquer, c'est qu'avant ce conseil l'empereur de Russie avait déjà signé une déclaration*, qui, affichée le même jour dans Paris, dé-

* Nous ne croyons pas qu'on ait jamais imprimé ce qui ajoute à l'importance de cette déclaration par l'opportunité de sa publication et son importante décision.

A neuf heures du matin, M. de Talleyrand et M. de Dalberg la remirent à M. Roux-Laborie, en lui demandant si, après le refus de plusieurs imprimeurs, il parviendrait à en trouver un plus courageux; il s'en rendit garant. On la dicta d'abord à M. Roux-Laborie sur le projet dressé par le duc de Dalberg, qui dit ensuite sans hésiter qu'il fallait prendre sa propre écriture plus lisible.

A neuf heures et demie M. Roux-Laborie ne trouva pas chez eux les imprimeurs qui pouvaient s'en charger; il ne les rencontra qu'à onze heures, et à midi l'épreuve était apportée par l'un d'eux rue St.-Florentin. L'empereur Alexandre la vit avant l'ouverture du conseil; à sept

termina le mouvement en faveur de Louis XVIII ; il y était dit : « Les souverains alliés déclarent « qu'ils ne traiteront plus avec Bonaparte, ni « avec aucun membre de sa famille ; qu'ils res- « pectent l'intégrité de l'ancienne France telle « qu'elle existait sous ses rois légitimes. » A quoi Alexandre ajouta : « *Qu'ils peuvent même faire « plus, parce qu'ils professent toujours le principe « que, pour le bonheur de l'Europe, il faut que la « France soit grande et forte ;* qu'ils reconnaî- « tront la constitution qu'elle se donnera, et « qu'ils invitent le Sénat à nommer un gouver- « nement provisoire pour préparer cette consti- « tution. » M. de Talleyrand, en qualité de vice-grand-électeur, convoqua donc, le 1er avril, ceux des sénateurs qui étaient demeurés à Paris, et les membres du gouvernement provisoire élus

heures du soir il en avait cinq cents exemplaires dans son cabinet. C'est ce soir-là même que M. de Caulaincourt passa, tête à tête, plus de quatre heures avec l'empereur, qui lui dit, au milieu de cette conversation, ces propres paroles : « Il est trop tard ; ce qui tranche toute discussion, « c'est qu'après la déclaration que vous voyez, je me « croirais autant de fois assassin qu'il périrait d'hommes « pour une cause que j'aurais abandonnée. »

Cette déclaration fut sur-le-champ placardée dans Paris, tandis que Bourienne s'emparait de l'hôtel des postes pour en faire parvenir la connaissance à la France entière.

par eux furent : le prince de Talleyrand, le comte de Beurnonville, le comte de Jaucourt, le duc de Dalberg et l'abbé de Montesquiou*.

Le conseil général du département de la Seine avait déjà, sur la proposition de l'avocat Bellart, prononcé sa séparation d'avec Napoléon, et exprimé purement et simplement son vœu du rappel de la maison de Bourbon. Mais il n'en était pas de même dans le Sénat ; car bien qu'on y eût prononcé, le 2, la déchéance de Napoléon, en la motivant sur l'illégalité des actes qu'il s'était arbitrairement permis, et qu'on y eût délié le peuple du serment de fidélité, par un acte envoyé *aux départemens et à l'armée*, les sénateurs, agités d'opinions et de passions *divergentes*, songeaient plus à leurs propres intérêts qu'à ceux de l'État.

La tranquillité était parfaite ; elle était maintenue par l'exacte discipline des troupes étrangères, par l'ordre placardé du général Sacken, gouverneur de Paris, qui défendait d'inquiéter, offenser ou molester personne ; enfin par la défense qu'avait fait afficher le gouvernement provisoire de couvrir le Palais-Royal de ces placards

* Les secrétaires du gouvernement provisoire furent Dupont, de Nemours, de l'Assemblée constituante, et M. Roux-Laborie, depuis membre de la Chambre de 1815.

dans lesquels on s'était empressé de charger d'outrages le nom de celui qu'on avait si longtemps servi avec toute l'apparence du dévouement : tel est et sera toujours le peuple. Les membres de ce gouvernement provisoire auraient pour la plupart marché franchement vers une complète restauration monarchique ; mais un grand nombre de leurs collègues voulaient brider l'autorité, en raison du souvenir de celle qui venait de tomber, ou comme garantie de leur existence personnelle. Aussi les premiers vingt-cinq sénateurs chargés du travail constitutionnel proposèrent-ils, dans un projet en plus de cent articles, que le droit de paix et de guerre appartînt à la nation ; que le roi n'eût à choisir qu'entre les trois candidats présentés pour les places vacantes. A toutes les objections faites par MM. de Montesquiou et de Talleyrand, sur la nécessité d'adresser promptement à l'armée une solennelle proclamation du roi, de laisser à ce prince un pouvoir réellement monarchique, les sénateurs répondaient par le besoin d'assurer leur propre existence. Certes, le Sénat, sans mission du peuple, sans le concours du roi, uniquement institué par Napoléon, qu'il avait humblement servi et ne reconnaissait plus, n'avait aucun droit légal de faire une constitution. Mais les

sât point place aux réflexions; le repos les fit naître. Déjà le duc de Raguse avait traité, pensant que le devoir du citoyen l'emportait sur celui du soldat. L'empereur de Russie avait dirigé, par précaution, hors de Paris des troupes qui couronnèrent les hauteurs de la vallée de l'Orge. Il éluda la demande faite par les maréchaux qui accompagnèrent Caulaincourt, et répondit noblement à celui-ci qu'il croirait avoir *commis un meurtre s'il abandonnait ceux qui s'étaient compromis en se fiant à sa parole.* Le Corps législatif, en effet, avait, dès le 3 avril, adhéré à l'acte du Sénat, et les diverses administrations avaient suivi son exemple. Déçu de ses espérances, Napoléon, dans son ordre du jour du 5 avril, développe tout le trouble qui agite son esprit et son âme; il y remercie l'armée de ce qu'elle *reconnaissait que la France était en lui et non dans le peuple de la capitale;* y signale le duc de Raguse comme ayant *passé aux alliés*; dit que le Sénat, en disposant du gouvernement, a *oublié qu'il doit à l'empereur le pouvoir dont il abuse;* qu'il ose lui faire des reproches, lui pour qui *un signe était un ordre,* et qui faisait *plus qu'on ne désirait de lui;* qui parle de *libelles contre les gouvernemens étrangers,* quand il furent *rédigés dans son sein.* Mais ces déclamations commen-

çaient à manquer leur effet, et la tiédeur régnait autour de Napoléon ; aussi quand il parle de marcher vers les Alpes pour se retirer en Italie, il est déjà trop tard ; un morne silence lui répond ; il le comprend, signe une première abdication en faveur de son fils ; elle est rejetée ; il en signe une seconde sans réserve, la regrette, et demande qu'elle lui soit rendue ; elle était partie. Il repousse bientôt le traité qui lui assure la souveraineté de l'île d'Elbe ainsi que des avantages personnels* ; il ne veut pas que l'impératrice le rejoigne, étant saisi d'une idée funeste dont il évitera de la rendre témoin. La soirée se passe en conversations sur le suicide. Dans la nuit du 12 au 13 on l'entend gémir ; on court à lui ; il avait pris le poison, déjà affaibli, qu'il portait depuis son départ de Moskou. Après de vives douleurs et le sommeil qui les suit, il se réveille en s'écriant : *Dieu ne le veut pas!* et signe ce que la veille il avait repoussé. Sa cour se dépeuplait de momens en momens ; Berth ie même était parti ; le duc de Bassano (Maret), presque seul, ne le quitta pas, et couronna ainsi son inaltérable fidélité, si consolante pour l'infortune**.

Laissons l'empereur déchu se préparer à subir

* Voyez la pièce justificative N.

** Voyez la pièce justificative O.

son exil, hésiter à partir, s'y résoudre; faire aux débris de ses héroïques armées un adieu aussi noble que touchant; risquer d'être massacré dans le Midi, et principalement à Orgon, où il fut sauvé par les soins des trois commissaires autrichien, russe et prussien, qui lui avaient été donnés pour sa sauvegarde par les puissances signataires du traité de Fontainebleau, auquel l'Angleterre ne voulut pas prendre part, comme n'ayant jamais reconnu le titre impérial de Napoléon*. Laissons-le, après cette catastrophe d'Orgon, que les uns attribuèrent à la haine exaspérée du peuple, les autres à un très haut personnage révolutionnaire qui aurait adopté cette maxime de Barrère : *Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas;* laissons-le, disons-nous, arriver sain et sauf à l'île d'Elbe, où il cesse momentanément d'intéresser l'histoire politique de l'Europe, et avant de terminer ce qui a trait à la réintronisation de la maison de France, portons successivement nos regards sur l'Italie et sur les rives de la Garonne.

La déchéance de Napoléon avait eu du retentissement dans le royaume lombard; la sourde fermentation qui y régnait, accrue depuis la bataille de Leipzick, se montra prête à faire ex-

* Lettre de Castlereagh à lord Bathurst, du 17 avril 1814.

plosion durant la campagne de 1814; les flatteurs d'une autorité qui croulait commençaient à devenir honteux de leur bassesse, qu'on leur reprochait déjà sans crainte, et la nouvelle de la déchéance fit éclater les sentimens haineux dont les cœurs étaient gonflés. Le prince Eugène se trouvait alors menacé en face et sur ses flancs par les Autrichiens et les Napolitains. Il s'appuya sur Mantoue. Enfin les hostilités cessèrent, en vertu d'une convention militaire dont la condition fut la cession de quelques places, et le prince fit ses adieux aux troupes françaises qui quittaient son armée. Demeuré avec ses corps italiens, il parvint à se faire adresser, par quelques officiers, au nom de leurs régimens, le vœu de le voir élevé au pouvoir suprême, espérant que cette démarche engagerait les alliés à le couronner; d'anciennes propositions faites par l'empereur Alexandre, et quelques mots dits à sa mère par ce prince, lui donnaient cet espoir. Mais le tzar voulait que la Lombardie désintéressât l'Autriche de ses prétentions sur la Pologne. Cependant le secrétaire du prince Eugène (Méjan) était envoyé à Milan pour sonder le terrain; cet homme spirituel et très attaché à son maître, mais dont le zèle était aussi indiscret que son caractère se montrait léger, s'adressa au duc

de Lody (Melzi) pour l'engager à faire en sorte que le Sénat sollicitât les alliés en faveur de celui dont il servait l'ambition. C'était peu connaître et les intérêts de l'Europe et les vœux des Milanais, et la pensée même de l'archichancelier, dès longtemps jaloux de l'autorité du vice-roi. Melzi, prétextant un accès de goutte, adressa à ce premier corps de l'État un message conçu en termes équivoques, où il l'invitait à envoyer une députation à l'empereur d'Autriche pour demander l'indépendance du royaume, son intégrité et Eugène pour roi; démarche qui devait faire échouer cette dernière demande. On en délibéra secrètement; mais l'effervescence publique, excitée sous main, força les sénateurs à se disperser. L'on s'exaltait, les uns pour une constitution libérale, d'autres pour un retour vers l'ancien ordre; mais aucun parti ne se prononçait pour les intérêts du vice-roi, si ce n'était dans le Sénat, qui néanmoins, en envoyant la députation dont nous avons parlé, retrancha de ses demandes celle relative au prince Eugène. Cependant la crainte que les prétentions de ce prince ne fussent accueillies irrita la populace et amena de sa part des scènes d'horreur. Le palais du Sénat est envahi le 20 avril; les sénateurs présumés partisans du vice-roi sont insultés; la salle des

séances est forcée, le buste de Napoléon est brisé. A la plus complète dévastation succèdent des cris de mort contre le comte Prina, ministre des finances. On lui conseille de fuir; il s'y refuse, se cache, est découvert, frappé, blessé, abattu, traîné dans les rues; il demande un confesseur, on le lui refuse, et il meurt après une longue et cruelle agonie. Cette même populace demandait les têtes de Méjan et de d'Arnay, qui parvinrent à s'échapper. Au meurtre succède le pillage; et le vice-roi, instruit de ces événemens atroces, part pour la Bavière, en évitant le Tyrol, dont il s'était aliéné les habitans. Le royaume lombard demanda aux alliés son indépendance mais elle n'était pas dans les convenances de leur politique; et le 28 avril Milan fut occupée par les Autrichiens, qui rétablirent en Lombardie l'ancienne autorité de leur souverain.

Tandis que la déchéance était prononcée, et que Napoléon cherchait encore à négocier, lord Wellington livrait la bataille de Toulouse. L'on savait dès le 7, dans la ville, les événemens de Paris, et Soult aurait pu les notifier au général anglais; il ne le voulut pas, ou crut son honneur intéressé à ne point faire une telle démarche. D'ailleurs était-il sûr que les ennemis suspendraient leurs opérations, Napoléon ne s'étant

pas encore alors soumis aux conditions qu'on lui imposait? Wellington, de son côté, n'avait point la certitude que la guerre fût terminée; son armée était double de celle de Soult; celle-ci était un puissant moyen de résistance que l'Anglais voulait enlever à Napoléon, auquel son général tentait de le conserver. La bataille était donc imminente, car l'un des chefs opposés la voulait, et l'autre ne devait pas s'y refuser. Elle eut lieu le 10 avril. Wellington fut vainqueur; car son adversaire, après une héroïque résistance, se vit contraint à abandonner la ville aux alliés, reçus comme des libérateurs par ses habitans, qui leur donnèrent des fêtes, mais n'en prodiguèrent pas moins aux blessés français les soins les plus touchans. Néanmoins l'histoire exaltera peut-être presque autant ici les vaincus que les vainqueurs. On a été étonné que Soult, général si distingué *, n'eût pas écrasé les deux divisions des alliés, coupées le 5 par la rupture de leurs ponts, après leur passage de la Garonne. Mais en était-il instruit? avait-il assez de troupes sous ses ordres pour les diviser devant une immense armée? un

* Ceux qui veulent avoir une idée de l'opinion de l'étranger sur le compte de M. le maréchal Soult doivent lire ce qu'en dit Napier, *Guerre de la Péninsule*, liv. XVII, chap. II, p. 263, traduction de Mathieu Dumas.

succès partiel eût-il beaucoup amélioré sa situation? Au reste, il fit essuyer à l'ennemi une perte considérable; se retira avec ordre et sécurité, après avoir noblement soutenu l'honneur français, et fit le 14 sa soumission; qu'il aurait eu honte de se permettre la veille d'un combat; et les hostilités cessèrent le 19, jour où, tant pour lui que pour Suchet, un armistice fut conclu avec lord Wellington.

Du 4 avril, époque d'une première défection, qui rend peut-être celui dont le nom y est attaché à jamais incapable de servir utilement l'État; jusqu'à celle du 14, on avait vu successivement les généraux Nansouty, Lagrange, Oudinot, Jourdan, Ney, Milhaud, Kellermann, Mortier, Ségur, Moncey, Berthier, Macdonald, Soult, Suchet, et c'était l'élite de l'armée, donner leur adhésion aux actes du gouvernement provisoire; il en arrivait de nouvelles de tous côtés contre celui dont le pouvoir avait été usé avant même de tomber en ruine, et que couvraient bassement des plus sanglans outrages ceux qui naguère l'avaient aussi bassement exalté. Quant au peuple, toujours vrai dans ses affections les plus contradictoires, il jouissait de repos et d'espoir *. Aussi

* Carnot, dans son Mémoire au roi, s'exprime ainsi. « Le retour des Bourbons produisit en France un en-

de leur maître, quoique moins hostiles à l'autorité monarchique qu'ils l'avaient été d'abord, rédigèrent une constitution dont M. de Lambrecht fut le rapporteur. Cet acte, espèce de chaos, composé de vingt-neuf articles et décrété le 9 avril, restituait au roi certaines prérogatives, et en ajoutait quelques-unes aux pouvoirs du Sénat. Après avoir déclaré le gouvernement français monarchique et héréditaire (art. 1er), il y appelait *librement Louis-Stanislas-Xavier* et les membres de sa famille *dans l'ordre ancien*; rendait (art. 6), la dignité de sénateur *héréditaire*, et partageait entre ses membres existans ou à nommer *la dotation du Sénat et celle des sénatoreries*. Cet acte, en rendant ses titres à l'ancienne noblesse, conservait ceux de la nouvelle, ainsi que la Légion-d'Honneur (art. 3); il prononçait l'inamovibilité des magistrats (art. 18), et conférait au roi la nomination aux places vacantes dans la Cour de cassation, sur la présentation de trois candidats faite par le Sénat (art. 19); il garantissait les grades, honneurs et pensions aux militaires (art. 22); liberté des cultes (art. 22); liberté *entière* de la presse (art. 23); maintien des ventes des biens nationaux (art. 24); légitimité des opinions et votes (art. 25); enfin, cette constitution devait

être soumise à l'acceptation du peuple et jurée par Louis-Stanislas-Xavier, proclamé seulement alors *roi des Français* (art. 29).

Cet acte, que le public flétrit de son indignation et ridiculisa en le nommant une *constitution de rentes*, fit demander de toutes parts de quel droit le Sénat, qui dans son œuvre exigeait le concours de trois pouvoirs pour voter une loi, s'arrogeait à lui seul le droit de créer une constitution; mais les circonstances étaient graves; les troupes s'étaient mutinées à Lille, à Metz, à Thionville. On ne savait point, à l'époque du 6 avril, ce que feraient les armées encore réunies; un parti républicain fermentait; Soult ne s'était pas encore prononcé, et c'était alors une puissance. Les rapports de la police donnaient quelques alarmes *, et il devenait indispensable de s'arrêter à un point fixe, quel qu'il fût. Le gouvernement provisoire dut donc accepter la constitution du Sénat; mais l'abbé de Montesquiou pensait, comme il le mandait au roi, que ce prince pouvait dire au Sénat : «Vous « prétendez me donner des lois au nom de la « nation; qui vous a fait connaître ses intentions?

* Dépêche de l'abbé de Montesquiou à Louis XVIII, du 7 avril.

« Où sont vos mandats? Quels sont vos titres?
« Vous n'avez que ceux qui vous furent concédés
« par Napoléon; j'ai au contraire ceux de mes
« pères; j'ai toute notre histoire remplie de leurs
« bienfaits; j'ai encore l'histoire de tous vos mal-
« heurs; comment l'une ou l'autre vous aurait-
« elle conféré des droits à faire oublier les miens?
« Cette même constitution, loin de les mécon-
« naître, les consacre : ne dit-elle pas que la loi
« ne peut être faite qu'avec moi?» Dans une autre communication, l'abbé de Montesquiou s'exprimait ainsi : « Monsieur de Talleyrand me
« disait hier que Sa Majesté, en entrant, devait
« publier un édit où il déclarerait à la fois ses
« intentions et son entrée dans l'exercice de la
« souveraineté; cette manière de procéder, in-
« dépendamment de toute constitution, a l'a-
« vantage de laisser au roi tout l'honneur des
« priviléges qu'il accorderait à la nation. Le
« Sénat pourtant ne se prépare pas à l'obéis-
« sance; il veut mettre à la place de son prési-
« dent Barthélemy, le grand républicain Lam-
« brecht; il n'a aucune force, on le méprise;
« mais tous les mécontens sont prêts à se mettre
« à sa suite. Il serait donc sage de traiter avec
« certains membres du Sénat; ces négociations
« particulières seraient d'un merveilleux effet;

« on pourrait les entamer avec avantage. » Il ajoutait à cette dépêche que l'influence de La Harpe commençait à diminuer, que le parti révolutionnaire était inquiet, que la réponse faite par l'empereur d'Autriche avait étonné les sénateurs, qui n'avaient pas voulu la consigner dans leurs registres ; qu'ils semblaient disposés à entrer en discussion sur les articles de la constitution. Mais l'abbé de Montesquiou tenait à la qualification de *Roi de France et de Navarre*, et pour la déclaration des idées généreuses du monarque au titre d'*Édit du Roi* ; puis, pour conférer sur l'état de la France, il proposait MM. Royer-Collard et Becquet, dont il vantait les connaissances, les talens, le zèle et la probité.

Monsieur, comte d'Artois, averti des événemens de Paris et invité à s'y rendre, y fit son entrée le 12 avril, un mois après le jour où le duc d'Angoulême avait fait la sienne à Bordeaux, et il charma les esprits par ce mot heureux : *Ce n'est qu'un Français de plus.* Le Sénat ne reconnaissait cependant pas le titre de lieutenant général du royaume, que prenait le prince ; mais il crut pouvoir le lui déférer, en attendant que Louis-Stanislas-Xavier *de France*, rappelé au trône des Français, eût accepté la Charte constitutionnelle. Sa présence avait déjà fait remonter les

ception de Tabago, Sainte-Lucie, l'Ile-de-France, et la partie espagnole de Saint-Domingue; la France (art. 12) ne pouvait conserver dans les Indes-Orientales que les troupes nécessaires pour y maintenir la police; les deux tiers seulement des vaisseaux d'Anvers lui seront rendus, et aucun de ceux du Texel; renonciation par les alliés (art. 18) à toute créance sur la France; mais celle-ci s'engage (art. 19) à liquider et payer les sommes « dues aux individus et aux « gouvernemens en vertu de contrats et d'obli- « gations légales passées devant les autorités « compétentes, » et les titres à cet égard (article 20) seront examinés par des commissaires nommés *ad hoc* de part et d'autre. Un congrès (art. 32) sera ouvert à Vienne dans le délai de deux mois, et toutes les puissances qui auront pris part à la guerre y auront des plénipotentiaires.

Par les articles secrets de ce traité, la France s'engage : 1° à reconnaître le partage que les alliés feront des territoires qu'elle rend; 2° il est promis un accroissement de territoire au roi de Sardaigne; 3° on stipule la libre navigation du Rhin et de l'Escaut; 4° il est dit : « Le gou- « vernement français ayant offert, par l'article se- « cret de la convention du 23 avril, de faire re- « chercher et d'employer tous ses efforts pour

« retrouver les fonds de la Banque de Ham-
« bourg, promet d'ordonner les perquisitions
« les plus sévères pour découvrir lesdits fonds,
« et de poursuivre tous ceux qui pourraient en
« être détenteurs; 5° la renonciation contenue
« dans l'article 18, par les puissances alliées, est
« donnée à la condition expresse que la France
« renonce, de son côté, à toutes les réclamations
« qui pourraient être formées contre elles à titre
« de dotations, de donations, de revenus à la
« Légion-d'Honneur, de sénatoreries, de pen-
« sions et autres charges de cette nature. » D'au-
tres articles additionnels séparés et secrets sont :
1° avec la Russie, relativement à la liquidation
des créances du duché de Varsovie sur la France,
pour la vérification desquelles une commission
mi-partie sera immédiatement nommée; 2°
avec l'Angleterre, dans lesquels la France s'en-
gage à seconder au congrès la Grande-Breta-
gne pour l'abolition de la traite des noirs; à
liquider les dettes des prisonniers français en
Angleterre ; à donner main-levée des séquestres
mis en 1792 sur les créances des sujets britanni-
ques; à s'entendre pour un traité de commerce,
s'il y a lieu ; 3° avec la Prusse, stipulant la com-
plète annulation des engagemens patensou secrets
pris réciproquement depuis la paix de Bâle.

Ce traité du 30 mai, dont le négociateur n'avait pas jugé préalablement la portée, fut publié le 1er juin; veille du jour où les souverains alliés quittèrent la capitale; le Corps législatif fut convoqué, et en reçut le 4 la communication.

Nous n'avons pas cru devoir séparer ce traité de la convention du 23 avril, parce qu'il en fut la conséquence nécessaire, la France, avant de le négocier, ayant été dessaisie par elle des gages d'une paix moins défavorable, inadvertance honteuse pour le ministère. Louis XVIII avait donc été contraint à le subir dans toute sa rigueur. Mais, après avoir ainsi anticipé sur les époques, remontons à celle de la rentrée du roi.

Ce prince, parti d'Hartwell, et accueilli comme souverain à Londres par le prince régent, était débarqué à Calais le 24 avril, après avoir reçu le même jour à Douvres, au nom de M. de Talleyrand, un rapport dans lequel on lui conseillait d'accepter la constitution, en se réservant d'en discuter quelques dispositions dans le Sénat; de fixer le jour pour la prestation du serment de fidélité, afin *d'arrêter la fluctuation des idées et lier le soldat;* de ne donner aucun pouvoir *aux maréchaux*, mais de flatter leur vanité. On y assurait que l'amour du peuple pour

le roi et sa famille allait *jusqu'à l'exaltation;* mais que l'armée témoignait *un mauvais esprit*, et qu'il serait utile que les princes cherchassent à gagner *l'affection des soldats;* que, quant à lui, il mettrait *tout son bonheur à dévouer sa vie entière au service du roi.*

Le monarque arrivé à Compiègne, où l'empereur de Russie venait à sa rencontre, y avait reçu les maréchaux, les ministres, quelques sénateurs, le Sénat en corps n'ayant pas cru devoir lui envoyer une députation. M. de Talleyrand exposa au roi, rendu à Saint-Ouen, près Paris, le 1^er^ mai, les besoins de la France, la nécessité de *se concilier tous les vœux de la raison moderne, en lui empruntant ces plus sages théories politiques.* Il lui indiquait, à cet égard, *des institutions si bien éprouvées chez un peuple voisin*, et assurait que la nation désirait *que la France fût libre, pour que le roi fût puissant.* Le prince lui avait déjà présenté, à Compiègne, un projet de déclaration par laquelle le roi eût reconnu devoir sa couronne à une autorité légalement incompétente et au nom de la souveraineté du peuple. Le roi s'y refusa et y substitua celle donnée à Saint-Ouen le 2 mai, où il disait que la constitution du 6 avril, *bonne* dans ses *bases*, mais trop précipitamment rédigée, ne pouvait ainsi *deve-*

nir loi fondamentale de l'État; et, résolu d'adopter une *constitution libérale*, il annonçait que le gouvernement représentatif serait maintenu, divisé en deux : le Sénat et la Chambre des députés; l'impôt librement consenti; la liberté publique et individuelle assurée; celle de la presse respectée; celle des cultes garantie; que la vente des biens nationaux serait irrévocable; les ministres responsables; les juges inamovibles; la dette sacrée; les pensions et honneurs conservés, ainsi que la noblesse nouvelle et la Légion-d'Honneur; que tous seraient admissibles aux emplois civils et militaires; que nul ne pourrait être inquiété pour ses opinions ou votes. Cette déclaration ayant fait cesser toutes les inquiétudes et calmé toutes les craintes vraies ou simulées, le roi fit son entrée à Paris le 3 mai, aux acclamations générales du peuple.

Le roi s'occupa de la rédaction d'une charte constitutionnelle dont les bases étaient dans la déclaration du 2 mai. Elle est trop connue pour que nous la rapportions ici; mais nous noterons que son examen, commencé le 22 mai par une commission que le roi avait appelée et où siégeaient des membres de l'une et l'autre Chambre, ne dura que cinq jours. Cet examen amena des discussions qui firent modifier quelques articles de

l'œuvre royal. Celui qui concernait la religion catholique, par exemple, considérée comme religion de l'État*, y était placé avant celui qui stipulait la liberté des cultes. Boissy-d'Anglas, calviniste, ne voulant pas que cette liberté fût considérée comme exceptionnelle, insista pour que la religion de l'Etat fût mise après cette clause de tolérantisme. Dans l'article sur la liberté de la presse il y avait « *prévenir* ou réprimer ses abus; » on supprima *prévenir*. Sur la conscription on ajouta qu'elle était *abolie*. L'article 14, qui donnait au roi un pouvoir momentanément presque discrétionnaire, mais sans moyens coercitifs pour en assurer l'exercice, passa sans observation, ainsi que celui qui conférait au roi l'initiative de la proposition des lois. Le travail fut terminé le 27, et la Charte fut publiée dans la séance du 4 juin. Elle avait pour objet de lier le présent au passé, sans trop altérer celui-ci ni choquer celui-là. Aussi satisfit-elle les gens sagement révolutionnaires, qui y trouvaient leur garantie. Mais

* Un billet d'un des rédacteurs de la Charte arrive au prince de Talleyrand, à son réveil, et lui apprend que ces mots ont dû être insérés dans la Charte : *religion de l'État*. Cet homme, si maître de lui en général, ne put s'empêcher de s'écrier avec la fureur d'une époque qui n'était plus : *Ah ! la religion de l'État ! c'est pour avoir une religion de l'état qu'on a rappelé les Bourbons !*

Le traité du 30 mai, après la signature duquel les étrangers commencèrent à évacuer le territoire français, n'établissait pas encore toutes les dispositions préliminaires du congrès qui devait régler définitivement, à Vienne, les affaires de l'Europe. Louis XVIII, avant de traiter avec Ferdinand VII, s'était confidentiellement adressé à Charles IV pour savoir s'il considérait son abdication d'Aranjuez comme un acte irrévocable. Sur sa réponse affirmative, le prince de Talleyrand et don Pédro Gomès de Labrador * signèrent, pour les deux Etats, un traité de liquidation où le roi d'Espagne accédait à celui du 30 mai. Précédemment, le prince de Metternich et le comte de Wrède en avaient signé un autre par lequel la Bavière cédait à l'Autriche le Tyrol, la principauté de Salzbourg, l'Innviertel,

On prend ce qui est fait sur tous les points où l'on le trouve dans des opinions analogues.

Ainsi les grands colléges existaient; ce n'est pas, certes, au moment du retour de l'ancienne monarchie qu'on devait se sentir disposé à changer ce qui y ressemblait davantage. Ainsi les deux degrés étaient tout faits. Distribuer les trois cents dans le premier degré, cette année, eût été fait avec quelques jours, avec quelques heures peut-être de plus, et terminé contradictoirement; *Trojaque nunc stares.* (*Note de l'Éditeur.*)

* Le 20 juillet.

sauf quelques bailliages, et recevait en échange le grand-duché de Wurtzbourg et la principauté d'Aschaffenbourg. Le monarque bavarois se mettait en outre en possession des pays situés entre la rive gauche du Rhin, la rive droite de la Moselle et les nouvelles frontières de France, à l'exception de la place de Mayence, confiée à la garde d'une garnison autrichienne et prussienne. Mais la cour de Vienne promettait ses bons offices pour faire donner à la Bavière Mayence et le palatinat du Rhin, ainsi que pour lui obtenir de la Russie, de la Prusse et de l'Angleterre, la garantie de ses possessions présentes et futures. La Belgique fut réunie à la Hollande et remise au roi Guillaume * par le général baron de Vincent, qui provisoirement la gouvernait. Tel était le prix des riches colonies hollandaises que la Grande-Bretagne conservait **; et ce n'était pas encore là toutes les charges du nouveau royaume; car la Russie le grevait en outre de cinquante millions de florins qu'elle avait empruntés, et l'Angleterre en exigeait la construction, contre la France, d'une ligne de forteresses à laquelle elle ne contribuait que pour deux millions sterling. L'Autriche rentrait dans ses possessions

* Le 3 juin.

** Ceylan et le cap de Bonne-Espérance.

d'Italie; le grand-duc de Würtzbourg dans le grand-duché de Toscane. Gênes, rendu à lord Bentinck sous promesse d'indépendance, allait être livré au roi de Sardaigne, rétabli dans ses Etats. L'impératrice Marie-Louise prenait possession de Parme, qui lui était assigné par le traité de Fontainebleau. Mais le Souverain Pontife n'avait pas encore recouvré les Légations, et des démêlés sérieux pouvaient avoir lieu dans la solution des deux questions de la Saxe et de la Pologne. Cependant les souverains et leurs ministres réunis à Londres traitaient de la réconciliation de l'Espagne et du Danemarck, et opéraient des échanges entre la Prusse et les deux branches royale et ducale de Nassau. Mais la pacification de l'Europe n'était pas entièrement et généralement assurée, vu les difficultés qui s'opposaient encore à la main-mise de la Suède sur la couronne de Norwége. Ce point si important nous force à nous reporter ici en arrière pour examiner quelle fut dans les derniers temps de la guerre la conduite du prince royal de Suède.

Bernadotte avait paru affecter de ne vouloir pas prendre part aux opérations militaires des alliés, dès qu'elles eurent lieu sur la rive gauche du Rhin. Arrivé à Cologne, après avoir conclu le

traité de Kiel, il y publia, le 12 février, une proclamation où, après s'être vanté de ses exploits sur les bords de ce fleuve, lorsqu'il y commandait des troupes françaises, il protestait n'avoir combattu que pour la *délivrance de l'Allemagne*, former des vœux pour *la conservation* de la France, et n'aspirer qu'aux moyens de *contribuer au bonheur de ses anciens compatriotes*. Quel que fût l'objet réel de cette proclamation, il parut chercher à en attendre l'effet, en demeurant un mois entier dans l'inaction, bien loin de secourir les alliés dont il semblait même désirer moins les succès que la perte. Il entretenait, durant cette campagne, des relations avec Joseph Bonaparte; et il reçut à Liége, où il resta six semaines, un agent secret de ce dernier qu'il renvoya avec des présens et de très belles paroles. Enfin, il n'arriva à Bruxelles qu'après l'occupation de Paris, et se rendit alors dans cette capitale. Là, frustré de ses secrètes espérances, et objet à la fois de l'animadversion des Français qu'il avait combattus, comme de celle des souverains qu'il avait servis mollement et à regret, il sentit tout le faux de sa position et se hâta de retourner en Suède. Il devenait urgent de s'opposer à l'insurrection de la Norwége, où le prince Christian-Frédéric, secrètement autorisé par le gouverne-

ment danois, à l'instigation de certaine puissance justement mécontente de la conduite d'un timide ou infidèle allié, s'était déclaré régent le 19 février, et fut élu roi, le 11 avril, par la diète norwégienne.

Durant ces conjonctures, les monarques réunis à Londres s'occupaient d'une négociation nouvelle et de prévoyance, nécessaire à rapporter ici, c'était de la conclusion de conventions confirmatives du traité signé à Chaumont le 1er mars. Ces conventions supplémentaires consistaient en trois traités signés avec la Grande-Bretagne par les trois grandes puissances continentales. Celles-ci s'engageaient, jusqu'à ce qu'un juste équilibre des États fût solidement établi, de tenir chacune sur pied soixante-quinze mille hommes, et l'Angleterre, de son côté, prenait l'engagement de fournir son contingent, ou en troupes étrangères à sa solde ou en argent; nouvelles dispositions que Napoléon ignorait sans doute, autant que celles du traité de la quadruple alliance.

En résumé, les seize mois de l'histoire contemporaine que nous venons de parcourir, fournissent à l'étude de la politique expérimentale les leçons les plus précieuses. Quelle rapidité dans les événemens! quelle variété dans les tableaux

qui se déroulent aux yeux des spectateurs! Napoléon, malgré ses désastres en Russie, se présente encore, commandant à quarante millions de sujets soumis, comme revêtu d'une puissance supérieure à celle de tous ses rivaux; mais il ruine sa fortune de victoire en victoire, en sacrifiant ses intérêts à son orgueil; refuse à Prague une brillante paix; à Francfort d'autres conditions encore utiles et honorables; enfin, à Châtillon, celle qui seule pouvait prévenir sa chute, et dont le refus amène à Paris l'étranger auquel ses erreurs avaient déjà ouvert les portes de la France. Il tombe, et ne pouvait tomber que par ses propres œuvres. Une révolution qu'il ne prévit point l'abat. Cette révolution, désirée des royalistes, et que ses ennemis vainqueurs ne provoquèrent pas, elle est l'ouvrage d'hommes élevés dans les troubles publics même, et qu'il favorisa pour la plupart. Il s'éloigne enfin, indignement abandonné des siens, insulté par ceux qui l'encensèrent, menacé de mort durant sa route, protégé alors par ceux qu'il avait insultés dans sa fortune; laissant les peuples qu'il gouverna livrés à la vengeance des nations dont il fut l'oppresseur. Alors le vieux monarque, si longtemps proscrit, vient, secourable égide! se placer entre les sujets qui lui sont

rendus et l'Europe irritée, qui, en Allemagne surtout, demandait à grands cris le morcellement de la France ancienne même ; et ce que Napoléon n'aurait pu conserver (l'Alsace, par exemple) sera sauvé par la réintronisation de Louis XVIII, dont la charte deviendra réellement alors l'acte d'affranchissement de la nation française.

Cette charte, cependant, n'était pas le mode gouvernemental que, dans sa prévoyante sagesse, Louis XVIII eût adopté, tant comme base solide de son trône que comme instrument producteur et conservateur d'une véritable liberté privée et publique, qui ne saurait exister indépendamment de l'esprit d'ordre, non plus que l'ordre sans un juste respect pour l'autorité souveraine. Mais il ne fut pas libre d'agir conformément à ses vues.

En effet, l'empereur Alexandre, soufflé par La Harpe et les amis de ce révolutionnaire suisse, avait envoyé en Angleterre le général Pozzo di Borgo, qui eut la mission d'imposer en quelque sorte au prince quittant son exil la loi de courber sa raison politique devant les systèmes prétendus libéraux qui étaient la religion sociale de la France à cette époque*. Il y a plus ; la charte fut ré-

* Ce fut le même général Pozzo di Borgo que le tzar chargea de provoquer l'ordonnance du 5 septembre 1816,

La Restauration de France. — Celle d'Espagne. — Louis XVIII. — Sa position. — Ses dangers. — Carnot. — Méhée. — Charte. — Comparaison avec la constitution anglaise. — Reproches à Louis XVIII. — Leur absurdité. — Traités divers. — Le traité du 30 mai blâmé en France et en Allemagne. — Par qui. — Prusse. — Ordonnances réparatrices. — Paix du Danemarck. — Conflit des ambitions. — Stewart. — Alexandre. — Questions de Pologne et de Saxe. — Congrès de Vienne. — Première période de ses travaux. — Protocole des quatre puissances alliées. — Protocole du 22 septembre. — Ajournement au 1er novembre. — Ouverture. — Formation d'une commission des huit grandes puissances. — Prétentions du tzar. — Condescendance de l'Autriche et de la Prusse. — Débats sur la question polonaise. — Question saxonne. — Lettres d'Hardenberg. — De Castlereagh. — De Metternich. — Vœu des Saxons. — Opposition de la France. — Prétentions de Frédéric-Auguste. — Réclamations du ministre de Saxe. — Du duc de Saxe-Cobourg. — Déclaration d'Alexandre. — Proposition d'Hardenberg. — Germe de rupture. — Armements de toutes parts. — Traité secret entre la France, l'Autriche et l'Angleterre. — Notes et contre-notes. — Travail des commissions. — Confédération germanique. — Traite des noirs. — Affaire de Saxe. — Le roi refuse. — Décision. — Invasion de Napoléon. — Déclaration du congrès. — Succès de Napoléon. — Départ du roi. — Le maréchal Ney. —

Campagne du Midi. — La duchesse d'Angoulême. — Traité du 25 mars. — Bernadotte. — Adresse du conseil d'état. — Convention militaire du 31. — Conseil des ministres. — Lettres du 4 avril. — *Préparatifs* des alliés. — De l'Angleterre. — Acte inconsidéré de Napoléon. — Acte additionnel. — Préparatifs de guerre. — Intrigues de Fouché. — Champ de Mai. — Neutralité suédoise. — Murat. — Fin du congrès. — Ses résultats. — Plan de campagne de Napoléon. — Waterloo. — Abdication — Rentrée du roi. — Napoléon conduit à Sainte-Hélène. — Catastrophe de Murat. — Alexandre en Pologne. — Traité du 20 novembre. — Résultat des événemens politiques. — Résumé général.

La restauration du trône de France, ou plutôt de ce que l'on a nommé ainsi, avait été saluée par l'acclamation générale des provinces, *hormis celles* qui avaient été le théâtre d'une guerre dévastatrice. Celles-ci ne pouvaient séparer, dans leur douloureuse pensée, la rentrée du roi et les maux sans nombre qu'elles avaient soufferts, mais que leur avait attirés Napoléon ; maux qui se fussent prolongés sous le régime impérial, et qui auraient probablement amené une paix plus rigoureusement imposée, si la présence des Bourbons n'avait calmé la haine et les craintes de l'étranger. C'étaient encore les Bourbons qui, loin de s'appuyer d'une force ennemie, s'étaient empressés de lui faire évacuer le territoire français, par l'in-

évitable légalisation des sacrifices qu'avait irrévocablement nécessités celui qu'ils remplaçaient. Malgré de si grands services rendus à sa patrie, la position de Louis XVIII devenait d'autant plus critique que de sourds mécontentemens fermentaient déjà, que bientôt ils allaient éclater, et qu'on l'avait mis dans l'impossibilité de la réprimer. Mais avant de tracer un pareil tableau, jetons les yeux sur la restauration des Bourbons d'Espagne, comme sur l'un des traits les plus remarquables, quoique les moins connus, de l'histoire de cette époque; événement qui, plus tard, devait influer sur les intérêts politiques de tous les états européens.

Quoique les cortès constituans eussent tenté de persuader à l'Espagne que leur œuvre n'était qu'un retour à ses anciennes lois, le public n'y fut point trompé. Toutefois, ceux qui depuis sept ans exerçaient le pouvoir suprême ne voulaient point s'en dessaisir; aussi refusèrent-ils de ratifier le traité de Valençay, en s'appuyant d'un décret du 1er janvier 1811. On ne saurait les en blâmer; car ce traité, totalement inexécutable, était inadmissible dans ses principales dispositions, et il tomba de fait par la chute de Napoléon. Cependant les cortès constituans n'avaient aucun droit de régler la marche du roi et de lui interdire tout acte d'autorité jusqu'à ce qu'il eût juré

dans leur sein une constitution faite en son nom, mais sans sa participatiou. Cependant Ferdinand VII, ayant avec peine obtenu la *permission* de rentrer dans son royaume, était parti pour s'y rendre, après avoir exprimé à madame de Talleyrand sa vive reconnaissance * pour ses attentions délicates et sa généreuse amitié.

Les cortès, par un décret du 2 février 1814, prescrivirent au roi de se rendre *en droite ligne à Madrid*, ne voulant le reconnaître qu'après l'acceptation de la constitution. Il avait pris cependant une autre route que celle tracée dans ce décret qu'il ne connaissait pas, et il écrivit de Gironne, le 20 mars, qu'il allait prendre une *connaissance exacte des documens* qui lui étaient remis; puis il se rendit à Valence, ayant, sur toute la route, vu le peuple briser la pierre de la constitution, et entendu de toutes parts vociférer contre les cortès et les lois émanées d'elles. Une foule d'adresses, dans le même sens, lui arrivaient des provinces et des armées. Enfin, soixante-sept membres des cortès lui firent parvenir un mémoire où ils l'invitaient à ne point accepter l'acte constitutionnel. Il demeura dans l'hésitation durant six semaines, sans exercer aucun acte de souveraineté. Devait-il satisfaire les vœux d'une

* Extrait du journal de Ferdinand VII.

poignée d'ambitieux, au mépris du vœu unanime de la nation? Ferdinand prit le second de ces deux partis, et publia le 4 mai une proclamation dans laquelle, après avoir démontré l'illégalité de tout ce qui avait été fait, après avoir déclaré son intention d'assembler de légitimes cortès et d'assurer au peuple *la liberté et la sûreté individuelle,* ainsi que d'établir un ordre régulier dans les finances et de maintenir le respect dû à la *religion*, il déclara, sur l'avis de *personnes recommandables*, et vu *l'extrême répugnance des Espagnols à accepter la constitution,* cette constitution et ses *effets nuls; coupables de lèze-majesté*, et conséquemment *punissables de mort,* ceux qui *chercheraient à la soutenir.* Henry Wellesley, ministre britannique, tout en approuvant la décision du roi, obtint cependant de lui que nul ne serait conduit au supplice. Quant à la proclamation, publiée à Madrid le 11 mai, elle y fut accueillie avec une ivresse qui se manifesta par la décapitation de la statue de la liberté et par des cris de rage contre les ennemis du roi, dont, à son arrivée, le 14, la voiture fut traînée par le peuple depuis Aranjuez jusqu'à sa capitale. Plusieurs villes, et entre autres Séville, suivirent cet exemple. Personne ne périt, mais beaucoup furent ou incarcérés ou exilés. Ferdinand, touché

du sort de ses parens, assura une pension de douze millions de réaux à son père et de huit millions à sa mère. Quant à son expédition contre l'Amérique espagnole, il y fut poussé par le commerce de Cadix, et peut-être eût-elle réussi, sous les ordres de Morillo, digne antagoniste du noble républicain Bolivar, sans des événemens qui sortent du cadre de ces mémoires. Retournons donc vers la France, dont l'esprit inquiet et la propagandiste influence n'avaient sans doute pas été assez judicieusement appréciés par la diplomatie européenne.

Examiner ici la position dans laquelle Louis XVIII était placé est d'autant plus nécessaire *que*, sans la bien connaître, on ne saisirait point le fil des événemens qui allaient avoir lieu. Ce prince, regardé à Versailles comme philosophe, qui par son vote à l'assemblée des notables féconda les germes d'une révolution qui le proscrivit, et qui fut ensuite longtemps étranger à la France, la retrouvait changée d'opinions, de mœurs et d'intérêts tant publics que particuliers. Les classes turbulentes n'y étaient plus disciplinées par des corporations, ni les moyennes vouées à des occupations paisibles; les classes élevées avaient cessé d'être destinées presque exclusivement au service de l'État. Plus d'union, plus de hiérarchie sociale. La

royauté, veuve de ces sentimens qui rendaient jadis le trône imposant, cher et sacré, mais dont le nom encore leurrait les esprits irréfléchis, n'était devenue qu'une médaille usée, image trompeuse des temps passés, et qui ne pouvait plus avoir cours que sous l'empreinte d'un coin nouveau. Louis XVIII le sentait, mais peut-être pas assez; car, prenant la forme pour le fonds de la monarchie qu'il gouvernait, et abusé par un dicton répété sans cesse sur l'importance de l'étiquette, il ressuscita ces niaiseries de palais qui furent pour Napoléon une tache que sa gloire effaçait, niaiseries que regardent comme si importantes les admirateurs intéressés du valetage.

L'histoire, qui ne cache rien, doit dire que Louis XVIII eut le ridicule de trop parler de Henri IV, auquel il ressemblait si peu; de s'entourer de favoris qui ne le valaient pas et qu'il accablait de faveurs. Il était loin de posséder le seul lustre que les Français prisassent à cette époque, et qui, en flattant leur vanité, les porte à pardonner jusqu'aux vices de leurs souverains. Il ne sentait pas assez qu'une nation, vouée un quart de siècle à la guerre qui ruine les Etats, ne supporterait pas facilement une paix qui les restaure. En vain, pour plaire à la révolution et à ceux dont elle avait fait la fortune, reçut-il ses ministres des mains du

de renverser la monarchie, soit terreur personnelle exagérée, en se reployant sur sa propre vie, soit qu'il crût qu'on pouvait gouverner durant la paix par des lois seulement écrites un peuple dont Napoléon avait comprimé les passions révolutionnaires sans les détruire, et fait des valets de ceux qui, après lui, cherchèrent à devenir des maîtres, Carnot, disons-nous, effraya les imaginations débiles par un mémoire imprimé où le régicide était justifié, lui qui dans ce même mémoire disait que la *révolution* avait été *un despotisme constant*. Il n'y eut pas jusqu'à l'infâme Méhée qui osa déclamer contre un régime assez doux pour le laisser paisiblement vautrer dans la fange sanglante dont il s'était souillé, et cela parce qu'on soumettait à l'examen d'une commission choisie dans les sommités littéraires les écrits de moins de trente feuilles, ce qu'une loi constitutionnellement passée dans les deux Chambres avait établi. Enfin la presse se plaignait librement de l'esclavage de la presse ; elle frondait sans pudeur la loi même qui sert de base à la société civile, cette légitimité héréditaire à laquelle on prétendait opposer celle de Napoléon ; légitimité réelle, fondée, non sur une élection dont nous avons démontré les vices, mais sur son génie, son caractère, ses suc-

cès, sur le bien qu'il fit à la France ; légitimité transitoire cependant, et qui devait cesser dès que ces choses eurent irrévocablement disparu.

On reprochait à Louis XVIII d'avoir rétabli la noblesse qui l'était depuis dix ans, et ce en quoi il n'avait fait que copier un article de la constitution du Sénat. Puis, qu'était-ce qu'une foule de titres au pillage ? La noblesse n'est honorable que par les devoirs qu'elle impose, n'est réelle que par des souvenirs que l'autorité ne peut ni créer ni détruire. Mais la noblesse qui par son ancienneté est inaccessible à l'ambition de tous était l'objet d'une inextinguible jalousie, tandis que celle dont l'origine était nouvelle ne blessait pas les susceptibilités populaires; fruit d'une révolution démocratique, celle-ci était l'égalité en parure ou en masque; et ce rien que l'amour-propre croyait être quelque chose, loin de se lier au passé le haïssait, et ruinait ainsi pour lui-même toute tendance à un avenir. On reprochait encore à ce prince d'avoir *octroyé* la Charte. Peut-être eût-il mieux valu la faire entièrement dériver des anciennes lois françaises et lui donner ainsi un vernis d'antiquité ; mais l'*octroi* est un acte irrévocable de sa nature, en droit politique comme en droit civil ; caractère de stabilité que n'eut jamais une législation décrétée. On eût voulu qu'il la soumît au

vote universel, niaise charlatanerie dont Napoléon lui-même se riait, tout en fondant sur elle une légitimité qui était d'une bien plus noble espèce et d'un ordre infiniment plus élevé. Enfin, plus chatouilleux à cet égard que les Anglais, lors de la restauration de Charles II, les Français furent choqués de la date de la dix-neuvième année du règne de celui qui arrivait, comme si cela ne résultait pas du droit héréditaire, nouveau principe de stabilité que Louis XVIII prétendait ne pas abjurer. Tout cela n'était au fond que de vaines chicanes; mais les dangers du trône résultaient des dispositions mêmes de la Charte et de l'esprit de l'armée.

Cette Charte, rédigée à la hâte, et faible contre-épreuve de l'institution anglaise, dont elle n'avait ni les racines profondes ni les solides appuis, était d'ailleurs formée d'élémens mobiles et posée sur un sol sans consistance. Il y a plus, la constitution anglaise, vu l'influence de la Trésorerie et des grands propriétaires sur la nomination des membres de la Chambre des communes, présentait un tout, fruit de l'amalgame de ses parties constitutives. La Charte, au contraire, mettait en présence trois pouvoirs rivaux dont le pouvoir démocratique était le plus fort, et le pouvoir monarchique le plus faible,

sans que le pouvoir intermédiaire pût s'interposer avec espoir de succès ; enfin, le refus légal de l'impôt, attribué en France à la Chambre inférieure, la rend arbitre du sort de l'État. Ce droit, au contraire, n'est nullement dangereux dans le parlement britannique, dont la composition nécessaire en annihile tellement l'action qu'au moment où Fox en menaça le ministère, Pitt se contenta de lui dire : *Osez !* Or la Charte ne donnait au roi d'autre moyen de résistance légale que l'article 14, arme fragile, qui ne lui eût procuré ni impôt ni majorité moins hostile. Sa seule ressource ne pouvait donc consister que dans la distribution des places ou dans l'emploi de l'or, en sacrifiant ainsi l'administration à des ambitieux et la fortune publique à des cupidités individuelles. Une autre ressource eût été la police, qui dégrade, soutenue de l'armée, qui opprime ; mais celle-ci lui appartenait-elle ? Puis le trône était assiégé de royalistes de toutes les religions et de toutes les hérésies ; la faveur y exploitait tous les genres de bassesse, le zèle devenait une industrie, et l'on crut à la fidélité de ceux qui venaient de trahir sans pudeur le pouvoir déchu.

Tout prospérait cependant ; pour la première fois il avait été donné un exposé vrai des finances de l'État, et il en résultait la renaissance du

est un gouvernement antique, héréditaire, respecté, car lui seul a ses traditions directrices, des conceptions vastes, des idées d'avenir, choses totalement étrangères à toute administration incertaine, servie par des intérêts divergens et purement individuels. Comment Louis XVIII eût-il marché d'un pas ferme en dépit de tant d'obstacles et louvoyé avec succès entre tant d'écueils?

Tandis qu'en France on dormait paisiblement sur le cratère d'un volcan, l'Europe, satisfaite de ses triomphes, cherchait à les réaliser par des arrangemens favorables aux vues ambitieuses des grandes puissances. Hambourg était la dernière des places évacuées par les troupes françaises, qui, par l'héroïque défense de plusieurs autres, avaient retardé les triomphes des alliés. Cette importante ville anséatique les vit partir le 30 mai, jour où fut signé à Paris le traité qui fut un objet de blâme en France, mais bien plus encore en Allemagne. Dans ce dernier pays, si longtemps opprimé par Napoléon, on aurait voulu que les tributs énormes, imposés durant les triomphes de la France, fussent restitués par elle au jour de sa défaite; on espérait aussi que l'Alsace au moins serait détachée du territoire français, pour être rendue au corps germanique.

ans était appelé, se divisait en quatre catégories : l'armée permanente, le premier ban, le second ban et la levée en masse. Les soldats devaient servir trois ans en temps de paix, cinq durant la guerre ; la nation entière devenait ainsi militaire, et l'armée purement nationale. On vit aussi avec plaisir la création d'un nouvel ordre sous la dénomination de l'*Ordre de Louise*, tant le nom et le souvenir de cette princesse étaient chers au peuple prussien. Enfin, la paix avec le Danemarck avait été signée le 25 août par le chancelier d'État pour la Prusse, et par son fils pour l'autre partie contractante ; quant à celle de la Russie avec ce même État, elle l'était depuis le 8 février.

L'affaire de la Norwége venait aussi d'être terminée. Nous avons vu Bernadotte quitter Paris pour se rendre en Suède ; or, tandis qu'il négociait pour faire exécuter le traité de Kiel, et que l'Angleterre se montrait favorable à ses vues, loin de courber sa politique devant les sourdes intrigues d'une autre des grandes puissances engagée publiquement avec la Suède et secrètement avec le Danemarck, nonobstant les menées de cette puissance qui voulait, sans se compromettre, empêcher l'accroissement d'importance d'un prince que sa conduite en 1813 et en 1814 lui avait rendu suspect (menées

dont nous pourrions dévoiler la marche et nommer les agens, si des réserves de convenance ne nous commandaient un silence respectueux); en dépit de ces choses, disons-nous, Bernadotte, fort de la protection de la Grande-Bretagne, et certain de n'éprouver aucun obstacle patent de la part de tout autre État européen, se hâta de marcher vers la Norwége. Cette guerre, précédée de proclamations où il accusait l'étranger de la lui susciter, commencée le 30 juillet 1814, se termina le 14 août par la convention de Moss, qui soumit les Norwégiens au sceptre suédois.

Tout semblait donc pacifié; toutefois les ambitions ne l'étaient pas, et les esprits l'étaient encore moins. Il y avait eu à Paris des rixes entre les soldats français et autrichiens; on les apaisa; mais les dissensions nées de puissance à puissance lors du succès de leurs armes devenaient plus difficiles à concilier. Les deux questions de la Saxe et de la Pologne en furent le double objet. Dès le congrès de Châtillon, et quand le sort de la guerre était encore incertain, l'empereur de Russie, parlant à sir Charles Stewart des sacrifices qu'il avait faits et faisait encore aux intérêts de la cause commune, se disait décidé à « employer tout son pouvoir pour « donner à la Pologne une constitution qui as-

« surât le bonheur d'un si grand peuple; que « l'abandon de sept millions de ses sujets, s'il « cédait ses provinces polonaises sans équivalent, « lui enlèverait plus que ne vaudrait la couronne « impériale; mais que la réunion de ces pro- « vinces avec le duché de Varsovie sous un roi et « une constitution telle que la Russie la donne- « rait, pourrait produire les effets les plus heu- « reux. » Il prétendait, et sir Stewart en doutait, que M. de Metternich n'y mettrait aucun obstacle. Aux objections du ministre britannique, fondées sur l'opposition des cours alliées à son projet, Alexandre ne répondit que par la faculté qu'il avait de décider la question au moyen de l'occupation militaire du grand-duché. Sa ferme détermination à cet égard était donc bien connue déjà; aussi, après la capitulation de Paris et la décision relative à la maison de France, acte dans lequel il parut être le seul arbitre de la paix, époque où l'influence précédente si puissante de l'Angleterre fléchissait devant la sienne; après, disons-nous, ces événemens remarquables, Alexandre accueillit les Polonais avec une faveur aussi politique que généreuse, leur fit payer par le gouvernement français leur arriéré de solde, les mit sous le commandement du grand-duc Constantin, les autorisa tous à rentrer dans leur patrie,

son passage en Allemagne les hommages les plus flatteurs, se rendit dans sa capitale. Instruit d'avance qu'on lui préparait à Saint-Pétersbourg une entrée triomphale, que le saint synode lui destinait le surnom de *Béni*, qu'on voulait élever un monument à sa gloire, et qu'une députation du sénat venait à sa rencontre pour cet objet, il écrivit au général-gouverneur Wiazmitinoff pour défendre ces apprêts, se refusant à toutes démonstrations de cette espèce; et son ukase était ainsi terminé : « Je démentirais mes propres principes en donnant à mes fidèles sujets « un exemple contraire aux sentimens de modé- « ration que je m'efforce de leur inspirer. Éle- « vez pour moi un monument éternel dans vos « cœurs, comme il en est pour vous dans le mien. « Puisse mon peuple me bénir comme je le bénis; « puisse la Russie être heureuse comme je le « désire, et puisse la divine Providence veiller « sans cesse et sur elle et sur moi! » Il s'occupa d'établissemens utiles, surtout relativement à la religion; il récompensa ceux de ses sujets de toutes les classes qui avaient montré tant de zèle pour la défense de l'Etat. En traversant la Pologne pour se rendre au congrès de Vienne, il dit à ceux qui l'approchèrent que, la guerre étant terminée, il pourrait enfin réaliser ses pro-

jets relativement à la nation polonaise ; que les intentions qu'il n'avait jamais cessé de manifester étaient toujours les mêmes ; *confiance et patience*, répétait-il à tous, et l'espoir de tous y répondit. Il prévoyait cependant des obstacles, mais savait pouvoir les vaincre, et c'était dans cette vue qu'il se rendait au congrès, dont les altercations qui avaient eu lieu à Paris étaient un funeste préliminaire. Il y arriva, ainsi que Frédéric-Guillaume, le 25 septembre. Les ministres des différentes cours s'y étaient rendus de toutes parts, et entre autres, vers la fin du même mois, le prince de Talleyrand, accompagné du duc de Dalberg, des comtes de Latour-du-Pin et de Noailles, et de M. de La Bénardière.

L'ouverture de ce congrès, où devait être décidé le sort du corps politique européen, avait été fixée par le traité du 30 mai à un terme de deux mois ; des circonstances imprévues en retardèrent la réunion, qui se composait, outre les souverains, suprêmes directeurs de sa marche, et les ministres des cours du second ordre ; de lord Castlereagh, du prince de Metternich, du comte de Nesselrode, du prince d'Hardenberg, pour les quatre cours alliées, et du prince de Talleyrand pour la France. Deux choses sont à

considérer dans l'ensemble de ce congrès, et ce qu'on voulait faire et ce qu'on fit; car quant à ce qu'on aurait dû faire, ce n'est qu'une question spéculative que chacun décide à son gré, qu'on soit ou non éclairé ou mystifié par l'expérience, effet des événemens plus ou moins faciles à prévoir. Une autre chose y est encore à remarquer; c'est la conduite que tinrent les négociateurs avant ou après l'époque du 12 mars 1815, ce qui sépare ses opérations en deux parties distinctes. Occupons-nous d'abord de la première période.

Une question préliminaire, relative au rang des divers États, fut, à la voix de l'empereur Alexandre, décidée par le choix de l'ordre alphabétique. Une autre, également préjudicielle, était relative à la réalisation des stipulations du traité de Chaumont, renouvelées à Londres. Les quatre puissances alliées, qui seules l'avaient signé, voulaient aussi agiter seules les questions qui en résultaient, en écartant de leurs délibérations sur cet objet la France, que pourtant sa position à cet égard rendait seule absolument impartiale, car elle n'avait rien à y gagner et plus rien à y perdre. Les ministres des quatre grandes puissances avaient donc commencé leurs conférences le 17 septembre, et ils arrêtèrent : 1° qu'ils

« le sacrifice de la Saxe ; que le feu couvait sous « la cendre, et que, s'il éclatait, la France ne « pourrait en demeurer spectatrice oisive ; que « si l'*annexion* demandée s'effectuait, on verrait « renaître la rivalité de la Prusse et de l'Autriche, « ce qui compromettrait la tranquillité de l'Eu- « rope. » Les publicistes allemands se prononcèrent pour la plupart dans le même sens que le négociateur français. Le roi Frédéric-Auguste, retenu alors à Friedrichofeld, protesta le 4 novembre contre l'occupation de la Saxe, déclarant « que la position de son pays l'avait seule empê- « ché de se prononcer contre la France, et que « le but de la guerre ayant été le maintien des « trônes légitimes, il avait dû s'attendre à la res- « titution de l'héritage de ses ancêtres ; en con- « séquence, il protestait contre la prise de pos- « session de ses États, qu'en aucun temps il ne « consentirait à céder ou à échanger. » Le plénipotentiaire saxon présentait et défendait cette protestation dans le sein du congrès, et le duc de Saxe-Cobourg soutenait les intérêts du chef de sa maison, dans sa lettre à lord Castlereagh, en date du 14 novembre. Il y exposait que, par la destruction du royaume de Saxe, la Prusse et l'Autriche se trouveraient dans une *situation hostile ;* que la Russie et la Prusse étant intime-

ment liées, la première de ces puissances appuierait les vues d'agrandissement de la seconde en Allemagne, tandis que la seconde appuierait les vues d'agrandissement de la Russie du côté de la Turquie, et qu'on verrait « l'Allemagne « détruite, l'empire ottoman renversé, et la paix « de l'Europe ébranlée. »

Cependant le prince Repnin, sur un ordre reçu le 6 novembre du baron de Stein, ancien ministre prussien, et alors ministre russe, remettait l'administration de la Saxe à Vonder-Reck et au général Gaudi, chargé par Frédéric-Guillaume de la recevoir. C'était l'effet d'une convention secrète entre la Prusse et la Russie, convention qui préjugeait ce que le congrès n'avait pas encore décidé. L'Allemagne entière en murmura; l'Autriche particulièrement voyait avec inquiétude que la frontière prussienne longerait la sienne, de la Silésie à la Bohême, et que la frontière russe la prolongerait, par son alliance intime, de la Silésie jusqu'aux États ottomans; elle menaça donc *à son tour*. Pour l'apaiser, le comte de Hardenberg obtint de l'empereur Alexandre une déclaration portant « qu'en « rétablissant la Pologne sous un sceptre russe, « il avait résolu d'incorporer à son empire les « villes de Cracovie et de Thorn; mais les craintes

« inspirées par ce dessein le faisaient y renoncer, « à condition que ces deux villes jouiraient de la « même indépendance que les villes anséatiques « sous la protection des alliés, à condition en « outre que la Prusse obtînt la Saxe entière, et « que Mayence devînt une forteresse de ses con- « fédérations germaniques. » Les deux questions de Pologne et de Saxe se trouvaient intimement liées et ouvertement exposées. Le comte de Hardenberg, pour faire valoir la déclaration du tzar, proposait le 2 décembre de rendre inoffensive la possession de Thorn et de Dantzick en en détruisant les fortifications ; d'établir sur des bases solides et des garanties la constitution future de la Pologne ; il exposait en outre que l'*annexion* de la Saxe à la Prusse n'équivaudrait pas aux acroissemens qu'obtenait la Hollande par la Belgique, la Russie par le grand-duché de Varsovie, l'Autriche par le Tyrol et l'Italie, ainsi que quelques princes d'Allemagne, et notamment la Bavière. Quant au roi de Saxe, le comte de Hardenberg proposait de lui céder « les principautés de Munster et de Paderborn, où Frédéric-Auguste ré- « gnerait, en conservant le titre de roi, qui après « lui serait remplacé par celui de grand-duc, pour « faire disparaître toute inquiétude de la part de « l'Autriche. La roi de Prusse s'engagerait à ne

suffisamment réparées par « une portion du duché « de Varsovie, la Basse-Lusace, le district de Wit- « temberg et quelques autres districts, sans que « ces pays fussent soustraits à une future union « teutonique. » Le prince de Hardenberg en référa vainement aux condescendances précédentes du cabinet de Vienne, comme à la lettre ci-dessus citée de lord Castlereagh, qui en avait été blâmé par son gouvernement. Mais le prince de Metternich demeura ferme ; les princes allemands s'unirent à lui par une opposition solennelle, à la tête de laquelle se placèrent les deux rois de Bavière et de Wurtemberg.

Tout présageait donc une rupture ; bientôt elle menaça de devenir sanglante, car les troupes autrichiennes se concentrèrent en Moravie ; la France rappela ses soldats congédiés ; le grand-duc Constantin invita, le 11 décembre, les Polonais à se réunir pour la défense de leur *existence politique*, en leur faisant envisager l'espoir d'une réunion de la Pologne russe à la Pologne grand-ducale, et le comte de Nesselrode fut autorisé à déclarer au congrès que huit millions d'hommes s'armaient pour leur indépendance. Des négociations avaient eu lieu secrètement entre l'Angleterre, la France et l'Autriche, en vue de résister à l'union de la Russie et de la

dre tout ce que son empire avait obtenu dans les trois partages. Mais les deux cours de Vienne et de Berlin s'y opposèrent, dans la crainte que la réunion d'une aussi grande partie de l'ancien royaume de Pologne ne finît par attirer à elle les portions que ces deux états en avaient acquis. Alexandre cependant semblait insinuer indirectement aux Polonais que cette réunion aurait lieu, et ne pas trop le dissimuler, dans le sein même du congrès, ce qui resserra l'union déjà commencée entre les ministres des trois cabinets anglais, français et autrichien, quoique les deux premiers eussent dû désirer que la Russie, prise dans ses propres piéges, eût ainsi réchauffé dans son sein l'hydre qui tôt ou tard pouvait lui devenir redoutable. Mais M. de Talleyrand, toujours imbu de son faux système d'union avec le gouvernement anglais, suivit la direction imprimée par celui-ci; il ne considéra point les avantages actuels que trouverait la France en se liant à un État avec lequel on n'avait aucun point de contact, et par conséquent nul sujet de querelle ni de rivalité commerciale ou maritime, préférablement à l'État avec lequel, toute haine populaire à part, on trouvait à chaque pas des conflits d'intérêts et des causes de luttes industrielles et coloniales. Après avoir mécontenté la Prusse et

note du prince de Metternich, du 16 octobre. Il en résultait la création d'une diète fédérale de l'Allemagne divisée en cercles, dont les chefs formeraient : 1° un conseil où l'Autriche et la Prusse auraient eu deux voix; la Bavière, le Wurtemberg, le Hanovre, chacun une, mais conservant le droit de guerre et de paix; 2° un conseil des princes et villes, revêtu de la puissance législative, mais ne pouvant ni faire la guerre ni conclure des alliances sans l'aveu de la Confédération, dont tous les États auraient une constitution. De ces sept voix dans le premier conseil-directeur, quatre étaient à l'Autriche et à la Prusse, ce qui leur donnait la prépondérance dans la marche des affaires, et la présidence accordée à la première la plaçait de nouveau à la tête du Corps germanique. Cette prépondérance voulue par les deux grands États allemands, sans le concours et contre le vœu des princes souverains d'un ordre inférieur et les prétentions de la Prusse sur la Saxe, eussent fourni à un habile négociateur les moyens de raviver en Allemagne l'influence française; mais celui qui avait irrité d'utiles alliés ne sut pas assurer les droits des petits États, sacrifiés par lui à la question napolitaine, que des circonstances imprévues décidèrent; sacrifiés également par l'Angleterre, que

projets sinistres qui agitèrent les esprits durant cette première période du congrès, on s'y était livré à de bruyans plaisirs, ce qui avait fait dire au prince de Ligne : *Je ne sais si le congrès marche, mais il danse.* Ce fut donc au sein de l'une des plus brillantes fêtes données alors à la nombreuse, opulente et auguste société réunie à Vienne, que cette nouvelle vint tomber comme la foudre.

Ce n'était pas chose totalement imprévue pour quelques ministres, et principalement pour M. de Metternich, que cet événement, objet d'effroi pour le plus grand nombre et qui fit passer M. de Talleyrand d'une hauteur insultante à la plus honteuse pusillanimité. Le prince de Metternich, qui jugea promptement la situation critique des Bourbons, avait précédemment et secrètement adressé à Fouché les questions suivantes : 1° Si Napoléon revenait, qu'arriverait-il? 2° Que résulterait-il de l'apparition du roi de Rome sur les frontières de France? 3° Quelle serait la direction d'un mouvement national insurrectionnel? L'ancien ministre de la police lui répondit : Si le premier régiment envoyé contre Napoléon passait de son côté, il en serait de même de tout le reste de l'armée; Si le roi de Rome était amené sur nos frontières par un corps autrichien, tout

le monde serait pour lui ; Si le mouvement était intérieur, on se prononcerait en faveur du duc d'Orléans. Ainsi prévenu, et sans écouter les propos de M. Pozzo di Borgo, qui disait de Napoléon : *C'est un fou ; il sera accroché au premier arbre*, M. de Metternich, qui ne croyait pas à la renaissance de la république et voyait dans Napoléon seul l'ennemi qu'il fallait combattre, rédigea la déclaration signée le 13 mars par les plénipotentiaires d'Autriche, d'Espagne, de France, d'Angleterre, de Portugal, de Prusse, de Russie et de Suède, dans laquelle il était dit : « Napo-« léon Bonaparte s'est placé hors des relations « civiles et sociales; comme ennemi et pertur-« bateur du repos du monde, il s'est livré à la « vindicte publique. » Mis ainsi hors la loi comme usurpateur et ayant rompu son ban, il n'en avançait pas moins vers Paris à l'aide, non de la population, qui demeura inactive, mais des troupes qui se réunissaient à lui. C'était depuis les premiers jours de février que, redoutant ou feignant de redouter qu'on l'enlevât de l'île d'Elbe ou qu'on l'y fît assassiner, il avait prémédité l'invasion de la France et fait secrètement ses préparatifs à cet effet. Spéculant sur les dissensions des princes réunis au congrès, il ne sentait pas que sa simple apparition les ferait cesser; il

ignorait d'ailleurs les stipulations du traité de Chaumont, renouvelées dans les conventions de Londres. Embarqué le 26 février, en l'absence du commissaire anglais Campbell, avec sa petite armée composée d'environ mille hommes, il brave les vents ainsi que les croisières anglaise et française. Arrivé le 1er mars au golfe Juan, tout dépendait du premier régiment qu'il rencontrerait sur sa route ; il se présente hardiment devant lui, s'avance seul, et dit : « Que celui qui veut tuer « son empereur sorte des rangs ; me voici. » Paroles magiques sur des hommes qu'il avait si longtemps conduits à la victoire. Ce premier pas lui donne successivement toute l'armée. Nous ne suivrons point Napoléon dans sa marche désormais paisible et sûre, durant laquelle il flattait la démocratie, qu'il détestait, et donnait au peuple, dans ses proclamations imprimées à Gap, la qualification révolutionnaire de *citoyen ;* prêchant l'égalité, que lui-même avait détruite. Il avançait donc sans obstacles, tandis qu'à Paris, où la nouvelle de son invasion était arrivée le 5, une ordonnance enjoignait le 6 de lui *courir sus*, et de le traduire à une commission militaire qui le jugerait selon la rigueur des lois.

Le duc et la duchesse d'Angoulême venaient

d'argent. Dans la ville on criait cependant *vive le roi!* * cri auquel devait bientôt succéder celui de *vive l'empereur!* Napoléon s'avançait en réunissant tout ce qui était envoyé contre lui. Un mouvement fait sur Paris par des troupes du Nord, quoique sans résultats, inspirait de l'effroi. Fouché, dans un rendez-vous qui eut lieu chez la princesse de Vaudémont, conseilla de nommer le duc d'Orléans régent du royaume; et après lui avoir demandé son avis, on donna pour l'arrêter un ordre auquel il sut se soustraire. Dans le fait, on avait perdu la tête; toutes les mesures furent mal prises. Fallait-il demeurer à Paris, où se retirer dans la Vendée, en Normandie, vers le Nord? projets conçus et rejetés tour à tour. Le roi se rendit à la Chambre des députés le 16, décoré pour la première fois de l'étoile de la Légion-d'Honneur **, et y jura, ainsi que les princes, l'acte constitutionnel; mais si des cris de *vive le roi!* s'étaient fait entendre, ils avaient été faiblement répétés par les troupes.

* Journal du duc d'Orléans, Twickenham, de l'imprimerie de C. White, 1816, page 19.

** Peut-être Louis XVIII n'avait-il fait que se conformer à l'usage des rois de France qui ne portaient que l'ordre français du Saint-Esprit, et pas même le grand cordon de Saint-Louis.

en vertu duquel il appartient au roi de faire des ordonnances pour la sûreté du royaume, portait défense de se prêter aux recrutemens ; à tous militaires d'obéir à Napoléon, et licenciait ceux qui auraient trahi leurs devoirs. Dans ce même journal du 14, se trouvait une relation des événemens depuis le 20 mars, pièce où les faits sont rapportés sans exactitude, d'une manière quelquefois répréhensible, ce qu'il faut attribuer peut-être à l'ignorance ou à la prévention. Quant aux propos rapportés du maréchal Ney, et à sa conduite ultérieure, lorsque la confiance du roi s'appuya sur sa loyauté, il est à croire qu'il partit pour son gouvernement avec la ferme résolution d'y remplir ses devoirs ; mais cet homme, général distingué, soldat intrépide, usait toute son énergie sur le champ de bataille. Aussi, conformément à son caractère, dès que Ney vit l'esprit insurrectionnel de ses troupes, la rapidité des succès de son ancien maître, le seul qui en eût encore imposé à sa naturelle insubordination, il put se persuader que la France était conquise, et la cause du roi définitivement perdue ; il put redouter la guerre civile, ainsi que le maréchal Marmont l'avait redoutée ; et loin de se soustraire personnellement, comme le maréchal Oudinot, au torrent qui semblait entraîner tout, il

chait ; il avait déjà des intelligences avec les troupes de la garnison ; on opposa à l'idée de se défendre la crainte des dangers que pourrait courir la princesse. *Ma sûreté ne doit être comptée pour rien*, répondit-elle. Le dévouement de Laisné rivalisa avec son héroïsme ; mais cet héroïsme surhumain ne put échauffer l'âme du soldat, et la princesse s'embarqua le 1^er^ avril à bord du *the Vanderer*, pour se rendre à Gand par l'Angleterre, accompagnée de Laisné, qui avait dédaigné la protection promise par le général Clausel.

Napoléon, qui n'avait plus d'ennemis intérieurs que quelques bandes vendéennes et bretonnes faciles à contenir, cherchait à persuader qu'il était d'accord avec l'empereur d'Autriche, et qu'il assurerait la paix à la France, au moment même où tout, au dehors, annonçait contre elle une guerre nouvelle et terrible. En effet, la terreur produite par la nouvelle de son invasion, apprise au moment où l'on était loin de s'y attendre, resserra dans le congrès des liens près de se rompre ; l'on ne songea plus qu'à assurer la chute complète d'un homme avec lequel il semblait impossible de traiter, vu la méfiance qu'il inspirait généralement. Les puissances étaient bien convaincues de l'idée qu'à la renais-

« alliance, et Sa Majesté Très Chrétienne « (art. 8) à y donner son adhésion. » Cependant Louis XVIII ne prit point part à ce traité, et don Gomez Labrador, ministre d'Espagne, s'en abstint aussi, quoique son maître fût, dit-il, disposé à intervenir. Le motif de cette réserve était relatif aux affaires de Parme et à celles d'Étrurie. Lord Castlereagh, au nom de son gouvernement qui respectait encore le pavillon tricolore, et au sein duquel les actes des 13 et 25 mars avaient été vivement censurés, déclara que l'article 8 ne devait s'entendre que d'une manière qui obligeât les parties contractantes, d'après les principes d'une sûreté mutuelle contre Napoléon, sans qu'il obligeât le roi d'Angleterre à poursuivre la guerre dans la vue d'imposer à la France un gouvernement particulier : « Quelque sollicitude, mandait-on à Louis XVIII, « que le prince régent doive apporter aux intérêts « de Votre Majesté Très Chrétienne rendue au « trône, il se croit appelé à faire cette déclaration, « conforme aux principes sur lesquels le gouver- « nement anglais a réglé invariablement sa con- « duite. » C'était donc, comme en 1814, avec le désir secret d'une restauration, mais sans vouloir l'exiger, et uniquement pour le salut de l'Europe

phlets, sans retenue comme sans décence, les princes exilés et même la duchesse d'Angoulême, à qui l'on reprochait jusqu'à ses justes regrets et à la piété qui les adoucissait; triste vengeance des diatribes dont il fut l'objet de la part de ceux même qu'il avait favorisés.

Cependant, par une convention militaire du 31 mars, les alliés avaient déjà arrêté la formation de trois armées : la première, sous Schwartzenberg, de trois cent quarante-quatre mille hommes; la deuxième de deux cent cinquante mille, sous Wellington et Blücher; la troisième, fournie par la Russie, de deux cent mille; en tout, sept cent quatre-vingt-quatorze mille hommes qui devaient se diriger sur Paris. L'on chercha à ranimer l'ardeur déjà attiédie du Tugendbund, qui, devenu moins important depuis l'accession de l'Autriche, après le congrès de Prague, avait presque disparu dans le mouvement des armées, et montrait quelque mécontentement à l'occasion des actes du congrès de Vienne.

Quant à Napoléon, qui voulait abuser la France sur l'imminence de ses dangers, non content d'avoir fait déclarer sa légitimité par son conseil d'état, à l'adresse duquel il avait répondu : « J'ai « renoncé aux idées du grand empire dont, de- « puis quinze ans, je n'avais *encore* que posé les

ranti son peuple, maux qui commençaient à faire ressentir leur atteinte. Quelques gens sages et amis du repos, qui redoutaient une invasion nouvelle, tout en gémissant de l'arrivée de Napoléon, qu'ils n'eussent pas favorisée, faisaient des vœux pour qu'il se maintînt au pouvoir par une paix que leur imprévoyance osait espérer, et même par une guerre qu'il leur semblait moins funeste de subir que de tomber encore sous le glaive de l'ennemi. Quant à ceux qui saluèrent son retour comme un triomphe personnel, leurs sentimens étaient d'une tout autre nature; leurs cris contre la Restauration n'avaient été qu'une attaque indirecte contre les opinions monarchiques; ils avilirent le trône pour le faire crouler; car le plus ferme appui d'un gouvernement est la considération dont il jouit. Or, Napoléon héritait de cette déconsidération qui facilita son retour. L'armée seule lui était dévouée; c'était à elle seule qu'il devait son facile succès; ceux qui l'accueillirent ne virent en lui qu'un instrument de salut que plus tard on saurait briser; leurs vues secrètes perçaient dans les actes mêmes rédigés en sa faveur. Mais, de son côté, Napoléon savait l'empire absolu que lui conférerait la victoire s'il triomphait des forces imposantes qui le menaçaient. Il afficha

allait avoir lieu, et Napoléon se berçait d'espoir, fondé sur leur désunion et leur timidité. Les alliés pouvaient-ils néanmoins voir sans crainte que ce qui leur avait tant coûté se trouvait compromis; voir une armée donner la couronne et dominer chez une nation belliqueuse, courbée sous le sceptre d'un monarque dont leurs désastres avaient attesté l'ambitieux orgueil? S'il régnait encore, l'Angleterre pourrait-elle conserver à la Hollande cette Belgique dont la haine contre la France semblait céder aux mécontentemens que lui causait une réunion faite sans son aveu? L'Autriche, dominatrice des Alpes, des Apennins et de la mer Adriatique, ne se verrait-elle pas en butte aux coups d'un ennemi momentanément humilié? Alexandre oublierait-il et ferait-il oublier au siècle et à la postérité son engagement de ne plus traiter avec Napoléon ou avec sa famille, et ne craindrait-il pas que Napoléon cherchât à remuer cette Pologne qu'il occupait déjà avant qu'elle lui fût légalement cédée? Enfin, la Prusse, agrandie d'une partie de la Saxe, dont toutefois la prise de possession ne s'opérait pas sans difficultés, la Prusse, sans une assez grande consistance, laisserait-elle s'éteindre l'enthousiasme qu'elle avait excité, qui avait fait sa force, et que peut-être elle ne ranimerait plus aux

former sept cent soixante-seize mille cent soixante-dix-neuf hommes. En y joignant l'armée anglaise, de trente-sept mille hommes, et la légion germanique à la solde de la Grande-Bretagne, on composait une force totale de huit cent vingt-cinq mille cent soixante-dix-neuf combattans. Pour subvenir à tant de charges nouvelles, le gouvernement anglais maintint la perception de l'impôt des revenus dont la suppression avait été projetée; il se procura la somme de quarante-cinq millions cinq cent mille livres sterling par deux emprunts, afin d'atteindre à la somme de quatre-vingt millions, sans compter les revenus de l'Irlande, de neuf millions sept cent cinquante mille livres sterling, et un vote de crédit de six millions, ce qui offrait une masse de quatre-vingt-quinze millions sept cent cinquante mille livres sterling (deux milliards deux cent quatre-vingt-dix-huit millions de francs), immense et dernier effort de l'Angleterre et de ses alliés contre les vues supposées à l'ennemi commun.

Napoléon, tout en parlant de paix, justifiait la méfiance de ses ennemis par des propos indiscrets et par des actes inconsidérés; nous citerons, pour exemple, le décret par lequel, le lendemain même du jour où il écrivait aux souverains alliés pour attester son désir de la paix, il prononçait

En général, les jugemens dépréciateurs soit plus favorablement accueillis qu'ils ne devraient l'être, et on ne leur oppose pas assez le jugement plus équitable que mérite une masse nombreuse, opprimée, et dont les regrets sincères sont sans éclat, sans retentissement, surtout chez l'étranger rival et jaloux.

Quant à l'acte additionnel, c'était, dans des termes parfois différens, la Charte de 1814, moins l'article 6, relatif à la religion de l'État; l'article 71, concernant une noblesse qui au fait n'était rien, et l'article 14, dont Napoléon savait bien pouvoir se passer le jour où, moderne Brennus, il jetterait son glaive victorieux dans la balance des pouvoirs sociaux. Par l'article 67 et dernier de cette nouvelle Charte il proscrivait à perpétuité les Bourbons, et interdisait à jamais la faculté de les rappeler, ce qui choqua les théoriciens qui prenaient leurs systèmes pour des principes, et quelques royalistes qui protestèrent contre cet article *. Il y a plus; cette constitution était tellement *octroyée arbitrairement* par Napoléon que, sans attendre le recensement des votes pour son acceptation, il faisait, conformément à ses

* Entre autres le comte Florian de Kergorlay, qui soutint son vote négatif par une courageuse brochure intitulée *des Lois existantes et du Décret du 9 mai.*

bien deviendrait nécessaire à son propre salut l'existence et le pouvoir de Napoléon ; mais celui-ci crut que cette ombre de représentation nationale lui fournirait un solide appui, et il ne voulut commencer la guerre qu'avec des forces imposantes, sans songer que le temps indispensable à leur réunion permettrait à ses ennemis de rassembler toutes leurs troupes éparses.

Napoléon n'avait trouvé de troupes prêtes à entrer en campagne que quatre-vingt-treize mille neuf cents hommes d'infanterie, et, grâce à son activité, en rappelant sous les drapeaux tous les vieux soldats, dont le nombre monta à cent vingt-huit mille trois cents, il comptait sous les armes, le 1^er^ juin, deux cent dix-sept mille hommes, et ses dispositions étaient prises pour avoir, au 1^er^ septembre, huit cent mille combattans, force qu'il croyait nécessaire pour lutter contre celles qui allaient l'attaquer. Ce qui l'éclairait à cet égard, c'était que les alliés avaient annoncé positivement, le 12 mai, et la guerre et ses motifs, dans une déclaration où ils disaient pourtant qu'ils « connaissaient trop bien le principe qui devait « les guider avec un pays indépendant pour lui « imposer des lois, se mêler de ses affaires inté- « rieures et lui prescrire aucune forme de gou- « vernement. » Cette déclaration, provoquée

fiées, et qui lui prescrivaient une double surveillance intérieure et extérieure, ne doutant pas d'ailleurs de la chute prochaine de Napoléon, cherchait à l'effrayer, dans son rapport du 7 mai, sur les opinions royalistes qui se manifestaient dans plusieurs départemens. Un autre rapport du 17 juin offre cela de remarquable qu'il y est dit : « La révolution française n'eut point « son origine dans l'excès de la tyrannie ; le gou- « vernement qui l'a provoquée n'a pas su en tirer « avantage. » Tandis qu'il parlait ainsi, il faisait disparaître les papiers imprudemment laissés par M. de Blacas, sauvait ceux qu'on voulait arrêter ou proscrire, et renouait ses relations avec M. de Metternich. Il espérait le trouver favorable à la régence de Marie-Louise, quoique cette idée fût repoussée par Hardenberg et que l'on ne connût pas très positivement l'opinion de l'empereur Alexandre, qu'on savait seulement être contraire et à Napoléon et à la république.

L'usurpateur, car telle était la dénomination reçue alors, fut informé par Caulaincourt que le ministre autrichien avait, à Bâle, un agent de correspondance avec Fouché ; il y envoya donc, sous le nom de ce dernier, un homme sûr ; mais celui-ci ne découvrit que l'envoi d'une lettre dont le porteur ignorait le contenu, et seulement le

désir que Fouché pût délivrer la France de Bonaparte afin d'éviter l'effusion du sang humain; car, sur le mot d'*assassinat*, le baron de Werner s'écria avec indignation qu'un tel moyen ne s'offrit jamais à la pensée du prince de Metternich, que les alliés confiaient simplement au duc d'Otrante l'honneur de sauver la France d'une nouvelle guerre. Quant à l'idée communiquée de placer sur le trône le jeune Napoléon, l'agent autrichien promit d'en faire part à M. de Metternich. Mais l'intrigue était découverte, les choses n'allèrent donc pas plus loin. Napoléon, dégagé d'inquiétudes sur des projets formés contre sa vie, continua de rêver, en cas d'échec ou de mort, la possibilité de se survivre dans la personne de son fils, et n'en continua qu'avec plus d'activité ses préparatifs militaires.

Nous avons peu de choses à dire de la cérémonie du Champ-de-Mai, assemblé le 1er juin dans le Champ-de-Mars, vaine représentation dont le seul objet était la promulgation de l'acte additionnel. Cette charlatanerie, tournée de toutes parts en ridicule, fut suivie de l'installation d'une pairie héréditaire et d'une chambre de représentans auxquels Napoléon donna de sages conseils dont ils furent loin de profiter. Quant à lui, il hâtait ses dispositions militaires pour prévenir la

réunion des troupes anglaises dont, après la guerre de la Péninsule, les plus aguerries avaient été envoyées en Amérique.

Cependant la guerre des États-Unis contre la Grande-Bretagne venait d'être terminée, après une alternative de succès et d'échecs, parmi lesquels on doit noter la dévastation de la ville fédérale de Washington, acte de barbarie qui rivalise avec les scènes dévastatrices de Saint-Sébastien. Cette guerre de l'Angleterre contre les États de l'Union avait eu pour principe les vœux du parti démocratique poussé par Napoléon, qui l'encouragea en lui faisant des promesses pécuniaires, triste héritage pour ceux qui devaient lui succéder. Mais le parti fédéraliste ayant repris du crédit, et la médiation de la Russie ayant été implorée par lui, l'on signa, le 24 décembre 1814, à Gand, un traité de paix qui rétablissait le *statu quo ante bellum*, et l'on s'engagea de part et d'autre à désarmer les Indiens. La nouvelle en fut reçue avec transport dans l'Amérique-Unie le 22 février 1815 ; c'était pour Napoléon une diversion de moins contre la Grande-Bretagne. Une autre diversion contre les alliés, que sa lenteur à entrer en campagne rendit nulle, ce fut la levée de boucliers du roi Murat.

Joachim savait que la légation française avait

roi désirait rentrer à Naples, et Murat continuait à y régner. Celui-ci, inquiet du sort qui lui était réservé, se trouvait sans soutien au congrès, quoiqu'il y eût un ministre qui, ainsi que celui de Palerme, se qualifiait plénipotentiaire du roi des Deux-Siciles. Lord Castlereagh semblait accueillir favorablement le duc de Serra-Capriola, ministre de Ferdinand, et s'expliqua vivement sur les affaires de Naples avec le duc de Campochiaro, qui représentait Joachim. Wellington, qui succéda au négociateur anglais, soumit bientôt à son gouvernement les preuves vraies ou fausses de la conduite tortueuse de Murat, dans un temps où, plus que jamais, celui-ci eût eu besoin de manifester une grande loyauté comme une extrême prudence dans ses intentions et dans ses actes.

Cependant, au lieu de se rendre utile aux alliés, pour demeurer roi, ou pour obtenir au moins des dédommagemens, prix de la couronne qu'il eût déposée, Joachim avait renoué, par l'intermédiaire de sa belle-sœur Borghèse, des relations précédemment rompues avec Napoléon, tandis qu'il entretenait des intelligences avec les brouillons italiens. Son projet était d'opérer dans la Péninsule italique une insurrection générale ; mais pour endormir l'Autriche il lui dénonça lui-même la conjuration qu'il avait ourdie à Milan,

et que ses agens continuaient à faire renaître de toutes parts en leurant les peuples de l'idée de les réunir tous sous un gouvernement dont le siége serait à Rome. C'était ainsi qu'il espérait se faire de nombreux partisans dans ces classiques contrées.

Murat, quoique pressé d'agir, n'osait pourtant lever encore l'étendard ; mais on lui donna l'espoir d'une prompte et puissante diversion qui paralyserait les forces autrichiennes. Couvrant dès lors son ambition d'un voile transparent, il demanda, après avoir mis son armée au grand complet, que la cour de Vienne ouvrît sur son territoire un passage à ses troupes *destinées, disait-il*, à attaquer la France, pour se venger des efforts qu'elle se permettait contre lui dans le congrès. L'Autriche déclara alors* aux deux cabinets de France et de Naples qu'elle ne souffrirait pas qu'on troublât la tranquillité de l'Italie. Joachim ne répondit point à cette notification ; car, le jour même où elle avait été expédiée de Vienne, Napoléon partait de l'île d'Elbe pour l'invasion dont il avait fait part à Joachim dès le 16 février, et le jour où la note autrichienne fut reçue à Naples, on y apprenait la descente de l'empereur au golfe Juan ; nouvelle apportée par

* Le 24 et le 26 février 1815.

un aide-de-camp qui, au nom de son maître, demandait à Murat une coopération vive et prompte. Joachim la promettait en même temps qu'il déclarait au ministre autrichien sa détermination de demeurer fidèle à l'alliance contractée avec son souverain, et il n'en signifiait pas moins au pape : « Qu'il regardait la cause de Napoléon comme la « sienne propre, et prouverait qu'elle ne lui avait « jamais été étrangère. » En faisant cette notification, il demandait par les États romains un passage qui lui fut refusé ; mais il n'en tint compte et força Pie VII, dont précédemment il avait sollicité l'investiture en qualité de suzerain de Naples, à fuir de Rome, où ses indulgentes vertus cherchaient à concilier les esprits en pardonnant les fautes et en récompensant les services. Le vénérable pontife n'échappa que péniblement aux embûches dressées par Élisa Baciocchi pour le retenir en otage de la vie ou de la liberté de son frère, et il se réfugia à Gênes, où il dit au ministre de France : *Signor ambasciadore, non dubbitar di niente, questo è un temporale chi durera tre mesi.* Dans cette ville il reçut de Napoléon des lettres où il était dit que *l'empereur n'avait aucunes vues sur le temporel du pape*, et qu'il n'attachait *aucune importance à la bulle de Savone.*

Les Autrichiens n'avaient pas assez de forces

pour lutter contre la révolte qui semblait près de devenir générale en Italie, depuis que Joachim, dévoilant enfin ses vues, était parti de Naples en leur faisant des protestations d'amitié au moment même où il appelait les peuples à l'indépendance. Ils se virent donc contraints à reployer leurs postes, qu'il osa attaquer le 30 mars. Il se trouvait à la tête de quarante mille hommes, et ses ennemis n'en avaient encore que douze mille. La cour de Vienne s'en effraya, et envoya, le 31 mars, le comte de Neipperg, chargé de lui donner l'assurance qu'il conserverait sa couronne, s'il voulait s'unir franchement aux alliés; elle n'en faisait pas moins marcher en même temps des troupes vers ses provinces italiques menacées. Mais à cette date Joachim lançait comme un brûlot sa proclamation insurrectionnelle de Rimini. Il fallait donc recourir contre lui aux armes. Nous passerons les détails de cette courte guerre où Joachim, pressé sans relâche par les deux colonnes de Bianchi et de Neipperg, complétement battu à Tolentino et à Macerata, cherchant la mort qui le dédaignait sur le champ de bataille, ayant enfin perdu armée, bagages, caissé militaire, arrive presque seul, le 19 mai, à Naples déjà encombré de fuyards. Là il ne peut obtenir personnellement de capitulation; il se

déguise, échappe le 20, et descend le 25 sur la plage même où Napoléon avait débarqué. Caroline Murat, plus courageuse, cherche à défendre Naples, est contrainte aussi à fuir, et, du vaisseau qui la porte, entend les acclamations produites par l'arrivée des Autrichiens, qui font cesser les excès auxquels se portait déjà la populace. Le général Bianchi proclame, au nom du roi Ferdinand, 1° une amnistie générale; 2° l'irrévocabilité de la vente des biens de l'État; 3° la dette garantie; 4° l'aptitude des Napolitains à toutes les places; 5° le maintien de l'ancienne et de la nouvelle noblesse; 6° la conservation des rangs, grades et traitemens. Toutes ces stipulations furent confirmées le 4 juin par le roi, qui arriva avec une expédition partie de Palerme, et rentra dans sa capitale le 17, après une absence de neuf années. Ainsi s'opéra la restauration de la troisième branche couronnée des Bourbons, événement auquel la légitime reine n'avait pu intéresser la cour de Vienne qui, après avoir donné un asile à l'épouse fugitive de Murat, en offrit un plus tard à Murat lui-même.

Le congrès de Vienne rendu à une union inespérée par l'événement même qui avait fait compter sur sa dissolution, continuait les travaux pour lesquels il avait été rassemblé; les matières en

étaient préparées par les commissions dont la formation fut d'autant plus facile que la réunion des princes, ministres, agens ou secrétaires montait, sans compter l'Autriche, à quatre cent cinquante-quatre personnes. La Turquie n'avait envoyé qu'un seul négociateur, et la France en comptait quinze. Il fallait satisfaire les trois grandes puissances en position d'exiger ce qu'elles demandaient, et ne pas mécontenter les princes d'un ordre inférieur, ni les villes libres de l'Allemagne; enfin il fallait récompenser par des concessions hautement réclamées le zèle du Tugendbund. Déjà, cédant aux vœux démocratiques de cette masse teutonique si *passionnée*, le roi Maximilien-Joseph, sans attendre les décisions du congrès, avait spontanément donné à la Bavière une constitution. Le roi de Wurtemberg, fatigué de débats sans intérêts pour lui, quoiqu'il se fût jeté dans l'opposition, s'était échappé brusquement de Vienne dès le 26 décembre 1814, et ce prince, qui jusque-là montrait la plus grande répugnance à se relâcher de la moindre partie de son autorité, annonça, lors de sa rentrée à Stuttgard, son intention d'accorder à ses peuples une charte constitutionnelle. Quant aux princes sans couronnes, ils avaient demandé, dès le 16 novembre, ainsi que les villes libres, à

être admis aux délibérations relatives à la formation d'un pacte fédéral. Ils essuyèrent un refus, ce qui ne les empêcha pas de continuer à s'assembler sur ce sujet; mais lors du débarquement de Napoléon, ces princes, aussi bien que les villes de Hambourg, Lubeck, Brême, Francfort, ayant proposé de voter sur l'objet de leur contingent, et ayant joint, le 22 mars, à cette juste prétention, celles précédemment émises, elles furent accueillies ainsi que celles de toutes les parties intéressées aux questions que nécessitait l'approche d'une guerre nouvelle. En effet, cette accession générale et sincère de tous les États allemands sans exception à une fédération politique et militaire était le seul remède, tant aux dissentimens qui s'étaient manifestés qu'aux besoins présens et pressans de l'époque. Ces considérations frappèrent principalement les ministres d'Autriche et de Prusse, et tout dès lors marcha de concert à cet égard.

Les conférences relatives à la fédération germanique commencèrent donc le 23 mai entre les plénipotentiaires d'Autriche, de Prusse, de Bavière, de Saxe, d'Hanovre, de Hesse-Darmstadt, de Bade, des Pays-Bas pour le Luxembourg, du roi de Danemarck pour le Holstein; cinq députés y furent admis pour les autres États et villes; celui de

Bade s'abstint d'y voter, et celui de Wurtemberg n'y parut point. Après la troisième conférence il en fut de même des députés, des princes et villes; les principaux des princes qu'ils représentaient y assistèrent en personne jusqu'au 5 juin, jour où l'on fut généralement d'accord sur les vingt articles qui devaient constituer le pacte fédéral. La Saxe et la Bavière ayant cependant déclaré qu'elles ne pouvaient y donner une adhésion illimitée, cette adhésion fut jugée nécessaire par les ministres d'Autriche et de Prusse, qui en conférèrent avec le feld-maréchal de Wrede, et convoquèrent une assemblée générale pour le 8 juin. Dans cette onzième conférence, l'acte fédéral fut signé par les rois, *princes et villes* libres, à l'exception du roi de Wurtemberg et du grand-duc de Bade, qui ne le signèrent, celui-ci que le 26 juillet, celui-là que le 1er septembre. Toutefois, la constitution fédérative de l'Allemagne a conservé la date du 8 juin.

Cette constitution avait pour but l'indépendance germanique, le repos et l'équilibre de l'Europe. Dans un préambule qui en indique l'objet, sont nommés les rois, puis les grands-ducs et les princes, selon l'ordre établi dans le récès de 1803. Le territoire de cette confédération est de onze mille cent quatorze milles carrés; sa population

de vingt-neuf millions trois cent vingt mille âmes; son revenu de cent quatre-vingt-sept millions deux cent vingt-deux mille six cent cinquante florins. Elle doit maintenir la sûreté intérieure et extérieure de l'Allemagne, l'indépendance et l'inviolabilité de chacun de ses membres, tous égaux en droits, sous la direction d'une diète fédérale dont la présidence est déférée à l'Autriche, qui règle les formes et la direction de ses travaux. L'article onze, excita les débats les plus vifs et renferme peut-être le germe de la dissolution du pacte fédéral; car, après avoir dit que les États se promettent assistance contre toute attaque et se garantissent réciproquement leurs possessions, et que, si la confédération se trouve en état de guerre, aucun membre ne pourra négocier seul avec l'ennemi, une autre disposition porte que « les membres conservent « le droit de faire toute espèce d'alliance, mais « qu'ils ne doivent entrer dans aucune ligue di- « rigée contre la sûreté de l'union ou de ses mem- « bres*. » La première de ces clauses pouvait rendre

* Cette dernière partie de l'article XI du pacte fédéral, rapportée dans le traité général du 9 juin sous le numéro 63, manque dans le texte de l'imprimerie royale de Paris et se trouve pourtant dans le traité imprimé par la veuve Agasse.

la seconde illusoire. Enfin, les États confédérés s'engagent à ne se faire la guerre sous aucun prétexte ; ils soumettront leurs différends à la diète, qui essaiera de les concilier, et qui, à défaut de réussite, fera prononcer *par un tribunal arbitral bien organisé*, disposition substituée à un tribunal fédéral proposé par M. le prince de Hardenberg, et dont l'idée avoit été applaudie de tous les États.

Ce tribunal fédéral et les constitutions représentatives étaient le vœu général des peuples germaniques ; ils furent évincés du premier, et les autres devinrent l'objet des débats les plus animés. On demandait de toutes parts que ces États (*Landstaadt*) fussent créés sur un mode uniforme, garantis par toutes les puissances, et qu'on y consacrât les droits des peuples, ce qui restreignait par conséquent ceux des princes. Mais la Bavière et le Wurtemberg prétendirent que ces clauses seraient attentatoires à l'intégrité de leur pouvoir et à la dignité de leurs couronnes. Le prince de Hardenberg, qui se montrait le défenseur des intérêts populaires, et était à cet égard secondé par les ministres d'Autriche et de Hanovre, ne voulait pas à la vérité l'uniformité de constitutions, mais bien qu'elles fussent placées sous la garantie de l'union. Il demandait qu'on assurât aux États de chaque pays

le droit d'être consultés dès qu'il serait question : 1° d'établir des lois relatives aux intérêts personnels du citoyen ; 2° de consentir à de nouvelles impositions, ou à l'augmentation des anciennes ; 3° de porter plainte contre les abus de l'administration ; 4° de défendre près du souverain ou de l'union la constitution établie. Dans cette proposition du cabinet prussien se trouvait cette clause équivoque : « Dans les pays où il n'y avait pas « de constitution représentative, on en établirait « une où toutes les classes de citoyens auraient « part. » Le ministre de Hanovre avait déjà déclaré * que le régime représentatif était de droit en Allemagne de temps immémorial, et avait demandé que ce régime fût généralement adopté. Cette opinion était soutenue par les princes sans couronne et par les villes libres, qui établissaient en principe que « tout pouvoir arbitraire devait « cesser, tant en général, par l'établissement de « la confédération, qu'en particulier, dans chaque « pays, par l'établissement d'assemblées d'États « investis des prérogatives suivantes » (celles proposées par le prince de Hardenberg). Aussi l'article 13 du pacte fédéral établit-il vaguement, grâce aux oppositions de la Bavière et du Wur-

* 21 octobre 1814.

domina le congrès dans sa rédaction. Les rois, princes et villes étaient tous étroitement liés à la confédération ; mais les cabinets de Prusse et d'Autriche, voulant en rester indépendans sans renoncer aux avantages qu'elle pouvait leur procurer, proposèrent que l'alliance contractée avec elles n'eût de valeur que dans le cas où ces deux puissances seraient attaquées, et non dans le cas où elles feraient la guerre comme États particuliers de Prusse ou d'Autriche. Ces deux cabinets proposaient aussi que la confédération conclût des traités avec les Pays-Bas et la Suisse. C'étaient des actes de prévoyance contre l'ambition soit de la France, soit de la Russie, afin de pouvoir, dans l'une ou l'autre de ces occurrences, défendre, à l'aide de l'union, ou le grand-duché du Rhin et le Tyrol, ou les rives de l'Oder et de la Sprée. Pour donner à cet état de choses un élan plus rapide, une action plus régulière, le prince de Hardenberg proposait l'établissement d'une direction saisie des pouvoirs exécutifs et

clamations faites à ce sujet par le baron de Vessenberg, il ne fut rien inséré dans l'acte fédéral relativement aux ministres de cette communion, quand il eût été nécessaire de faire du concordat germanique une institution reconnue par la diète ; mais dans tous les actes du congrès on ne s'occupa en rien de la religion.

celui d'une division en cercles. La première serait confiée à un ou deux des grands États; les autres, réunis en assemblée générale, auraient le pouvoir législatif, ce qui recréerait l'ancienne institution germanique, et concentrerait l'autorité dans les mains des grandes puissances. L'Autriche et le Hanovre y adhérèrent, mais cela fut repoussé par les princes allemands. Le lien général n'eut donc aucune solidité, et les rapports entre les souverains et les peuples ne furent point déterminés d'une manière précise; car, en dépit de l'article 13, le principe que tous les États devaient avoir des assemblées représentatives ne fut pas, dans la forme, complétement *admis*. Il ne résulta des institutions nouvelles et différentes, dans la création subit plus ou moins de retard, selon les intérêts des princes ou les circonstances. Ce qu'il y a de curieux, c'est que la Prusse, qui s'était constamment placée à la tête du parti animé de l'esprit du siècle, croyant, probablement avec raison, devoir user de lenteur et de prudence pour préparer ses peuples à un changement de régime dont la brusque révolution eût pu entraîner quelques dangers, se contenta d'annoncer, par un décret du 22 mai 1815, l'établissement d'une commission chargée de régler les formes des *États provinciaux*, et d'une as-

semblée centrale des représentans du royaume, pour *consulter* sur les objets de législation, sur les droits et les propriétés des citoyens*.

Ce qui intéressait le plus essentiellement les grandes puissances, c'était le partage des dépouilles de la France et de ses alliés. Mais le sort de la Pologne était décidé avant même que le congrès eût à cet égard donné sa sanction par la signature du traité général, le 9 juin. En effet, dès le 18 (30) avril, l'empereur Alexandre écrivait au comte Ostrowsky : « Le sort de votre « patrie vient enfin d'être fixé ; en prenant le « titre de roi de Pologne, j'ai voulu satisfaire aux

* Ces dispositions, suspendues par la guerre de 1815, ne furent reprises qu'en 1817. Dans la commission se trouvaient Hardenberg, Humboldt, Gneissnau, Bulow, Wittgenstein, Savigny, Richorn, qui s'acquittèrent de leur devoir avec autant de zèle et de sagesse que d'équité, et le cabinet de Berlin à la diète de Francfort, en 1818, déclara que ses promesses seraient exécutées, mais sans l'intervention de la diète dans le travail relatif aux constitutions. L'Autriche de son côté fit la même déclaration. Ces deux États étaient effrayés de la turbulence de la chambre basse de la constitution bavaroise, et de celle de Wurtemberg. Cependant tous les États germaniques obtinrent successivement des constitutions, à l'exception de la Prusse, qui néanmoins fit jouir ses sujets des avantages que ces constitutions promettent de prime abord et ne réalisent pas toujours.

« vœux de la nation : je vous autorise à en in-
« struire vos compatriotes. »

Par cet arrangement, dans lequel avait été mis de côté le projet contrarié par la Prusse, l'Autriche et l'Angleterre, de réunir toute l'ancienne république polonaise en un seul État, la Russie, sur vingt-un millions six cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-neuf habitans, en possédait, tant en raison des trois partages que par la réunion du grand-duché, peuplé de trois millions sept cent mille âmes, une masse de quatorze millions sept cent soixante-quatre mille huit cent quarante-deux. L'Autriche en conservait ou en obtenait quatre millions deux cent vingt-six mille neuf cent soixante-neuf; la Prusse deux millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille cent vingt-quatre, et la république de Cracovie était peuplée de cent sept mille neuf cent trente-quatre.

L'Autriche, en rentrant dans la possession de ses États d'Italie, du Tyrol, de l'Illyrie, de la Gallicie et de quelques districts à sa convenance, accroissait considérablement son territoire et sa population. En effet, celle-ci, qui était en 1792 de vingt-trois millions huit cent quatre-vingt mille âmes; avant le traité de Presbourg, de vingt-quatre millions neuf cent mille; après ce traité de

vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingts; et, par suite de celui de 1809, de dix-huit millions quatre cent soixante-cinq mille trois cent soixante, s'éleva subitement à trente-un millions six cent trente-trois mille.

La Prusse ne fut pas moins favorisée que la Russie et l'Autriche; car, outre tout ce qu'elle possédait avant la paix de Tilsitt, sauf de légers échanges avec le Hanovre, on lui attribua toute la Haute-Lusace, une partie de la Basse-Lusace, et quelques autres districts saxons sur les rives droite et gauche de l'Elbe; des territoires entre le Weser et le Rhin, entre le Rhin et la Moselle, y compris Cologne, formant avec d'autres portions de territoire le grand-duché du Rhin, qui devait plus tard être accru de quelques dépouilles de la France, ce qui lui assurait une population double de celle qui avait été soumise au Grand-Frédéric.

Ces réunions ne s'opérèrent pas toutes sans quelques murmures. Le roi de Saxe n'avait consenti que le 18 mai à la cession d'une partie de ses États; il ne releva ses sujets du serment de fidélité que le 22; et les soldats saxons dirigés vers la France se mutinèrent à Liége, ce qui força les Prussiens de les cerner par des troupes avec vingt bouches à feu; quelques-uns périrent victimes de leur amour pour leur souverain, et,

à la voix de celui-ci, les autres se soumirent à leur sort. La Prusse fit encore avec le Danemarck un échange utile du duché de Lauenbourg, que lui avait cédé le Hanovre, contre la Poméranie et l'île de Rugen, que, par le traité du 14 janvier 1814, le cabinet de Copenhague avait obtenu de la Suède en indemnité pour la Norwége. Mais la Prusse perdit définitivement les margraviats d'Anspach et Bayreuth, attribués à la Bavière, qui obtint aussi une portion de territoire sur la rive gauche du Rhin.

Le cardinal Consalvi, dont le caractère et l'habit n'avaient jamais été accueillis à Londres, y avait été reçu comme constant ennemi de Napoléon, avec estime par le prince régent, avec faveur par le peuple. Rendu au congrès de Vienne, et étant parvenu à se faire admettre aux conférences des plénipotentiaires, il réclama en faveur du pape, et obtint la restitution des légations pontificales. Gênes fut donnée au roi de Sardaigne, qui cédait quelques portions de territoire à Genève. Le sort de Gênes était un attentat contre le droit des gens, car lord Bentink ne l'avait occupée que sous promesse de son indépendance. Madame de Brignoles, dame du palais de Marie-Louise, plaida vivement, mais sans succès, en faveur de sa patrie, dont la cause

avait été remise entre les mains de son fils, tandis qu'une députation envoyée à Londres cherchait à y intéresser le parlement britannique. Mais Gênes était considérée comme l'une des dépouilles de l'empire français, et l'on ne savait comment satisfaire autrement le roi de Sardaigne, à qui l'on enleva la sous-préfecture de Chambéry et le comté de Nice, qui plus tard lui furent rendus.

Les intérêts même d'Eugène Beauharnais ne furent pas oubliés ; grâce à son union avec une princesse bavaroise et à l'intérêt que lui portait l'empereur Alexandre, il avait eu d'abord en perspective la couronne d'Italie ; puis celle d'Illyrie lui fut promise lors de son mariage. Duc de Venise et plus tard grand-duc de Francfort, il eut pour indemnités, avec les domaines que Napoléon lui avait donnés dans les légations pontificales, et dont le revenu était d'un million deux cent mille francs, une somme de cinq millions de ducats (vingt-deux millions espèces) que Naples dut lui payer ; une partie de l'évêché de Passaw, ainsi qu'une résidence, sous le titre de duc de Leuchtenberg, avantages qui, au défaut de lui et de sa postérité, devaient passer à la Bavière. Beauharnais se trouvait donc élevé au rang des plus grands seigneurs allemands, lui dont la noblesse était si ré-

cente, et le véritable nom si ignoble. Quant à la haute noblesse allemande, elle perdait son immédiateté, cessait d'être souveraine, et le Tugendbund, qu'elle avait favorisé, perdait aussi les illusions qu'il avait nourries; humeurs répercutées, dont la secrète fermentation n'était pas inconnue à Napoléon, qui, par ses agens secrets, cherchait à aigrir les esprits, et se figurait déjà être assuré des Bavarois et des Saxons. Le refus de recevoir ses lettres ne lui faisait pas perdre tout espoir; on intriguait pour lui à Vienne; il y avait envoyé MM. de M. et de F., gens dans l'intimité de M. de Talleyrand; mais ses propositions se réduisaient à ceci : *Voulez-vous Napoléon sur le trône de France, et l'exécution du traité du 30 mai 1814?* Les réponses unanimes étaient : *Nous ne le voulons pas.*

La signature du traité général et la clôture du congrès eurent lieu le 9 juin; les signataires, par ordre alphabétique, furent les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Portugal, de la Prusse, de la Russie et de la Suède. Dans ce traité, toutes les incompatibilités nationales se trouvent accouplées : Pologne et Russie, Saxe et Prusse, Autriche et Italie, Hollande et Belgique, Suède et Norwége, Piémont et Gênes. Il comprend cent vingt-un ar-

ticles, outre diverses conventions, au nombre de dix-sept. La langue française est employée pour sa rédaction (art. 120), *sans tirer à conséquence.* Il accorde les titres de Grand-Duc et d'Altesse Royale aux ducs d'Oldenbourg, de Mecklenbourg et de Saxe-Weimar, tous trois beaux-frères de l'empereur Alexandre. Il rétablit le pape (art. 103), ainsi que le roi de Naples (art. 104), dans leurs États. Ce traité avait été précédé de divers autres dont la nomenclature serait trop longue *, et qui sont d'un plus faible

* Il avait été réglé le 19 mai que les envoyés dans les cours prendraient rang selon la date de leur arrivée, et on s'occupa le 20 des affaires de Suisse. Le 3 mai, il y eut trois traité, l'un entre l'Autriche et la Russie, en quarante-un articles, pour régler entre les deux États ce qui avait trait à la Pologne et à ses habitants; il y est dit (art. V) *qu'ils obtiendront une représentation et des institutions nationales réglées d'après le mode que chacun des gouvernements jugera utile de leur accorder;* l'autre entre la Russie et la Prusse, où il est dit que Varsovie obtiendra des *institutions qui assureront* (aux Polonais) *la conservation de leur nationalité.* Le troisième, entre l'Autriche, la Russie et la Prusse, assure l'indépendance de la ville libre de Cracovie, sous la protection des trois puissances (art. I), et promet qu'*aucune force armée ne pourra* (art. VI) *jamais y être introduite sous quelque prétexte que ce soit.* Viennent trois autres traités du 18 mai entre la Prusse et la Saxe, du 29 entre la Prusse et le Hanovre, du 1er juin entre la Prusse et le grand-duc de Saxe-Weimar.

intérêt. Ce qui restait à faire, c'était d'assurer la stricte exécution et le maintien des ambitieux travaux auxquels on venait de se livrer; et pour y parvenir on armait de toutes parts avec activité.

Outre l'acte d'accession aux décisions du congrès de Vienne, en date du 9 juin 1815, un traité avait été signé le 12 de ce mois, entre l'Autriche et le roi des Deux-Siciles, relativement au rétablissement de la tranquillité en Italie, traité qui obligeait le royaume de Naples à fournir à cet effet un contingent de vingt-cinq mille hommes. Un article secret portait : « Les « engagemens que Leurs Majestés prennent par « ce traité pour assurer la paix de *l'Italie* leur « faisant un devoir de préserver *leurs sujets et* « leurs États respectifs de nouvelles réactions et « du danger *d'imprudentes innovations* qui en « amèneraient le retour, il est entendu entre les « hautes puissances contractantes que Sa Majesté « le roi des Deux-Siciles, en établissant le gou- « vernement du royaume, n'admettra pas des « changemens qui ne pourraient se concilier, « soit avec les anciennes institutions monarchi- « ques, soit avec *les principes adoptés* par Sa Ma-

Une déclaration vague avait eu lieu le 8 février sur l'abolition de la traite des noirs, et la république des Sept-Iles avait été placée sous la protection de l'Angleterre.

« jesté Impériale et Royale Apostolique, pour *le « régime intérieur de ses provinces italiennes.* »

Frédéric-Guillaume, par deux déclarations du 7 avril, 1° fait un appel à ses peuples; ordonne de compléter l'armée de ligne, de former des corps francs, et de mettre en activité jusqu'à la milice; 2° pourvoit à l'armement, et exige que les hommes nés en 1790 prennent les armes, sous peine de devenir inhabiles à tous emplois civils. Par une troisième déclaration du 15 mai, il opéra une levée en masse, et vint lui-même présider à ces dispositions hostiles. L'on en agissait de la même manière en Autriche, en Russie, en Pologne et dans toutes les parties de l'Allemagne.

Napoléon, de son côté, préparait ses moyens de défense contre les forces immenses qui allaient lui être opposées. Il hésitait entre trois plans de campagne, qui étaient, 1° de demeurer sur la défensive, en laissant l'offensive aux alliés; de se concentrer sur Paris et Lyon, qu'on s'empresserait de fortifier, et d'y résister à l'ennemi, dont toutes les communications eussent été coupées par les places fortes; 2° de prévenir les alliés avant le rassemblement de leurs troupes, qu'on ne supposait pouvoir être effectué avant le 15 juillet, et de commencer par battre séparément les armées anglo-batave et prusso-saxonne; 3° en at-

taquant au Nord, le 15 juin, de séparer les deux armées de Wellington et de Blücher; puis, si l'on échouait, de se retirer sur Paris. Napoléon adopta ce troisième plan, combiné avec les deux premiers; mais plusieurs de ses meilleurs généraux refusèrent de le servir, et il se refusa lui-même à employer dans la personne de Murat, le plus habile et le plus brillant de ceux qui avaient commandé la cavalerie. Il donna le 2 juin l'ordre du mouvement, partit de Paris le 12, détermina le 14 la marche de ses colonnes, et commença les opérations le 15 : c'était l'anniversaire des journées de Marengo et de Friedland. Plus réservé que jamais depuis la défection de Jomini, nul ne connut que par leurs effets les directions qu'il voulait suivre. Aussi la désertion du comte de Bourmont, qui ne peut se laver d'avoir sollicité du service pour l'abandonner, et qui malgré ses grands talens est devenu, ainsi que Marmont, incapable de servir utilement une cause quelconque, tant l'armée française les a en horreur. Cette désertion, disons-nous, ne put dévoiler l'admirable marche par laquelle Napoléon, en masquant ses intentions, tomba de tout son poids sur l'armée prussienne, non encore entièrement réunie. Il la déposta le 16 de Ligny, mais sans la mettre en déroute, car elle put faire sa retraite, et effec-

tuer, comme cela avait été arrêté, sa jonction avec l'armée anglaise, qui fut attaquée le 18 à Waterloo. C'est là qu'eut lieu cette bataille sanglante, où la plus héroïque valeur échoua contre une imperturbable intrépidité *. Nous n'en donnerons pas les détails, dont les vanités nationales opposées se sont emparées pour exalter ou pallier la gloire des vainqueurs ou des vaincus; nous remarquerons seulement que les vieilles troupes anglaises de la Péninsule étaient passées en Amérique; que quinze mille Portugais, sous le maréchal Béresford, devaient joindre Wellington, mais que Canning, ministre à Lisbonne, voulant traiter cette affaire diplomatiquement, donna à la malveillante faction de Souza les moyens de

* Voici comment le général Foy s'exprime (*Guerre de la Péninsule*, t. I, p. 222, 223 et 224). « Nous avons vu, « au jour de notre détresse, ces enfans d'Albion formés « en bataillons carrés dans la plaine. La cavalerie qui les « appuyait fut taillée en pièces; le feu de leur artillerie « fut éteint; la mort était devant eux et dans leurs rangs; « les boulets de la garde impériale, la cavalerie de France « victorieuse, ne purent entamer l'immobile infanterie « britannique. On eût été tenté de croire qu'elle avait « pris racine dans le sol, si ces bataillons ne se fussent « ébranlés majestueusement après le coucher du soleil, « alors que l'arrivée de l'armée prussienne apprit à Wel- « lington qu'il venait de remporter la victoire la plus dé- « cisive de notre âge. » (*Note de l'Éditeur.*)

voir revenir un prince dont on connaissait la générosité, et qui pouvait servir encore d'égide contre la haine étrangère. Quelques craintes personnelles militaient encore contre ce sentiment, mais elles cédaient en partie à la terreur jetée dans la chambre des pairs par le maréchal Ney, qui assurait que tout était perdu, qu'il n'y avait plus d'armée. Napoléon conservait néanmoins des partisans dans cette chambre. Il n'en était pas ainsi de celle des représentans, auxquels sa faiblesse donnait de l'audace. Il eût pu se réfugier à l'armée qui lui serait demeurée fidèle, menacer et se faire seconder par la populace; il préféra négocier. Cependant, la chambre des représentans déclara criminelle de *lèse-nation* toute tentative pour la dissoudre; elle agita des questions qui eussent fait renaître le gouvernement révolutionnaire, et nomma, pour remplacer le pouvoir impérial, un gouvernement provisoire composé de cinq membres : Fouché, président, Carnot, Quinette, Caulaincourt et Grenier, et du secrétaire Berlier. Plus habile que ses collègues, Fouché profita de son pouvoir pour hâter une catastrophe inévitable. La Fayette avait proposé, comme seul moyen de salut, la volontaire abdication de l'empereur et une députation aux alliés; ces mesures furent adoptées; Napoléon se

démit de la couronne en faveur de son fils. On accepta sa démission sans déclarer solennellement la reconnaissance du jeune prince. Dès le 24, cette abdication était parvenue, avec la demande d'un armistice, à Blücher qui, redoutant un piége, continua de marcher. Les commissaires, parmi lesquels étaient La Fayette, Benjamin-Constant, Sébastiani, Laforest, annoncés secrètement à Wellesley par Fouché, furent dirigés sur Haguenau où ils entrèrent en conférence avec les plénipotentiaires autrichien, russe, prussien et anglais, le comte de Walmoden, Capo-d'Istria, Knesebeck, et Charles Stewart.

Comment des négociations dont l'objet réel était : *donnez-nous la paix et laissez-nous faire*, pouvaient-elles amener un résultat quelconque? Puis les ministres ennemis ne devaient traiter qu'à l'unanimité, et Stewart déclara qu'il n'avait pas de pouvoirs à cet effet. Les commissaires, sans avoir rien obtenu, rentrèrent donc à Paris le 5 juillet; mais de grands événemens avaient eu lieu en leur absence. Napoléon s'était retiré le 25 juin à la Malmaison, où il était gardé par le général Beker. L'armée française, forte de soixante-dix mille hommes, était passée sous les ordres du maréchal Davoust, qui avait en face celle de Wellington, tandis que Blücher traver-

sait la Seine et tournait Paris, mouvement hasardeux qui fit demander par Napoléon des troupes, dont il promettait de quitter le commandement après avoir fait payer aux ennemis leur imprudence. Mais on craignait de le revoir à la tête d'une armée, et il essuya un refus. Fouché d'ailleurs voyait mieux et plus loin que ceux qui voulaient qu'on défendît Paris; car un avantage même n'eût été qu'instantané, et d'immenses forces se dirigeaient vers la capitale, qui eût peut-être été détruite. Schwartzenberg et Barclay marchaient pour s'en rapprocher. Frimont, avec l'armée autrichienne d'Italie, s'avançait contre le maréchal Suchet. Collorédo forçait le *général Lecourbe* à conclure un armistice. Le prince de Wurtemberg repoussait Rapp, et le maréchal de Wrede avançait sur Châlons sans éprouver de résistance. Fouché, qui correspondait déjà avec Blücher et Wellington, reçut du prince d'Eckmühl, le 27, une lettre dans laquelle ce maréchal ministre répétait, d'après la nouvelle qu'il recevait, sa proposition faite la veille, de *proclamer Louis XVIII. Il n'y a pas*, disait-il, *d'autre moyen de sauver la patrie.* Les rapports des maréchaux ayant déjà établi qu'on ne pouvait pas être sûr de sauver Paris, Fouché lui donna une autorisation par écrit de demander un armis-

tice, ce qui eut lieu le 1er juillet. Une négociation fut entamée par le duc d'Otrante, ce que ne désapprouvait pas Caulaincourt, qui, tout attaché qu'il était à Napoléon, ne pouvait plus rien pour lui, et voulait, en faisant abnégation de tout intérêt personnel, que sa patrie fût sauvée. Dans cette négociation, il avait été question : 1° de ne pas recevoir le roi qu'il n'eût pris de solennels engagemens; 2° d'éviter de voir les ennemis entrer dans Paris; 3° de conserver la cocarde tricolore; 4° de garantir la sûreté de tous; 5° de maintenir les deux chambres; 6° de conserver à tous leurs places, pensions et honneurs. Fouché ne poussait pas ses vues aussi loin, mais il séduisait ainsi les gens indécis ou craintifs.

C'était le premier pas à faire dans une conjuration que la tête du duc d'Otrante renfermait tout entière. Il était persuadé que le roi devait être rappelé sans conditions; qu'on perdait, avec le pouvoir, le droit d'en imposer, et que ceux qui n'avaient pas voulu soutenir Napoléon n'avaient, contre la puissance irrésistible des étrangers, d'autre ressource que dans le retour du monarque, seul capable d'atténuer l'esprit de vengeance qui les animait. Il marcha donc directement vers ce but à travers les cris de ses imprévoyans collègues. Il sentait que l'orgueil des

deux généraux anglais et prussien serait flatté de terminer eux-mêmes la guerre avant l'arrivée des forces immenses russes, autrichiennes et autres. Il flatta cet orgueil en informant, le 2 juillet, lord Wellington qu'on aurait *tout le monde en ruuuurent tout le monde*. Une capitulation fut signée le 3 par MM. Bignon, Guilleminot et de Bondy, pour la France; le baron de Müffling et le colonel Harvey pour les deux généraux ennemis, qui la ratifièrent le 5, comme elle fut approuvée par le prince d'Eckmülh. Elle portait (art. II) que l'armée française se retirerait derrière la Loire, et que (art. XI) « les propriétés publiques, à l'exception de celles qui ont rapport à la guerre, « soit qu'elles appartiennent au gouvernement « ou qu'elles dépendent des autorités municipales, seront respectées. » Le 6, les ennemis entrèrent dans Paris.

Nous devons remarquer ici que la nouvelle de la perte de la bataille de Waterloo, qui présageait la chute de Napoléon, fit bonifier les effets publics; les actions de la banque montèrent de 25 pour 100, et le jour où Napoléon quitta la Malmaison pour s'embarquer, les rentes s'élevèrent à 64. La veille de ce jour, Louis XVIII, qui était rentré en France dès que les portes lui en furent ouvertes, se rapprochait de Paris. Dans

la crainte qu'il conservait des intentions des alliés, il avait publié à Cambrai, une proclamation qui annonçait son retour et prévenait ceux dont il avait eu à se plaindre qu'il se bornerait à les écarter de sa personne. Il se trouvait enfin à la vue de la capitale dont il était question d'abaisser devant lui les barrières. Fouché traita cette affaire avec M. de Talleyrand, revenu de Vienne après la clôture du congrès; il alla trouver le monarque près duquel un assez grand nombre de gardes nationaux s'étaient déjà rendus; il ne put en obtenir la conservation de la cocarde tricolore, mais bien, la promesse de rendre la pairie héréditaire, d'assembler une nouvelle chambre, de donner de l'unité au ministère, enfin de conserver *l'ancienne charte tout entière.*

L'effervescence révolutionnaire du 7 juillet, la fermeture, dans la nuit du 7 au 8, des portes de cette chambre des représentans qui faisait une constitution, tandis que sa propre existence allait cesser; la rentrée du roi, le 8, aux acclamations du peuple; la soumission de Louis XVIII à l'opinion publique en licenciant une partie de sa maison militaire et en écartant de sa personne, par un honorable exil, M. de Blacas, son favori. Tous ces faits font partie de l'histoire de la Restauration, mais intéressent peu la politique générale.

Il n'en était pas ainsi du sort de l'armée, qui ne tarda pas à se soumettre et fut licenciée ; des troubles du Midi, que le duc d'Angoulême courut apaiser ; de l'entrée tardive des Espagnols en France, à laquelle ce prince mit obstacle *, loin de vouloir s'en faire un appui contre l'esprit révolutionnaire. Il n'en était pas ainsi non plus des soupçons que les princes concevaient contre le duc d'Orléans, qui, retourné en Angleterre, y fit imprimer une apologie de sa conduite, que pourtant il ne rendit pas publique **, et au nom duquel une protestation de fidélité pour la branche régnante fut publiée par tous les journaux européens ***.

Ce qui intéressait bien plus encore la politique européenne, c'était le sort de Napoléon, qui, parti de la Malmaison le 29 juin, et ayant fait de vaines tentatives pour éviter la station anglaise, avait été contraint à s'y livrer. Par un accord du 2 août entre les quatre grandes puissances, il fut déclaré leur prisonnier et sa garde confiée à l'Angleterre, qui, accusée par l'opinion de l'avoir laissé échapper de l'île d'Elbe, devait prendre les plus sévè-

* Voyez la pièce justificative Q.

** Intitulé *Extrait de mon Journal ;* nous en avons déjà parlé dans une note précédente.

*** Voyez la pièce justificative R.

res précautions pour qu'il ne pût recouvrer sa liberté. Les cabinets alliés soupçonnaient que son désir de se rendre en Amérique avait pour objet de se jeter parmi les Américains méridionaux, événement qui aurait pu avoir, tôt ou tard, un terrible retentissement en Europe. Le vaisseau qui le portait cingla donc, le 11 août, pour Sainte-Hélène, où il fut conduit, accompagné de quelques-uns de ses fidèles serviteurs. Son infortune lui rendit quelques amis; mais parmi les étrangers nous ne citerons que lord Holland, et un autre personnage qu'on ne se serait jamais attendu de rencontrer dans leurs rangs : c'était l'ex-roi de Suède, Gustave-Son *, qui implora en sa faveur la protection de Louis XVIII. Cette protection était mince, car le prince réintronisé n'avait pas été traité par les souverains alliés avec cette considération qui la fait naître dans la multitude, et un nouveau traité allait rendre sa position très critique. Avant d'entrer dans le détail des négociations relatives à ce traité, parlons du sort du roi Joachim; car la manière dont la nouvelle en fut reçue à Saint-Pétersbourg est un des signes caractéristiques de la politique de cette époque.

* Voyez la pièce justificative S.

Murat, quelque ridicule qu'il parût par l'enfantillage de son bizarre costume, était bien loin d'avoir déplu à Naples comme son prédécesseur Joseph. Sous son règne, la tranquillité avait été rendue au pays, et il s'y était fait des améliorations que ses ennemis mêmes avaient approuvées. Les carbonari, révolutionnaires d'abord, puis royalistes, et qu'en cette qualité il avait réprimés, lui semblèrent des instrumens utiles, à l'époque de ses démêlés avec la cour de Vienne. Il commença donc à les flatter, crut se les être attachés et compta sur eux dans son malheur. Quelques-uns de ses partisans le trompèrent aussi sur la sincérité de la joie *produite par* le retour du roi Ferdinand. Après la catastrophe de Waterloo, lui qui avait sacrifié l'intérêt de son beau-frère à l'espoir de conserver son trône, puis fait briser ce trône en cherchant à seconder celui qu'il avait trahi, il espère reconquérir, comme lui, avec une poignée d'hommes un royaume que sa nombreuse armée n'avait pu défendre. Obligé de fuir la Provence, de se réfugier en Corse, et ne pouvant se maintenir dans cette île, il dédaigne l'asile que le prince de Metternich lui offre en Autriche, sous le nom de comte de Lipano. Il s'embarque le 27 septembre 1815, paraît le 8 octobre devant Pizzo, y

débarque, le 10, avec trente hommes seulement, en criant : *Io sono il vostro re Gioacchino Murat ; popolo mio, riconoscetemi !* Les magistrats du lieu font aussitôt prendre les armes ; Murat est poursuivi, se défend avec vigueur, est enfin atteint et désarmé ; on lui applique la loi promulguée par lui-même contre les partisans du roi Ferdinand, et il est condamné à mort. Le monarque hésitait à confirmer la sentence, dans la crainte que l'empereur Alexandre ne l'en blâmât ; mais il fut rassuré sur cela par le duc de Serra-Capriola, et Murat fut aussitôt fusillé. Il mourut avec courage, et Alexandre récompensa richement le courrier qui lui en apporta la nouvelle *.

Ce monarque, revenu à Paris le 10 juillet, puis rentré en Russie après avoir passé de nouveau en Angleterre, où il fut moins bien accueilli que lors de son premier voyage, fit son entrée à Varsovie le 26 octobre, et ne voulut pas recevoir les clefs de la ville, disant qu'il n'était pas *venu*

* On a dit dans le temps qu'un doute s'étant élevé à la cour de Ferdinand sur l'identité du personnage qui avait été fusillé, des émissaires furent envoyés à Pizzo, qu'ils exhumèrent le cadavre, séparèrent la tête du tronc et l'emportèrent à Naples, où elle fut reconnue pour celle de Murat.

en conquérant, mais en protecteur et en ami. Il nomma lieutenant général du royaume Zaionczek, qui avait longtemps servi Napoléon. Il s'effrayait déjà sur la tranquillité de l'Europe; car *l'Espagne*, disait-il, *est un foyer de révolution qu'il faudra comprimer; mais comment*, poursuivait-il, *y parvenir sans passer par la France?* Il s'étonnait qu'on lui supposât l'intention d'envahir la Turquie, lui qui ne pouvait ni ne voulait *favoriser l'insurrection des Grecs;* car il commençait à respecter tout gouvernement établi.

Alexandre, quoique moins gracieux à l'égard des Parisiens qu'il se l'était montré lors de la première Restauration, fut cependant *plus* modéré que ses alliés lors des négociations qui la suivirent. On a beaucoup disserté sur l'objet du traité de la Sainte-Alliance, signé le 26 septembre par les souverains d'Autriche, de Prusse et de Russie; mais cette œuvre mystique de la baronne de Krudener n'était qu'un engagement moral et religieux envers les sujets et les alliés de ces princes.

Ce qui intéressait bien autrement la France et l'Europe, c'étaient les conférences secrètes des ministres des différentes cours relativement à la paix, l'état de guerre n'étant encore suspendu que par un armistice. Le pillage et l'insubordi-

nation parmi les troupes alliées, ainsi que la difficulté de les faire vivre, causée par la fermentation des campagnes, avaient, dès le 24 juillet, fait assigner des cantonnemens à ces troupes, et fait créer à Paris, auprès du commandant le général prussien Müffling, un comité chargé de s'entendre avec le gouvernement royal sur l'entretien des armées alliées. Il fallait faire cesser cet ordre de choses, durant lequel des préfets et d'autres agens français étaient arbitrairement, et sur la plus légère plainte, enlevés et emprisonnés hors de leur patrie, ce qui menaçait d'amener une lutte intérieure, également désastreuse pour tous les partis. Les esprits furent alors aigris par une note de lord Castlereagh, remise le 11 septembre, et relative tant à certaines conventions qui devaient avoir lieu entre les puissances coalisées et le gouvernement français qu'à la restitution des objets d'arts importés en France depuis la Révolution. Elle était injurieuse dans sa forme, puisqu'en en qualifiant l'enlèvement d'*amas de vols criminels*, elle pouvait le paraître dans le fonds même; en effet, non réclamés lors de la première Restauration, ces objets d'arts étaient devenus l'une de ces *propriétés publiques* que la convention militaire du 3 juillet déclarait devoir être *respectées*. M. de Talleyrand avait

répondu, sur le premier objet, que les événemens de 1814 avaient nécessité un traité, mais qu'il n'en était pas de même en 1815, où le roi était l'allié des puissances armées contre Napoléon seul. Quant aux objets d'arts, il disait qu'une partie en avait été *cédée* par des *traités solennels*; qu'au reste *le ministère ne craignait pas d'affirmer que, si* le roi consentait à les livrer, cette perte *serait peut-être plus fortement ressentie* que toute autre, comme *blessant plus vivement la vanité nationale.* L'enlèvement en eut pourtant lieu, et, à défaut du consentement du roi, on le fit exécuter par des soldats étrangers, car aucun ouvrier français ne voulut s'y prêter; *il en* résulta désordre et dégradation. Louis XVIII avait été plus heureux à l'égard du pont d'Iéna, déjà miné par Blücher, et qu'il sauva en disant qu'il irait se placer sur ce beau monument.

Ce prince était alors occupé de points plus importans. Les exigences des alliés n'avaient pas de bornes; et pour comble de maux, le ministre des affaires étrangères déplaisait souverainement à l'empereur Alexandre, qui devait exercer une puissante influence sur le sort de la France. Une intrigue alors ourdie par Bergasse et madame de Krudener fit, le 25 septembre, renvoyer le ministère, et les relations extérieures

furent confiées à M. de Richelieu, qui, à la suite de négociations confidentielles, arrêta les bases du traité dans une conférence du 2 octobre *, avec le baron de Weissenberg, les lords Castlereagh et Wellington, de Hardenberg et Humboldt, Rasumowsky et Capo d'Istria. Les premières bases de ces négociations avaient été arrêtées dans la note des précédents ministres, en date du 21 septembre, qui admettait en principe : « La cession de ce qui ne faisait pas partie de l'ancien territoire français ; « le paiement d'une indemnité, et l'occupation « d'une partie du royaume par les alliés pour un « temps déterminé. » Mais les prétentions de certaines puissances s'élevaient encore beaucoup plus haut. L'Allemagne demandait qu'on réunit au corps germanique l'Alsace et la Lorraine ; la France devait perdre en outre la Flandre, le Hainaut, une partie de la Franche-Comté, de la Cham-

* La prétendue démission des ministres, imprimée dans les Lettres sur les Cent-Jours de Cauchois-Lemaire, pages 159 à 165, pièce remplie de faits controuvés, écrite en style de libelle, est donc un document complétement apocryphe, car elle porte la date de novembre, date postérieure de plus d'un mois à la sortie des ministres à qui on l'attribue. Elle ne coïnciderait même pas avec leur note du 21 septembre, passée quatre jours avant la démission qu'ils ne donnèrent pas, mais qu'on leur demanda.

pagne, du Bugey ; la carte en était déjà tracée, et le royaume ainsi amoindri eût été privé de ses plus formidables moyens de défense à l'est et au nord, ce qui aurait laissé à découvert sa capitale, plus que jamais rapprochée de ses frontières, alors totalement ouvertes. A ces accablantes propositions, Louis XVIII sentit qu'il ne pouvait régner sur un État si considérablement affaibli ; et s'adressant à lord Wellington, il lui demanda si l'on voudrait encore le recevoir en Angleterre. L'empereur Alexandre, présent à cette conférence secrète, s'écria : « Non, non, Votre Ma« jesté ne perdra point ces provinces ; je ne le « permettrai pas* ! » Le tzar n'avait *rien* à de-

* Fragment d'une lettre écrite vers la fin d'août 1815 par M. de Hardenberg au prince régent d'Angleterre... « La « générosité de la Russie a un autre motif, elle s'explique « par ses vues politiques : elle cajole la France pour l'é« loigner de l'Autriche, et loin de prouver, par le fait, « l'intérêt qu'elle affecte de prendre au bien-être de l'Al« lemagne, il paraît, au contraire, qu'elle ne serait pas « fâchée de la voir toujours dans un état de faiblesse qui « l'empêchât d'être d'aucun poids dans la balance politi« que de l'Europe. Un des négociateurs russes vivement « attaqué dans ces jours, sur la nécessité de garantir l'Al« lemagne contre les invasions françaises, en privant la « France des moyens d'agression, et interpellé de s'em« ployer auprès de l'empereur son maître, pour le porter « à appuyer les cours qui demandaient à la France la

mander à la France, et sa politique lui commandait de ne point laisser trop affaiblir cet État au profit de l'Autriche, sa rivale. C'est de là que résultèrent les bases de ce protocole du 2 octobre, dont le traité du 20 novembre ne fut que le développement, et dont on voit que les stipulations eussent été plus rigoureuses sans l'intervention d'Alexandre et la noble détermination de Louis XVIII de ne pas consentir au morcellement de la France.

Nous ne rapporterons pas ici les divers traités ou conventions signés le 20 novembre; ils sont insérés dans tous les recueils diplomatiques; mais en observant qu'une partie de leurs dispositions les plus onéreuses étaient implicitement renfermées dans le traité du 30 mai 1814, où l'on n'avait pas assez apprécié les charges qui pourraient peser sur la France, nous ne noterons que les pertes nouvelles imposées par ces traités; c'étaient dans le premier traité : 1° une délimitation moins favorable sur sa frontière du nord, qui lui enlevait les places de Marienbourg,

« *cession des places fortes* qui menacent ses voisins, ou de « donner à ceux-ci plus de moyens de résistance, répondit « ingénument qu'il n'était pas de la politique de la Rus- « sie de donner à l'Allemagne *des frontières assurées contre* « *la France...* »

de Philippeville et de Landau, ainsi que les portions de territoire environnant ces forteresses; 2° à l'est, Sarrelouis, et une partie du département de la Sarre, réunis en faveur de la Prusse au grand-duché du Rhin; 3° à l'est, la démolition de la forteresse d'Huningue, la perte d'une portion du pays de Gex, cédée à Genève, et la souveraineté et protection de Monaco, remises au roi de Sardaigne, à qui l'on restituait la sous-préfecture de Chambéry, ainsi que le comté de Nice. La France conservait seulement Avignon, Mulhausen et Montbéliard. Un second traité l'obligeait à payer aux alliés, pour les frais de la guerre, une somme de sept cent millions, qui devait être *soldée* en cinq ans, par termes de quatre en quatre mois. Un troisième traité soumettait la France à une occupation militaire; et par une autre convention, il fut stipulé que cette force étrangère, portée à cent cinquante mille hommes, occuperait dix-sept forteresses sur les frontières du Pas-de-Calais, du Nord, des Ardennes, de la Meuse, de la Moselle, du Haut et Bas-Rhin, ce qui aurait lieu durant cinq années, réductibles à trois seulement, si la tranquillité se rétablissait dans le royaume. Enfin, la France devait fournir à ces troupes solde, entretien et vivres, et ne pourrait mettre dans ses autres places que des garnisons

dont la force serait déterminée; puis, en conformité du traité du 30 mai, il était convenu qu'une commission serait chargée d'examiner les prétentions des nations européennes contre la France, d'en fixer le montant et d'en assurer le paiement. Par divers articles supplémentaires, on abolissait la traite des nègres, on assurait au comte de Bentheim, pour indemnité, quatre millions deux cent quarante-sept mille francs; on cédait à la Prusse, comme nous l'avons dit, une partie du département de la Sarre, mais à condition qu'elle se chargerait des dédommagemens dus aux princes de Mecklenbourg, d'Oldenbourg, de Cobourg et de Hesse-Hombourg; on convenait que la garde de la forteresse de Mayence serait confiée à une garnison mi-partie autrichienne et prussienne, et celle de Luxembourg à des troupes que fourniraient la Prusse et les Pays-Bas.

Un traité entre l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, garantissait, outre les stipulations ci-dessus, l'exclusion à perpétuité de Napoléon et de sa famille du trône de France; le maintien dans ce royaume de la tranquillité et du pouvoir de la maison de Bourbon; de plus, on y convenait de *renouveler, à des époques déterminées, des réunions consacrées*

aux grands intérêts communs et à l'examen des mesures jugées salutaires. Une déclaration à ce sujet fut communiquée au duc de Richelieu, qui, avec une profonde douleur, et pour éviter de plus grands malheurs, avait été contraint d'apposer sa signature au bas de ces traités, dont l'idée seule eût fait frissonner l'ombre de l'illustre cardinal dont il portait le nom. On lui annonçait en même temps le choix du maréchal lord Wellington comme commandant en chef de l'armée d'occupation *.

Nous ne résumerons pas les événemens dont les détails sont renfermés dans ce douzième volume de nos Mémoires; ce tableau devant faire partie d'une récapitulation générale de ce qui a trait aux vingt-six mémorables années dont nous avons donné l'histoire politique et militaire. Mais deux idées relatives aux intérêts de la France et de l'Europe nous semblent de nature à n'être pas omises ici. C'est, 1° qu'après tant d'essais politiques tentés au nom du peuple français, qui les subit, deux restaurations de la maison de France furent opérées, non par le vœu prémédité des puissances alliées, qui ne songèrent qu'à leur propre salut, et les acceptèrent plutôt qu'elles

* Voyez la pièce justificative T.

ne les firent, non par des royalistes fidèles à une monarchie à laquelle ils s'immolèrent ; car le royalisme, sentiment vivace, mais impuissant, est, comme nous l'avons dit, un parti et non pas une faction. Sans racines profondes dans un sol démoralisé, c'est un instrument du pouvoir qu'il peut défendre, et non recréer ; mais sous son chef naturel, qui est le roi, son action indépendante du monarque, serait une rébellion. La première restauration eut donc lieu, *non* par les royalistes, mais par deux révolutionnaires, MM. de Talleyrand et Marmont ; la seconde par un régicide et un général républicain, Fouché et Davoust, quoique saluée d'une générale acclamation qui la rendit réellement nationale. 2° Ce que nous remarquerons encore, c'est qu'après une lutte si longue et si sanglante, où l'héroïsme et la puissance française s'étaient élevés au plus haut degré, l'antique domaine de la maison capétienne, accru de règne en règne sous les Bourbons, se trouvait politiquement déchu par les actes de l'immortel héros qui avait voulu l'étendre démesurément, et se resserrait dans des frontières plus étroites que sous ses anciens maîtres, tandis que toutes les nations ses rivales avaient accru leur puissance territoriale, maritime ou fédérative.

A quoi l'effusion de tant de sang, l'éclat de tant de gloire ont-ils donc servi à la France?

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

Il eût été trop pénible pour l'éditeur de ces mémoires d'être contraint à les terminer à une époque où cette antique et noble France, cette héroïque aînée des nations européennes, semblait déchue de la haute et prodigieuse influence qu'elle exerça longtemps sur le monde civilisé, s'il n'avait pas eu la satisfaction de pouvoir rappeler ici les ressources immenses qu'elle possédait encore, et si l'homogénéité de sa population, ainsi que son génie promptement réparateur des *plus grands désastres*, n'avaient pas été capables de la replacer bientôt au rang qui lui était dû. Son histoire en fournissait déjà l'exemple, non-seulement à des époques reculées, mais encore après la Ligue, la Fronde et les malheurs qui, en affligeant les dernières années de Louis XIV, développèrent toute l'élévation de son caractère. Il nous était réservé de contempler un quatrième tableau de ce genre sous les deux règnes de Louis XVIII et de Charles X, tableau dont le savant Charles Dupin n'a tracé qu'une légère esquisse *. Que n'a-t-il pu,

* Voyez la pièce justificative U.

ainsi que nous, en parcourant l'Europe, lire, dans l'étonnement jaloux de l'étranger, la preuve de cette puissance d'opinion que sa patrie avait acquise par une résurrection si miraculeusement rapide?

Quant à nous, c'est un résumé des événemens mémorables contenus dans nos douze volumes que nous devons présenter ici à nos lecteurs, après avoir cité cette phrase remarquable du duc de La Rochefoucauld * : « C'est l'étoile de notre « nation de se lasser de son propre bonheur, et « de se combattre elle-même quand elle ne trouve « pas de résistance au dehors. » En effet, la France, qui vit si magiquement sa marine se relever sous le règne de Louis XVI; dont le commerce, l'industrie, la prospérité naissaient de jour en jour, depuis la paix de 1783, sous le sceptre paternel de cet excellent prince, chez qui les douces vertus de l'homme nuisirent seules aux qualités que de graves circonstances eussent exigées du monarque; cette France, alors fatalement rongée d'idées prétendues philosophiques, étrangère à toute expérience, et effrayée d'un déficit très facile à couvrir, se jeta dans des troubles dont elle ne présageait ni la portée, ni la durée, ni l'issue.

* Mémoire du duc de La Rochefoucauld, auteur des *Maximes*, page 92 de l'édition in-16, Cologne, 1669.

Les révolutions opérées chez les autres peuples furent et demeurèrent purement locales; celles de la France ont toujours troublé l'Europe, et leur retentissement s'est constamment fait ressentir hors de ses limites. Les siennes n'avaient pourtant mis naguère en action que des intérêts politiques, généraux ou particuliers, et notre patrie devait en subir une qui aiguillonnerait toutes les passions recélées dans le cœur humain, bouleverserait toutes les idées, déplacerait les hommes et les choses, et ruinerait jusqu'aux bases d'une sociabilité dès longtemps assise sur les principes religieux qui l'avaient créée. Cette révolution, objet, à son origine, et de l'admiration de la foule vaniteuse des utopistes étrangers et de l'ambitieux espoir des souverains nos rivaux, les uns rêvant un nouvel âge d'or, les autres spéculant sur une anarchie dont nos troubles féconderaient les germes, trompe tous les calculs qu'elle avait fait naître. Différente de cette infortunée Pologne qui avait été en butte à des voisins unis et puissans, la France, dans son énergique héroïsme, arbore, au nom mal défini de la liberté, un étendard d'esclavage sur les deux faces duquel on eût pu écrire, ici despotisme et là anarchie, ce qui n'est encore que le beau idéal du despotisme; elle porte au loin

la terreur dont elle se sent intérieurement dévorée, traînant à sa suite la ruine et l'infortune; elle punit les rois de leurs coupables erreurs, les peuples de leurs aberrations morales; elle unit enfin dans une commune vengeance les souverains et leurs sujets, qu'elle avait prétendu diviser, et succombe sous l'élan de leurs efforts simultanés, aux applaudissemens de l'Europe entière; retombant ainsi, après les triomphes les plus éclatans, sur l'amas de lauriers qu'elle moissonne et qui, tout infructueux qu'ils deviennent, n'en consolent pas moins son orgueil.

Tel est le tableau qui a été exposé dans ces mémoires, en y joignant aux faits généralement connus les révélations des secrets d'une politique craintive, mais éclairée et conservatrice. Or, comme la révolution, française d'abord, européenne ensuite, fut le point vers lequel gravitèrent longtemps tous les intérêts sociaux; comme, en se soustrayant au joug de sa puissance militaire, l'on n'enleva rien à son activité morale, si féconde en inévitables résultats, nous croyons devoir la considérer ici dans toutes ses phases, et la suivre, ainsi qu'un guide sûr, dans le résumé des événemens historiques que renferment les vingt-six années que nous avons parcourues.

La révolution moderne, non moins importante que celle qui fut opérée par Luther, dont le germe semé en Angleterre fut activement fécondé en Amérique et mûrit en France, se divise, pour cette France, en six périodes : 1° de son origine à la chute de Louis XVI, époque où deux puissances, l'une totalement généreuse, l'autre soupçonnée d'une secrète ambition, s'armèrent pour la refréner ; 2° du jour où l'Autriche et l'Angleterre la combattaient, en l'absence de la Prusse rendue à ses intérêts purement nationaux ; 3° durant les coalitions successives, tour à tour triomphantes ou écrasées, par suite de l'intervention ou de la retraite des Russes ; 4° du *retour en* Europe de l'homme extraordinaire qui arracha la France à l'anarchie, et à ses ennemis leur glaive triomphateur, jusqu'au jour où, monté sur le trône, il donna pour brillans fleurons à sa couronnne une succession rapide de victoires ; 5° du cours fortuné du règne de Napoléon jusqu'aux échecs qu'il essuya en Espagne et en Russie ; 6° enfin de la décadence d'un pouvoir dominateur, devenu le fléau de l'Europe, jusqu'au rétablissement de l'antique maison de France, jetée au sein de ce qu'on nomme une génération nouvelle, quoiqu'il n'y ait pas plus de générations distinctes que de temps fixe, car

celui-ci marche sans cesse, et celles-là se composent de tous les âges, depuis le berceau jusqu'à la tombe.

Nous voyons d'abord la généreuse imprévoyance des hautes classes de l'État ouvrir devant le trône une brèche que l'esprit systématique élargit et à travers laquelle la foule va plus tard se précipiter. Nous voyons un roi, véritablement homme de bien, privé de son pouvoir par une assemblée qui lui doit celui qu'elle exerce; nous voyons cette assemblée, à laquelle on demandait une réforme d'abus, s'érigeant en corps constituant ne donner qu'une révolution démocratique, révolution, au reste, déjà faite le jour où, ne considérant plus les ordres de l'État que comme des individus, et non, dans leur ensemble, comme des corps moraux, l'assemblée met en oubli que toute constitution solide n'a pour origine que des antécédens successivement amenés par les besoins sociaux; pour étai que l'expérience, pour signe caractéristique qu'une action régulière, et qu'elle appartient à la fois à tous les âges, passés, présens et futurs; époque où l'on vit des personnages, très recommandables pour la plupart, nier jusqu'à l'existence de l'institution en vertu de laquelle ils avaient pu être légalement rassemblés. Comment

s'étonner alors que de tels législateurs crussent tout créer en détruisant tout, et couvrissent la France de décombres, sans prévoir que ces décombres allaient être ensanglantés? L'étranger marche alors au secours d'un roi bienfaisant et vertueux; on le repousse avec de l'intrigue et de l'or. Le monarque périt sur un échafaud, et sous son trône brisé s'ouvre un abîme où s'engloutissent les conditions, les âges, les sexes, et jusques aux bourreaux de tant d'innocentes victimes.

La France, en proie aux plus effroyables désordres, effets de la rupture des liens politiques et religieux, renaît à la centralité qu'elle avait détruite sous un gouvernement décemviral dont les finances sont la spoliation, le pouvoir conservateur un tribunal de sang, la force militaire des levées forcées. Elle offre l'aspect d'un colosse aux bras de fer, à la tête rayonnante de gloire, aux pieds souillés de fange détrempée dans le sang et les larmes. L'héroïsme, l'intrigue et la corruption se partagent d'abord l'honneur de ses triomphes contre ses ennemis, et son territoire accru réalise les espérances jadis conçues par le cardinal de Richelieu.

Mais un puissant souverain vient mettre momentanément des bornes à des succès que fera bientôt renaître la révolution politique opérée

dans les idées du plus loyal comme du plus capricieux des souverains.

Un homme extraordinaire a paru ; l'anarchie qui rongeait la France s'éclipse à son approche ; elle est rendue à l'unité et sa prépondérance renaît. Une lutte acharnée s'établit entre le génie guerrier de Napoléon et le génie politique de Pitt. Celui-ci meurt, mais son ombre veillera encore sur les destinées de la Grande-Bretagne. Le héros français, couronné à Paris et à Milan, qui placera bientôt les membres de sa famille sur les trônes de Naples, de Hollande, de Cassel, de Madrid ; qui vainquit l'Autriche à Austerlitz, la Prusse à Iéna, la Russie à Friedland, est devenu le dominateur avoué du continent. Cependant un nouveau rival profitera de ses erreurs : c'est Alexandre ; il est plus calme, plus patient que lui ; il voit mieux et plus loin que lui.

Napoléon, après le traité de Tilsitt, devait vouloir et ne pouvait peut-être pas jouir paisiblement de la miraculeuse puissance qu'il avait si rapidement acquise. Mais contraint qu'il était d'user l'effervescence, fruit d'une révolution dont il n'avait conservé que sa propre autorité qu'elle avait enfantée et les précieux instrumens qui la lui avaient fait obtenir ; contraint encore de satisfaire d'insatiables ambitions que la sienne avait

éveillées ; Napoléon, disons-nous, ne voyait plus que deux rivales qu'il voulait également abattre, l'Angleterre et la Russie. Ne pouvant atteindre la première, il cherche à en ruiner le commerce ; de là ce système continental qui accroît le nombre de ses ennemis ; puis, cette guerre d'Espagne qui flétrit sa gloire et signale à tous les peuples les moyens de lui résister. Défait personnellement à Essling, pour la première fois, le triomphe sanglant et disputé de Wagram, que couronne une illustre alliance, exalte son orgueil, qui, au moment où il traîne toute l'Europe continentale à sa suite, va se briser en Russie contre un peuple religieux et fidèle comme celui de *la Péninsule* ; car il ignore qu'une diplomatie occulte et un plan de campagne préservateur, combinent et préparent sa perte.

Enfin, Napoléon est ruiné de victoire en victoire en 1812 ; la force lui donna des alliés ; elle se déplace et les lui enlève ; la Suède qu'il tourmente va se déclarer contre lui ; la Prusse, qu'il avait écrasée et dont il refusa l'alliance, se jette dans les bras de la Russie, poussée par des populations exaspérées. L'Autriche, dont il pouvait conserver l'alliance par des concessions qui n'altéraient pas sa puissance, dont la médiation lui assurait une paix utile, n'a d'autre ressource que

de tourner contre lui ses armes. Vaincu à Leipsick, il éludе encore la proposition inespérée d'une paix qui laisse à la France *ses limites naturelles*. Il échappe à Châtillon au salut qui lui est offert. La peur est le solide lien d'une coalition que la peur empêcha longtemps de former; sa vigoureuse résistance amène la nécessité de l'abattre. Il avait ouvert la France à l'invasion de l'étranger; son obstination à ne rien céder la rouvre à la maison de Bourbon que les alliés étaient, à l'exception de l'Angleterre, bien loin de songer à réintroniser. Ce dernier événement fut principalement dû à ce même prince de Talleyrand, qui avait contribué de tout son pouvoir à la chute du trône et de l'autel; qui, le 18 fructidor, agit avec le plus grand zèle contre le retour, probable alors, des Bourbons de France; qui enfin avait coopéré au détrônement de ceux de Naples et d'Espagne. Mais il redoutait le maître qu'il avait servi, et Louis XVIII devint l'héritier de celui par qui le duc d'Enghien avait été immolé.

Sous la première Restauration, d'indispensables réformes sont imputées à crime au monarque, qui cependant favorisa bien plus encore ses nouveaux serviteurs que ses constans amis. Une révolution purement militaire s'opère à la vue du grand capitaine qui, tombé en 1814, vient res-

la révolution française, ainsi que des effets produits par la brillante et passagère fortune de Napoléon.

Ses résultats moraux sur la société européenne sont d'avoir exalté les passions, les vanités et les ambitions, d'avoir altéré l'esprit religieux et fait déborder la démocratie jusque dans le royalisme devenu moins ardent, plus raisonneur, moins respectueux que jadis. Par elle les trônes ensanglantés ou insultés ont perdu ce lustre qui faisait leur force. Les grandeurs, en devenant accessibles, ont perdu cette considération qui les rendait stimulatrices et conservatrices. Enfin, les peuples, engoués d'une égalité chimérique, dans sa fausse acception, et amis de la désobéissance sous le nom d'égalité, ne peuvent plus qu'errer dans un chaos anarchique, à moins qu'ils soient comprimés par une main de fer, mais que, selon l'expression gasconne d'un soldat devenu roi, *il faut avoir soin de doubler de velours.*

Si de là nous passons aux résultats politiques de cette révolution à l'égard de la France et des nations ses rivales, nous verrons qu'en faisant déchoir cette noble France, elle n'a été utile qu'à l'Angleterre dont elle a créé la monarchie maritime universelle; à la Russie qui, durant son cours, a augmenté de plusieurs millions le nom-

bre de ses sujets, et appris à connaître son importance et son invulnérabilité ; à la Prusse, qui a obtenu une plus grande extension de territoire, et a vu doubler sa population. Quant à Napoléon, dominateur de cette belle et valeureuse France accrue sous les Bourbons de sept riches provinces qui lui restaient, il la trouvait ayant porté ses frontières jusqu'au Rhin et à la Meuse, ce qui était le complément de son système politique. Eh bien ! après avoir, dans ses quatre dernières campagnes, dépensé plus de deux millions d'hommes, il la laisse plus resserrée et moins bien défendue qu'elle ne l'avait été sous ses rois ; humiliée par deux invasions qu'il avait provoquées, doublement accablée par une occupation militaire et des tributs onéreux, ayant perdu sa marine, ses colonies, sa considération politique ! Voilà l'héritage que le drapeau de Waterloo lègue à celui de Fontenoy. Cependant le nom de cet homme extraordinaire est et demeurera immortel ; car il étonne les imaginations et chatouille l'orgueil français ; ce qui est brillant flatte bien plus les esprits que ce qui eût été utile, et la plus sévère des leçons politiques est et demeurera sans fruit pour le temps et pour la postérité.

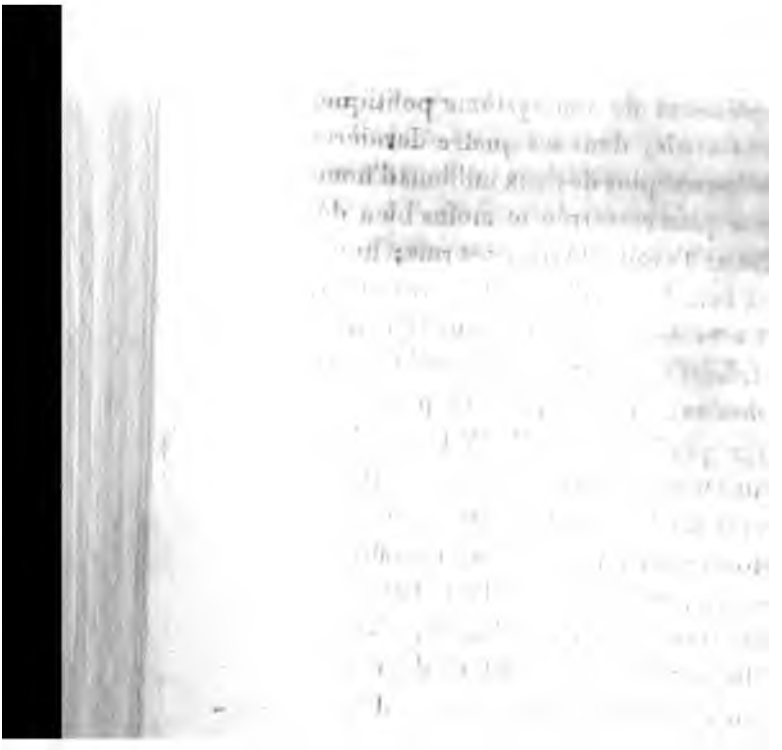

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A

Traduction d'une lettre du ministre espagnol près la cour de Prusse, adressée par lui à Don Antonio Cano Manuel, à Madrid.

Très excellent Seigneur,

L'état de ce pays-ci me paraît mériter l'attention de la régence. L'esprit d'indépendance nationale et celui de loyauté envers leurs princes légitimes, s'est déployé avec la plus grande vigueur dans toute l'Allemagne. Les Hessois ont reçu leur ancien landgrave avec l'enthousiasme le plus patriotique. Mais ce noble sentiment ne s'est manifesté dans aucune province de ce vaste empire avec plus de véhémence, et avec des symptômes plus analogues à notre glorieuse Espagne, que dans les États prussiens. Il est impossible de ne pas être électrisé en observant l'ardeur avec laquelle le peuple fait éclater ici son esprit national, étouffé jusqu'à présent sous l'empire ignominieux d'une politique violente, et terrifié sous le joug immédiat des légions françaises. La sœur du roi a envoyé tous ses bijoux au trésor pour soutenir la guerre, et à l'instant toutes les femmes, faisant le sacrifice de ce qui leur est si cher, se sont empressées d'envoyer les leurs, et jusqu'aux plus légers ornements, pour ce louable objet. Quand je dis toutes les femmes, je n'exagère point, car je ne crois pas que l'on puisse en excepter un seul individu, excepté de la classe indigente, qui ne possède pas un seul article en or. Tous les anneaux de ma-

rage ont été déposés sur l'autel de la patrie, et le gouvernement a distribué en échange des bagues en fer avec cette inscription : « *J'ai changé de l'or pour du fer.* » Cette bague si précieuse par sa valeur morale peut encore être regardée comme un objet de curiosité par la beauté du travail du fer, que je ne crois pas que l'on puisse travailler ainsi dans aucun autre pays. Si quelque dame se permet un bijou, il est en fer. Il est vrai que l'élégance du travail compense la valeur de la matière. Il est impossible de se procurer à la manufacture ces bagues patriotiques, vu qu'elles sont données exclusivement aux propriétaires comme une marque qu'il a été déposé au bureau quelque bijou d'or ou d'argent en don patriotique. Celle que j'envoie ci-jointe à Votre Excellence m'a été donnée par une dame qui en possédait deux, car tous mes efforts pour en acheter une à la manufacture ont été inutiles. C'est par des moyens semblables que l'enthousiasme s'échauffe et s'entretient ; à d'autres égards, la ville offre un spectacle pathétique et mâle tout à la fois. Les rues sont entièrement remplies de blessés de toutes les classes ; on ne voit que béquilles, bras en écharpes, têtes bandées, etc. On ne voit de même dans les rues que des femmes, des vieillards et des enfants. Par forme de contraste, vous voyez dans toutes les places publiques des bataillons entiers de recrues faisant l'exercice, et des pelotons de cavalerie faisant l'exercice du sabre et s'exerçant à l'usage de la pique, ou apprenant à monter à cheval et à faire les diverses évolutions militaires. Vous voyez dans le même moment des centaines de charrettes chargées d'habillements, de munitions, de provisions qui traversent la ville dans toutes les directions, ainsi que des colonnes de prisonniers qui arrivent journellement. Les promenades et les lieux publics n'offrent plus ce spectacle de jeunesse et de beauté qui, dans d'autres pays, charme l'œil et annonce la résidence d'une cour ; mais dans le moment actuel il faut chercher la grandeur de celle de Berlin sur le champ d'honneur. Un pays pauvre, dans son état naturel, et couvert dans toute son étendue de sables et de sapins, présente maintenant à l'en-

nemi une force de deux cent mille hommes de troupes expérimentées et bien disciplinées, qui constitue un des plus forts chaînons de l'armée alliée. Outre que dans l'administration des finances il règne le plus grand ordre et la plus grande économie, deux qualités qui semblent être indigènes dans ce pays-ci, l'esprit public est si bien disposé qu'il s'est prêté de lui-même et sans effort à former une levée en masse qui, lorsqu'elle est enrégimentée, compose alors la classe de milice qui prend le nom de landwehr, où l'on prend les recrues pour l'armée de ligne. On ne trouve donc dans les villes aucun jeune homme à moins qu'il ne soit estropié, et aucuns domestiques que des vieillards. La landsturm sert aussi à escorter les transports de provisions et de prisonniers, et à faire le service de la police dans toutes les villes; même dans Berlin, ce ne sont point des troupes de ligne qui font le service militaire, mais bien la milice qui est continuellement occupée à s'exercer. Hommes de loi, négocians, gens de tous les rangs et de toutes les professions, y compris même par-ci par-là un conseiller d'état, tout a pris les armes; en un mot, la guerre actuelle absorbe toutes les facultés du gouvernement et des sujets. Le roi est le premier soldat de son armée. La bonté pleine de dignité qui brille sur sa physionomie, la simplicité de sa mise, sa conduite affable, son économie, sa suite modeste, et le vif intérêt qu'il prend au bien-être de ses sujets, en font le digne objet de l'adoration et de l'enthousiasme des Prussiens, qui n'ont jamais paru plus grands que dans ce moment-ci. Enfin le voyageur trouve dans la loyauté, l'économie et l'apparence de cette cour de justes motifs d'admiration et d'éloges; tandis que le patriote voit avec joie les plus ardents désirs de son cœur réalisés à un point difficile à concevoir.

Quant à moi, étant entraîné par divers traits de ressemblance que j'ai observés entre la situation morale de ce peuple et les efforts héroïques de nos compatriotes, je n'ai pu m'empêcher d'en donner quelque idée à Votre Excellence, pensant que peut-être vous le trouveriez digne de l'attention de Sa Majesté, et que vous ne me blâ-

mericz pas d'être descendu à des bagatelles qui ne sont point telles quand on les considère mûrement, mais qui forment une partie essentielle d'un grand tout; persuadé aussi que dans le monde moral un sentiment en nourrit un autre, et que la répétition, qui dans d'autres cas est fatigante et ennuyeuse, sert dans celui-ci d'un nouvel aiguillon.

Dieu vous garde, etc.

Signé Jose Pizarro.

Berlin, 12 novembre 1813.

B

Convention secrète entre la Russie et l'Autriche.

Note échangée entre M. le comte de Nesselrode et M. le chevalier de Lebzeltern, à Kalisch, 7 (19) mars 1813, tenant lieu de convention.

L'armée de S. M. l'empereur de Russie poussera des corps vers les flancs droit et gauche du corps autrichien qui occupe aujourd'hui, sur la rive gauche de la Vistule, la ligne que lui a assignée le dernier armistice.

Le général russe commandant les corps ci-dessus exprimés dénoncera l'armistice au général commandant autrichien et motivera explicitement cette dénonciation par l'impossibilité dans laquelle se trouvent les alliés de laisser sur leurs flancs et à leur dos, un foyer de mouvements et d'insurrection, tel que l'offre l'armée polonaise, sous M. le prince Poniatowsky.

Cette dénonciation aura lieu vers les premiers jours d'avril. (N. ST.)

Les deux corps russes s'avanceront avec une force, sinon majeure, du moins égale à celle du corps autrichien, fort de trente mille hommes.

M. le lieutenant général baron de Frimont recevra l'ordre de préparer et d'effectuer sa retraite sur la rive droite de la Vistule ; il conservera des postes à Cracovie, à Opatowice et à Sandomir.

La retraite à peu près consommée, les généraux autrichiens et russes conviendront de nouveau d'une suspension d'armes, sans terme fixe et à quinze jours de dénonciation, qui portera que les Autrichiens conserveront les villes de Cracovie et de Sandomir et le poste d'Opatowice, avec un rayon convenable, comme tête de pont sur la rive gauche du fleuve devant ces trois points.

La présente transaction restera à jamais secrète entre les deux cours impériales, et ne pourra de part et d'autre être communiquée qu'à sa majesté le roi de Prusse uniquement.

Signé le comte de Nesselrode,

Le chevalier de Lebzeltern.

C

Louis XVIII aux Français

Le moment est enfin arrivé où la divine Providence semble prête à briser l'instrument de sa colère ! L'usurpateur du trône de saint Louis, le dévastateur de l'Europe éprouve à son tour des revers. Ne feront-ils qu'aggraver les maux de la France, et n'osera-t-elle renverser un pouvoir odieux que ne protégent plus les prestiges de la victoire? quelles préventions ou quelles craintes pourraient aujourd'hui l'empêcher de se jeter dans les bras de son roi, et de reconnaître, dans le rétablissement de sa légitime autorité, le seul gage de l'union, de la paix et du bonheur que ses promesses ont tant de fois garantis à ses sujets opprimés?

Ne voulant ou ne pouvant tenir que de leurs efforts le

trône que ses droits et leur amour peuvent seuls affermir, quels vœux seraient contraires à ceux qu'il ne cesse de former? Quels doutes pourrait-on élever sur ses intentions paternelles?

Le Roi a dit dans ses déclarations précédentes, et il réitère l'assurance que les corps administratifs et judiciaires seront maintenus dans la plénitude de leurs attributions, qu'il conservera leurs places à ceux qui en seront pourvus et qui lui prêteront serment de fidélité; que les tribunaux, dépositaires des lois, s'interdiront toutes poursuites relatives à ces temps malheureux dont son retour aura scellé pour jamais l'oubli: qu'enfin le code souillé du nom de Napoléon, mais qui ne renferme, en grande partie, que les anciennes ordonnances et coutumes du royaume, restera en vigueur, si l'on en excepte les dispositions contraires aux dogmes religieux, assujettis longtemps, ainsi que la liberté du peuple, aux caprices du tyran.

Le Sénat où siègent des hommes que leurs talens distinguent à si juste titre et que tant de *services peuvent* illustrer aux yeux de la France et de *la postérité*; ce corps dont l'utilité et l'importance ne seront bien reconnues qu'après la Restauration, peut-il manquer d'apercevoir la destinée glorieuse qui l'appelle à être le premier instrument du grand bienfait qui deviendra la plus solide comme la plus honorable garantie de son existence et de ses prérogatives?

A l'égard des propriétés, le Roi qui a déjà annoncé l'intention d'employer les moyens les plus propres à concilier les droits et les intérêts de tous, voit les nombreuses transactions qui ont eu lieu entre les anciens et les nouveaux propriétaires rendre ce soin presque superflu. Il s'engage maintenant à interdire aux tribunaux toutes procédures contraires auxdites transactions, à encourager les arrangemens volontaires et à donner lui-même, ainsi que sa famille, l'exemple de tous les sacrifices qui pourront contribuer au repos de la France et à l'union sincère des Français.

Le roi a garanti à l'armée la conservation des grades,

emploi, solde et appointemens dont elle jouit à présent; il promet aussi aux généraux, officiers et soldats qui se signaleront en faveur de sa cause, inséparable des intérêts du peuple français, des récompenses plus réelles, des distinctions plus honorables que celles qu'ils ont pu recevoir d'un usurpateur, toujours prêt à méconnaître ou même à redouter leurs services. Le roi prend de nouveau l'engagement d'abolir cette conscription funeste qui détruit le bonheur des familles et l'espérance de la patrie.

Telles ont toujours été, telles sont encore les intentions du roi. Son rétablissement sur le trône de ses ancêtres ne sera pour la France que l'heureuse transition des calamités d'une guerre que perpétue la tyrannie aux bienfaits d'une paix solide dont les puissances étrangères ne peuvent trouver la garantie que dans la parole du souverain légitime.

Signé LOUIS.

Le comte de Blacas d'Aulps.

Hartwell, comté de Buckingham, ce 1.er février 1814.

D

Notification à Sa Sainteté le Pape Pie VII à Savone.

Le soussigné, d'après les ordres émanés de son souverain, S. M. impériale et royale Napoléon Bonaparte, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération suisse, est chargé de notifier au Pape Pie VII que « *défense lui est faite* de communiquer avec aucun sujet de l'empereur, *sous peine de désobéissance* de sa part et de sa cour.

« Qu'il cesse d'être l'organe de l'église, celui qui prê-

che la rébellion et dont l'ame est toute de fiel; que puisque rien ne peut le rendre sage, il verra que *Sa Majesté est assez puissante pour* faire ce qu'ont fait ses prédécesseurs et *déposer un pape.*

Savone, 18 janvier 1811.

Signé Chabrol.

E

Concordat.

Sa Majesté l'empereur et roi et Sa Sainteté, voulant mettre un terme aux différends qui se sont élevés entre eux, et pourvoir aux difficultés survenues sur plusieurs affaires de l'église, sont convenus des articles suivants, comme devant servir de base à un *arrangement* définitif.

ART. 1. Sa Sainteté exercera le pontificat en France et dans le royaume d'Italie, de la même manière et avec les mêmes formes que ses prédécesseurs.

ART. 2. Les ambassadeurs, ministres ou chargés d'affaires des puissances près le Saint-Père, et les ambassadeurs, ministres, ou chargés d'affaires que le pape pourrait avoir près des puissances étrangères, jouiront des immunités et priviléges dont jouissent les membres du corps diplomatique.

ART. 3. Les domaines que le Saint-Père possédait, et qui ne sont pas aliénés, seront exempts de toute espèce d'impôt; ils seront administrés par des agens ou chargés d'affaires. Ceux qui seraient aliénés seront remplacés jusqu'à la concurrence de deux millions de francs de revenu.

ART. 4. Dans les six mois qui suivront la nomination par l'empereur aux archevêchés de l'empire et du royaume d'Italie, le pape donnera l'institution *cano-*

; conformément au concordat, et en vertu du pré-
ndult. L'information préalable sera faite par le mé-
litain. Les six mois expirés, sans que le pape ait
dé l'institution, le métropolitain, et à son défaut, ou
igit du métropolitain, l'évêque le plus ancien de la
nce, procédera à l'institution de l'évêque nommé,
nière qu'un siége ne soit jamais vacant plus d'une
:.

r. 5. Le pape nommera, soit en France, soit dans le
ıme d'Italie, à dix archevêchés qui seront ulté-
:ment désignés de concert.

r. 6. Les dix archevêchés suburbicaires seront ré-
; ils seront à la nomination du pape. Les biens
llement subsistans seront restitués, et il sera pris
ıesures pour les biens vendus. A la mort des évê-
d'Agnani et de Rieti, leurs diocèses seront réunis
ts dix archevêchés, conformément au concert qui
lieu entre sa majesté et le Saint-Père.

l'égard des évêques des États romains, absens de
diocèses par les circonstances, le Saint-Père pourra
er en leur faveur son droit de donner des évêchés
tibus. Il leur sera fait une pension égale au revenu
ils jouissaient, et ils pourront être replacés aux siè-
acans, soit de l'empire, soit du royaume d'Italie.

r. 8. S. M. J. et S. S. se concerteront en temps oppor-
ur la réduction à faire, s'il y a lieu, aux évêchés de
scane et du pays de Gênes, ainsi que pour les évê-
à établir en Hollande et dans les départemens an-
ques.

r. 9. La propagande, la pénitencerie, les archives
t établies dans le lieu du séjour du Saint-Père.

r. 10. Sa Majesté rend ses bonnes grâces aux car-
ıx, évêques, prêtres, laïcs, qui ont encouru sa dis-
: par suite des événemens actuels.

r. 11. Le Saint-Père se porte aux dispositions ci-
is par considération de l'état actuel de l'Église, et
la confiance que lui a inspirée Sa Majesté qu'elle

accordera sa puissante protection aux besoins si nombreux qu'a la religion dans les temps où nous vivons.

NAPOLÉON.

Fontainebleau, le 25 janvier, 1813.

PIUS, P. P. VII.

Lettre de Napoléon au Pape Pie VII.

Très saint Père,

Ayant été informé que Votre Sainteté, en signant les articles du concordat qui mettent un terme aux divisions qui affligent l'Eglise, avait conçu la crainte qu'on pût en induire qu'elle renonçait implicitement à ses prétentions sur les États romains, je me fais un plaisir de l'assurer que, comme je n'ai jamais cru devoir lui demander une renonciation de la souveraineté temporelle sur les États romains, Votre Sainteté ne doit pas craindre qu'on puisse jamais penser qu'en signant lesdits articles elle ait directement ou indirectement renoncé à ses droits et à ses prétentions. J'ai traité avec le pape en le considérant dans sa qualité de chef de l'Eglise, en matière spirituelle; enfin, très saint Père, je prie Dieu qu'il conserve Votre Sainteté pendant de longues années au gouvernement de notre sainte mère l'Eglise.

Votre fils très dévoué,

NAPOLÉON.

Fontainebleau, 25 janvier 1813.

G

Louis Bonaparte, qui, malgré sa modestie, n'abandonnait pas ce qu'il regardait comme le droit de lui et des siens à la couronne de Hollande, s'adressa au congrès de Prague pour les réclamer, et cette démarche demeura sans effet. N'ayant pas retrouvé l'extrait qui nous en fut remis par l'un des négociateurs à ce congrès, nous croyons devoir y suppléer ici par des fragments de ces *Documents sur la Hollande* (t. III, p. 319). « Le 8 juillet « il (le roi) se décida à faire des démarches pour la Hol- « lande, à Prague, où l'on annonçait l'ouverture d'un « congrès, sous la médiation de l'Autriche. Comme ces « démarches n'eurent aucun résultat, il est inutile de « transcrire des lettres, lesquelles ne sont que la *répé- « tition de sa protestation.* » Or les actes précédens et auxquels on se réfère sont : 1° son abdication donnée à Haarlem le 1er juillet 1810, où il dit : « Nous avons résolu « par le présent acte d'abdiquer en faveur de notre bien- « aimé fils Napoléon-Louis, et à son défaut en faveur « de son frère ; Charles-Louis-Napoléon ; nous voulons « que, conformément à la constitution, la régence de- « meure à S. M. la reine, assistée d'un conseil de ré- « gence, auquel nous confions la garde du roi mineur. » 2° Une proclamation des mêmes lieu et jour confirmative de cette déclaration royale ; 3° une notification publiée à Amsterdam le 2 juillet, relative à l'entrée des troupes françaises dans la capitale ; 4° une protestation donnée à Tœplitz le 1er août 1810, tant en son nom qu'en celui *du jeune roi mineur, qui doit parvenir à sa majorité sans perdre les droits que Dieu et la nation lui ont donnés à la couronne,* protestation contre le décret du 9 juillet, relatif à la réunion de la Hollande à la France, décret qu'il déclare *nul, de nul effet, illégal, injuste, aux yeux de Dieu et des hommes ; se réservant de faire valoir ses droits quand les circonstances le permettront.* Voilà donc, selon ses propres écrits, les droits que Louis Bonaparte

prétend avoir fait valoir dans les démarches faites à Prague, dont nous avons malheureusement perdu l'extrait. Le refus qu'il éprouva à Prague ne lui fit cependant pas perdre toute espérance; car son beau-frère Murat lui ayant, après la bataille de Leipsick, conseillé à Bâle, le 27 octobre, de *rentrer en Hollande par le secours des alliés*, il s'y refusa à la vérité, dans la crainte qu'ils ne lui préféraissent le *prince d'Orange* (t. III, p. 394 et suivantes), et traita, mais infructueusement, avec Napoléon, pour sa rentrée dans son royaume, en en assurant la neutralité. Enfin ayant appris que la Hollande était, après son insurrection, évacuée par les troupes françaises, il écrivit de Soleure, le 29 novembre 1813, aux magistrats d'Amsterdam, leur exposa ses droits, fondés sur ce que le prince d'Orange avait, disait-il, *renoncé formellement* aux siens, en recevant, *la principauté de* Fulde *en dédommagement*; il leur exposa en outre le bien qu'il avait fait, et il déclara qu'il se retirerait si on lui préférait *la maison d'Orange*. Nous ne sommes entrés dans tous ces détails, que pour suppléer à la pièce égarée que *nous avons* eue sous les yeux.

II

Lettre de l'empereur Alexandre à madame Moreau.

Madame, lorsque le malheur affreux qui atteignit le général Moreau à mes côtés me priva des lumières et de l'expérience de ce grand homme, je conservais l'espoir qu'on réussirait, par un traitement soigneux, à le conserver à sa famille et à mon amitié. La Providence en a autrement ordonné; il mourut comme il avait vécu, avec l'énergie d'une âme forte et constante. Il n'existe pour les grandes souffrances de la vie qu'un seul remède, c'est d'y voir prendre part les autres. En Russie vous trouverez, madame, partout ces sentimens; et, s'il vous convenait de vous y fixer, je chercherais tous les moyens

d'embellir la vie d'une personne à laquelle je me fais un devoir sacré d'offrir des consolations et un soutien. Je vous prie, madame, d'y compter irrévocablement, de me faire connaître toutes les circonstances où je pourrai vous être utile, et de m'écrire toujours directement; ce sera pour moi un bonheur de prévenir vos vœux. L'amitié que j'ai assurée à votre époux s'étend au-delà du tombeau, et je n'ai d'autres moyens de m'acquitter, au moins en partie, de ma dette envers lui, qu'en faisant quelque bien à sa famille.

Recevez, madame, dans ces circonstances tristes et cruelles, ces témoignages d'amitié, et l'assurance de mon vif intérêt.

ALEXANDRE.

I

SECOURS FOURNIS PAR LES ANGLAIS.

État des divers paiements faits dans l'année qui a fini le 5 janvier 1814, relativement aux prêts, remises et avances faits aux états du nord de l'Europe.

AUTRICHE.					
Pour des traites sur la trésorerie	300,000	»	»	345,612 17	» liv. st.
En effets d'habillement fournis par le commissaire en chef	45,612	17	»		
HANOVRE.					
En effets d'habillemens fournis par le commissaire en chef				15,166 14	4
HOLLANDE.					
Pour des traites sur la trésorerie	300,000	»	»	419,906	» 2
En effets d'habillemens fournis par le commissaire en chef	57,860	9	»		
Valeur des armes fournies par le département de l'artillerie	162,358	11	2		

PRUSSE.

A-compte d'un subside de. .	666,666 13 4				
Pour des traites sur la trésorerie.	283,575 » 4				
Par des remises d'espèces de *ladite*.	180,000 » »	480,089 13 8			
Par des crédits donnés par *ladite*.	216,666 13 4				
En effets d'habillemens fournis par le commissaire en chef.		283,381 12 »			
Valeur des subsistances fournies par le bureau des vivres.		177,986 6 5			
Valeur des armes fournies par le département de l'artillerie.		306,841 7 11			1,757,089 17 »

RUSSIE.

A-compte d'un subside de 1,666,333 l. 15 s. 8					
Pour des traites sur la trésorerie.	7,500 » »				
Par des remises d'espèces de *ladite*.	150,000 » »	657,500 » »			
Par des crédits donnés par *ladite*.	500,000 » »				
Pour les dépenses de la flotte Russe. . .		500,000 » »			1,758,456 4 2
Pour les dépenses votées par le parlement en faveur des habitans de Moscou. . .		200,000 » »			
Valeur des armes fournies par le département de l'artillerie.		400,956 4 2			

SUÈDE.

A-compte d'un subside de 1,000,000 l. st. *et d'une avance de* 20,000 l. st.

Pour des traites sur la trésorerie.	220,000 » »				
Par des crédits donnés par *ladite*.	800,000 » »	1,020,000 » »			
A-compte d'un subside de 1,000,000 l. st. *d'octobre* 1813.					
Par des crédits donnés par la trésorerie. .		300,000 » »			1,536,804 8 »
Valeurs des espèces et des effets d'habillemens fournis par le commissaire en chef.		146,739 12 »			
Valeur des armes fournies par le bureau de l'artillerie.		70,064 16 »			

NORD DE L'EUROPE *.

En effets d'habillemens fournis par le commissaire en chef.		269,387 2 9			
Valeur des armes fournies par le département de l'artillerie		697,787 13 13			967,175 16 8
Sont portés à un autre chapitre les paiemens faits en remboursements de la part de l'Angleterre dans l'émission du papier de crédit connu sous le nom *d'argent fédératif* pour.					2,500,000 » »
Total des paiemens faits dans les six derniers mois de 1813. .					9,800,000 17 5

Appendice J. des comptes des dépenses de 1813. — *Procès-verbaux de la chambre des communes de* 1814, *page* 190.

* La majeure partie de ces fournitures a été faite à l'Autriche, environ pour dix-huit

K

Lettre d'Eugène Beauharnais à la reine Hortense.

Vérone, 15 novembre 1813.

MA BONNE SŒUR.

Depuis huit jours j'ai le projet de t'écrire ; et chaque ur une nouvelle occupation vient me déranger. J'avais ourtant besoin de te mander ce qui m'est arrivé la se- aine dernière.

Un parlementaire autrichien demande avec instance nos avant-postes de pouvoir me remettre lui-même des piers très importans. J'étais justement à cheval; je 'y rends, et je trouve un aide-de-camp du roi de Ba- ère, qui avait été sous mes ordres la campagne der- ière. Il était chargé de la part du roi de me faire les plus lles propositions pour moi et pour ma famille, et assu- it d'avance que les souverains coalisés approuvaient que m'entendisse avec le roi pour m'assurer la couronne Italie. Il y avait aussi un assaisonnement de protesta- ns, etc. etc.; tout cela était bien séduisant pour ut autre que pour moi. J'ai répondu à toutes ces pro- ositions comme je le devais, et le jeune envoyé est parti mpli, m'a-t-il dit, d'admiration pour mon caractère, a constante fermeté et mon désintéressement. J'ai cru evoir rendre compte du tout à l'empereur, en omettant utefois les complimens qui ne s'adressaient qu'à moi. aime à penser, ma bonne sœur, que tu aurais approuvé ute ma conversation, si tu avais pu l'entendre. Ce ui pour moi est la plus belle récompense c'est de voir ue ci-eux que je sers ne peuvent me refuser leur con- ance et leur estime, ma conduite a pu gagner celle de es ennemis.

Adieu, ma bonne sœur, ton frère sera dans tous les mps digne de toi et de sa famille ; et je ne saurais assez dire combien je suis heureux des sentimens de ma mme en cette circonstance. Elle a tout-à-fait suspendu

lui a été ouvert en outre, comme à la Russie, en 1812, un crédit particulier dont on n'a s la quantité précise.

ons de munitions, dans la campagne de 1813, jusqu'au ...ovembre.

1. AVANT L'ARMISTICE.

...s.	NOMS DES AFFAIRES.	GÉNÉRAUX DES ALLIÉS.	NOMBRE DE PRISONNIERS.	CANONS PRIS.	CAISSONS DE MUNITIONS.
...	Moeckern	d'York	927	1	6
...	Langensalza	de Hellwig		6	2
...	Halle	de Bülow	428	3	3
...	Lunebourg	de Dornberg	2,300	11[1]	
...	Gross Goerschen	de Wittgenstein	1,100	10	
...	Koenigsbrück	d'Ilowaiski XII	283		
		Miloradowitch	306		
...	Koenigsbrück	d'Ilowaiski XII	226		
...	Bautzen et Koenigswartha	Barclay de Tolly	2,700	12	
...	Baruth	de Bülow	300		
...	Zwickau	de Colomb		26	408
...	Commern	(des cosaques)	380		
...	Haynau	de Blücher	3	11	
...	Brinkenau	(la légion allemande)	800		
...	Mark-Lissa	Kaisaroff	87	8	
...	Luckau	de Bülow	500	3	
...	Halberstadt	de Tschernitcheff	340	12	
			10,470	102	409

2. APRÈS L'ARMISTICE.

...s.	NOMS DES AFFAIRES.	GÉNÉRAUX DES ALLIÉS.	NOMBRE DE PRISONNIERS.	CANONS PRIS.	CAISSONS DE MUNITIONS.
...	Environs de Wittenberg	de Borstel	152		
...	Liegnitz	de Sacken d'York	366		
...	Luckau	Rudchiewitsch	300	3	
...	Gross-Beeren	Prince royal de Suède	2,000	26	60
...	Katzbach	de Blücher	18,000	103	250
...	Belzig	de Hirschfeld	3,000	8	
...	Lobenau	de Blücher	300		
...	Luckaw	de Wobeser	800	9	4
...	Culm	Prince de Schwartzenberg	9,000	65	105
...mbre.	Goerlitz	de Falkenhausen			
...	Wurschen	Prince Madatoff	711	...	100
...	Bautzen et Dresde		1,200	...	100[4]
...	Dennewitz	Prince royal de Suède	10,000	80	
...	Querfurt	de Fabeck	441		
...	Naumenburg	de Walmoden	3,300	8	52
...	Nollendorf	Prince de Schwartzenberg	2,000	7	
...	Freyberg	de Scheifer	648		
...	Merseburg	de Thielemann	1,291		
...	Boreck	Ilowaiski et Dehbschütz	516		
...	Bischofswerda	de Katzler	310		
...	Brunswick	de Marwitz	328		
...	Altenbourg	de Platoff	1,000		
...	Cassel	de Tschernitcheff	650	41	

...t deux encloués et jetés dans l'eau. — (2) Détruits ...a fait dans cette bataille beaucoup de prisonniers français ; mais les rapports n'en ... le nombre. — (4) Le rapport porte *des munitions*, sans en déterminer la quantité. ...uits.

DATES.	NOMS DES AFFAIRES.	GÉNÉRAUX DES ALLIÉS.	NOMBRE DES PRISONNIERS.	CANONS PRIS.	CAISSONS DE MUNITIONS.
3 octobre.	Wartenberg	de Blücher.	700	34	50
12.	Neustadt-sur-l'Orla. . . .	de Colomb	200		
14.	Brême.	de Tattenborn. . . .		18	
11-14 . . .	Grossen-Hayn	de Falkenhausen. . .	1	. . .	80
16-19 . . .	Leipzig.	(armées alliées). . . .	52,000	250	
20.	Lutzen.	Wassilichikoff.	2,100		
22.	Freybourg.	d'York.	4,000	40	2
—.	Buttelstadt	comte Bubna	600		
23.	Gotha.	de Cropowitski. . . .	973		3
25.	Elsterode.	de Tchernitcheff. . .	500	. . .	30
26.	Environs de Gotha. . . .	de Rudchiewitsch. . .	2,000		
—.	Près d'Erfurt.	. . . .	. . . .	. .	600
27	Fulde.	Benkendorff	500		
28.	Hanau.	Comte de Wrède. . .	1,200		
29	Bottenbach	de Lamotte.	3,000	1	
—	Hanau.	comte de Wrède. . .	10,000		
30		comte Orloff.	1,200		
31	Gelnhausen.	de Tchernitcheff. . .	2,600		
—	Hochstadt.	de Tchernitcheff. . .	500		
1 Novemb.	Bergen.	. . . .	1,300	1	15
11	Dresde.	comte Orloff.	35,000	94	4
		Total.	176,991	798	2,842
		Récapitulation.			
		Avant l'armistice. . .	10,470	102	109
		Après l'armistice. . .	176,991	798	2,842
		Total.	187,461	900	2,951

(1) Dont 22,000 blessés ou malades. — (2) Beaucoup de caissons de munitions (3) Que l'empereur Napoléon fit sauter en l'air. — (4) Nous n'avons pas trouvé le dénombrement des caissons de munitions pris à Dresde.

M

Arrêté du sous-préfet de Pont-l'Evêque, du 5 février 1814.

Art. Ier. Il est accordé à tous les gardes nationaux, désignés en vertu des décrets des 30 décembre et 6 janvier derniers, qui n'ont pas rejoint leurs drapeaux, le délai du 9 de ce mois pour se rendre à la sous-préfecture de Pont-l'Évêque, et de là être dirigés sur Bayeux ou sur Lisieux, conformément aux ordres de M. le sénateur, commis-

saire extraordinaire de Sa Majesté dans la quatorzième division militaire.

Art. III. Le 10 du courant, il sera placé dans chaque commune un nombre de garnisaires égal à celui des gardes nationaux retardataires.

Art. V. Le salaire de chaque garnisaire sera uniformément de trois francs par jour, y compris ceux d'arrivée et de départ.

Art. VII. Tous les cinq jours, à partir du 10 du courant, les percepteurs recevront l'état des sommes dues par les communes, lesquelles seront payables par avance.

Art. VIII. Aussitôt la réception de cet état, le percepteur formera le rôle de répartition du montant des frais sur les vingt habitants les plus haut cotisés, au marc le franc de leurs impositions foncières, personnelles et mobilières, portes et fenêtres et patentes.

Extrait du registre des actes de la sous-préfecture de Pont-l'Évêque, département du Calvados.

Du 3 mars 1811.

Art. II. Aussitôt l'envoi des garnisaires dans une commune, le maire sera informé par nous : 1° des noms des insoumis qui donneront lieu à cette mesure; 2° du nombre, du grade et de l'arme des garnisaires placés pour chaque insoumis; 3° des sommes dues par chacun d'eux.

Art. III. Le nombre des garnisaires dans chaque commune sera proportionné à celui des réfractaires qu'elle renferme, et au degré d'opposition que l'administration éprouve de la part des habitants.

Art. IV. La garnison ne sera relevée de la commune qu'après la rentrée du dernier insoumis qu'elle compte dans son sein et l'acquittement de tous les frais de garnisaires.

Art. V. Le salaire de chaque garnisaire sera élevé au maximum déterminé par l'article 753 de l'instruction générale sur les conscriptions, ainsi qu'il suit :

Pour chaque soldat ou simple garnisaire... 4 f. 50 c.
Pour chaque caporal..... 5 »
Pour chaque sergent, brigadier et maréchal-des-logis de gendarmerie ou de toute autre troupe à cheval..... 5 50
Pour chaque officier..... 6 50

Si les garnisaires sont montés, il sera payé de plus 2 f. pour la ration de chaque cheval.

Art. XIII. Les garnisaires feront de fréquentes battues dans les communes pour parvenir à l'arrestation des insoumis.

Art. XVII. En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, les municipalités seront suspendues là où les insoumis ne seront pas promptement arrêtés et où nous le jugerons nécessaire.

N

Traité du 11 avril 1814, connu sous le nom de traité de Fontainebleau.

Nous passons le préambule qui est de forme.

Art. I^er^. Sa Majesté Napoléon renonce, pour lui et ses successeurs et descendants, ainsi que pour chacun des membres de sa famille, à tout droit de souveraineté et de domination, tant sur l'empire français et le royaume d'Italie que sur tout autre pays.

Art. II. Leurs Majestés l'empereur Napoléon et l'impératrice Marie-Louise conserveront ces titres et qualités pour en jouir leur vie durant.

La mère, les frères, sœurs, neveux et nièces de l'empereur conserveront également, partout où ils se trouveront, les titres de princes de sa famille.

Art. III. L'île d'Elbe, adoptée par Sa Majesté l'empereur Napoléon pour le lieu de son séjour, formera, sa vie durant, une principauté séparée qui sera possédée par lui en toute souveraineté et propriété.

Il sera donné en outre en toute propriété à l'empereur Napoléon un revenu annuel de deux millions de francs en rentes sur le grand-livre de France, dont un million reversible à l'impératrice.

Art. IV. Toutes les puissances s'engagent à employer leurs bons offices pour faire respecter par les Barbaresques le pavillon et le territoire de l'île d'Elbe, et pour que dans ses rapports avec les Barbaresques elle soit assimilée à la France.

Art. V. Les duchés de Parme, de Plaisance et Guastalla, seront donnés en toute propriété et souveraineté à Sa Majesté l'impératrice Marie-Louise. Ils passeront à son fils et à sa descendance en ligne directe. Le prince son fils prendra dès ce moment le titre de Prince de Parme, Plaisance et Guastalla.

Art. VI. Il sera réservé, dans les pays auxquels l'empereur Napoléon renonce, pour lui et sa famille, les domaines, ou il sera donné des rentes sur le grand-livre de France, produisant un revenu annuel, net, et déduction faite de toutes charges, de deux millions cinq cent mille francs. Ces domaines ou rentes appartiendront en toute propriété, et pour en disposer comme bon leur semblera, aux princes et princesses de sa famille, et seront répartis entre eux de manière à ce que le revenu de chacun soit dans la proportion suivante, savoir:

A Madame mère, trois cent mille francs;

Au roi Joseph et à la reine, cinq cent mille francs;

Au roi Louis, deux cent mille francs;

A la reine Hortense et à ses enfants, quatre cent mille francs:

Au roi Jérôme et à la reine, cinq cent mille francs;

A la princesse Élisa, trois cent mille francs.

A la princesse Pauline, trois cent mille francs.

Les princes et princesses de la famille de l'empereur Napoléon conserveront en outre tous les biens meubles et immeubles de quelque nature que ce soit, qu'ils possèdent à titre particulier, et notamment les rentes dont ils jouissent, également comme particuliers, sur le grand-livre de France, ou le Monte-Napoleone de Milan.

Art. VII. Le traitement annuel de l'impératrice Joséphine sera réduit à un million en domaines ou en inscriptions sur le grand-livre de France. Elle continuera à jouir en toute propriété de tous ses biens meubles et immeubles particuliers, et pourra en disposer conformément aux lois françaises.

Art. VIII. Il sera donné au prince Eugène, vice-roi d'Italie, un établissement convenable hors de France.

Art. IX. Les propriétés que Sa Majesté l'empereur Napoléon possède en France, comme domaine privé, resteront à la couronne.

Sur les fonds placés par l'empereur Napoléon, soit sur le grand-livre, soit sur la banque de France, soit sur les actions des forêts *, soit de toute autre manière, et dont Sa Majesté fait l'abandon à la couronne, il sera réservé un capital qui n'excèdera pas deux millions, pour être employé en gratifications en faveur des personnes qui seront portées sur l'état que signera l'empereur Napoléon, et qui sera remis au gouvernement français.

Art. X. Tous les diamans de la couronne resteront à la France.

Art. XI. L'empereur Napoléon fera retourner au trésor et autres caisses publiques toutes les sommes et effets qui auraient été déplacés par ses ordres, à l'exception de ce qui provient de la liste civile.

Art. XII. Les dettes de la maison de Sa Majesté l'empereur Napoléon, telles qu'elles se trouvent au jour de la signature du présent traité, seront immédiatement acquittées sur les arrérages dus par le trésor public à la liste civile, d'après les états qui seront signés par un commissaire nommé à cet effet.

Art. XIII Les obligations du Monte-Napoleone de Milan envers tous ses créanciers, soit français, soit étrangers, seront exactement remplies sans qu'il soit fait aucun changement à cet égard.

Art. XIV. On donnera tous les saufs-conduits nécessaires pour le libre voyage de Sa Majesté l'empereur Na-

* Lisez *canaux*, au lieu de *forêts*; c'est une erreur de copiste.

poléon et l'impératrice, des princes et princesses et de toutes les personnes de leur suite qui voudront les accompagner ou s'établir hors de France, ainsi que pour le passage de tous les équipages, chevaux et effets qui leur appartiennent.

Les puissances alliées donneront en conséquence des officiers et quelques hommes d'escorte.

Art. XV. La garde impériale française fournira un détachement de douze à quinze cents hommes de toute arme pour servir d'escorte jusqu'à Saint-Tropez, lieu de l'embarquement.

Art. XVI. Il sera fourni une corvette armée et les bâtiments de transport nécessaires pour conduire au lieu de sa destination Sa Majesté l'empereur Napoléon, ainsi que sa maison. La corvette demeurera en toute propriété à Sa Majesté.

Art. XVII. Sa Majesté Napoléon pourra emmener avec lui, et conserver pour sa garde, quatre cents hommes de bonne volonté, tant officiers que sous-officiers et soldats.

Art. XVIII. Tous les Français qui auront suivi Sa Majesté Napoléon et sa famille seront tenus, s'ils ne veulent perdre la qualité de Français, de rentrer en France dans le terme de trois ans, à moins qu'ils ne soient compris dans les exceptions que le gouvernement français se réserve d'accorder après l'expiration de ce terme.

Art. XIX. Les troupes polonaises de toute arme qui sont au service de la France auront la liberté de retourner chez elles, en conservant armes et bagages, comme un témoignage de leurs services honorables. Les officiers, sous-officiers et soldats conserveront les décorations qui leur ont été accordées et les pensions affectées à ces décorations.

Art. XX. Les hautes puissances alliées garantissent l'exécution de tous les articles du présent traité. Elles s'engagent à obtenir qu'ils soient adoptés et garantis par la France.

Art. XXI. Le présent traité sera ratifié et les ratifica-

tions en seront échangées à Paris dans le terme de deux jours, ou plus tôt si faire se peut.

Fait à Paris, le 11 avril 1814.

Signé : CAULAINCOURT, duc de Vicence;
le maréchal duc de Tarente MACDONALD.
le maréchal d'Elchingen NEY.

Signé : le prince de METTERNICH.

Les mêmes articles ont été signés séparément, et sous la même date, de la part de la Russie par le comte de NESSELRODE et de la part de la Prusse par le baron de HARDENBERG.

O

Paris, 9 mai 1813 (minuit, par l'estafette).

Le duc de Bassano écrivait à Napoléon.

La nouvelle du brillant succès qui a *appris à l'Europe* l'arrivée de Votre Majesté à la tête des armées a produit ici la sensation la plus vive. Les membres du corps diplomatique, que je viens d'entretenir les uns après les autres, m'ont paru plus étonnés de la manière dont l'esprit public s'est manifesté que de la victoire elle-même. Le comte de Wintzengerode, le baron de Just et le baron de Waltersdorf expédient en ce moment des courriers à leurs cabinets. Ce qu'ils écrivent diffère sans doute beaucoup de ce qu'ils n'ont cessé de mander depuis quelques mois. Aux clameurs de la malveillance, au silence des hommes douteux et à l'anxiété des gens dévoués, ont succédé les élans de la joie et de l'espérance. Mais si, lors des campagnes qui ont précédé la dernière, on ne cherchait dans un succès que le présage et les garanties d'une gloire nouvelle, *aujourd'hui que la confiance est ébranlée*, que des questions si graves doivent être résolues sur le champ de bataille, *on ne veut y voir qu'un gage donné par la fortune pour le repos et pour la paix.*

« Le moment est venu où tout Français qui a de l'honneur doit vaincre ou mourir. » (Ces paroles étaient extraites du bulletin.) Je n'ose croire que ces paroles, placées dans la bouche du général Gouré, aient été l'expression d'un sentiment qui porterait Votre Majesté à ne pas ménager sa vie; elles jetteraient l'épouvante dans tous les cœurs. Peut-être aussi, permettez-moi, Sire, de vous le dire, seraient-elles sous d'autres rapports peu propres à calmer les esprits. La question pour la France ne saurait se réduire à des termes aussi simples; les nations ne peuvent pas se placer dans une telle alternative. Elles ne meurent pas: *elles se fatiguent de la nécessité de vaincre toujours.*

Vous avez vaincu; la victoire vient d'effacer l'impression de ces désastres qui n'avaient rien ôté à votre gloire. La modération qui est dans vos résolutions, mais qui aurait pu paraître sans dignité dans les revers, ne lui portera désormais aucune atteinte. *Et cette paix, le seul vœu, le besoin de la France, quelques sacrifices que vous lui fassiez aujourd'hui*, sera toujours une paix glorieuse.

P

Traduction littérale d'une lettre de la reine de Westphalie, à son père, le roi de Wurtemberg.

MON PÈRE,

Votre Majesté m'a prié ce matin de descendre dans son appartement; pour la première fois de ma vie j'ai refusé le bonheur de vous voir. Je connaissais le motif de cette entrevue, et, craignant que mon esprit ne fût point suffisamment rassis, j'ai osé prendre la liberté de faire mon appel à votre affection paternelle.

Votre Majesté connaît toute la vérité. Oui, Sire, le prince Jérôme, votre gendre, mon époux et le père de mon enfant, est avec moi. Oui, Sire, j'ai quitté un instant le palais de mon roi pour secourir l'époux auquel ma vie est attachée. Mes pensées l'ont accompagné dans les guerres, mes soins l'ont conservé dans un long et péni-

ble voyage pendant lequel son existence a souvent été menacée. Mes bras l'ont embrassé dans son malheur avec plus de tendresse qu'au temps même de notre prospérité !

Le prince Jérôme n'est point l'époux de mon choix. Je l'ai reçu de votre main, lorsque sa maison régnait sur de grands royaumes, lorsque sa tête portait une couronne. Bientôt les sentimens de mon cœur ont chéri et confirmé les nœuds que votre politique avait commandés.

Le mariage et la nature imposent des devoirs qui ne sont point soumis aux vicissitudes de la fortune; je connais l'étendue de ces obligations, et je sais aussi comment les remplir. J'étais reine, je suis encore épouse et mère! Le changement de la politique des princes en renversant l'empire français a aussi détruit le trône sur lequel votre bonté et le prince mon époux m'avaient placée. Nous avons obéi à la force des circonstances. L'auguste Marie-Louise m'a donné un grand exemple de résignation, mais nos situations ne sont point semblables. Les intérêts publics peuvent souvent commander des sacrifices permanens.

Quoique le hasard nous ait élevés au-dessus de la masse du genre humain, nous sommes beaucoup plus à plaindre. Une volonté variable dirige notre destinée; mais ici son pouvoir cesse, il est vain contre les obligations que la Providence nous impose.

L'époux que Dieu et vous m'avez donné, l'enfant que j'ai porté dans mon sein, comprennent toute mon existence; j'ai partagé un trône avec cet époux, je partagerai avec lui l'exil et l'infortune; la violence seule pourra me séparer de lui. Mais, ô mon roi, ô mon père, je connais votre cœur, votre justice et l'excellence de vos principes, je sais ce que, dans tous les temps, ces principes ont été, relativement aux devoirs domestiques que doivent respecter les princes de votre maison.

Je ne demande point à Votre Majesté, par affection pour moi, de faire aucun changement dans ce système de conduite qui a été adopté en conformité avec les résolutions des plus puissans princes de l'Europe; mais je

me jette à vos pieds pour implorer la permission de rester auprès de vous avec mon époux; mais, ô mon père, s'il n'en peut pas être ainsi, rendez-nous au moins votre faveur avant que nous partions pour un pays étranger. Ce ne sera qu'après avoir reçu quelque preuve de votre amour paternel que je me sentirai assez de force pour paraître devant vous. Si nous sommes obligés de partir ce soir, faites que ce soit avec l'assurance de votre affection et de votre protection dans un temps plus heureux. Nos malheurs doivent avoir une fin; la politique ne commandera pas toujours envers nous tant d'humiliations; plusieurs membres de cette famille sont alliés aux maisons les plus anciennes et les plus illustres de l'Europe. Leur sang n'est-il pas mêlé au vôtre? Pardonnez-moi, mon père et mon souverain, de m'être exprimée ainsi; mais ayez la bonté de me faire connaître, par un seul mot, que cette lettre n'a point été reçue avec déplaisir.

Q

Lettre de M. duc d'Angoulême à M. le prince de Laval-Montmorenci, ambassadeur de France à Madrid.

Bordeaux, 25 août 1815.

Je vous envoie, mon cher prince, une lettre pour le roi d'Espagne, ainsi que la copie. Nous finissons dans ce moment nos élections, qui ont été très bonnes, et je partirai à une heure et demie pour Perpignan, où je compte être dans la journée du 27. J'ai écrit avant-hier des lettres très fortes à *Castanos* et à *Abisbal*. Ce qu'il y a de certain, c'est que, s'ils veulent entrer en France, il faudra qu'ils me passent sur le corps. Notre midi est excellent et ne donne point de prétexte à l'invasion d'une armée étrangère. Le reste de la France est déjà assez malheureux. Je compte sur la plus vive et la plus forte coopération de votre part.

Je ne suis plus rien; je ne suis plus revêtu d'aucuns pouvoirs ni civils ni militaires; mais le roi m'ayant

mandé, en date du 18, qu'il avait donné des ordres de repousser la force par la force, et de contribuer avec lui à préserver notre Midi de l'invasion des Espagnols, je me présenterai comme soldat au-devant d'eux, et la lettre du roi autorise la démarche que je fais en ce moment. Comptez pour la vie, mon cher prince, sur toute mon estime et amitié pour vous.

Signé LOUIS-ANTOINE.

Au roi d'Espagne.

MONSIEUR MON FRÈRE ET COUSIN,

Sur les nouvelles que je reçois que les troupes de Votre Majesté sont au moment d'envahir notre territoire, je me jette à ses pieds pour la conjurer de n'en rien faire, la prévenant en même temps que le roi, mon seigneur et oncle, a donné l'ordre de repousser la force par la force, et que je me rends sur-le-champ à Perpignan pour me réunir aux fidèles habitans du Midi, qui ne brûlent que du désir de répandre leur sang pour le service de leur roi. Les départemens du Midi sont parfaitement soumis à leur souverain légitime, et la France est déjà assez malheureuse sans avoir encore à supporter une nouvelle invasion. Les liens du sang, l'intérêt commun et les bontés dont Votre Majesté m'a personnellement comblé, m'engagent à la supplier de faire de mûres réflexions sur cette démarche et sur les conséquences qu'elle entraînerait. Ayant eu le bonheur de connaître Votre Majesté et d'apprécier ses nobles qualités, j'ai la confiance qu'elle sera la première à approuver ma conduite, qui, j'espère, sera toujours digne des descendans du grand *Henri*.

Je suis, avec le plus profond respect et sincère attachement, mon frère et cousin,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très affectionné frère, cousin et serviteur,

Signé LOUIS-ANTOINE.

R

Déclaration aux Français, à l'occasion d'un bruit de prétention au trône.

FRANÇAIS,

On me force à rompre le silence que je m'étais imposé; et puisqu'on ose mêler mon nom à des vœux coupables et à de perfides insinuations, mon honneur me dicte à la face de l'Europe entière une protestation solennelle que me prescrivent mes devoirs. Français, on vous trompe, on vous égare. Mais qu'ils se trompent surtout ceux d'entre vous qui s'arrogent le droit de se choisir un maître, et qui, dans leurs pensées, outragent, par de séditieuses espérances, un prince, le plus fidèle sujet du roi de France, Louis XVIII! Le principe inviolable de la légitimité est aujourd'hui la seule garantie de la paix en France et en Europe; les révolutions n'en ont fait que mieux sentir la force et l'importance, consacrées par une ligue guerrière et par un congrès pacifique de tous les souverains. Oui, Français, je serais fier de vous gouverner, mais seulement si j'étais assez malheureux pour que l'extinction d'une branche illustre eût marqué ma place au trône. Ce serait seulement alors que je ferais connaître aussi des intentions peut-être bien éloignées de celles que l'on me suppose et que l'on voudrait me suggérer. Français, je ne m'adresse qu'à quelques hommes égarés; revenez à vous-mêmes, et proclamez-vous fidèles sujets de Louis XVIII et de ses héritiers naturels, avec l'un de vos princes et de vos concitoyens.

S

Lettre de Gustave IV à Louis XVIII.

SIRE,

Je me rappelle, non sans intérêt, que Votre Majesté,

en m'écrivant, a plusieurs fois énoncé qu'elle se ferait un plaisir de pouvoir contribuer à ce qui pourrait m'être agréable. C'est à la suite d'une expression si flatteuse pour moi que je prends la liberté d'énoncer un désir qui *me pèse* depuis longtemps sur le cœur. Oui, Sire, je m'adresse à Votre Majesté pour obtenir de sa générosité un adoucissement dans le sort actuel du *général Bonaparte*. Votre nom, Sire, n'en sera que plus chéri par les Français et votre gloire n'en sera jamais ternie. Si la Providence n'a pas permis à Votre Majesté de faire condamner cet homme *remarquable* d'après la sévérité des lois, puisse-t-elle vous accorder le droit de pouvoir honorer en lui *un des plus fameux guerriers que la France ait produits*, en attachant par ce bienfait un nouveau lustre à votre règne. *Je parle le langage de ma conscience qui m'a toujours guidé*, et j'ose réitérer l'assurance des sentiments avec lesquels je suis, de Votre Majesté,

Le très dévoué frère et cousin,

Signé : G. A. Gustave-Son.

Francfort-sur-le-Mein, ce 10 mai 1817.

T

Lettre de M. le duc de Richelieu à M. le marquis de Monciel.

Ce 11 novembre 1815.

Tout est consommé; j'ai apposé hier, plus mort que vif, mon nom à ce fatal traité. J'avais juré de ne pas le faire, et je l'ai dit au roi; ce malheureux prince m'a conjuré, en fondant en larmes, de ne pas l'abandonner, et dès ce moment je n'ai pas hésité. J'ai la confiance de croire que, sur ce point, personne n'aurait mieux fait que moi. La France expirante sous le poids qui l'accable, réclamait impérieusement une prompte délivrance : elle

commencera dès demain au moins, à ce qu'on m'assure, et s'opérera successivement et promptement.

RICHELIEU.

U

Extrait d'une brochure intitulée : *Situation progressive des forces de la France, depuis* 1814, *par le baron Charles Dupin; Bruxelles,* 1827.

« La charte (p. 12) ayant sanctionné les libertés de la « nation, l'usage de ces libertés fécondes a fait croître de « croissance plus rapide le corps social du royaume. Le « roi, le dauphin (p. 13), les princes, les princesses ont « répandu des présens sur diverses parties de nos forces « productives et commerciales. De 1803 à 1815 (p. 14), « douze campagnes nous ont coûté près de 1,000,000 « d'hommes et nous avons dépensé six milliards. « Deux invasions ont détruit 15 cents millions; pour « prix de la paix, notre patrie s'est vue condamnée à « payer 1,500 autres millions. Voilà donc (p. 15) 9 mil- « liards enlevés à l'industrie productive de la France, « et 200,000 étrangers vivent aux dépens de notre for- « tune jusqu'à la fin de 1818. Eh bien! en 1827 ces « plaies ont été guéries. Nous avions perdu 1,500,000 « hommes en treize années, et la fécondité de nos mères « a fait accroître la population française de 2,500,000 « habitans. Déjà nous avons (p. 19) 5,000,000 de bêtes « à laines et 400,000 chevaux, de plus qu'à l'instant où « l'ennemi s'établissait sur notre territoire. En 1812, l'in- « dustrie française (p. 20) mettait en œuvre 15,000,000 « de kilogrammes de laine; elle en met 42,000,000 de « nationales et 6,000,000 d'étrangères. En 1812 la « France filait (p. 21) 10,362,000 kilogrammes de co- « ton; dès 1825 elle en filait 28,000,000. Lyon ne « comptait guère plus de 100,000 âmes (p. 22) : aujour- « d'hui plus de 150,000. Paris fabriquait pour 14,000,000 « de châles, 6,000,000 de meubles et d'orfévrerie; il ex-

« porte pour 47,000,000 de produits d'industrie. En 1814 « (p. 25) la France fabriquait 100,000,000 de kilogrammes « de fer, en 1826, elle en fabriquait 160,000,000; elle ex- « trayait 1,000,000,000 de kilogram. de houille; en 1825 « elle en a tiré plus de 1,500,000,000 de kilogrammes. « Depuis six ans nous avons cessé d'être au-dessous « des Anglais (p. 27) pour la taille des cristaux. Voilà « l'exposé au complet (p. 28) des admirables progrès de « notre industrie depuis 1814 jusqu'en 1826. Quant aux « revenus, les contributions industrielles de 1818 à 1826, « s'élevaient à 170,885,223 pour la première époque, « et s'élevaient à 214,400,903 pour la seconde. Les trans- « ports et voitures sont plus que doublés. Le droit de tim- « bre, en 1815 de 20,912,830 montait en 1825, à 25,934,460. « La dixième des octrois, en 1818, 3,597,430, en 1825, « 4,955,351. Nous passons ici l'accroissement des reve- « nus sur le sel, les poudres, les douanes et les postes « qui est plus considérable encore. Par contre, les « contributions avaient diminué; celle foncière avec les « centimes additionnels, était en 1820 de 238,983,462 « elle est réduite en 1827 à 202,752,462 (p. 32). Celle « personnelle, en 1821 40,741,530, en 1827, 35,480,936; « des portes et fenêtres, en 1820, 20,499,946, en 1827, « 14,734,356, ce qui présente un dégrèvement de « 47,000,000: ainsi, tandis que les recettes du trésor « croissaient (p. 33), les frais de perception dimi- « nuaient. Cependant la marine renaissait, les forteresses « se réparaient, des encouragements étaient donnés à « l'agriculture, aux haras, au commerce (p. 35), on « construisait des canaux (p. 36) et cet objet absor- « bait 52,565,534. En contemplant les immenses progrès « que la France a faits en agriculture, en commerce, « en industrie (p. 37), en forces de terre et de mer, « en travaux intérieurs, nous reconnaissons que jamais « le royaume ne s'est relevé plus promptement, avec « autant d'énergie et d'efficacité. » C'est ainsi que s'expri- mait, il y a dix ans le baron Dupin, et certes ce n'était point pour flagorner la Restauration.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

(Page 1.)

Matière et objet de ce volume. — Sa composition. — Pertes de l'armée russe. — Sa lenteur. — Activité de Napoléon. — Comparé au grand Frédéric. — Ses ressources. — Coup d'œil sur l'Europe. — Prusse. — Motifs et effets de son alliance avec la France contre la Russie. — Annonce à Berlin des désastres de l'armée française. — Agitation des esprits. — Motifs de rompre l'alliance. — Hésitation du roi. — Opinion du maréchal Augereau. — Ordre d'arrêter Yorck. — Il y échappe. — Le roi part pour Breslau. — Négociation de Saint-Marsan. — Elle est sans effet. — Demandes de Frédéric-Guillaume. — Son alliance avec Alexandre. — Ses levées. — Ses proclamations. — Patriotisme prussien. — Suède. — Ses griefs. — Son traité avec l'Angleterre. — Tentatives de paix faites par Bernadotte. — Napoléon se refuse à toute ouverture pacificatrice. — Tableau de l'Allemagne. — Autriche. — Sa position. — Metternich. — Sa biographie. — Sa conduite politique. — Négociations. — Médiation armée. — Murat. — Saxe. — Le Prétendant. — Sa déclaration. — Propositions de mariage repoussées. — Hambourg. — Astucieuse conduite du gouvernement danois. — Arrivée de Bernadotte en Poméranie. — Faiblesse des armées alliées. — Incertitude sur la conduite de l'Autriche. — Forces supé-

rieures de l'armée française. — Justification de Napoléon relativement aux places fortes conservées sur la Vistule et sur l'Oder.

(Page 116.)

Retour de Napoléon. — Flagornerie des différens corps. — Préparatifs de guerre. — Troupes retirées d'Espagne. — Levée de trois cent cinquante mille hommes. — Gardes d'honneur. — Expropriation des communes. — Députations romaine et milanaise. — Italie. — Ses mécontentemens. — Conscrits réfractaires. — Pie VII. — Persécution. — Base de concordat. — Lettre de Napoléon au pape. — Rétractation. — Corps législatif. — Déclaration de guerre à la Prusse. — Amérique. — Régence. — Police. — Départ de Napoléon. — Le roi de Saxe. — Lutzen. — Négociations de Dresde. — Mission de Bubna. — Napoléon propose un armistice. — Bataille de Bautzen. — Négociation. — Retraite des Russes. — Leur position. — Armistice de Plesswitz. — Ses difficultés. — Sa signature. — Ses dispositions. — Le pape. — Madame de Brignoles. — Murat. — Préparatifs militaires de l'Autriche. — Stewart. — Reichenbach. — Trachemberg. — Plan de campagne des alliés. — Traité du Danemarck. — Préliminaires du congrès. — Mission de Metternich à Dresde. — Congrès de Prague. — Négociations secrètes. — Rupture du congrès. — Déclaration de l'Autriche. — Curieuse prétention de Louis Bonaparte. — Manifeste autrichien. — Forces des alliés. — Moreau. — Bataille de Dresde. — Gross-beeren. — Kulm. — Katzbach. — Dennwitz. — Traité de Tœplitz. — Reprise des négociations. — Italie. — Traité de Ried. — Bataille de Leipsick. — Dresde. — Retraite. — Hanau. — Mortalité. — Dresde. — Dantzick. — Hollande. — Soumission des confédérés. — Murat. — Beauharnais. — Saint-Sébastien. — Napoléon comparé à Frédéric II.

(Page 255.)

Convention de Leipsick pour l'administration des pays conquis. — Stein. — Pozzo di Borgo. — Pamphlet. — Les quatre ministres dirigeans. — Napoléon. — Sa situation. — Traité de Valençay. — Négociation de Francfort. — Déclaration des alliés. — Négociation avec les Suisses. — Violation de leur neutralité. — Ils l'approuvent. — Préparatifs de Napoléon. — Rapports de la commission du corps législatif. — Irritation de l'empereur. — Les partis. — Murat. — Sicile. — Position de Murat. — Son traité avec les alliés. — Irrégularité de ce traité. — Genève. — Savoie. — Danemarck. — Bernadotte. — Traité de Kiel. — Napoléon n'a plus un seul allié. — Reprise des négociations. — Conférences de Langres. — Instructions des négociateurs alliés. — Instructions de Caulaincourt. — Congrès de Châtillon. — Le Pape. — Brienne. — Correspondance. — Pleins pouvoirs presque aussitôt révoqués. — Suspension et reprise des conférences. — Projet présenté par les alliés. — Conférences de Lusigny. — Traité de Chaumont. — Opinion de Castlereagh. — Réclamation des alliés en faveur du Pape. — Sa réintégration due à Murat. — Fin du congrès de Châtillon. — Lettre de Caulaincourt. — Du royalisme. — M. de Talleyrand. — Promesses du Prétendant. — Faveur de sa cause en Angleterre. — Benjamin Constant. — Députation royaliste repoussée à Troyes. — M. de Vitrolles. — Reims. — Murat. — Arcis. — Nouvelle combinaison militaire. — Curieuse lettre de Napoléon. — Lettres interceptées. — Leur effet. — Caulaincourt. — Conseil de guerre de Pougy. — Marche sur Paris. — Départ de Marie-Louise. — Les alliés devant Paris. — Capitulation. — On ne traite plus avec Napoléon. — Déchéance. — Noble réponse d'Alexandre à Caulaincourt. — Abdication. — Traité de Fontainebleau. — Départ pour l'île d'Elbe. — Italie. — Soult. — Cha-

teaubriand. — Constitution du Sénat. — Lettre de l'abbé de Montesquiou. — Arrivée de Monsieur, comte d'Artois. — Hausse des fonds publics. — Pénurie du Trésor. — Convention du 23 avril. — Traité du 30 mars. — Retour vers le Prétendant. — Le roi débarque à Calais. — Il reçoit les maréchaux à Compiègne. — Arrivée à Saint-Ouen. — Sa déclaration du 2 mai. — Son entrée à Paris le 3. — Charte constitutionnelle. — Traité avec Ferdinand VII. — Traité de l'Autriche avec la Bavière. — Réunion de la Belgique à la Hollande. — Confirmation du Traité de la quadruple alliance. — Résumé.

(Page 424.)

La Restauration de France. — Celle d'Espagne. — Louis XVIII. — Sa position. — Ses dangers. — Carnot. — Méhée. — Charte. — Comparaison avec la *constitution* anglaise. — Reproches à *Louis* XVIII. — Leur absurdité. — Traités divers. — Le traité du 30 mai blâmé en France et en Allemagne. — Par qui. — Prusse. — Ordonnances réparatrices. — Paix du Danemarck. — Conflit des ambitions. — Stewart. — Alexandre. — Questions de Pologne et de Saxe. — Congrès de Vienne. — Première période de ses travaux. — Protocole des quatre puissances alliées. — Protocole du 22 septembre. — Ajournement au 1er novembre. — Ouverture. — Formation d'une commission des huit grandes puissances. — Prétentions du tzar. — Condescendance de l'Autriche et de la Prusse. — Débats sur la question polonaise. — Question saxonne. — Lettres d'Hardenberg. — De Castlereagh. — De Metternich. — Vœu des Saxons. — Opposition de la France. — Prétentions de Frédéric-Auguste. — Réclamations du ministre de Saxe. — Du duc de Saxe-Cobourg. — Déclaration d'Alexandre. — Proposition d'Hardenberg. — Germes de rupture. — Armemens de toutes parts. — Traité secret entre la France, l'Autriche et l'Angleterre. —

Notes et contre-notes. — Travail des commissions. — Confédération germanique. — Traite des noirs. — Affaire de Saxe. — Le roi refuse. — Décision. — Invasion de Napoléon. — Déclaration du congrès. — Succès de Napoléon. — Départ du roi. — Le maréchal Ney. — Campagne du Midi. — La duchesse d'Angoulême. — Traité du 25 mars. — Bernadotte. — Adresse du conseil d'état. — Convention militaire du 31. — Conseil des ministres. — Lettres du 4 avril. — Préparatifs des alliés. — De l'Angleterre. — Acte inconsidéré de Napoléon. — Acte additionnel. — Préparatifs de guerre. — Intrigues de Fouché. — Champ de Mai. — Neutralité suédoise. — Murat. — Fin du congrès. — Ses résultats. — Plan de campagne de Napoléon. — Waterloo. — Abdication — Rentrée du roi. — Napoléon conduit à Sainte-Hélène. — Catastrophe de Murat. — Alexandre en Pologne. — Traité du 20 novembre. — Résultat des événemens politiques. — Résumé général.

GENERAL BOOKBINDING CO.
77 SOBST 53
QUALITY CONTROL MARK

University Libraries
013 440 255

DC146
A4
1828
v.12

TE DUE

IVERSITY LIBRARIES
), CALIFORNIA
94305